



Schwartz and Co
Strategy Consulting

**Audit du niveau des charges et produits d'exploitation d'EDF
SEI au périmètre de ses activités de gestionnaire de réseau, hors
achats liés au système électrique**

Rapport final

30 juillet 2025

Version 1.1

Préparé pour : la Commission de Régulation de l'Energie

Préparé par : Schwartz and Co



SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'AUDIT	22
1.1. Contexte.....	22
1.2. Objectif et champ de l'audit	23
2. RESULTATS CLES	25
2.1. Bilan de la période FPE 2022-2025.....	25
2.2. Trajectoire de CNE proposée par EDF SEI sur la période FPE 2026-2029.....	26
2.3. Trajectoires de CNE proposées par Schwartz and Co - pré-contradictoire.....	27
2.4. Trajectoires de CNE proposées par Schwartz and Co - post-contradictoire	32
2.5. Appréciation du niveau global des CNE	37
2.5.1. Evolution au périmètre des charges non liées au système électrique.....	37
2.5.2. Evolution au périmètre des charges non liées au système électrique et hors CRCP	43
3. DEROULEMENT DE L'AUDIT	49
4. VUE D'ENSEMBLE DES CNE	51
4.1. Méthode et hypothèses générales de construction des trajectoires.....	51
4.1.1. Méthodologie de construction des trajectoires 2022-2025	51
4.1.2. Méthodologie générale de construction des budgets 2026-2029	51
4.2. Vue d'ensemble des charges et produits liés à l'activité de gestion de réseaux.....	53
4.2.1. Décomposition des CNE par poste pour l'année 2024 (nouvelle décomposition)	53
4.2.2. Evolution des CNE d'EDF SEI sur la période FPE 2022-2025	57
4.2.3. Trajectoire des CNE proposée par EDF SEI sur la période prévisionnelle 2026-2029.....	58
5. ANALYSE POSTE PAR POSTE.....	60
5.1. Méthodologie d'analyse.....	60
5.2. Consommations externes	61
5.2.1. Contenu de la rubrique.....	61
5.2.2. Evolution de la rubrique.....	65
5.2.3. Analyse poste par poste de la rubrique	66
5.3. Redevances de concessions	131
5.3.1. Contenu de la rubrique.....	131
5.3.2. Evolution de la rubrique.....	132
5.3.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel sur la période 2022-2024	133
5.3.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029	134
5.3.5. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir.....	135
5.4. Charges de personnel	136
5.4.1. Contenu de la rubrique	136
5.4.2. Evolution de la rubrique.....	137



5.4.3. Evolution des postes de la rubrique.....	138
5.4.4. Focus sur les trajectoires d'effectifs	143
5.4.5. Focus sur les trajectoires des effets prix.....	147
5.4.6. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel sur la période 2022-2024	148
5.4.7. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029	151
5.4.8. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir	152
5.5. Protocoles	162
5.5.1. Contenu du poste Protocoles.....	162
5.5.1. Evolution de la rubrique sur 2022-2025 (ancienne décomposition)	172
5.5.2. Analyse poste par poste des Protocoles (nouvelle décomposition)	173
5.6. Impôts et taxes.....	206
5.6.1. Contenu de la rubrique	206
5.6.2. Evolution de la rubrique.....	207
5.6.3. Analyse poste par poste.....	208
CVAE :	220
5.7. Autres produits et charges d'exploitation.....	231
5.7.1. Contenu de la rubrique	231
5.7.2. Evolution de la rubrique sur 2022-2025 (ancienne décomposition)	232
5.7.3. Analyse de la rubrique selon la nouvelle décomposition	234
5.8. Produits et charges extratarifaires / Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I	254
5.8.1. Contenu.....	254
5.8.2. Evolution de la rubrique sur 2022-2025 (selon l'ancienne décomposition)	256
5.8.3. Evolution des postes de l'ancienne décomposition et écart entre le réalisé et le prévisionnel 2022-2024	256
5.8.4. Evolution de la rubrique sur 2026-2029 (selon la nouvelle décomposition)	260
5.8.5. Evolution des postes de la nouvelle décomposition sur 2026-2029.....	261
5.8.6. Méthodes et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029 (nouvelle décomposition)	263
5.8.7. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir.....	263
5.8.8. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire ...	264
5.9. Production stockée et immobilisée (PSI)	266
5.9.1. Contenu de la rubrique	266
5.9.2. Evolution de la rubrique.....	266
5.9.3. Analyse poste par poste.....	267
6. ETUDE DES CHARGES DE CAPITAL ET D'EXPLOITATION SUR LES POSTES SI, INFORMATIQUE ET TELECOMS, VEHICULES ET IMMOBILIER TERTIAIRE	273
6.1. Contenu de la rubrique Totex SI, Informatique et Télécoms, Véhicules et Immobilier tertiaire	273
6.2. Evolution de la rubrique Totex SI, Informatique et Télécoms, Véhicules et Immobilier tertiaire	273
6.3. Analyse poste par poste de la rubrique Totex SI, Informatique et Télécoms, Véhicules et Immobilier tertiaire	274
6.3.1. SI (Systèmes d'Information).....	274
6.3.2. Informatique et Télécoms.....	279
6.3.3. Véhicules.....	283
6.3.4. Immobilier.....	287



6.4. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir	290
6.5. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire.....	292
6.5.1. Commentaires d'EDF SEI	292
6.5.2. Réponse de Schwartz and Co	293
7. APPRECIATION DU NIVEAU GLOBAL DES CNE.....	293
7.1. Evolution au périmètre des charges non liées au système électrique	294
7.2. Evolution au périmètre des charges non liées au système électrique et hors CRCP	299
8. PILOTAGE DE LA PRODUCTIVITE.....	305
8.1. Politique de pilotage des efforts de productivité mise en place par EDF SEI	305
8.2. Indicateurs en vigueur dans le cadre du FPE 2022-2025.....	307
8.3. Résultats 2022-2025, objectifs FPE et évolution des indicateurs sur la période 2026-2029	307



INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Trajectoires prévisionnelles des CNE hors charges du système électrique sur 2026-2029	28
Tableau 2. Trajectoires pré-contradictaires des CNE proposées par Schwartz and Co et écart avec les trajectoires demandées par EDF SEI	29
Tableau 3. Trajectoires pré-contradictaires des CNE hors charges du système électrique et hors CRCP sur 2026-2029	32
Tableau 4. Trajectoires prévisionnelles des CNE hors charges du système électrique	33
Tableau 5. Trajectoires post-contradictaires des CNE proposées par Schwartz and Co et écart avec les trajectoires demandées par EDF SEI	33
Tableau 6. Trajectoires post-contradictaires des CNE hors charges du système électrique et hors CRCP	37
Tableau 7. Comparaison entre les charges à périmètre constant issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant / km de réseau) de 2024 à la trajectoire de la longueur du réseau.....	42
Tableau 8. Comparaison entre les charges à périmètre constant issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant / nombre de clients) de 2024 à la trajectoire du nombre de clients.....	42
Tableau 9. Comparaison entre les charges à périmètre constant hors CRCP issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant hors CRCP / km de réseau) de 2024 à la trajectoire de la longueur du réseau	47
Tableau 10. Comparaison entre les charges à périmètre constant hors CRCP issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant hors CRCP / nombre de clients) de 2024 à la trajectoire du nombre de clients	47
Tableau 11. Ecart entre la trajectoire d'inflation utilisée par EDF SEI dans la construction des trajectoires prévisionnelles 2022-2025 et celle retenue par la CRE	51
Tableau 12. Indices utilisés par EDF SEI pour construire la trajectoire prévisionnelle 2026-2029	52
Tableau 13. Hypothèses de SNB et de GVT utilisées par EDF SEI dans la construction de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029	53
Tableau 14. Décomposition graphique par rubriques et postes des CNE hors charges liées au système électriques réalisées en 2024 (en M€) (nouvelle décomposition)	55
Tableau 15. Décomposition des CNE 2024 d'EDF SEI (nouvelle décomposition)	56
Tableau 16. Vue globale des CNE réalisées 2024, estimées 2025 et prévisionnelles 2026-2029 (nouvelle décomposition).....	58
Tableau 17. Contenu de la rubrique "Consommations externes" (ancienne décomposition)	61
Tableau 18. Contenu de la rubrique « Consommations externes » (nouvelle décomposition).....	63
Tableau 19. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Consommations externes » en M€ courants.....	65
Tableau 20. Trajectoire 2022-2025 du poste « Opérations » en M€ courants	67



Tableau 21. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Opérations »	67
Tableau 22. Trajectoire 2022-2025 du poste « Contrepartie de la part au-delà du plafond des montants relatifs aux aléas climatiques » en M€ courants	68
Tableau 23. Contenu du poste « Exploitation / maintenance » (nouvelle décomposition)	69
Tableau 24. Trajectoire 2022-2029 du poste « Exploitation / Maintenance » en M€ courants	70
Tableau 25. Décomposition de la trajectoire 2026-2029 par dépense élémentaire du poste « Maintenance / exploitation »	71
Tableau 26. Méthodologie et hypothèses utilisées par EDF SEI pour établir la trajectoire 2026-2029 des sous-postes du poste « Exploitation / Maintenance »	71
Tableau 27. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Exploitation / Maintenance » et méthodes d'ajustement	79
Tableau 28. Dispositions du projet d'arrêté relatif aux OLD en Haute-Corse et dispositions du décret actuellement en vigueur	83
Tableau 29. Distances de recul de la végétation par rapport au réseau (distance à la création de l'ouvrage) selon la norme NFC11-201	83
Tableau 30. Article 14 du projet d'arrêté préfectoral relatif aux obligations légales de débroussaillage (OLD) en Haute-Corse	86
Tableau 31. Coûts unitaires retenus par EDF SEI et par Schwartz and Co pour la Réunion pour le poste « VH et VTIR »	100
Tableau 32. Coûts unitaires retenus par EDF SEI et par Schwartz and Co pour la Corse pour le poste « VH et VTIR »	100
Tableau 33. Trajectoire post-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Exploitation / Maintenance » et méthodes d'ajustement	102
Tableau 34. Contenu du poste « Dépannage » (nouvelle décomposition)	105
Tableau 35. Trajectoire 2022-2029 du poste « Dépannage » en M€ courants	106
Tableau 36. Décomposition de la trajectoire 2026-2029 par dépense élémentaire du poste « Dépannage »	106
Tableau 37. Trajectoire contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Dépannage »	107
Tableau 38. Contenu du poste « Evènements isolés » (nouvelle décomposition)	108
Tableau 39. Trajectoire 2022-2029 du poste « Evènements isolés » en M€ courants	109
Tableau 40. Décomposition de la trajectoire 2026-2029 par dépense élémentaire du poste « Evènements isolés »	110
Tableau 41. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Evènements isolés »	110
Tableau 42. Contenu du poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers » (nouvelle décomposition)	110
Tableau 43. Trajectoire 2022-2029 du poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers » en M€ courants	112
Tableau 44. Décomposition de la trajectoire 2026-2029 par dépense élémentaire du poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers »	112



Tableau 45. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers »	115
Tableau 46. Nombre de compteurs en service en fin d'année d'après la réponse d'EDF SEI à la question 5 du questionnaire 1.....	116
Tableau 47. Calcul du cout du traitement des compteurs en déshérence par Schwartz and Co .	117
Tableau 48. Ecart entre la trajectoire demandée par EDF SEI et la trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le sous-poste « traitement des compteurs en déshérence ».....	117
Tableau 49. Trajectoire post contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers »	117
Tableau 50. Contenu du poste « PSI » (nouvelle décomposition).....	118
Tableau 51. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI » en M€ courants.....	119
Tableau 52. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « PSI »	120
Tableau 53. Contenu du poste « Véhicules ».....	120
Tableau 54. Trajectoire 2022-2029 du poste « Véhicules » en M€ courants.....	121
Tableau 55. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Véhicules »	121
Tableau 56. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Véhicules ».....	123
Tableau 57. Contenu du poste « Assurances »	123
Tableau 58. Trajectoire 2022-2029 du poste « Assurances » en M€ courants	124
Tableau 59. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Assurances »	124
Tableau 60. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Assurances ».....	125
Tableau 61. Contenu du poste « Informatiques et télécoms ».....	125
Tableau 62. Trajectoire 2022-2029 du poste « Informatiques et télécoms » en M€ courants.....	126
Tableau 63. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Informatiques et télécoms »	127
Tableau 64. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Informatique et télécoms »	128
Tableau 65. Contenu du poste « Immobilier ».....	128
Tableau 66. Trajectoire 2022-2029 du poste « Immobilier » en M€ courants	129
Tableau 67. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Immobilier »	129
Tableau 68. Décomposition de la trajectoire demandée par EDF SEI pour le poste « Immobilier » (OPEX – Rubrique « Consommations externes »)	130
Tableau 69. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Immobilier ».....	131
Tableau 70. Contenu de la rubrique « Redevances de concessions ».....	132
Tableau 71. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Redevances de concessions » en M€ courants	133
Tableau 72. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour la rubrique « redevances de concessions »	134



Tableau 73. Explications portant sur l'évolution du réalisé 2022-2024 de la rubrique « redevances de concessions » pour le territoire de la Guadeloupe	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 74. Explications portant sur l'évolution du réalisé 2022-2024 de la rubrique « redevances de concessions » pour le territoire de la Martinique.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 75. Explications portant sur l'évolution du réalisé 2022-2024 de la rubrique « redevances de concessions » pour le territoire de la Guyane	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 76. Explications portant sur l'évolution du réalisé 2022-2024 de la rubrique « redevances de concessions » pour le territoire de la Réunion	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 77. Explications portant sur l'évolution du réalisé 2022-2024 de la rubrique « redevances de concessions » pour le territoire de la Corse.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 78. Décomposition de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 de la rubrique « redevances de concessions » fournie initialement par EDF SEI.....	134
Tableau 79. Décomposition de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 de la rubrique « redevances de concessions » fournie dans sa réponse au questionnaire.....	135
Tableau 80. Méthodologie et hypothèses de calcul de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 de la rubrique « Redevances de concessions ».....	135
Tableau 81. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des redevances R1 et R2 pour le territoire de la Réunion.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 82. Méthodologie et hypothèses de calcul des trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des redevances R1 et R2 pour le territoire de la Réunion	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 83. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des redevances R1 et R2 pour le territoire de la Martinique	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 84. Méthodologie et hypothèses de calcul des trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des redevances R1 et R2 pour le territoire de la Martinique.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 85. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des redevances R1 et R2 pour le territoire de la Guadeloupe	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 86. Méthodologie et hypothèses de calcul des trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des redevances R1 et R2 pour le territoire de la Guadeloupe.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 87. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des redevances R1 et R2 pour le territoire de la Guyane.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 88. Méthodologie et hypothèses de calcul des trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des redevances R1 et R2 pour le territoire de la Guyane.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 89. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des redevances R1 et R2 pour le territoire de la Corse	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 90. Méthodologie et hypothèses de calcul des trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des redevances R1 et R2 pour le territoire de la Corse.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 91. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour la rubrique « Redevances de concessions ».....	136
Tableau 92. Contenu de la rubrique « Charges de personnel ».....	136
Tableau 93. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Charges de personnel » en M€ courants.....	137



Tableau 94. Trajectoires prévisionnelles retraitées de l'inflation 2022-2025 des postes et sous-postes de la rubrique « Charges de personnel ».....	138
Tableau 95. Trajectoires réalisées/estimées 2022-2025 des postes et sous-postes de la rubrique « Charges de personnel ».....	138
Tableau 96. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des postes et sous-postes de la rubrique « Charges de personnel ».....	139
Tableau 97. Trajectoire 2022-2029 du poste « Rémunérations » en M€ courants	140
Tableau 98. Trajectoire 2022-2029 du poste « Charges de pensions » en M€ courants.....	140
Tableau 99. Trajectoire 2022-2029 du poste « Charges de sécurité sociale» en M€ courants.....	141
Tableau 100. Trajectoire 2022-2029 du poste « Autres charges de personnel » en M€ courants	142
Tableau 101. Trajectoire 2022-2029 du poste « Non statutaires» en M€ courants.....	143
Tableau 102. Trajectoires prévisionnelles et les trajectoires réalisées/estimées 2022-2025 des effectifs en fin d'année d'EDF SEI (périmètre Réseau)	143
Tableau 103. Description qualitative concernant l'évolution des effectifs statutaires réalisés pour les différentes activités.....	144
Tableau 104. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effectifs en fin d'année d'EDF SEI par territoire (périmètre Réseau).....	145
Tableau 105. Classification des hausses d'effectifs demandés par activités.....	146
Tableau 106. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effectifs en fin d'année d'EDF SEI par activité	146
Tableau 107. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 des effectifs moyens payés d'EDF SEI.....	146
Tableau 108. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effectifs moyens payés d'EDF SEI par activité, calculées par Schwartz and Co.....	147
Tableau 109. Trajectoires prévisionnelles 2022-2025 des effets prix.....	147
Tableau 110. Trajectoires réalisées/estimées 2022-2025 des effets prix	147
Tableau 111. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effets prix.....	147
Tableau 112. Méthode de calcul des trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effets prix.....	147
Tableau 113. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du sous-poste « Rémunérations - Principale fixe ».....	148
Tableau 114. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du sous-poste « Rémunérations - Principale variable ».....	148
Tableau 115. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du sous-poste « Rémunérations – Complémentaire ».....	148
Tableau 116. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du sous-poste « Charges de pension – Cotisations »	149
Tableau 117. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du sous-poste « Charges de pension – dotations ».....	149
Tableau 118. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du poste « Charges de sécurité sociale ».....	149
Tableau 119. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du poste « Autres charges ».....	150



Tableau 120. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du poste « Non statutaires ».....	150
Tableau 121. Méthodologie et hypothèses de calcul des trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des postes / sous-postes de la rubrique « Charges de personnel »	151
Tableau 122. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effets prix d'EDF SEI et de Schwartz and Co	152
Tableau 123. Effectifs en fin d'année réalisés/ « estimé » 2022-2025 d'EDF SEI (périmètre Réseau)	152
Tableau 124. Méthode d'ajustement par Schwartz and Co des trajectoires d'effectifs des différentes activités pour la période 2026-2029 avant contradictoire.....	153
Tableau 125. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effectifs moyens payés par activité retenues par Schwartz and Co avant contradictoire.....	154
Tableau 126. Trajectoire pré contradictoire proposée par Schwartz and Co pour les postes de la rubrique « Charges de personnel » et méthodes d'ajustement.....	155
Tableau 127. Trajectoire 2022-2029 des OPEX SI.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 128. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effectifs moyens payés par activité retenues par Schwartz and Co après contradictoire.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 129. Trajectoire post contradictoire proposée par Schwartz and Co pour les postes de la rubrique « Charges de personnel » et méthodes d'ajustement.....	161
Tableau 130. Contenu du poste « Protocoles » - décomposition du FPE 22-25	162
Tableau 131. Contenu du poste « Protocoles » - nouvelle décomposition	168
Tableau 132. Contenu du poste Protocoles A1 et réalisé 2024 – nouvelle décomposition	173
Tableau 133 . Trajectoire chiffrée 2022-2029 du poste « Protocoles A1 » en M€ courants.....	175
Tableau 134. Explication des écarts des Protocoles A1 sur la période 2022-2024.....	176
Tableau 135. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 des Protocoles A1 et hypothèses sous-jacentes.....	176
Tableau 136. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029	177
Tableau 137. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Protocoles A1 ».....	178
Tableau 138. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes du poste « Protocoles A1 ».....	182
Tableau 139. Contenu du poste Protocoles A2 et réalisé 2024	183
Tableau 140. Trajectoire 2022-2029 du poste « Protocoles A2 » en M€ courants.....	185
Tableau 141. Explication des écarts des Protocoles A2 sur la période 2022-2024.....	186
Tableau 142. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 des Protocoles A2 et hypothèses sous-jacentes.....	186
Tableau 143. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029	187
Tableau 144. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Protocoles A2 ».....	188



Tableau 145. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes du poste « Protocoles A2 ».....	191
Tableau 146. Contenu du poste Protocoles B+C et réalisé 2024.....	192
Tableau 147. Trajectoire chiffrée 2022-2029 du poste « Protocoles B+C » en M€ courants	195
Tableau 148. Explication des écarts des Protocoles B+C sur la période 2022-2024	196
Tableau 149. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF Direction Groupe des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes.....	198
Tableau 150. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF Assurance des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes.....	198
Tableau 151. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF DAG des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes.....	199
Tableau 152. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF DIG des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes.....	200
Tableau 153. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF R&D des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes.....	201
Tableau 154. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF DTEAM des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes.....	202
Tableau 155. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF Hydro des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes.....	203
Tableau 156. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF DTEO des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes.....	204
Tableau 157. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029	205
Tableau 158. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Protocoles B+C »	205
Tableau 159. Contenu de la rubrique « Impôts et taxes ».....	206
Tableau 160. Trajectoire chiffrée 2022-2029 de la rubrique « Impôts et taxes » en M€ courants	208
Tableau 161. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Taxes liées à la rémunération » en M€ courants	209
Tableau 162. Explication des écarts des impôts et taxes sur la période 2022-2024	209
Tableau 163. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 corrigée par EDF SEI.....	209
Tableau 164. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Taxes liées à la rémunération »	209
Tableau 165. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « IFER » en M€ courants.....	212
Tableau 166. Explication des écarts pour l'IFER sur la période 2022-2024	213
Tableau 167. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 corrigée par EDF SEI.....	213
Tableau 168. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « IFER »	214
Tableau 169. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « CET » en M€ courants.....	216
Tableau 170. Explication des écarts pour la CET sur la période 2022-2024.....	217
Tableau 171. Trajectoire CET prévisionnelle 2026-2029 corrigée par EDF SEI.....	218



Tableau 172. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « CET »	219
Tableau 173. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Taxe Foncière » en M€ courants	222
Tableau 174. Explication des écarts pour la Taxe foncière sur la période 2022-2024	223
Tableau 175. Trajectoire de la Taxe foncière prévisionnelle 2026-2029 corrigée par EDF SEI. 224	
Tableau 176. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Taxe Foncière »	224
Tableau 177. Explication des écarts pour le FACE sur la période 2022-2024.....	226
Tableau 178. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « FACE »	227
Tableau 179. Trajectoire 2022-2029 et évolution de la rubrique « Autres I&T » en M€ courants	228
Tableau 180. Explication des écarts pour les Autres I&T sur la période 2022-2024	229
Tableau 181. Trajectoire de la Taxe foncière prévisionnelle 2026-2029 corrigée par EDF SEI. 229	
Tableau 182. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Autres I&T »	229
Tableau 183. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes de la rubrique « Impôts et taxes »	230
Tableau 184. Contenu de la rubrique « Autres charges d'exploitation » selon l'ancienne décomposition	231
Tableau 185. Contenu de la rubrique « Autres charges d'exploitation » selon la nouvelle décomposition	231
Tableau 186. Trajectoire chiffrée 2022-2029 de la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » en M€ courants	233
Tableau 187. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Commissionnement Fournisseur » en M€ courants.....	235
Tableau 188. Explication des écarts pour le commissionnement fournisseur sur la période 2022-2024	235
Tableau 189. Evolutions du terme Rf entre 2022 et 2025.....	236
Tableau 190. Hypothèses sous-jacentes au calcul de la trajectoire prévisionnelle "Commissionnement fournisseur" sur la période 2026-2029	236
Tableau 191. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Commissionnement fournisseur ».....	237
Tableau 192. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Part acheminement des impayés » en M€ courants.....	238
Tableau 193. Explication des écarts pour le poste « Part acheminement des impayés » sur la période 2022-2024	239
Tableau 194. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Part acheminement des impayés »	240
Tableau 195. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « VNC démolies » en M€ courants	241



Tableau 196. Explication des écarts pour le poste « Part acheminement des impayés » sur la période 2022-2024	242
Tableau 197. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « VNC démolie ».....	243
Tableau 198. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Aléas climatiques (au-delà du plafond) »	246
Tableau 199. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Autres Produits et Charges Opérationnels » en M€ courants	247
Tableau 200. Explication des écarts pour le poste « APCO » sur la période 2022-2024.....	248
Tableau 201. Tarif agent par territoire sur 2022 et 2023 - nombre de bénéficiaires, Consommation moyenne et niveau du tarif agent.....	249
Tableau 202. Trajectoires réalisées/estimée 2022-2025 et prévisionnelles 2026-2029 pour le poste "Indemnités préjudices"	251
Tableau 203. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029	251
Tableau 204. Trajectoire EDF SEI et Schwartz and Co d'évolution prévisionnelle 2026-2029 et estimée 2025 du TRV Bleu et évolution Schwartz and Co de la moyenne pondérée du tarif agent	251
Tableau 205. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Autres Produits et Charges Opérationnels ».....	251
Tableau 206. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes de la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation »	253
Tableau 207. Contenu de la rubrique « Produits et charges extratarifaires » (« ancienne décomposition »)	255
Tableau 208. Contenu de la rubrique « Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I » selon la « Nouvelle décomposition ».....	255
Tableau 209. Trajectoire 2022-2029 du poste « Indemnités préjudices » en M€ courants	257
Tableau 210. Décomposition du réalisé / estimé 2022-2025 du poste « Indemnités Préjudices »	258
Tableau 211. Trajectoire 2022-2029 du poste « Prestations et travaux » en M€ courants.....	258
Tableau 212. Trajectoire 2022-2029 du poste « Contributions raccordement des utilisateurs » en M€ courants	259
Tableau 213. Trajectoire 2022-2029 du poste « Produits hors recettes d'acheminement et CARDI-I » (nouvelle décomposition) en M€ courants.....	261
Tableau 214. Trajectoire 2022-2029 du poste « Dissociation véhicules vers Production » (nouvelle décomposition) en M€ courants	262
Tableau 215. Comparaison entre les trajectoires du poste « Dissociation véhicule vers production » et du poste « Véhicules » (Rubrique « Consommations externes »).....	263
Tableau 216. Trajectoire pré contradictoire proposée par Schwartz and Co pour les postes de la rubrique « Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I » et méthodes d'ajustement	263



Tableau 217. Trajectoire post contradictoire proposée par Schwartz and Co pour les postes de la rubrique « Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I » et méthodes d'ajustement	265
Tableau 218. Contenu de la rubrique « Production immobilisée et stockée ».....	266
Tableau 219. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « PSI » en M€ courants	267
Tableau 220. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI Achats » en M€ courants	268
Tableau 221. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « PSI Achats » (Rubrique PSI)	269
Tableau 222. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « PSI Achats ».....	269
Tableau 223. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI Main d'œuvre » en M€ courants.....	270
Tableau 224. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « PSI Main d'œuvre »	271
Tableau 225. Trajectoire 2026-2029 de PSI MO demandée par EDF SEI et trajectoire recalculée par Schwartz and Co.....	272
Tableau 226. Trajectoire pré contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « PSI Main d'œuvre ».....	272
Tableau 227. Trajectoire post contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « PSI Main d'œuvre ».....	273
Tableau 228. Explication des écarts pour les CAPEX SI sur la période 2022-2024	277
Tableau 229. Méthode de construction de la trajectoire CAPEX SI prévisionnelle et hypothèses sous-jacentes.....	279
Tableau 230. Explication des écarts pour les CAPEX Informatique et Télécoms sur la période 2022-2024	282
Tableau 231. Méthode de construction de la trajectoire CAPEX Informatique et Télécoms prévisionnelle et hypothèses sous-jacentes.....	283
Tableau 232. Explication des écarts pour les CAPEX Véhicules sur la période 2022-2024.....	286
Tableau 233. Méthode de construction de la trajectoire CAPEX Véhicules prévisionnelle et hypothèses sous-jacentes.....	286
Tableau 234. Investissements Véhicules pour le renouvellement de sa flotte de véhicules légers pour l'activité réseau sur la période 2026-2029 en M€ courants	287
Tableau 235. Explication des écarts pour les CAPEX Immobilier sur la période 2022-2024	289
Tableau 236. CAPEX Immobilier sur 2022-2029	290
Tableau 237. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029	291
Tableau 238. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « OPEX SI, I&T, Immobilier, Véhicules ».....	291
Tableau 239. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029	291
Tableau 240. Comparaison entre les charges à périmètre constant issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant / km de réseau) de 2024 à la trajectoire de la longueur du réseau.....	298



Tableau 241. Comparaison entre les charges à périmètre constant issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant / nombre de clients) de 2024 à la trajectoire du nombre de clients.....	299
Tableau 242. Comparaison entre les charges à périmètre constant hors CRCP issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant hors CRCP / km de réseau) de 2024 à la trajectoire de la longueur du réseau.....	303
Tableau 243. Comparaison entre les charges à périmètre constant hors CRCP issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant hors CRCP / nombre de clients) de 2024 à la trajectoire du nombre de clients.....	304
Tableau 244. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	308
Tableau 245. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	308
Tableau 246. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	308
Tableau 247. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	308
Tableau 248. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	309
Tableau 249. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	309
Tableau 250. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	309
Tableau 251. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	309
Tableau 252. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	310
Tableau 253. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	310
Tableau 254. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	310
Tableau 255. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	310
Tableau 256. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	311
Tableau 257. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	311
Tableau 258. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur.....	311
Tableau 259. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 pour l'indicateur.....	311



Tableau 260. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur..... 312



INDEX DES FIGURES

Figure 1. Trajectoire des CNE d'EDF SEI hors charges du système électrique sur la période FPE 2022-2025 (M€ courants)	25
Figure 2. Trajectoire de CNE hors charges du système électrique prévue sur la période prévisionnelle 2026-2029.....	26
Figure 3. Trajectoire de CNE hors charges du système électrique et qui ne sont pas au CRCP prévue sur la période prévisionnelle 2026-2029.....	27
Figure 4. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Demande d'EDF SEI) – en k€ 2024 / km.....	38
Figure 5. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Demande d'EDF SEI) – en € 2024 / client.....	39
Figure 6. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en k€ 2024 / km.....	40
Figure 7. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en € 2024 / client.....	40
Figure 8. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en k€ 2024 / km.....	41
Figure 9. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en € 2024 / client.....	41
Figure 10. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Demande d'EDF SEI) – en k€ 2024 / km.....	44
Figure 11. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Demande d'EDF SEI) – en € 2024 / client.....	44
Figure 12. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en k€ 2024 / km.....	45
Figure 13. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en € 2024 / client.....	45
Figure 14. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en k€ 2024 / km.....	46
Figure 15. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en € 2024 / client.....	46
Figure 16. Structuration de l'audit.....	49
Figure 17. Trajectoire des CNE d'EDF SEI hors charges du système électrique sur la période FPE 2022-2025 (M€ courants)	58
Figure 18. Trajectoire de CNE hors charges du système électrique prévue sur la période prévisionnelle 2026-2029.....	59
Figure 19. Méthode d'analyse.....	61
Figure 20. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Consommations externes » en M€ courants....	65
Figure 21. Trajectoire 2022-2025 du poste « Opérations » en M€ courants.....	67



Figure 22. Décomposition de la rubrique "Consommations externes" selon la réponse d'EDF SEI à la question 2 du questionnaire 2.....	69
Figure 23. Trajectoire 2022-2029 du poste « Exploitation / Maintenance » en M€ courants	70
Figure 24. Trajectoire 2022-2029 du poste « Dépannage » en M€ courants.....	106
Figure 25. Trajectoire 2022-2029 du poste « Evènements isolés » en M€ courants.....	109
Figure 26. Trajectoire 2022-2029 du poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers » en M€ courants.....	112
Figure 27. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI » en M€ courants	119
Figure 28. Trajectoire 2022-2029 du poste « Véhicules » en M€ courants	121
Figure 29. Trajectoire 2022-2029 du poste « Assurances » en M€ courants.....	124
Figure 30. Trajectoire 2022-2029 du poste « Informatiques et télécoms » en M€ courants.....	126
Figure 31. Trajectoire 2022-2029 du poste « Immobilier » en M€ courants.....	129
Figure 32. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Redevances de concessions » en M€ courants	133
Figure 33. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Charges de personnel » en M€ courants	137
Figure 34. Trajectoire 2022-2029 du poste « Rémunérations » en M€ courants.....	140
Figure 35. Trajectoire 2022-2029 du poste « Charges de pensions » en M€ courants	140
Figure 36. Trajectoire 2022-2029 du poste « Charges de sécurité sociale » en M€ courants.....	141
Figure 37. Trajectoire 2022-2029 du poste « Autres charges de personnel » en M€ courants.....	142
Figure 38. Trajectoire 2022-2029 du poste « Non statutaires » en M€ courants.....	142
Figure 39. Trajectoire 2022-2025 du poste « Protocoles » selon la décomposition FPE 22-25 en M€ courants.....	173
Figure 40. Trajectoire 2022-2029 du poste « Protocoles A1 » en M€ courants	175
Figure 41. Trajectoire 2022-2029 du poste « Protocoles A2 » en M€ courants	185
Figure 42. Trajectoire 2022-2029 du poste « Protocoles B+C » en M€ courants.....	195
Figure 43. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF Direction Groupe des Protocoles B+C en M€ courants	198
Figure 44. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF Assurance des Protocoles B+C en M€ courants	199
Figure 45. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF DAG des Protocoles B+C en M€ courants	200
Figure 46. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF DIG des Protocoles B+C en M€ courants	201
Figure 47. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF R&D des Protocoles B+C en M€ courants	202
Figure 48. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF DTEAM des Protocoles B+C en M€ courants	203
Figure 49. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF Hydro des Protocoles B+C en M€ courants	203
Figure 50. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF DTEO des Protocoles B+C en M€ courants	204



Figure 51. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Impôts et taxes » en M€ courants	208
Figure 52. Trajectoire 2022-2029 du poste « Taxes liées à la rémunération » en M€ courants....	209
Figure 53. Trajectoire 2022-2029 du poste « IFER » en M€ courants.....	212
Figure 54. Trajectoire 2022-2029 du poste « CET » en M€ courants.....	216
Figure 55. Trajectoire 2022-2029 du poste « Taxe foncière » en M€ courants	222
Figure 56. Trajectoire 2022-2029 du poste « FACE » en M€ courants.....	226
Figure 57. Trajectoire 2022-2029 du poste « Autres I&T » en M€ courants.....	228
Figure 58. Trajectoire 2022-2025 de la rubrique « Autres charges et produits d'exploitation » selon la décomposition FPE 22-25 en M€ courants	233
Figure 59. Trajectoire 2022-2029 du poste « Commissionnement fournisseur » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants	234
Figure 60. Trajectoire 2022-2029 du poste « Part acheminement des impayés » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants	238
Figure 61. Trajectoire 2022-2029 du poste « VNC démolies » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants	241
Figure 62. Trajectoire 2022-2029 du poste « Aléas climatiques – Part au-delà du plafond » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants	244
Figure 63. Trajectoire 2022-2029 du poste « Autres produits et charges opérationnels » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants	247
Figure 64. Trajectoire 2022-2029 du poste « Tarif agent » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants	250
Figure 65. Trajectoire de la rubrique "Produits et charges extratarifaires" selon la décomposition FPE 2022-2025.....	256
Figure 66. Trajectoire 2022-2029 du poste "Indemnités préjudices"	257
Figure 67. Trajectoire 2022-2029 du poste « Prestations et travaux »	258
Figure 68. Trajectoire 2022-2029 du poste "Contributions raccordement des utilisateurs"	259
Figure 69. Trajectoire de la rubrique "Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I" selon la décomposition FPE 2026-2029.....	260
Figure 70. Trajectoire 2022-2029 du poste « Dissociation véhicule vers Production »	262
Figure 71. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « PSI » en M€ courants.....	267
Figure 72. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI Achats » en M€ courants.....	268
Figure 73. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI Main d'œuvre » en M€ courants.....	270
Figure 74. Evolution des charges d'exploitation et des investissements SI, Informatique et Télécoms, Véhicules et Immobilier sur la période 2022-2029 en M€ courants.....	274
Figure 75. Evolution des charges d'exploitation et des investissements SI sur la période 2022-2029 en M€ courants	275
Figure 76. Trajectoires 2022-2029 de la rubrique « CAPEX SI » en M€ courants	277
Figure 77. Evolution des charges d'exploitation et des investissements Informatique et Télécoms sur la période 2022-2029 en M€ courants.....	281
Figure 78. Trajectoires 2022-2029 de la rubrique « CAPEX Informatique et Télécoms » en M€ courants.....	282



Figure 79. Evolution des charges d'exploitation et des investissements Véhicules sur la période 2022-2029 en M€ courants.....	284
Figure 80. Trajectoires 2022-2029 de la rubrique « CAPEX Véhicules » en M€ courants.....	285
Figure 81. Evolution des charges d'exploitation et des investissements Immobilier sur la période 2022-2029 en M€ courants.....	288
Figure 82. Trajectoires 2022-2029 de la rubrique « CAPEX Immobilier » en M€ courants.....	289
Figure 83. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Demande d'EDF SEI) – en k€ 2024 / km.....	294
Figure 84. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Demande d'EDF SEI) – en € 2024 / client.....	295
Figure 85. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en k€ 2024 / km.....	296
Figure 86. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en € 2024 / client.....	296
Figure 87. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en k€ 2024 / km.....	297
Figure 88. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en € 2024 / client.....	298
Figure 89. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Demande d'EDF SEI) – en k€ 2024 / km.....	300
Figure 90. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Demande d'EDF SEI) – en € 2024 / client.....	300
Figure 91. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en k€ 2024 / km.....	301
Figure 92. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en € 2024 / client.....	301
Figure 93. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en k€ 2024 / km.....	302
Figure 94. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en € 2024 / client.....	303



Glossaire

BAR	Base d'Actifs Régulés
BT	Basse tension
CNE	Charges Nettes d'Exploitation
CNIEG	Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières
DAG	Direction des Achats Groupe
DIG	Direction Immobilière Groupe
DRP	Délégation Réseau et Patrimoine des Fonctions Centrales
DTEO	Direction de la Transformation et de l'Excellence Opérationnelle
EMP	Effectif moyen payé
ENEDIS	Gestionnaire de Réseau de Distribution français, opérateur d'un réseau de distribution sur environ 95% du territoire français.
FACE	Fonds d'amortissement des charges d'électrification
FPE	Fonds de Péréquation de l'Electricité
GRD	Gestionnaire de Réseau de Distribution
GRT	Gestionnaire de Réseau de Transport
HTA	Haute tension A ou Moyenne Tension (1 kV à 50 kV) ; la HTA est utilisée pour la distribution d'électricité
HTB	Haute tension B (50 kV à 400 kV) ; la HTB est utilisée pour le transport d'électricité
P+C	Activités de production et de commercialisation d'EDF SEI
PCN	Programme Compteur Numérique
PSI	Production stockée et immobilisée
VTIR	Visite de thermographie infrarouge
ZNI	Zone Non Interconnectée au réseau métropolitain continental



1. Contexte et objectif de l'audit

1.1. Contexte

Les territoires¹ où EDF SEI exerce ses activités de gestionnaire de réseau, de producteur et de fournisseur d'électricité font partie des territoires communément nommés zones non interconnectées au réseau métropolitain continental (ZNI) qui constituent des « petits réseaux isolés » du fait de leur taille et de l'absence d'interconnexion à un réseau continental.

Les caractéristiques géographiques des ZNI (île, zone enclavée, relief volcanique ou montagneux, etc.) et la relative faiblesse des infrastructures portuaires ou routières imposent le recours à des solutions technologiques différentes de la métropole. Cette situation conduit à un prix de revient du mégawattheure produit et à un coût de gestion de l'activité de Gestionnaire de Réseau nettement supérieurs à ceux de la métropole continentale, alors que les consommateurs bénéficient des tarifs réglementés de vente d'électricité dont le niveau moyen est identique en tous lieux du territoire national. C'est le principe de la péréquation tarifaire.

L'article 165 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (« LITECV ») a introduit à l'article L. 121-29 du code de l'énergie la possibilité pour les gestionnaires de réseaux qui interviennent dans les ZNI d'opter pour un mécanisme de péréquation s'appuyant sur l'analyse de leurs comptes, dans le cadre du FPE.

La délibération de la CRE du 21 janvier 2021 sur le « TURPE 6 HTA-BT » prévoit la couverture par le tarif, à leur niveau effectif, des charges d'Enedis correspondant aux dotations versées à EDF SEI, dont le montant est déterminé par la CRE.

Les niveaux des dotations perçues par EDF SEI pour la période 2022-2025 ont été fixés par la délibération de la CRE n°2022-19 du 20 janvier 2022 portant décision sur les niveaux de dotation au titre du fonds de péréquation de l'électricité (FPE) pour EDF SEI au titre des années 2022 à 2025 et sur le cadre de régulation associé. Conformément à l'article R121-60 du code de l'énergie, ces dotations ont été établies jusqu'à la fin de la période d'application du tarif d'utilisation des réseaux de distribution d'électricité « TURPE 6 ».

La CRE travaille actuellement à l'élaboration du niveau de dotations à verser à EDF SEI pour la période d'application FPE 2026-2029. La trajectoire prévisionnelle de ces dotations sera notamment établie sur la base des charges prévisionnelles de l'opérateur, en distinguant :

- les charges d'exploitation ;
- et les charges de capital de l'opérateur.

¹ EDF SEI exerce ses activités en Corse, Martinique, Guadeloupe, Guyane, à La Réunion, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, dans les îles bretonnes de Molène, d'Ouessant, de Sein, sur l'archipel des Glénan et l'île anglo-normande de Chausey.



Il est donc essentiel pour la CRE d'avoir une parfaite connaissance de la structure de coûts d'EDF SEI pour être en mesure d'analyser le niveau et l'efficacité de ces coûts sur la période 2022-2025 d'une part, et la période 2026-2029, d'autre part. Le niveau de charges retenu doit répondre au principe établi par l'article L. 341-2 du code de l'énergie qui précise que « les tarifs [...] sont calculés de manière transparente et non discriminatoire, afin de couvrir l'ensemble des coûts supportés par les gestionnaires de ces réseaux dans la mesure où ces coûts correspondent à ceux d'un gestionnaire de réseau efficace », et d'autre part, au principe établi au II de l'article L. 121-29 du code de l'énergie portant sur la compensation par le FPE des charges résultant de la mission d'exploitation des réseaux publics, qui stipule que « ces charges comprennent tout ou partie des coûts supportés par les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité et qui, en raison des particularités des réseaux publics de distribution qu'ils exploitent ou de leur clientèle, ne sont pas couverts par la part relative à l'utilisation de ces réseaux dans les tarifs réglementés de vente d'électricité et par les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution ».

Dans ce contexte, la CRE a missionné le cabinet de conseil Schwartz and Co pour effectuer un audit d'audit des charges et produits d'exploitation d'EDF SEI au périmètre de ses activités de gestionnaire de réseau.

1.2. Objectif et champ de l'audit

L'audit a pour objectif de permettre à la CRE de disposer, à l'échelle de ses différents territoires, d'une parfaite compréhension des charges et produits d'exploitation actuels d'EDF SEI au périmètre de ses activités de gestionnaire de réseau, hors achats liés au système électrique, constatés au cours des exercices comptables réalisés de 2022 à 2024 et estimé 2025 et des charges et produits d'exploitation prévisionnels présentés par EDF SEI pour la période de dotation FPE à venir (période 2026-2029).

Plus précisément, les résultats de cet audit devront permettre à la CRE :

- de comprendre les fondamentaux sous-jacents à chaque poste de charges et produits d'exploitation supportés par l'opérateur sur la période 2022-2029 et les hypothèses sous-jacentes à leur évolution ;
- de porter une appréciation sur les évolutions proposées par l'opérateur sur les exercices 2026-2029, en s'appuyant notamment sur l'analyse susmentionnée du niveau des charges réalisées et estimées et sur les derniers budgets d'exploitation validés par les organes de direction de l'opérateur ;
- de porter une appréciation, par exemple au regard d'indicateurs de performance, sur l'efficacité de l'opérateur sur les exercices 2022-2024 et l'amélioration de son efficacité prévue sur les exercices 2026-2029 ;
- enfin, si le titulaire considérait que le niveau des charges réalisées et prévisionnelles d'EDF SEI ne s'avérait pas efficace, de proposer un niveau de charges d'exploitation efficace pouvant être atteint par l'opérateur.



Ce document constitue le rapport final de l'audit des charges nettes d'exploitation d'EDF SEI au périmètre de ses activités de gestionnaire de réseau, hors achats liés au système électrique, ainsi que de l'audit des investissements pour les postes SI, Informatique et Télécoms, Immobilier et Véhicules. Ce rapport final porte sur le dossier tarifaire initial d'EDF SEI. Il prend en compte les commentaires d'EDF SEI sur le projet de rapport final, formulés par EDF SEI dans son mémoire de réponse au cours de la période contradictoire.

Convention de présentation des données dans ce rapport :

- Signe des produits tarifaires : (+)
- Signes des charges tarifaires : (-)
- Ecart = Réalisé – Prévisionnel de la délibération FPE 22-25² ré-inflaté pour tenir compte des écarts entre l'inflation prévisionnelle et l'inflation réalisée

² Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 janvier 2022 portant décision sur les niveaux de dotation d'EDF SEI au titre du fonds de péréquation de l'électricité (FPE) pour les années 2022 à 2025, et sur le cadre de régulation associé

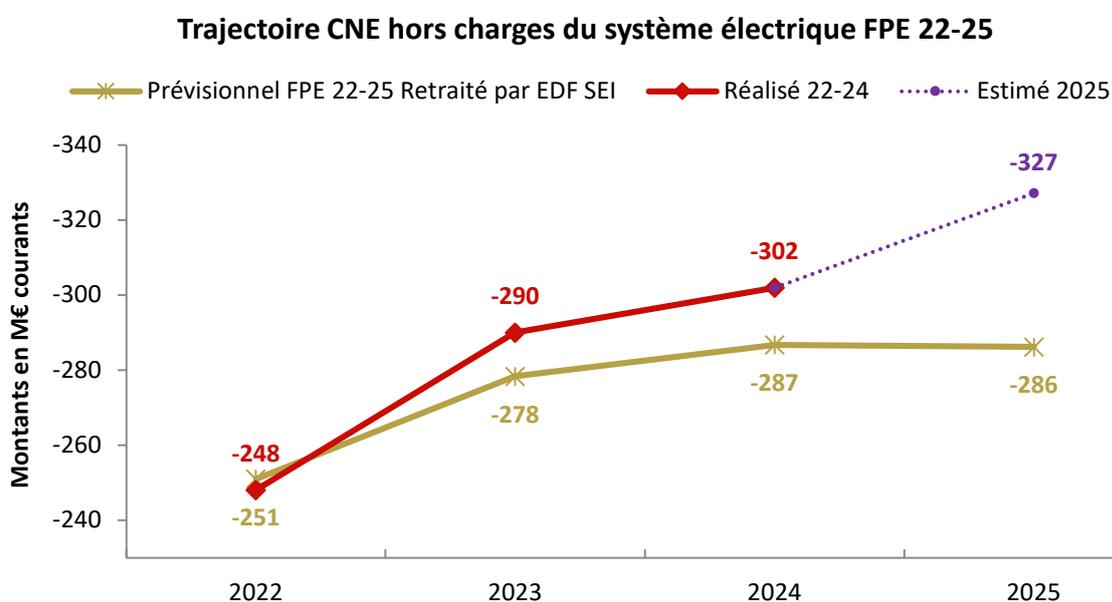


2. Résultats clés

2.1. Bilan de la période FPE 2022-2025

À l'exception de la première année, EDF SEI dépasse la trajectoire prévisionnelle du FPE sur la période 2022-2025. Les CNE affichent un rythme de croissance plus fort sur la période 2022-2023 que sur la période 2023-2025. L'écart cumulé sur la période 2022-2024 du réalisé par rapport à la trajectoire FPE retenue par la CRE retraitée de l'inflation est de -24 M€ courants (+2,9%). L'estimation effectuée par l'opérateur sur 2025 est quant à elle nettement supérieure à la trajectoire FPE, avec un écart estimé à -40,9 M€ courants (+14,3%).

Figure 1. Trajectoire des CNE d'EDF SEI hors charges du système électrique sur la période FPE 2022-2025 (M€ courants)



La trajectoire « Prévisionnel FPE 22-25 Retraité » est la trajectoire prévisionnelle FPE 2022-2025 validée par la CRE, retraitée a posteriori par EDF SEI de l'inflation (réalisée pour 2022-2025 et estimée par EDF SEI pour l'année 2022) en cohérence avec le mécanisme tarifaire mis en place par la CRE.

Sur 2022-2024, parmi les principaux effets expliquant l'écart (-24 M€) entre le réalisé et la trajectoire « Prévisionnel FPE 22-25 Retraité » (selon la décomposition des rubriques utilisée pour la demande FPE 2022-2025), citons :

- une sous-réalisation du poste « Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I » de -51,9 M€ sur la période 2022-2024, portée principalement par le sous-poste « Contribution raccordement des utilisateurs » qui affiche une sous-réalisation de -51,4 M€ sur la période ;
- un dépassement du poste « Consommations externes » de -22,1 M€ ;
- une sous-réalisation du poste « Charges de personnel » de +18,2 M€ ;



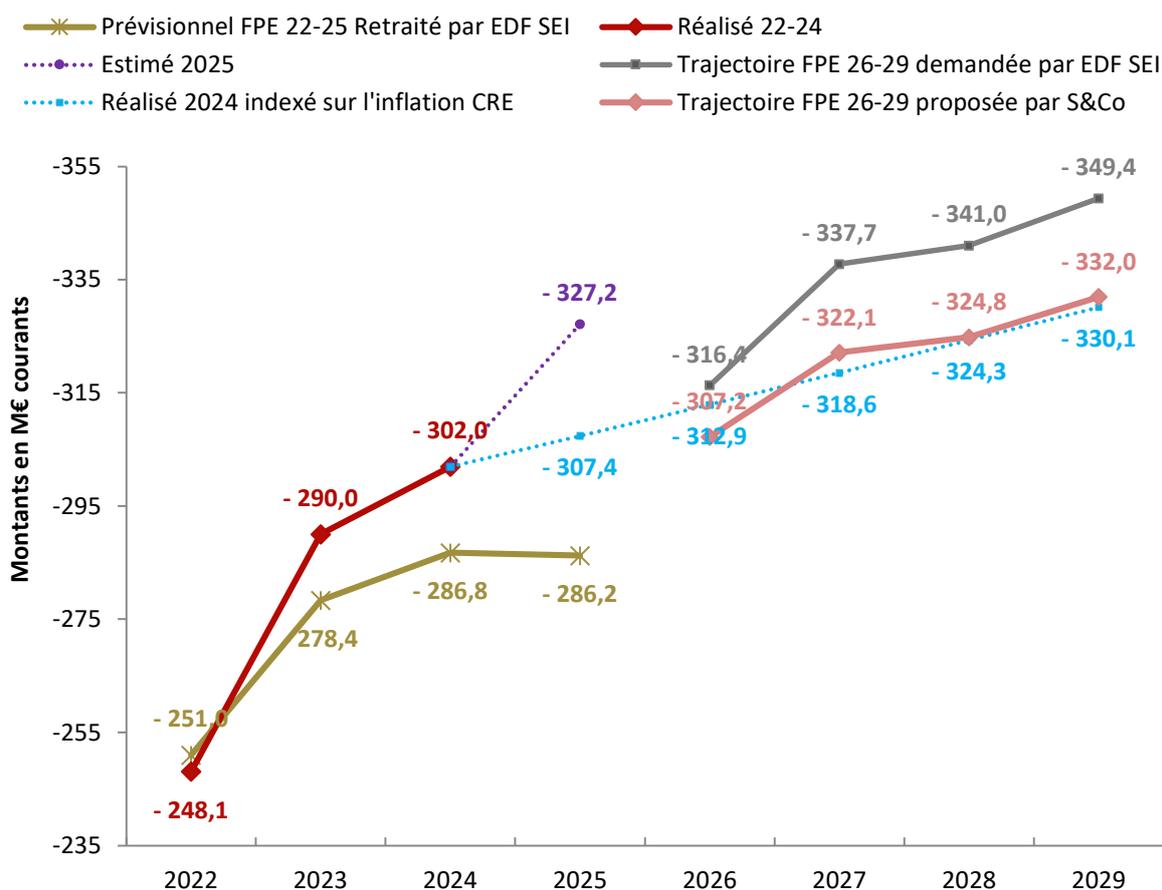
- une sous-réalisation du poste « Impôts et taxes » de +10,4 M€ qui s'explique principalement par la baisse des taux de CVAE et les mauvais résultats financiers du groupe EDF en 2022 ;
- une sous-réalisation du poste « Autres produits et charges » de +10,9 M€, portée principalement par un dépassement du poste Autres APCO.

2.2. Trajectoire de CNE proposée par EDF SEI sur la période FPE 2026-2029

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle CNE 2026-2029 marque une augmentation cohérente avec l'inflation par rapport au dernier réalisé (+4,8%). La trajectoire prévisionnelle CNE proposée par EDF SEI augmente fortement sur 2027 (+6,8%) et poursuit sur 2028 et 2029 avec une croissance globalement cohérente avec l'inflation (+1,7% par an en moyenne).

L'écart cumulé entre la trajectoire prévisionnelle proposée par EDF SEI sur 2026-2029 et le réalisé 2024 indexé sur l'inflation CRE est de 58,5 M€.

Figure 2. Trajectoire de CNE hors charges du système électrique prévue sur la période prévisionnelle 2026-2029



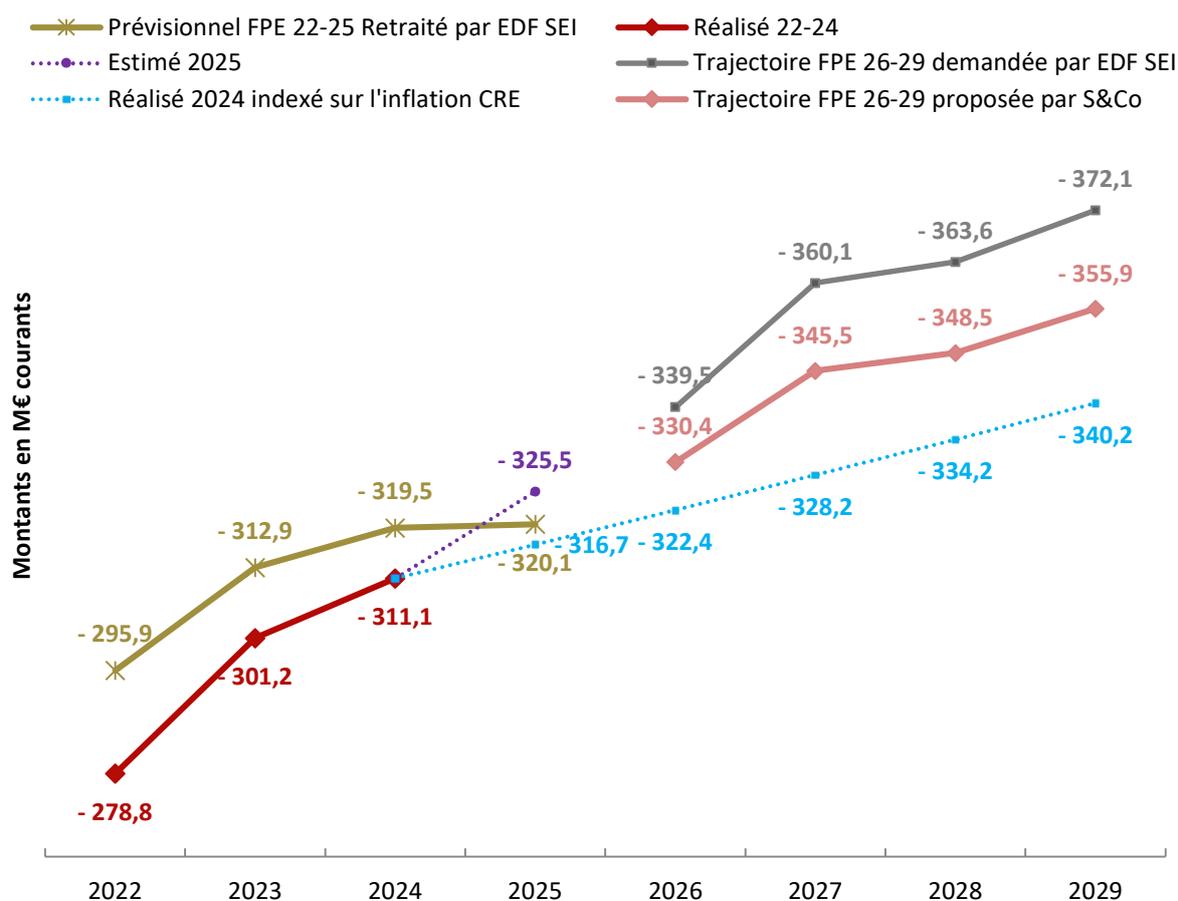
Par ailleurs, le point de départ en 2026 de la trajectoire des CNE prévisionnelles hors CRCP marque une évolution plus élevée que l'inflation par rapport au dernier réalisé (+9,12%). La trajectoire



prévisionnelle hors CRCP proposée par EDF SEI augmente fortement sur 2027 (+6,01%) et poursuit sur 2028 et 2029 avec une croissance globalement cohérente avec l'inflation (+1,7% par an en moyenne).

L'écart cumulé entre la trajectoire prévisionnelle hors CRCP proposée par EDF SEI sur 2026-2029 et le réalisé 2024 indexé sur l'inflation CRE est de -110,3 M€.

Figure 3. Trajectoire de CNE hors charges du système électrique et qui ne sont pas au CRCP prévue sur la période prévisionnelle 2026-2029



2.3. Trajectoires de CNE proposées par Schwartz and Co - pré-contradictoire

Sur la base des explications collectées auprès d'EDF SEI lors des différentes phases de l'audit et d'une analyse détaillée poste par poste, nous avons évalué la cohérence des méthodologies de construction des trajectoires prévisionnelles utilisées par l'opérateur, et reconstruit le cas échéant les trajectoires prévisionnelles en se basant sur la méthodologie qui nous semble la plus adaptée et selon nos meilleures hypothèses. Il s'agit ici d'apprécier notamment :

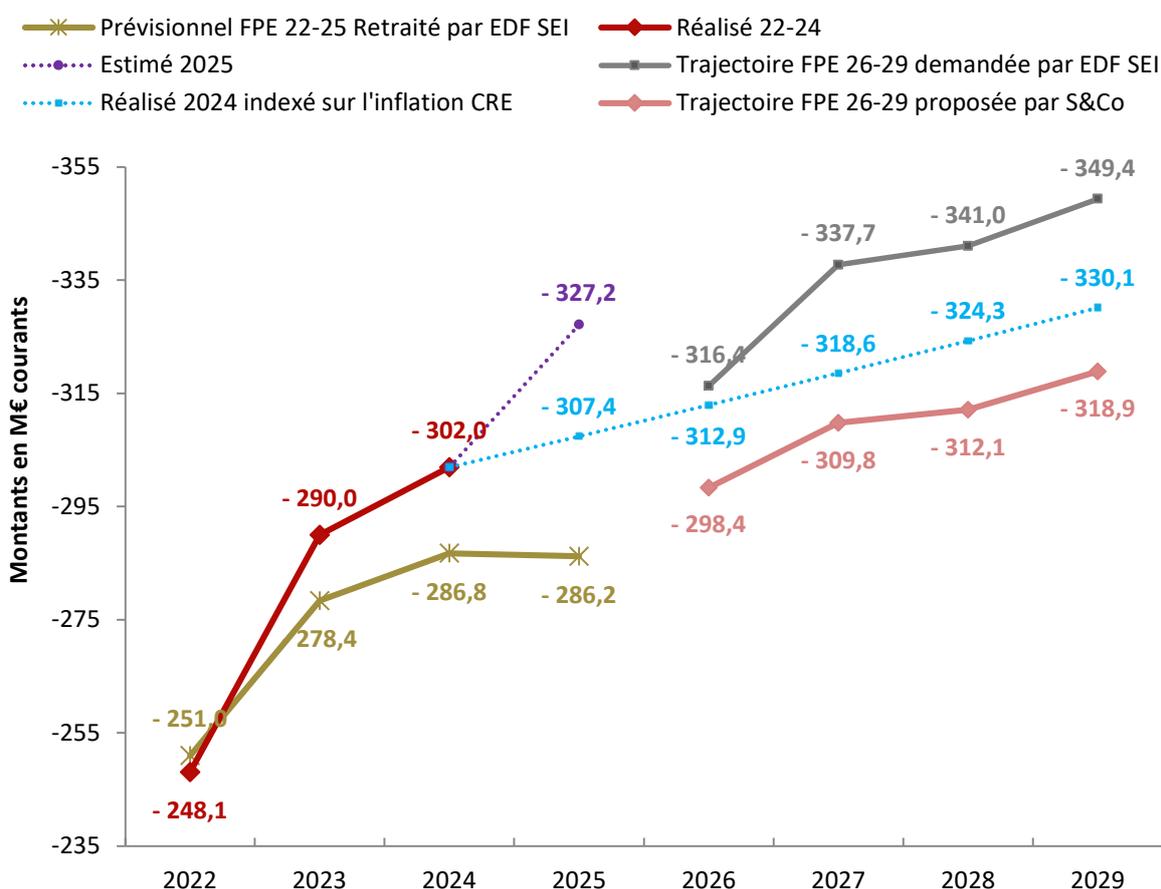


- la qualité et la complétude des justifications des évolutions au premier euro entre le réalisé 2024 et le prévisionnel 2026-2029 ;
- la cohérence des trajectoires prévisionnelles avec les évolutions de l'activité de l'opérateur.

Nous avons ainsi procédé à une analyse détaillée poste par poste de l'historique a minima sur 2022-2024 et à une évaluation des hypothèses et de la méthode de construction des trajectoires de produits et de charges d'exploitation sur la période 2026-2029. L'approche retenue pour apprécier les trajectoires prévisionnelles consiste notamment à se baser autant que possible lorsque cela se justifie sur le niveau des coûts réalisés sur la période 2022-2024.

Sur cette base, nous proposons une trajectoire prévisionnelle hors charges liées au système électrique atteignant - 298 M€ en 2026 (soit une baisse de +3,6 M€ par rapport au réalisé 2024) et -319 M€ en 2029, traduisant un écart de -7,8 % sur la période 2026-2029 par rapport à la demande d'EDF SEI.

Tableau 1. Trajectoires prévisionnelles des CNE hors charges du système électrique sur 2026-2029



L'écart entre la trajectoire proposée par Schwartz and Co et la demande tarifaire d'EDF SEI correspond à une baisse de + 18 M€ en 2026 et une baisse de + 105 M€ en montant total cumulé sur la période 2026-2029.



Tableau 2. Trajectoires pré-contradictoires des CNE proposées par Schwartz and Co et écart avec les trajectoires demandées par EDF SEI

Postes	Trajectoire FPE 26-29 proposée par S&Co				Ajustements de S&Co (en M€courants)				Total 26-29
	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	
Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I	46,3	47,0	47,7	48,5	0,4	1,6	1,7	1,8	5,4
Prestations et travaux	6,9	7,1	7,2	7,3	0,1	0,2	0,4	0,5	1,2
Dissociation véhicule vers Prod	1,6	1,5	1,5	1,4	0,3	0,3	0,2	0,2	1,0
Contributions raccordement des utilisateurs	37,7	38,4	39,1	39,8	0,0	1,1	1,1	1,1	3,3
Consommations externes	-88,7	-94,4	-95,3	-95,8	9,9	17,4	18,0	18,8	64,0
Exploitation / maintenance	-27,3	-32,0	-32,8	-34,9	9,8	17,2	17,4	18,0	62,4
Dépannage	-13,9	-13,8	-13,8	-13,8	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
Evénements isolés	-3,4	-3,4	-3,4	-3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Clientèle, PCN, formations, missions, divers	-12,1	-12,7	-12,8	-12,8	0,0	0,0	0,6	0,8	1,4
PSI	-18,3	-18,8	-19,1	-19,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Véhicules	-5,3	-5,1	-4,9	-4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurances	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Informatique et Télécom	-3,6	-3,7	-3,7	-3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	-4,3	-4,4	-4,2	-2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Redevances de concession	-7,1	-7,4	-7,5	-7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Redevance de fonctionnement (R1)	[Confidentiel]								
Redevance d'investissement (R2)									
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)									
Charges de personnel	-160,1	-163,9	-168,7	-173,3	0,7	1,2	1,5	2,1	5,5
Rémunérations	[Confidentiel]								



Charges de pensions									
Charges de sécurité sociale									
Autres charges de personnel									
Non statutaires									
Impôts et taxes	-10,8	-11,0	-11,2	-11,3	2,0	3,2	3,0	2,9	11,2
Taxes liées à la rémunération	-4,0	-4,1	-4,2	-4,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,8
FACE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CET	-2,2	-2,2	-2,2	-2,1	0,9	1,0	1,1	1,1	4,2
IFER	-2,6	-2,6	-2,6	-2,7	0,5	1,6	1,6	1,5	5,2
TF	-1,7	-1,7	-1,7	-1,8	0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0
Autres I&T	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	1,0
Protocoles	-134,1	-137,7	-136,3	-140,1	4,0	3,5	3,7	3,7	15,0
Protocoles A (Charges communes et centrales de SEI)	-85,7	-87,5	-84,1	-86,3	3,9	3,3	3,5	3,5	14,2
(A1) Activités Réseau des Fonctions Centrales	-25,0	-25,4	-20,9	-21,8	3,0	2,5	2,5	2,5	10,5
Achats DRP	-17,7	-19,0	-15,3	-16,2	3,0	2,5	2,5	2,5	10,5
Achats PCN	[Confidentiel]								
Main d'œuvre	[Confidentiel]								
PSI	4,2	4,2	4,3	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(A2) Activités Fonctions Communes et Clientèles - Q/P Réseau	-60,8	-62,1	-63,2	-64,5	0,9	0,9	1,0	1,0	3,7
Protocoles B+C (Charges du Groupe EDF)	-48,4	-50,3	-52,2	-53,8	0,1	0,2	0,2	0,2	0,8
EDF Dir. Groupe	-2,9	-2,9	-3,0	-3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

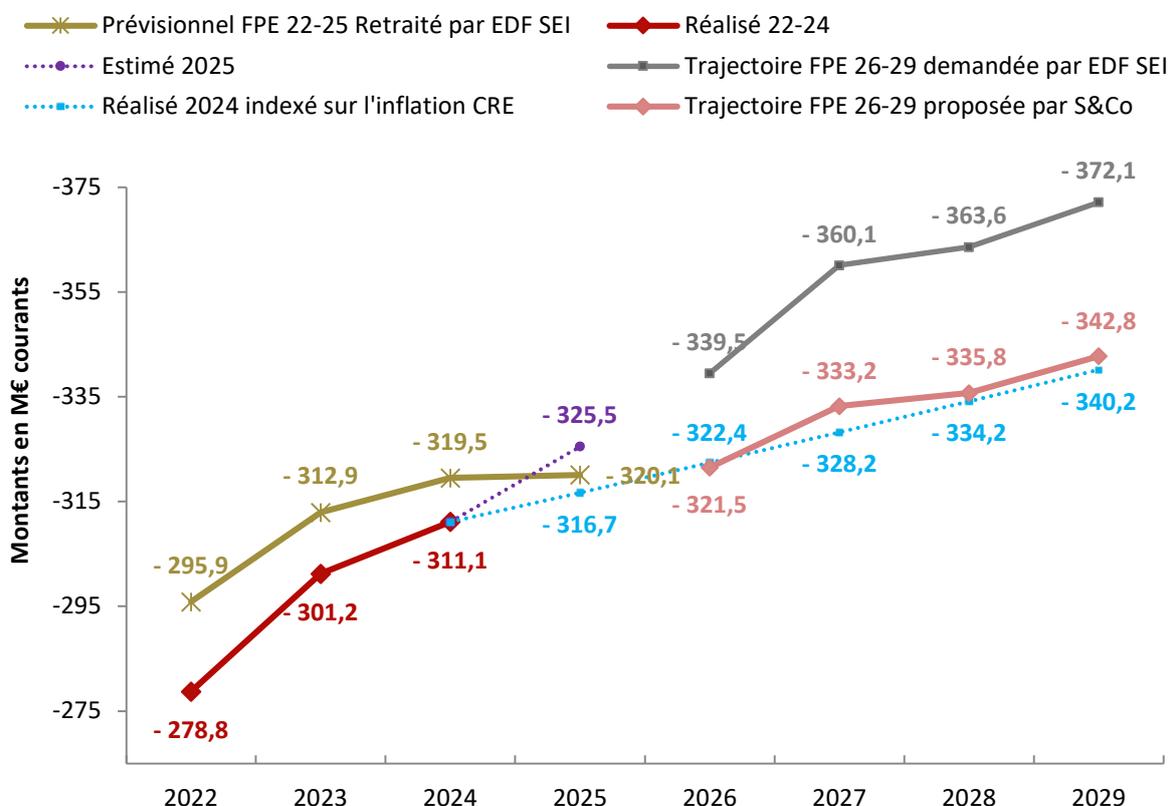


EDF Assurance	-3,7	-4,1	-4,5	-4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EDF DAG	-1,1	-1,2	-1,2	-1,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3
EDF DIG	-13,5	-13,8	-14,0	-14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EDF DTEO	-18,0	-17,9	-18,4	-18,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EDF R&D	-6,9	-8,2	-8,8	-9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EDF DTEAM	-1,7	-1,7	-1,7	-1,8	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3
EDF Hydro	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Autres produits et charges	-20,8	-21,5	-22,1	-22,8	1,1	1,1	1,1	1,1	4,4
Commissionnement fournisseur	-11,5	-11,9	-12,3	-12,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part acheminement des impayés	-3,0	-3,1	-3,1	-3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
VNC démolies	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aléas climatiques (au-delà du plafond)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres Produits et Charges Opérationnels	-3,7	-4,0	-4,2	-4,4	1,1	1,1	1,1	1,1	4,4
Tarif Agent	[Confidentiel]								
Charges centrales (compte EDF SA)	[Confidentiel]								
Indemnités préjudices	-7,1	-7,1	-7,1	-7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Subventions	[Confidentiel]								
autres APCO	[Confidentiel]								
PSI	76,9	79,1	81,3	83,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2
PSI Achats	18,3	18,8	19,1	19,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PSI MO	58,7	60,3	62,2	64,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2
CNE hors charges du système électrique	-298,4	-309,8	-312,1	-318,9	18,0	28,0	28,9	30,5	105,3

Nous proposons une trajectoire prévisionnelle des CNE hors charges liées au système électrique et hors CRCP atteignant -321,5 M€ en 2026 (soit une augmentation de -10,4 M€ par rapport au réalisé 2024) et -343 M€ en 2029, traduisant un écart de -7,1 % sur la période 2026-2029 par rapport à la demande d'EDF SEI.



Tableau 3. Trajectoires pré-contradictaires des CNE hors charges du système électrique et hors CRCP sur 2026-2029



Les postes qui sont au CRCP sont les suivants :

- contributions raccordement des utilisateurs ;
- commissionnement fournisseur ;
- part acheminement des impayés ;
- aléas climatiques (au-delà du plafond).

2.4. Trajectoires de CNE proposées par Schwartz and Co - post-contradictoire

Après analyse du mémoire de réponse d'EDF SEI, nous proposons une trajectoire prévisionnelle post contradictoire hors charges liées au système électrique atteignant -307,2 M€ en 2026 et -332 M€ en 2029. L'écart total sur 2026-2029 entre la trajectoire proposée par Schwartz and Co et celle demandée par EDF SEI est de +58,3 M€ courant, soit -4,3 %.



Tableau 4. Trajectoires prévisionnelles des CNE hors charges du système électrique

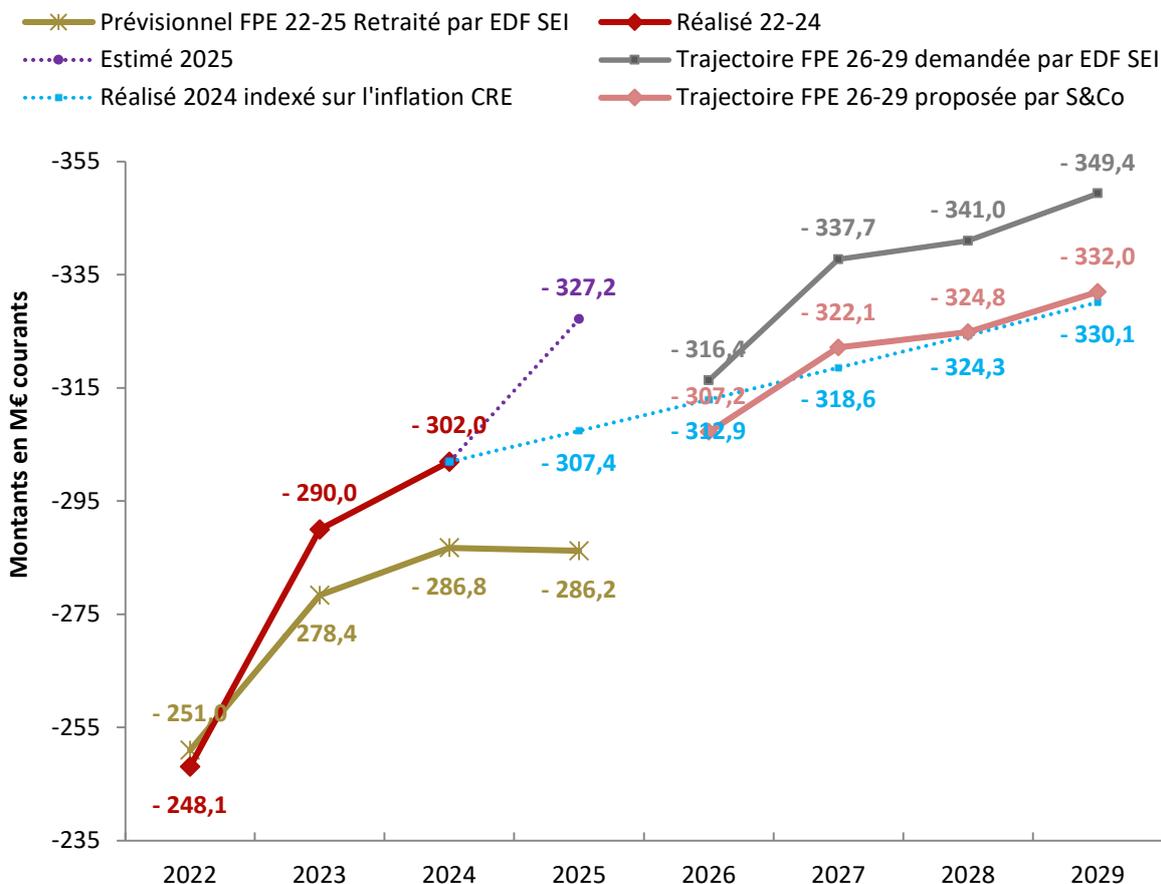


Tableau 5. Trajectoires post-contradictaires des CNE proposées par Schwartz and Co et écart avec les trajectoires demandées par EDF SEI

Postes	Trajectoire FPE 26-29 post contradictoire proposée par S&Co				Ajustements de S&Co (en M€courants)				Total 26-29
	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	
Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I	46,0	46,7	47,5	48,3	0,1	1,3	1,4	1,6	4,4
Prestations et travaux	6,9	7,1	7,2	7,3	0,1	0,2	0,4	0,5	1,2
Dissociation véhicule vers Prod	1,3	1,3	1,2	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contributions raccordement des utilisateurs	37,7	38,4	39,1	39,8	0,0	1,1	1,1	1,1	3,3
Consommations externes	-92,7	-102,0	-103,1	-103,7	5,8	9,8	10,2	10,8	36,5
Exploitation / maintenance	-32,4	-41,7	-42,7	-44,9	4,7	7,5	7,5	8,0	27,7
Dépannage	-13,9	-13,8	-13,8	-13,8	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
Evénements isolés	-3,4	-3,4	-3,4	-3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Clientèle, PCN, formations, missions, divers	-11,1	-10,7	-10,8	-10,7	1,1	2,1	2,6	2,9	8,6
PSI	-18,3	-18,8	-19,1	-19,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0



Véhicules	-5,3	-5,1	-4,9	-4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurances	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Informatique et Télécom	-3,6	-3,7	-3,7	-3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	-4,3	-4,4	-4,2	-2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Redevances de concession	-7,1	-7,4	-7,5	-7,7	-0,001	-0,001	+0,001	-0,004	-0,004
Redevance de fonctionnement (R1)	[Confidentiel]								
Redevance d'investissement (R2)	[Confidentiel]								
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)	[Confidentiel]								
Charges de personnel	-160,7	-164,9	-169,9	-174,6	0,0	0,1	0,3	0,9	1,4
Rémunérations	[Confidentiel]								
Charges de pensions	[Confidentiel]								
Charges de sécurité sociale	[Confidentiel]								
Autres charges de personnel	[Confidentiel]								
Non statutaires	[Confidentiel]								
Impôts et taxes	-10,9	-11,1	-11,3	-11,5	1,9	3,1	2,9	2,7	10,6
Taxes liées à la rémunération	-4,1	-4,2	-4,3	-4,5	0,2	0,2	0,1	-0,1	0,4
FACE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CET	-2,2	-2,2	-2,2	-2,1	0,9	1,0	1,0	1,1	4,1
IFER	-2,6	-2,6	-2,6	-2,7	0,5	1,6	1,6	1,5	5,2



TF	-1,7	-1,7	-1,8	-1,8	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Autres I&T	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	1,0
Protocoles	-137,7	-140,8	-139,6	-143,4	0,4	0,4	0,4	0,4	1,7
Protocoles A (Charges communes et centrales de SEI)	-89,4	-90,6	-87,3	-89,6	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9
(A1) Activités Réseau des Fonctions Centrales	-28,0	-27,9	-23,4	-24,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achats DRP	-20,7	-21,5	-17,8	-18,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achats PCN	[Confidentiel]								
Main d'œuvre	[Confidentiel]								
PSI	4,2	4,2	4,3	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(A2) Activités Fonctions Communes et Clientèles - Q/P Réseau	-61,4	-62,7	-64,0	-65,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9
Protocoles B+C (Charges du Groupe EDF)	-48,4	-50,3	-52,2	-53,8	0,1	0,2	0,2	0,2	0,8
EDF Dir. Groupe	-2,9	-2,9	-3,0	-3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EDF Assurance	-3,7	-4,1	-4,5	-4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EDF DAG	-1,1	-1,2	-1,2	-1,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3
EDF DIG	-13,5	-13,8	-14,0	-14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EDF DTEO	-18,0	-17,9	-18,4	-18,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EDF R&D	-6,9	-8,2	-8,8	-9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EDF DTEAM	-1,7	-1,7	-1,7	-1,8	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3
EDF Hydro	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Autres produits et charges	-21,0	-21,7	-22,3	-23,0	0,9	0,9	0,9	0,9	3,6
Commissionnement fournisseur	-11,5	-11,9	-12,3	-12,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part acheminement des impayés	-3,0	-3,1	-3,1	-3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
VNC démolies	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aléas climatiques (au-delà du plafond)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres Produits et Charges Opérationnels	-3,9	-4,2	-4,4	-4,6	0,9	0,9	0,9	0,9	3,6
Tarif Agent	[Confidentiel]								

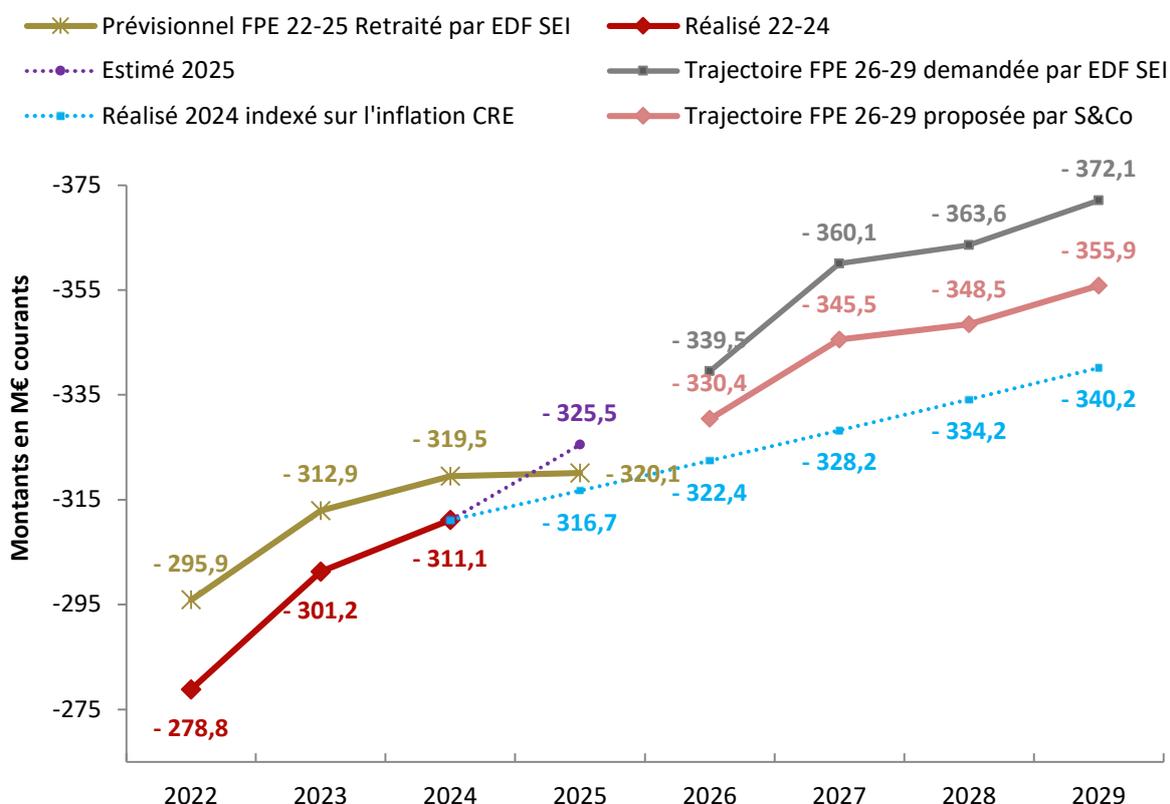


Charges centrales (compte EDF SA)									
Indemnités préjudices	-7,1	-7,1	-7,1	-7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Subventions	[Confidentiel]								
autres APCO									
PSI	77,0	79,2	81,4	83,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
PSI Achats	18,3	18,8	19,1	19,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PSI MO	58,7	60,4	62,2	64,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
CNE hors charges du système électrique	-307,2	-322,1	-324,8	-332,0	9,1	15,6	16,2	17,4	58,3

En retranchant les postes qui sont au CRCP, la trajectoire prévisionnelle post contradictoire que nous proposons atteint -330,4 M€ en 2026 et -355,9 M€ en 2029. L'écart total sur 2026-2029 avec la trajectoire des CNE hors charges liées au système électrique et hors CRCP proposée par EDF SEI est de +55 M€, soit -3,8%.



Tableau 6. Trajectoires post-contradictoires des CNE hors charges du système électrique et hors CRCP



Les postes qui sont au CRCP sont les suivants :

- contributions raccordement des utilisateurs ;
- commissionnement fournisseur ;
- part acheminement des impayés ;
- aléas climatiques (au-delà du plafond).

2.5. Appréciation du niveau global des CNE

2.5.1. Evolution au périmètre des charges non liées au système électrique

En complément de l'analyse poste par poste, une évaluation de la productivité globale d'EDF SEI a été menée en examinant l'évolution de ses CNE entre 2022 et 2029. L'analyse distingue :

- les charges liées à des contraintes exogènes et imprévisibles,
- des charges à périmètre d'activité constant (appelées « CNE à périmètre constant »).

Les CNE à périmètre constant sont obtenues en excluant les charges et produits liés à des facteurs externes et non maîtrisables. Ces éléments sont les suivants :

- les contributions raccordement des utilisateurs
- les obligations légales de débroussaillage



- les redevances de concession
- les VNC démolies
- les aléas climatiques au-delà du plafond
- le financement du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (Facé)

Deux ratios ont été analysés :

- CNE à périmètre constant par km de lignes,
- CNE à périmètre constant par client.

L'analyse est réalisée en euros constants de 2024 afin de neutraliser l'impact de l'inflation entre les différentes années.

- **Evolution de la productivité globale sur la base de la demande d'EDF SEI**

Figure 4. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Demande d'EDF SEI) – en k€ 2024 / km

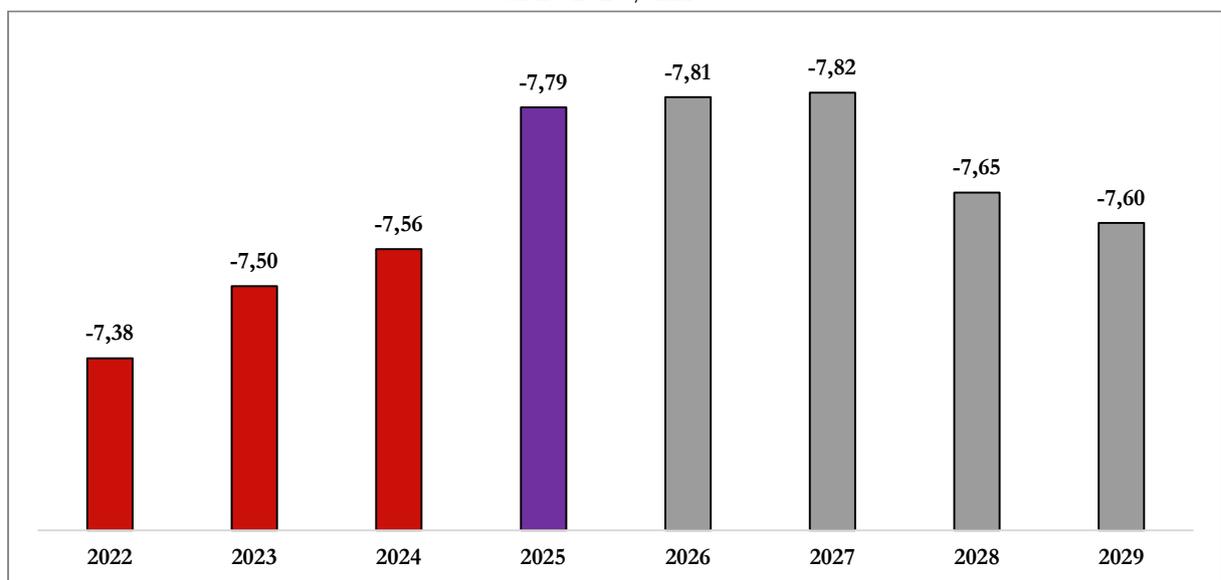
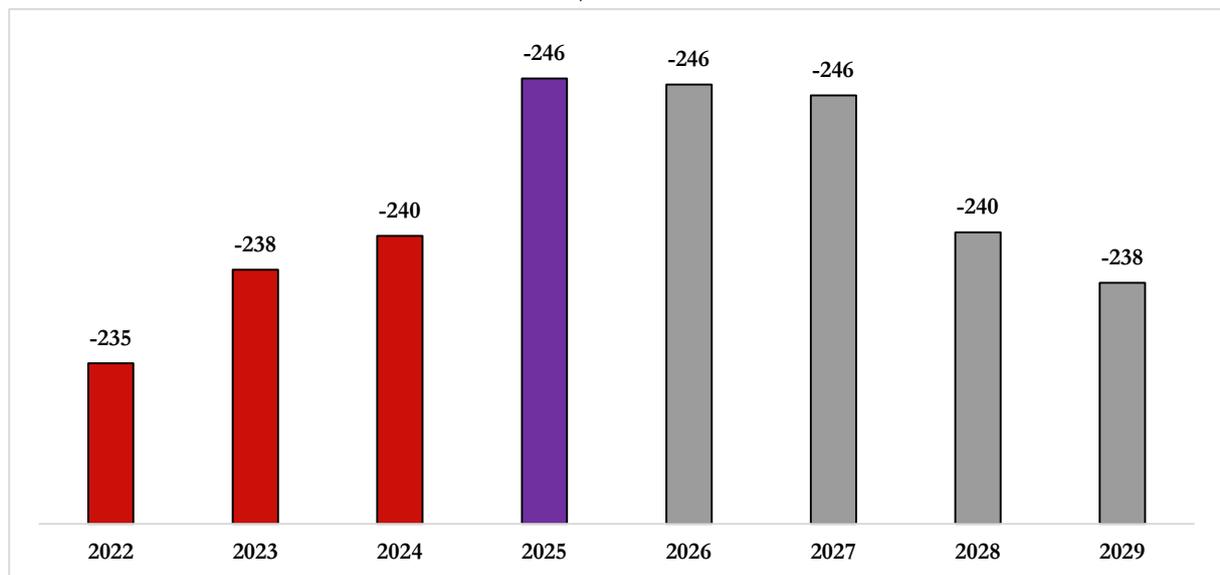




Figure 5. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Demande d'EDF SEI) – en € 2024 /client



Il ressort que les ratios connaissent une hausse entre 2022 et 2027, puis une baisse entre 2027 et 2029. La demande d'EDF SEI se traduit par une baisse de productivité en début de période prévisionnelle puis une amélioration pour retrouver à peu près le niveau du dernier réalisé sur les 2 ratios.

- **Evolution de la productivité globale sur la base de la proposition de Schwartz and Co – pré contradictoire**



Figure 6. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en k€ 2024 / km

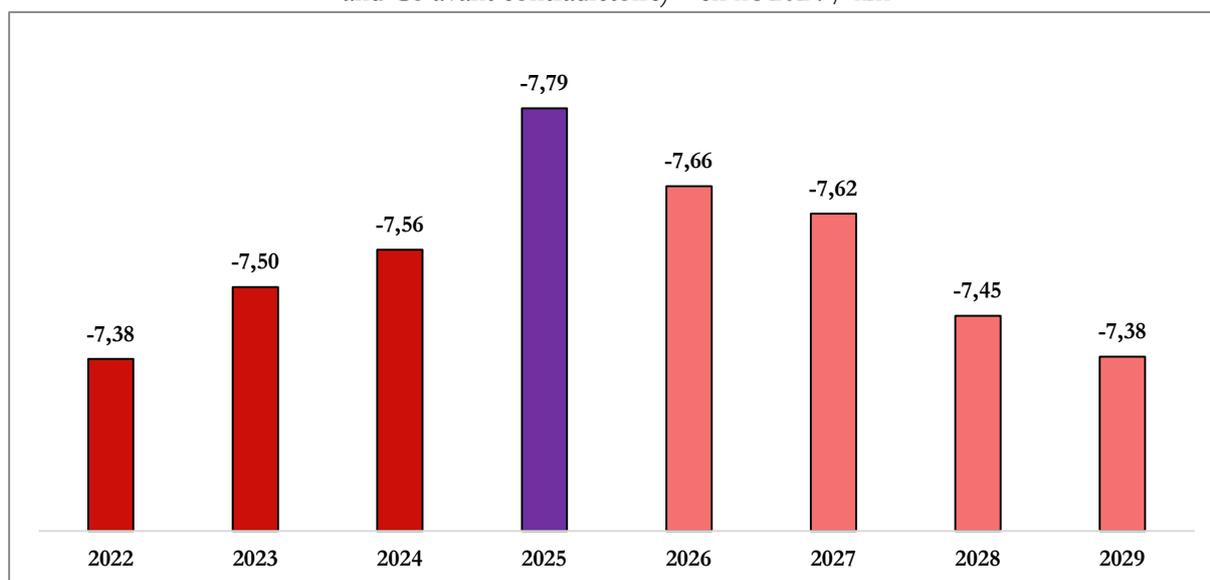
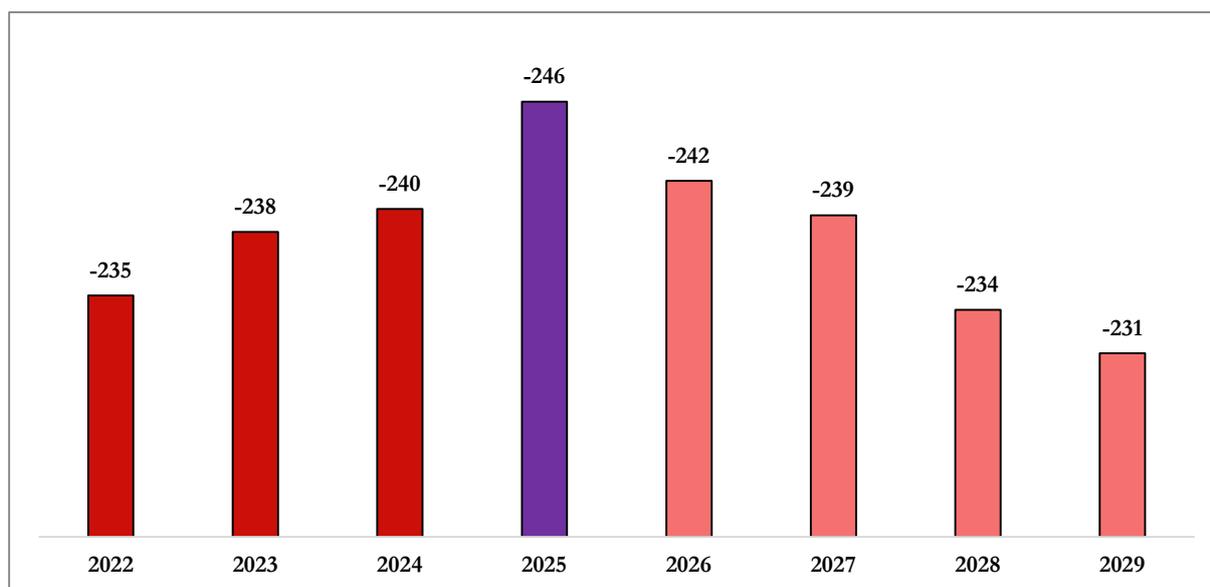


Figure 7. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en € 2024 / client



Selon la trajectoire prévisionnelle des CNE proposée par Schwartz and Co à l'issue de l'appréciation du niveau poste par poste avant contradictoire, il ressort que la productivité en 2026 est sensiblement proche du niveau de 2024. Entre 2026 et 2029, la productivité est améliorée. En 2029, la productivité est améliorée par rapport au niveau de 2024 à hauteur respectivement de -3,3 % pour le ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de lignes et -4,6 % pour le ratio CNE à périmètre constant par client.



Ainsi, la trajectoire de CNE à périmètre constant issue de l'analyse poste par poste traduit des gains d'efficacité progressifs sur toute la période FPE 2026-2029. Nous ne recommandons donc pas d'ajustements supplémentaires par rapport à la trajectoire proposée à l'issue de l'analyse poste par poste en pré contradictoire.

- Evolution de la productivité globale sur la base de la proposition de Schwartz and Co – post contradictoire

Figure 8. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en k€ 2024 / km

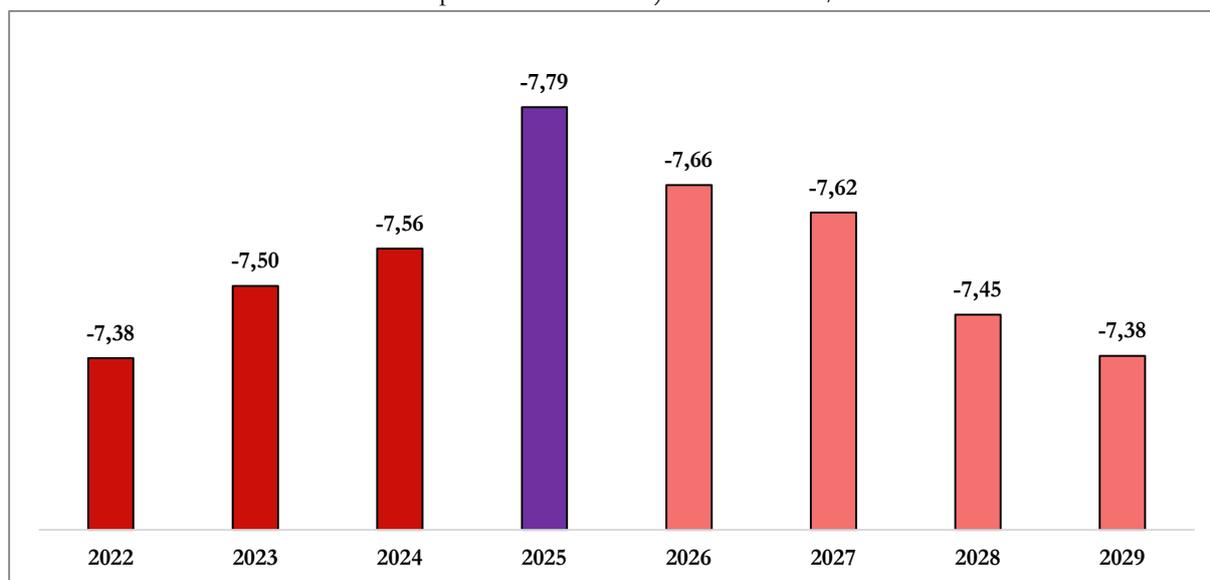
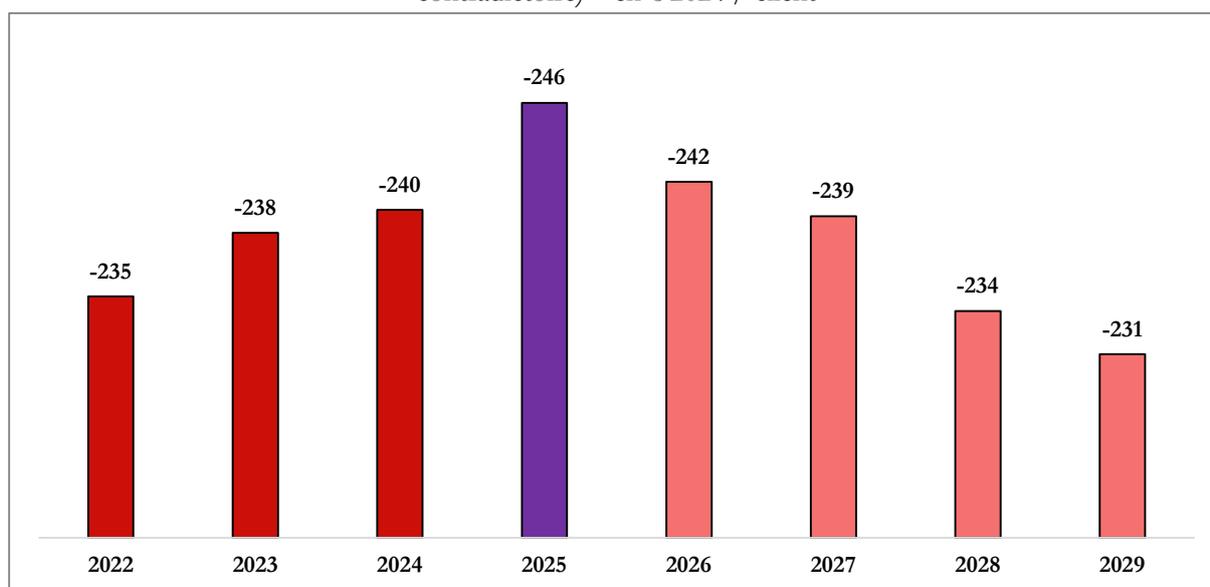


Figure 9. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en € 2024 / client





Post contradictoire, nous constatons que :

- Le ratio des CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne de 2024 est inférieur au ratio Schwartz and Co issu de l'analyse poste par poste de 2026 et 2027, et inversement pour 2028 et 2029 ;
- Le ratio des CNE à périmètre constant par client de 2024 est inférieur au ratio Schwartz and Co issu de l'analyse poste par poste de 2026, et inversement pour 2027, 2028 et 2029.

En appliquant le ratio du réalisé 2024 à la trajectoire de la **longueur du réseau** sur 2026-2029, nous obtenons un total 2026-2029 de **1357,4 M€**. Ce montant est **supérieur de 6,1 M€** au total des charges à périmètre constant issu de l'analyse poste par poste (**1351,3 M€**) (voir tableau suivant **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Tableau 7. Comparaison entre les charges à périmètre constant issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant / km de réseau) de 2024 à la trajectoire de la longueur du réseau

	2026	2027	2028	2029	Total
Charges à périmètre constant de S&Co après analyse poste par poste (M€ courant)	-328,3	-336,5	-339,5	-347,0	-1351,3
Charges à périmètre constant en appliquant le ratio du réalisé 2024 à la longueur du réseau (M€ courant)	-323,8	-333,9	-344,4	-355,2	-1357,4
Ecart (Charges avec ratio de 2024 – Charges S&Co après analyse poste par poste) (M€ courant)	4,5	2,6	-4,9	-8,2	-6,1

En appliquant le ratio du réalisé 2024 à la trajectoire du **nombre de clients** sur 2026-2029, nous obtenons un total 2026-2029 de **1371,6 M€**. Ce montant est **supérieur de 20,3 M€** au total des charges à périmètre constant issu de l'analyse poste par poste (**1351,3 M€**). (Voir tableau suivant).

Tableau 8. Comparaison entre les charges à périmètre constant issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant / nombre de clients) de 2024 à la trajectoire du nombre de clients

	2026	2027	2028	2029	Total
Charges à périmètre constant de S&Co après analyse poste par poste (M€ courant)	-328,3	-336,5	-339,5	-347,0	-1351,3
Charges à périmètre constant en appliquant le ratio du réalisé 2024 à la longueur du réseau (M€ courant)	-326,0	-337,1	-348,4	-360,1	-1371,6
Ecart (Charges avec ratio de 2024 – Charges S&Co après analyse poste par poste) (M€ courant)	2,3	-0,6	-8,9	-13,1	-20,3

Conclusion :

La baisse d'efficacité dans les années 2026 et 2027 par rapport à 2024 est globalement compensée dans les années 2028 et 2029. Par conséquent, nous ne recommandons pas d'ajustement supplémentaire.



2.5.2. Evolution au périmètre des charges non liées au système électrique et hors CRCP

Pour compléter l'analyse précédente, nous avons également mesuré l'évolution de la productivité globale d'EDF SEI sur le périmètre des charges et produits d'exploitation **hors CRCP**.

Afin d'obtenir les CNE hors CRCP à « périmètre d'activité constant », nous avons déduit des CNE les éléments suivants :

- les contributions raccordement des utilisateurs (au CRCP)
- le commissionnement fournisseur (au CRCP)
- la part acheminement des impayés (au CRCP)
- les aléas climatiques au-delà du plafond (au CRCP)
- les obligations légales de débroussaillage
- les redevances de concession
- les VNC démolies
- le financement du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (Facé)

L'analyse est réalisée en euros constants de 2024 afin de neutraliser l'impact de l'inflation entre les différentes années.

- **Evolution de la productivité globale sur la base de la demande d'EDF SEI**



Figure 10. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Demande d'EDF SEI) – en k€ 2024 / km

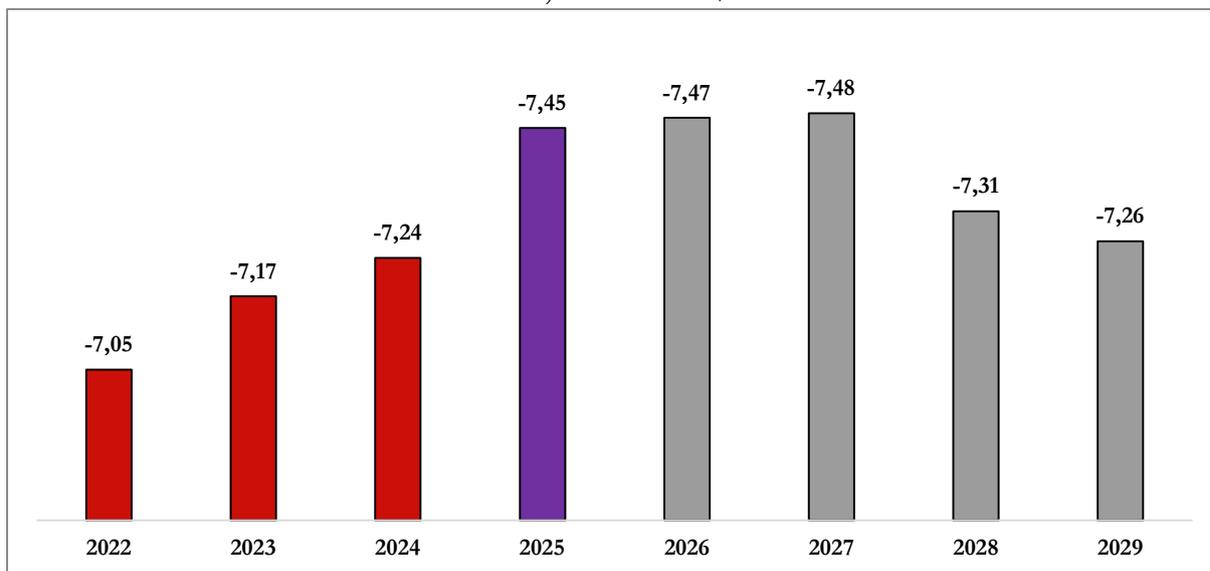
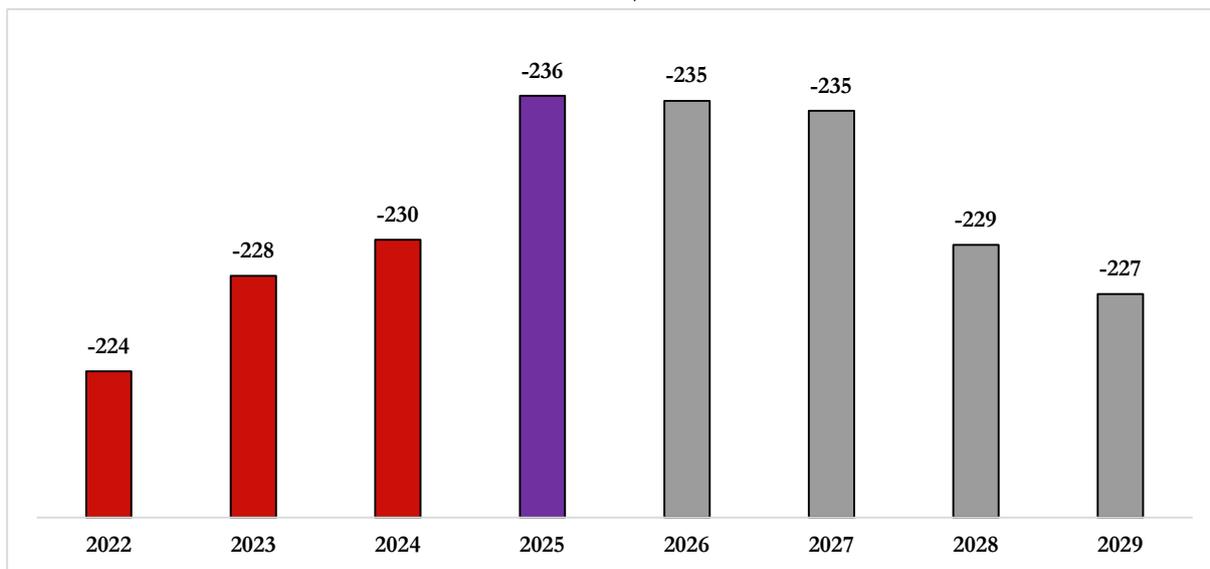


Figure 11. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Demande d'EDF SEI) – en € 2024 / client



Il ressort que les ratios connaissent une hausse de 2022 jusqu'à 2027, puis une baisse entre 2027 et 2029. La demande d'EDF SEI se traduit par une baisse de productivité en début de période prévisionnelle puis une amélioration pour retrouver à peu près le niveau du dernier réalisé sur les 2 ratios.

- **Evolution de la productivité globale sur la base de la proposition de Schwartz and Co – pré contradictoire**



Figure 12. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en k€ 2024 / km

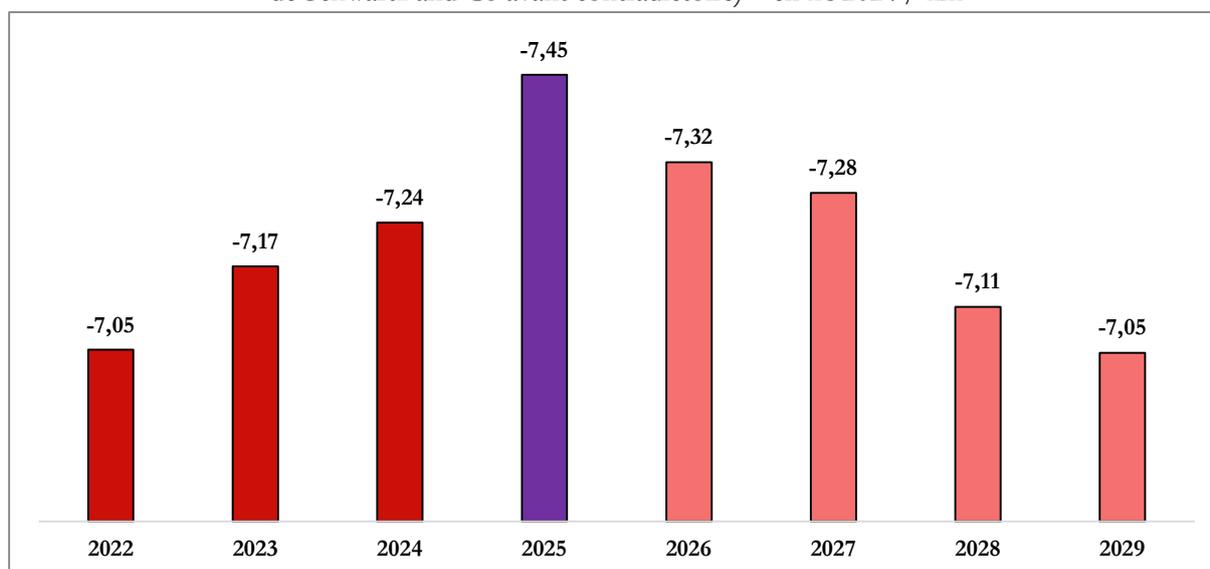
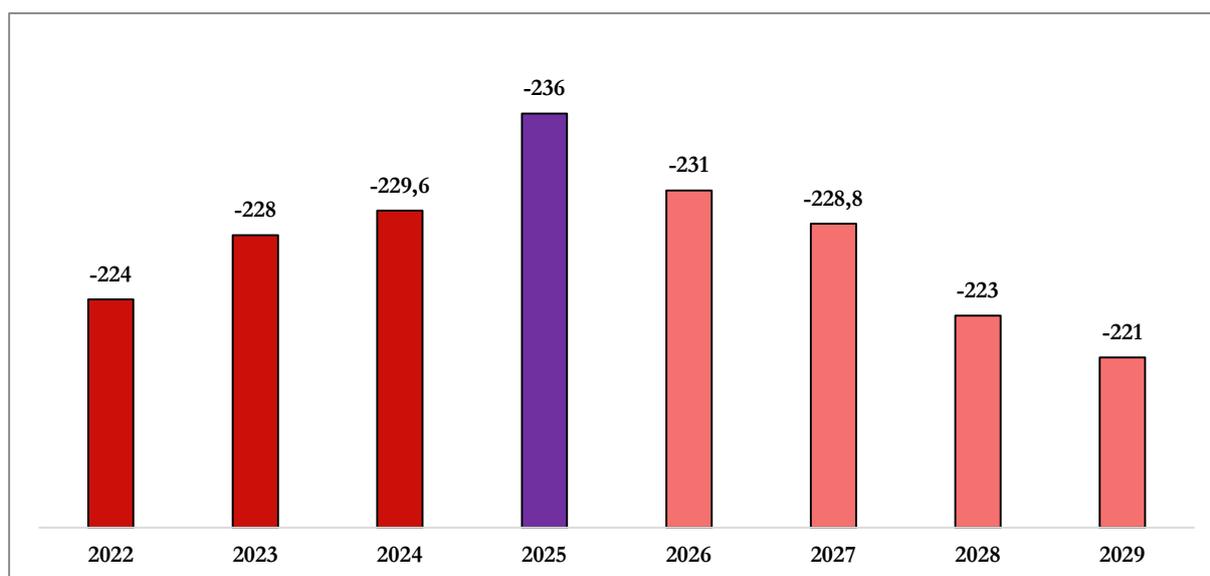


Figure 13. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en € 2024 / client



Selon la trajectoire prévisionnelle des CNE hors CRCP proposée par Schwartz and Co à l'issue de l'appréciation du niveau poste par poste avant contradictoire, il ressort que la productivité est améliorée entre 2024 et 2026 : -0,17 % pour le ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de lignes et -0,82 % pour le ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client. Cette amélioration par rapport à 2024 se poursuit jusqu'en 2029. En 2029, la productivité est améliorée par rapport au niveau de 2024 à hauteur respectivement de -3,7 % pour le ratio CNE hors CRCP



à périmètre constant par kilomètre de lignes et -5 % pour le ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client.

Ainsi, la trajectoire de CNE hors CRCP à périmètre constant issue de l'analyse poste par poste traduit des gains d'efficacité progressifs dès 2026 sur toute la période FPE 2026-2029. Nous ne recommandons donc pas d'ajustements supplémentaires par rapport à la trajectoire proposée en pré contradictoire à l'issue de l'analyse poste par poste.

- **Evolution de la productivité globale sur la base de la proposition de Schwartz and Co – post contradictoire**

Figure 14. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en k€ 2024 / km

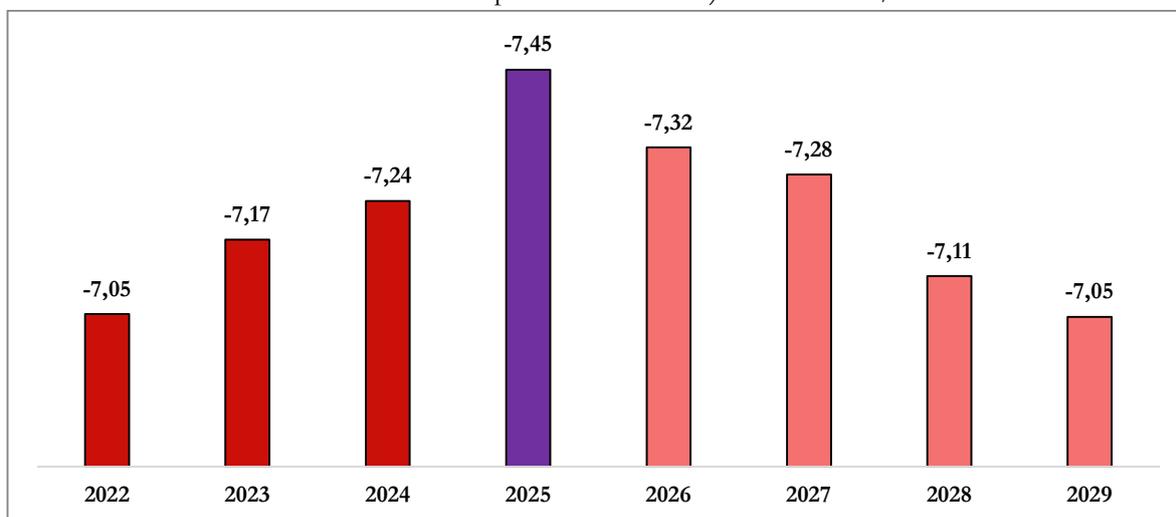
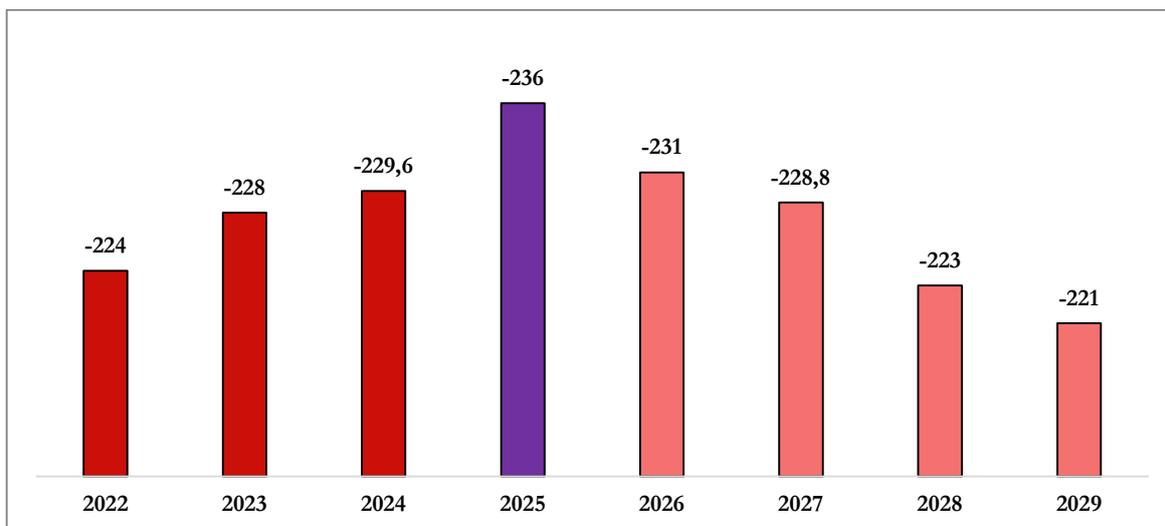


Figure 15. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en € 2024 / client





Post contradictoire, nous constatons que :

- Le ratio des CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne de 2024 est inférieur au ratio Schwartz and Co issu de l'analyse poste par poste de 2026 et 2027, et inversement pour 2028 et 2029 ;
- Le ratio des CNE hors CRCP à périmètre constant par client de 2024 est inférieur au ratio Schwartz and Co issu de l'analyse poste par poste de 2026, et inversement pour 2027, 2028 et 2029

En appliquant le ratio du réalisé 2024 à la trajectoire de la **longueur du réseau** sur 2026-2029, nous obtenons un total 2026-2029 de **1299,2 M€**. Ce montant est **supérieur de 8,8 M€** au total des charges à périmètre constant hors CRCP issu de l'analyse poste par poste (**1290,4 M€**). (Voir tableau suivant)

Tableau 9. Comparaison entre les charges à périmètre constant hors CRCP issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant hors CRCP / km de réseau) de 2024 à la trajectoire de la longueur du réseau

	2026	2027	2028	2029	Total
Charges à périmètre constant hors CRCP de S&Co après analyse poste par poste (M€ courant)	-313,8	-321,5	-324,1	-331,1	-1290,4
Charges à périmètre constant hors CRCP en appliquant le ratio 2024 à la longueur du réseau (M€ courant)	-310,0	-319,6	-329,7	-340,0	-1299,2
Ecart (Charges avec ratio de 2024 – Charges S&Co après analyse poste par poste) (M€ courant)	3,8	1,9	-5,6	-8,9	-8,8

En appliquant le ratio du réalisé 2024 à la trajectoire du **nombre de clients** sur 2026-2029, nous obtenons un total 2026-2029 de **1312,8 M€**. Ce montant est **supérieur de 22,4 M€** au total des charges à périmètre constant hors CRCP issu de l'analyse poste par poste (**1290,4 M€**). (Voir tableau suivant **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)

Tableau 10. Comparaison entre les charges à périmètre constant hors CRCP issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant hors CRCP / nombre de clients) de 2024 à la trajectoire du nombre de clients

	2026	2027	2028	2029	Total
Charges à périmètre constant hors CRCP de S&Co après analyse poste par poste (M€ courant)	-313,8	-321,5	-324,1	-331,1	-1290,4
Charges à périmètre constant hors CRCP en appliquant le ratio 2024 au nombre de clients (M€ courant)	-312,0	-322,6	-333,5	-344,7	-1312,8
Ecart (Charges avec ratio de 2024 – Charges S&Co après analyse poste par poste) (M€ courant)	1,7	-1,1	-9,4	-13,6	-22,4

Conclusion :

La baisse d'efficacité dans les années 2026 et 2027 par rapport à 2024 est globalement

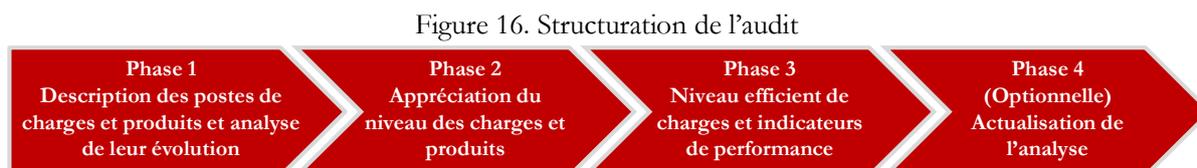


compensée dans les années 2028 et 2029. Par conséquent, nous ne recommandons pas d'ajustement supplémentaire.



3. Déroulement de l'audit

L'audit est organisé en 4 phases :



- La phase 1 a pour objet la mise à plat et l'explication des trajectoires réalisées sur 2022-2024 et estimées sur 2025 ainsi que des trajectoires prévisionnelles sur 2026-2029 des CNE pour l'ensemble des postes et des investissements pour les postes SI, Immobilier et Véhicules. Cette phase comprend :
 - l'appropriation des informations fournies par la CRE ;
 - la rédaction et l'envoi d'un premier jeu de questionnaires à EDF SEI ;
 - des entretiens à distance avec EDF SEI ;
 - une analyse détaillée des trajectoires réalisées, estimées et prévisionnelles d'EDF SEI ;
- La phase 2 a pour objet d'apprécier le niveau des charges et produits réalisés (2022-2024), estimés (2025) et prévisionnels (2026-2029). Cette phase comprend :
 - l'envoi d'un deuxième jeu de questionnaires si nécessaire ;
 - l'appréciation du niveau des charges et produits réels de 2022-2024, et estimés pour 2025 ;
 - l'appréciation du niveau des charges et produits prévisionnels sur la période 2026-2029 ;
- La phase 3 inclut :
 - la formulation de recommandations quant au niveau efficient des CNE pour l'ensemble des postes, et des investissements pour les postes SI, Immobilier et Véhicules, sur la période prévisionnelle 2026-2029 ;
 - l'appréciation des indicateurs suivis par EDF SEI pour piloter les efforts de productivité sur la prochaine période tarifaire, ainsi que de la stratégie mise en œuvre pour atteindre les objectifs que l'opérateur s'est fixé dans ce domaine ;
 - la synthèse des résultats et la production du rapport final de l'audit.
- La phase 4 optionnelle a pour objet la mise à jour du rapport d'audit à la suite de la révision de la demande tarifaire envoyée par EDF SEI, pour prendre en compte les conséquences d'éventuels évènements survenus depuis la remise du dossier initial.



Le présent rapport final a été produit dans le cadre de la phase 3 de l'audit et porte sur le dossier initial d'audit.



4. Vue d'ensemble des CNE

4.1. Méthode et hypothèses générales de construction des trajectoires

4.1.1. Méthodologie de construction des trajectoires 2022-2025

EDF SEI a retraité la trajectoire prévisionnelle 2022-2025 pour tenir compte des écarts entre l'inflation prévisionnelle estimée par la CRE en 2021 pour la période 2022-2025 et l'inflation réalisée sur la période 2022-2025. Les deux trajectoires d'inflation sont fournies dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11. Ecart entre la trajectoire d'inflation utilisée par EDF SEI dans la construction des trajectoires prévisionnelles 2022-2025 et celle retenue par la CRE

	2022	2023	2024	2025
Taux d'inflation (IPC) réalisée utilisés par EDF SEI pour le calcul des trajectoires prévisionnelles 2022-2025 retraitées	5,34%	4,82%	1,85%	
Taux d'inflation (IPC) retenus dans la délibération de la CRE relative au tarif TURPE 6 HTA-BT	1,60%	1,20%	1,30%	1,20%

4.1.2. Méthodologie générale de construction des budgets 2026-2029

4.1.2.1. Description de la méthode

EDF SEI a construit les trajectoires prévisionnelles 2026-2029 sur la base de sa meilleure vision à date des coûts à venir.

EDF SEI a élaboré les trajectoires financières à partir du dernier plan moyen-terme (PMT 2025-2027) de la direction. Ces trajectoires ont été actualisées d'éléments nouveaux apparus depuis l'élaboration du PMT ou à la suite de la mise à jour de certaines hypothèses (Cf. annexe 4 du dossier tarifaire d'EDF SEI listant les différents écarts au PMT).

Certaines hypothèses structurantes ont été communiquées par la CRE et réutilisées pour cet exercice :

- Trajectoire d'inflation prévisionnelle, stable à 1,8%/an sur la période 2025-2029 ;
- Evolution du SNB calculée à partir d'une hypothèse de 50% de l'inflation ;
- Trajectoire de PPTV à utiliser pour la valorisation des pertes.

Parmi les **principales hypothèses en écart avec le PMT**, on peut noter :

- Une **nouvelle politique de résilience** en cours de définition qui se traduit en particulier par la **constitution d'un stock de matériel stratégique et de groupes électrogènes de secours** essentiels à la réalimentation des clients et à la remise en état du réseau à la suite d'événements climatiques ;



- La **révision à la hausse de certains programmes de maintenance** à la suite de nouveaux diagnostics techniques effectués à l'automne 2024 et début 2025 (en particulier le traitement de non-conformités techniques sur le parc de transformateurs HTB) ;
- **L'intégration de nouveaux effectifs** pour traiter le sujet des fraudes ;
- L'ajout de **l'installation de compensateurs synchrones** en Corse et en Guyane dont le projet démarre en ce début d'année 2025 ;
- La **mise à jour des trajectoires financières de certains SI industriels et télécom** dont les orientations ont été revues ;
- La **réforme du financement du FACE³** décidée dans le cadre de la loi de Finances pour 2025.

4.1.2.2. Hypothèses d'indexation

Hypothèses de construction de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029

EDF SEI a utilisé principalement l'inflation comme paramètre d'indexation dans la construction des trajectoires prévisionnelles.

Tableau 12. Indices utilisés par EDF SEI pour construire la trajectoire prévisionnelle 2026-2029

Poste	Indices utilisés par EDF SEI pour construire la trajectoire prévisionnelle 2026-2029
Produits hors recettes d'acheminement	
Contributions au raccordement	
Prestations et travaux	
Dissociation véhicule vers la prod	La trajectoire prévisionnelle est construite dans la continuité du réalisé en légère baisse.
Consommations externes	Inflation
Redevances de concession	
Charges de personnel	Hausse du SNB pour prise en compte de 50% de l'inflation prévisionnelle, +0.6% par an pour ancienneté, +1.1% pour mesures salariales individuelles.
Impôts et taxes	IFER et Autres Impôts et Taxes : évolution cohérente avec l'inflation CET (pour la part CFE) et Taxe Foncière : réévaluation de la valeur locative imposable des biens fonciers et réévaluation du taux d'imposition selon les hypothèses suivantes :

³ Fonds d'amortissement des charges d'électrification



	Coefficient d'évolution du		
	taux de CFE	Coefficient d'évolution des bases imposables	
	2025	0,2%	1,7%
	2026	0,5%	1,9%
	2027	0,5%	1,8%
	2028	0,5%	1,8%
	2029	0,5%	1,8%
Protocoles	Inflation		
Autres produits et charges	Inflation		
PSI	Protocoles A2 : Prise en compte de l'inflation et des effets prix SNB et GVT Protocoles B+C : Prise en compte de l'inflation et des prévisions de révision de l'ILAT fournis par la DIG		
CAPEX supports			

Les hypothèses d'évolution de SNB et de GVT utilisées par EDF SEI sont fournies dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13. Hypothèses de SNB et de GVT utilisées par EDF SEI dans la construction de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029

[Confidentiel]

Le GVT (Glissement Vieillesse Technique) traduit l'évolution du coût moyen de la main d'œuvre d'EDF SEI. Il est formé de deux composantes :

- Le GVT positif est lié aux mesures salariales suivantes : avancement, promotions liées à l'appréciation du professionnalisme ou à une mutation.
- Le GVT négatif (ou effet noria) est la conséquence d'entrées dans l'entreprise d'employés avec des salaires moins élevés que la moyenne et de sorties de l'entreprise d'employés avec des salaires plus élevés que la moyenne.

4.2. Vue d'ensemble des charges et produits liés à l'activité de gestion de réseaux

4.2.1. Décomposition des CNE par poste pour l'année 2024 (nouvelle décomposition)

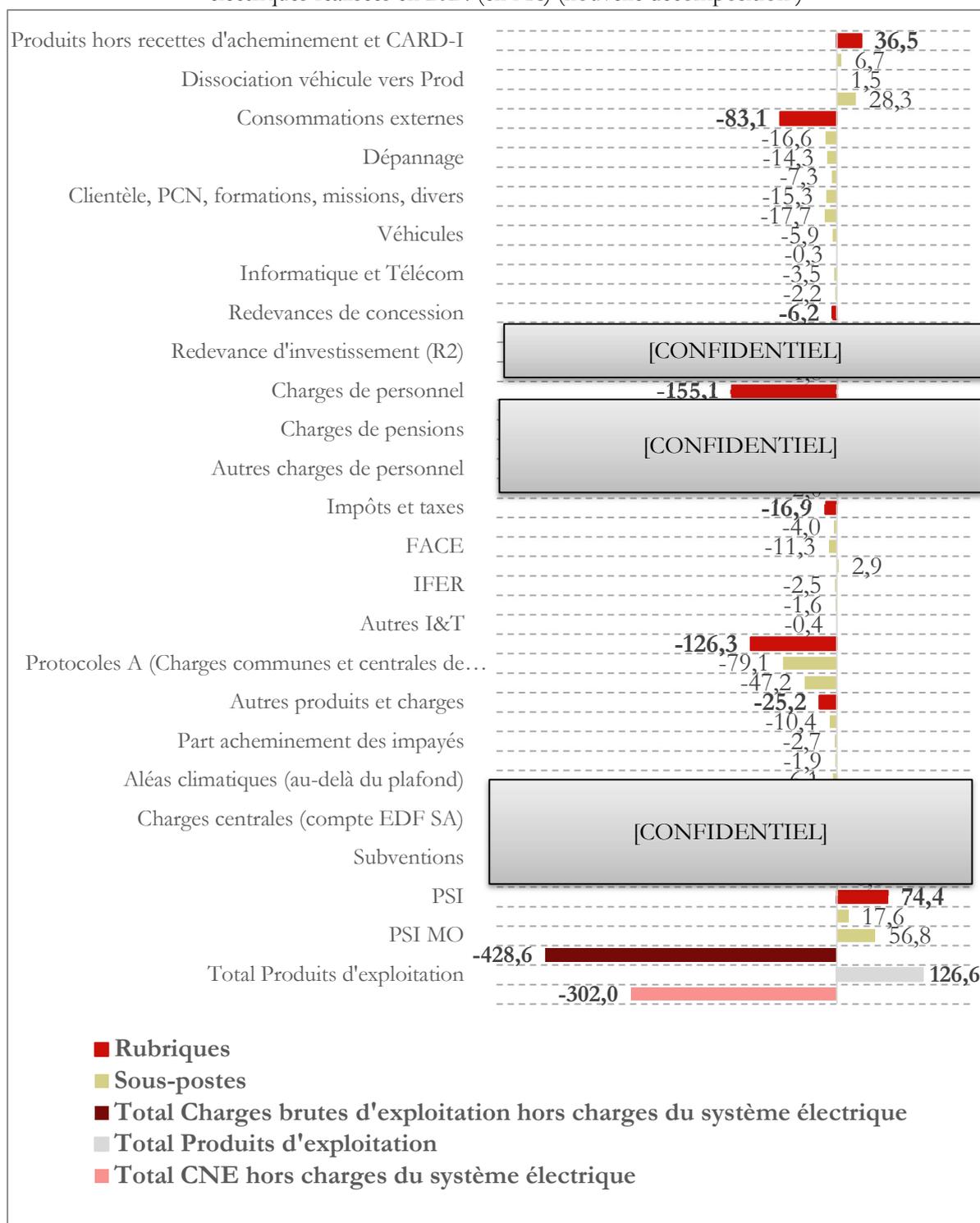
Le montant total des CNE hors achats liés au système électrique pour l'année 2024 est de -302 M€ courants. On note que les postes de charges les plus importants sont :

- Charges de personnel (-155,1 M€) ;
- Protocoles (-126,3 M€) ;
- Consommations externes (-83,1 M€).





Tableau 14. Décomposition graphique par rubriques et postes des CNE hors charges liées au système électriques réalisées en 2024 (en M€) (nouvelle décomposition⁴)



⁴ EDF SEI a modifié la composition des postes pour sa demande FPE 2026-2029 par rapport à sa demande FPE 2022-2025. Par « nouvelle décomposition », on désigne celle de la demande FPE 2026-2029.



Dans le tableau ci-après, nous rappelons la valeur réelle en 2024 des charges et produits d'exploitation d'EDF SEI ainsi que le pourcentage que représente chaque poste au sein de la rubrique la contenant.

Tableau 15. Décomposition des CNE 2024 d'EDF SEI (nouvelle décomposition)

Postes	Réalisé 2024 (M€)	Part du poste au sein de la rubrique
Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I	36,5	Part au sein de Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I
Prestations et travaux	6,7	18,3%
Dissociation véhicule vers Prod	1,5	4,1%
Contributions raccordement des utilisateurs	28,3	77,6%
Consommations externes	-83,1	Part au sein de Consommations externes
Exploitation / maintenance	-16,6	20,0%
Dépannage	-14,3	17,2%
Evénements isolés	-7,3	8,8%
Clientèle, PCN, formations, missions, divers	-15,3	18,4%
PSI	-17,7	21,3%
Véhicules	-5,9	7,1%
Assurances	-0,3	0,4%
Informatique et Télécom	-3,5	4,2%
Immobilier	-2,2	2,7%
Redevances de concession	-6,2	Part au sein de Redevances de concession
Redevance de fonctionnement (R1)	[Confidentiel]	
Redevance d'investissement (R2)		
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)		
Charges de personnel	-155,1	Part au sein de Charges de personnel
Rémunérations	[Confidentiel]	
Charges de pensions		
Charges de sécurité sociale		
Autres charges de personnel		
Non statutaires		
Impôts et taxes	-16,9	Part au sein de Impôts et taxes
Taxes liées à la rémunération	-4,0	23,5%
FACE	-11,3	67,0%



CET	2,9	-17,0%
IFER	-2,5	14,6%
TF	-1,6	9,6%
Autres I&T	-0,4	2,4%
Protocoles	-126,3	Part au sein de Protocoles
Protocoles A (Charges communes et centrales de SEI)	-79,1	62,6%
Protocoles B+C (Charges du Groupe EDF)	-47,2	37,4%
Autres produits et charges	-25,2	Part au sein de Autres produits et charges
Commissionnement fournisseur	-10,4	41,2%
Part acheminement des impayés	-2,7	10,6%
VNC démolies	-1,9	7,6%
Aléas climatiques (au-delà du plafond)	-6,1	24,3%
Tarif Agent	[Confidentiel]	
Charges centrales (compte EDF SA)	[Confidentiel]	
Indemnités préjudices	-7,5	29,8%
Subventions autres APCO	[Confidentiel]	
PSI	74,4	Part au sein de PSI
PSI Achats	17,6	23,7%
PSI MO	56,8	76,3%
Total Charges brutes d'exploitation (hors charges du système électrique)	-428,6	
Total Produits d'exploitation	126,6	
CNE hors charges du système électrique	-302,0	

4.2.2. Evolution des CNE d'EDF SEI sur la période FPE 2022-2025

À l'exception de la première année, EDF SEI dépasse la trajectoire prévisionnelle du FPE sur la période 2022-2025. Les CNE affichent un rythme de croissance plus fort sur la période 2022-2023 que sur la période 2023-2025. L'écart cumulé sur la période 2022-2024 du réalisé par rapport à la trajectoire FPE retenue par la CRE est de -24 M€ courants (+2,9%). L'estimation effectuée par l'opérateur sur 2025 est quant à elle nettement supérieure à la trajectoire FPE, avec un écart estimé à -40,9 M€ courants (+14,3%).

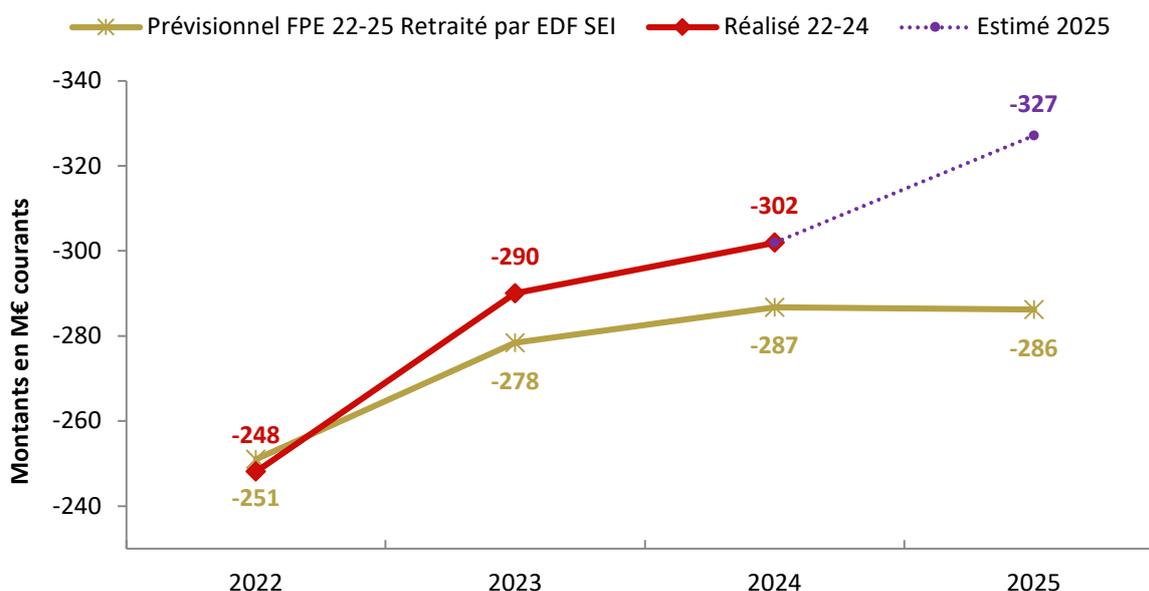
Le graphique ci-après illustre 3 trajectoires de CNE en euros courants :

- La trajectoire « Prévisionnel FPE 22-25 Retraité » est la trajectoire prévisionnelle FPE 2022-2025 validée par la CRE, retraitée a posteriori par EDF SEI de l'inflation (réalisée pour 2022-2025 et estimée par EDF SEI pour l'année 2025) en cohérence avec le mécanisme tarifaire mis en place par la CRE ;



- La trajectoire « CNE Réalisées 22-24 » correspond au niveau de CNE réalisées par EDF SEI sur la période 2022 à 2024 ;
- La trajectoire « CNE Estimées 25 » correspond aux dernières estimations d'EDF SEI pour l'année 2025.

Figure 17. Trajectoire des CNE d'EDF SEI hors charges du système électrique sur la période FPE 2022-2025 (M€ courants)



4.2.3. Trajectoire des CNE proposée par EDF SEI sur la période prévisionnelle 2026-2029

Cette section présente la proposition d'EDF SEI d'évolution des CNE pour la période tarifaire 2026-2029. Cette trajectoire 2026-2029 est représentée par la courbe « Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI ».

Le tableau ci-dessous rappelle la trajectoire réalisée en 2024 et présente l'estimée en 2025 ainsi que le prévisionnel sur la période 2026-2029.

Tableau 16. Vue globale des CNE réalisées 2024, estimées 2025 et prévisionnelles 2026-2029 (nouvelle décomposition)

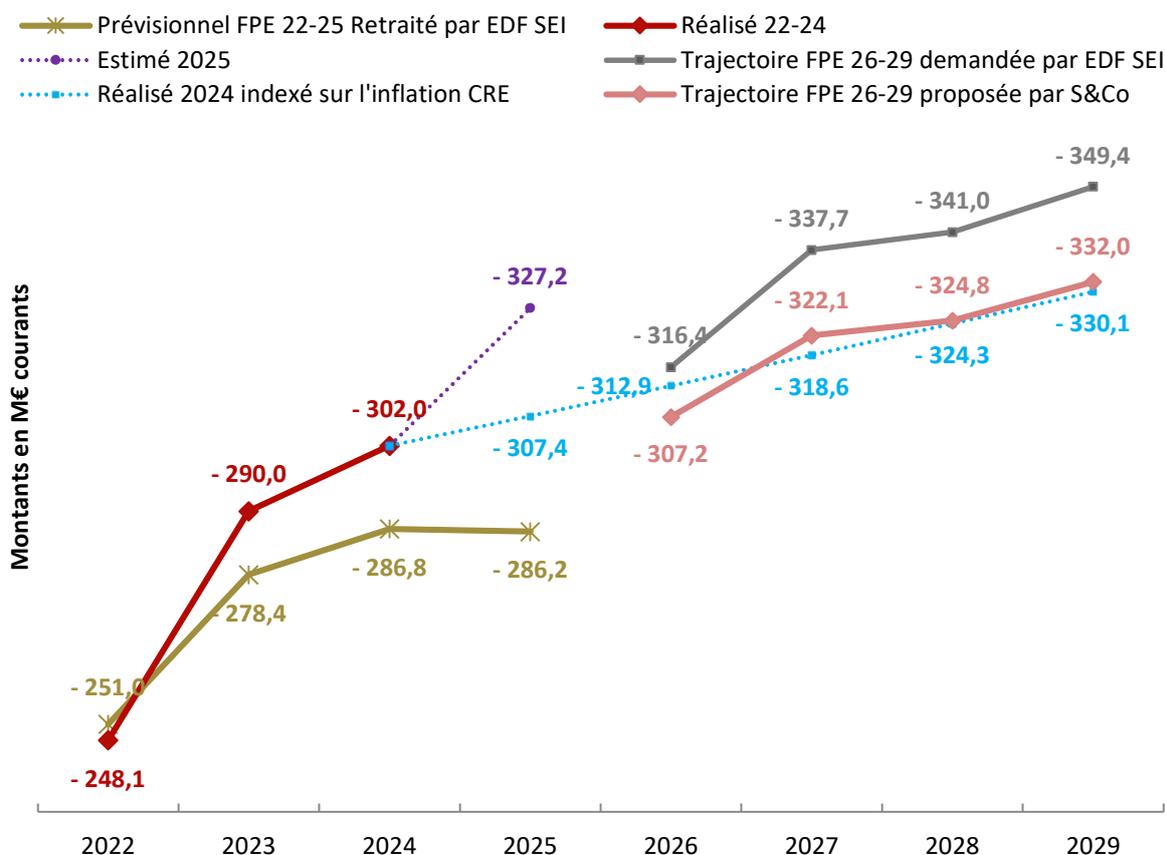
Rubrique / Poste (M€)	2024 réalisé	2025	2026	2027	2028	2029
Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I	37	46	46	45	46	47



Consommations externes	-83	-90	-99	-112	-113	-115
Redevances de concession	-6	-7	-7	-7	-8	-8
Charges de personnel	-155	-156	-161	-165	-170	-175
Impôts et taxes	-17	-19	-13	-14	-14	-14
Protocoles	-126	-131	-138	-141	-140	-144
Autres Produits et Charges	-25	-46	-22	-23	-23	-24
PSI	74	76	77	79	81	84
CNE hors charges du système électrique	-302	-327	-316	-338	-341	-349

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle CNE 2026-2029 marque une augmentation cohérente avec l'inflation par rapport au dernier réalisé (+4,8%). La trajectoire prévisionnelle de CNE proposée par EDF SEI augmente fortement en 2027 (+6,8%) puis poursuit sa hausse sur 2028 et 2029 à un rythme proche de l'inflation (+1,7% par an en moyenne).

Figure 18. Trajectoire de CNE hors charges du système électrique prévue sur la période prévisionnelle 2026-2029





5. Analyse poste par poste

5.1. Méthodologie d'analyse

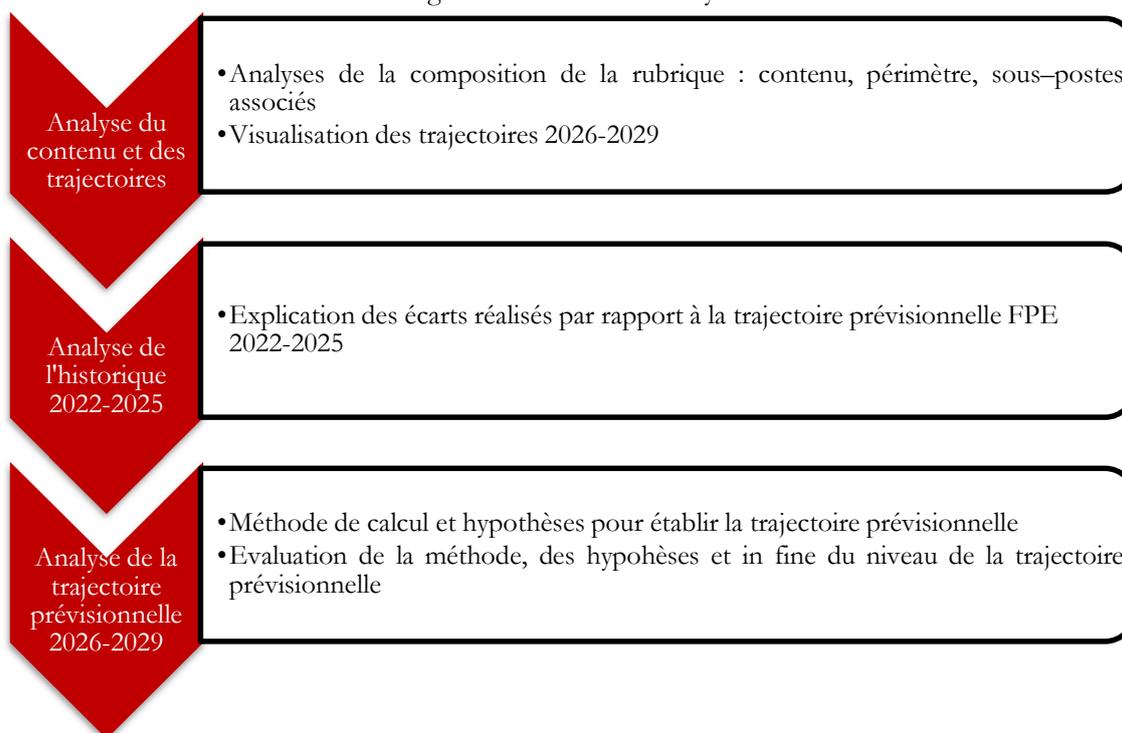
Nous avons procédé à une analyse systématique des rubriques et des principaux postes de charges et de produits d'exploitation dans le périmètre de l'activité réseau d'EDF SEI comme suit :

- nous décrivons dans un premier temps la composition des rubriques et des principaux postes et visualisons les trajectoires historiques et celles des prévisions pour la période 2022-2025 ;
- nous effectuons ensuite une analyse de l'historique en expliquant les écarts entre le réalisé et la trajectoire prévisionnelle **FPE 2022-2025 retraitée de l'inflation réalisée**. La trajectoire prévisionnelle FPE 2022-2025 n'ayant pas été construite à la maille de chaque territoire, nous analysons les écarts par rapport à cette trajectoire uniquement au périmètre global EDF SEI ;
- nous effectuons enfin une analyse du business plan 2026-2029 en :
 - décrivant les méthodes et hypothèses utilisées par l'opérateur pour construire la trajectoire ;
 - portant un jugement sur la pertinence des méthodes, les hypothèses et in fine le niveau de la trajectoire.

A partir de cette analyse poste à poste nous avons évalué des ajustements à réaliser sur les charges nettes d'exploitation.



Figure 19. Méthode d'analyse



5.2. Consommations externes

5.2.1. Contenu de la rubrique

Lors de la demande FPE 2022-2025, cette rubrique était constituée des postes suivants. (Nous désignons cette décomposition par « ancienne décomposition » dans les paragraphes suivants)

Tableau 17. Contenu de la rubrique "Consommations externes" (ancienne décomposition)

Poste	Description	Réalisé 2024 (M€)	Part au sein de la rubrique
Opérations	<p>Ce poste regroupe principalement les dépenses liées à l'exploitation du réseau, au dépannage et à la maintenance (dont dépenses d'élagage, de visite et d'entretien des postes et lignes, dépannage, intervention clientèles, que ce soit sur la partie achat de matériel et prestations). Il inclut également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dépenses liées aux événements isolés, • les dépenses liées à la clientèle, le PCN, les formations, les missions et divers 	-77,3	93,0%



	<ul style="list-style-type: none"> la Production Stockée Immobilisée Achats le cas échéant, les montants relatifs aux aléas climatiques en cas de dépassement du forfait (c'est le cas pour Belal en 2024 – 6,1M€, et Garance en 2025 – 25,5M€) 		
Contrepartie de la part au-delà du plafond des montants relatifs aux aléas climatiques	Ce produit sert à retrancher les dépenses liées aux aléas climatiques prises en charge au CRCP incluses dans le poste « Opérations ».	+6.1	7,4%
Véhicules	Dépenses relatives aux véhicules	-5,9	7,1%
Assurances	Ce poste correspond aux franchises payées par EDF SEI lors des sinistres. Les primes d'assurance relèvent de la catégorie des protocoles.	-0,3	35,7%
Informatique et Télécom	Achats de matériels (informatiques, bureautiques et télécom) et de services informatiques (développement d'applications, études d'architecture informatique, maintenance, etc.)	-3,5	2,3%
Immobilier	Les charges d'immobilier tertiaire, d'immobilier industriel (y compris les postes sources et les opérations de maintenance préventive et curative associées), d'immobilier logement et d'autres dépenses (en particulier, la gestion des déchets tertiaires et industriels, les frais de logements...etc.)	-2,2	47,5%
TOTAL		-83,1	

Pour la demande FPE 2026-2029, EDF SEI a modifié la décomposition de cette rubrique. La décomposition de cette rubrique pour la période 2026-2029 est la suivante. (Nous la désignons par « nouvelle décomposition » dans les paragraphes suivants).



Tableau 18. Contenu de la rubrique « Consommations externes » (nouvelle décomposition)

Poste	Description	Réalisé 2024 (M€)	Part au sein de la rubrique
Exploitation / maintenance	<p>Ce poste était inclus dans le poste « Opérations » qui couvrait également la partie dépannage, clientèle, formation, ... Dans le FPE précédent, EDF SEI n'avait pas isolé cette activité spécifiquement.</p> <p>Ce poste regroupe les activités telles que l'élagage, les visites de lignes et le traitement des anomalies qu'elles remontent, maintenance et fonctionnement des équipements postes source et télécommande sur le réseau (DEIE, OMT, relais radio, ...)</p>	-16,6	20,0%
Dépannage	<p>Ce poste regroupe les dépenses liées aux pannes situées sur les réseaux HTB, HTA et BT ainsi que chez les clients. Elles comprennent à la fois les dépenses pour la réalimentation du réseau ainsi que sa réparation provisoire et même définitive quand elle n'amène pas la reconstruction à neuf de tout l'ouvrage.</p> <p>Ce poste comprend à la fois l'intervention des prestataires et l'achat du matériel.</p> <p>Les dépenses de dépannage liées à des événements climatiques majeurs ne sont pas inclus dans ce poste mais comptés dans le poste « événement isolés ».</p>	-14,3	17,2%
Evénements isolés	<p>Ce poste regroupe principalement des dépenses de dépannage liés à des événements climatiques majeurs (pour la partie qui n'est pas reportée au CRCP). On retrouve ainsi des montants significatifs les années des cyclones Batsirai (2022), Belal (2024) et Garance (2025), mais aussi les tempêtes d'août 2022 en Corse.</p>	-7,3	8,8%
Clientèle, PCN, formations,	<p>Dans ce poste sont regroupées plusieurs activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Clientèle : ce poste concerne principalement les prestations de relève et achat de matériels 	-15,3	18,4%



missions, divers	<p>pour la vie courante de l'installation du client (sur la partie prise en charge par le GRD).</p> <ul style="list-style-type: none"> • PCN : avec la fin du programme Compteur Numérique et sa reprise en nominal dans les équipes, les dépenses PCN se réduisent et sont intégrées à l'activité clientèle. • Formations : ce poste comprend les dépenses de formations (coûts de formation, déplacement, logistique le cas échéant) pour la montée en compétence des intervenants sur l'activité réseau. • Missions : ce poste comprend les dépenses de déplacements, hôtel, séminaires... • Divers : ce poste inclut des charges liées à l'activité courante des équipes sans qu'elles soient imputables à une activité particulière. 		
PSI	Dans les consommations externes, le poste PSI (Production Stockée Immobilisée) correspond à la part des achats qui est capexisée. Ce poste est exactement netté avec le poste PSI Achats de la rubrique PSI. La somme de ces deux postes est donc nulle.	-17,7	21,3%
Véhicules	Dépenses relatives aux véhicules	-5,9	7,1%
Assurances	Ce poste correspond aux franchises payées par EDF SEI lors des sinistres. Les primes d'assurance relèvent de la catégorie des protocoles.	-0,3	0,4%
Informatique et Télécom	Achats de matériels (informatiques, bureautiques et télécom) et de services informatiques (développement d'applications, études d'architecture informatique, maintenance, etc.)	-3,5	4,2%
Immobilier	Les charges d'immobilier tertiaire, d'immobilier industriel (y compris les postes sources et les opérations de maintenance préventive et curative associées), d'immobilier logement et d'autres dépenses (en particulier, la gestion des déchets tertiaires et industriels, les frais de logements...etc.)	-2,2	2,7%
TOTAL		-83,1	



5.2.2. Evolution de la rubrique

Sur la période 2022-2024, les charges liées aux consommations externes ont baissé en 2023 puis ont augmenté en 2024. La trajectoire réalisée est supérieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période, et l'écart atteint +26% en 2024 (-17 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une forte hausse par rapport au dernier réalisé (+18,5%), très au-delà de l'inflation prévisionnelle. Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une forte croissance entre 2026 et 2027 (+13,45%), puis une croissance légère entre 2027 et 2029.

Figure 20. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Consommations externes » en M€ courants

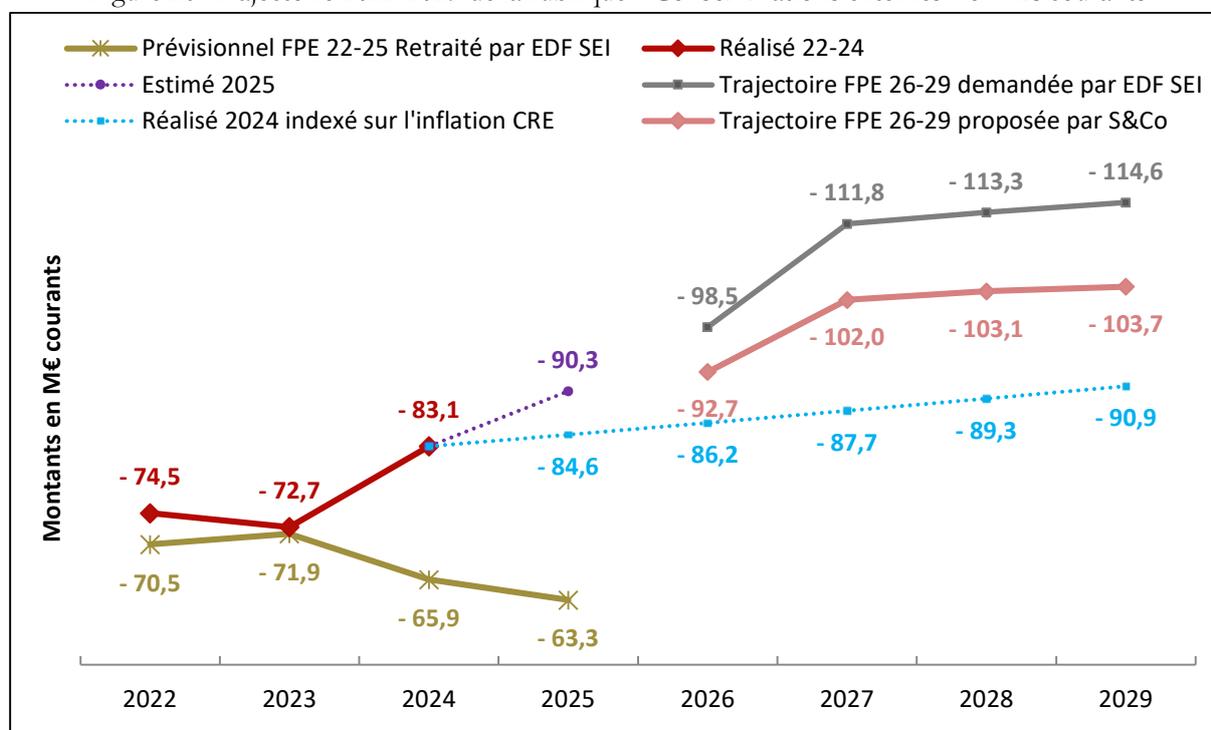


Tableau 19. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Consommations externes » en M€ courants

Consommations externes (M€ courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-70,5	-71,9	-65,9	-63,3				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-74,5	-72,7	-83,1	-90,3	-98,5	-111,8	-113,3	-114,6
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	-4 (+5,74%)	-1 (+1,19%)	-17 (+26,07%)	-27 (+42,51%)				



Evolution annuelle	-	-2,42%	+14,31%	+8,55%	+9,17%	+13,45%	+1,35%	+1,13%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-33 (+42,62%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-15 (+18,50%)							

5.2.3. Analyse poste par poste de la rubrique

5.2.3.1. Opérations (ancienne décomposition)

5.2.3.1.1. Contenu du poste

Dans la décomposition de la trajectoire FPE 2022-2025, le poste « Opérations » regroupe principalement les dépenses liées à l'exploitation du réseau, au dépannage et à la maintenance (dont dépenses d'élagage, de visite et d'entretien des postes et lignes, dépannage, intervention clientèles, que ce soit sur la partie achat de matériel et prestations). Il inclut également :

- les dépenses liées aux événements isolés,
- les dépenses liées à la clientèle, le PCN, les formations, les missions et divers
- la Production Stockée Immobilisée Achats
- le cas échéant, les montants relatifs aux aléas climatiques qui sont reportés au CRCP en cas de dépassement du forfait (c'est le cas pour Belal en 2024 – 6,1M€, et Garance en 2025 – 25,5M€).

Pour la période 2026-2029, le poste « Opérations » ne figure plus dans la décomposition de la rubrique « Consommations externes ».

5.2.3.1.2. Trajectoire 2022-2025

Sur la période 2022-2024, les charges liées au poste « Opérations » ont baissé en 2023 puis ont augmenté en 2024. La trajectoire réalisée est supérieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période, et l'écart atteint +38,71% en 2024 (-22 M€).



Figure 21. Trajectoire 2022-2025 du poste « Opérations » en M€ courants

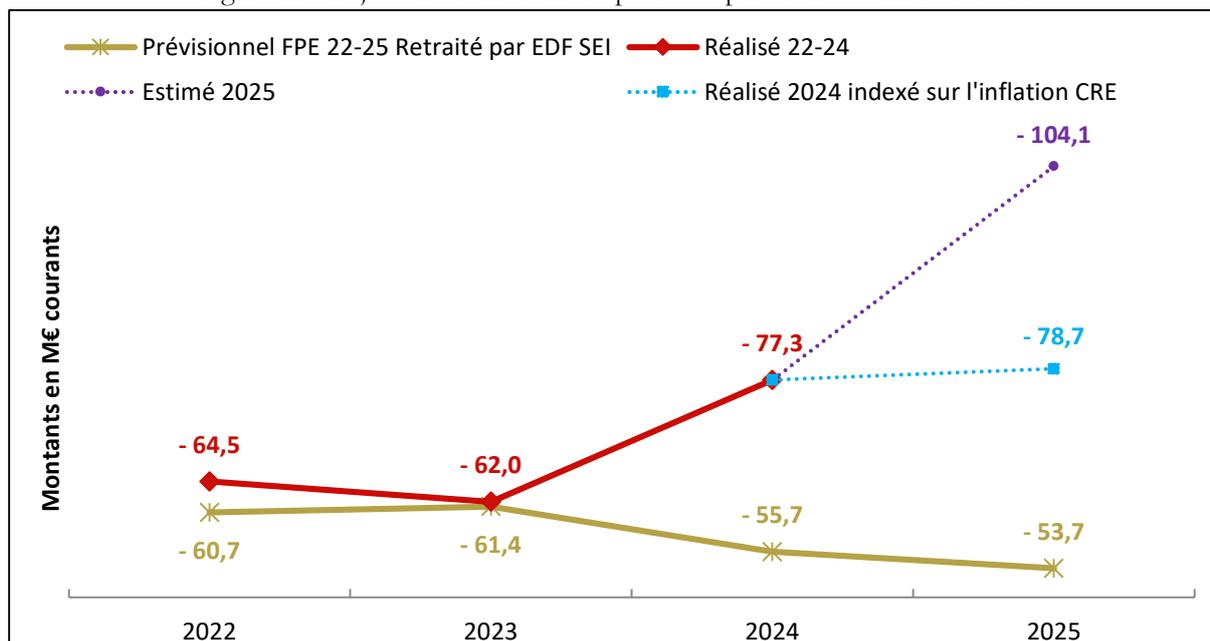


Tableau 20. Trajectoire 2022-2025 du poste « Opérations » en M€ courants

Opérations	2022	2023	2024	2025
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI (M€ courants)	-60,7	-61,4	-55,7	-53,7
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI (M€ courants)	-64,5	-62,0	-77,3	-104,1
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité) (M€ courants)	-4 (+6,39%)	-1 (+0,98%)	-22 (+38,71%)	-50 (+94,03%)
Evolution annuelle	-	-3,94%	+24,67%	+34,69%

5.2.3.1.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel sur 2022-2024

Le tableau suivant contient l'explication d'une partie de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Opérations ». En effet, EDF SEI a indiqué ne pas être en mesure de détailler l'ensemble des écarts du poste.

Tableau 21. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Opérations »

Opérations (en M€ courants)	2022	2023	2024	Description de l'écart
Prévisionnel	-60,7	-61,4	-55,7	
Réalisé	-64,5	-62,0	-77,3	
Ecart	-3,9	-0,6	-21,6	



Décomposition de l'écart annuel par effet	Dépannage exceptionnels	-7,2	-0,3	-12,7	Dépenses supplémentaires liées aux événements climatiques majeurs en particulier en 2022 (Batsirai-Emnati, Tempête du 18 août en Corse) ainsi qu'en 2024 (Belal)
	Aléas climatique - Part au-delà du plafond	0,00	0,00	6,1	Partie des dépenses compensées au CRCP
	Dépannage hors exceptionnel				Augmentation des dépenses de dépannage sur la période (+1,7M€ entre 2022 et 2025)
	Requalification PDV	-2,6			Régularisation en 2022 d'un chantier compté en CAPEX par erreur
	Elagage (mise à blanc post Emnati-Batsirai à la Réunion)		-1,3		Surcoûts des dépenses élagage à la Réunion liée à la décision de mise à blanc suite aux tempêtes Batsirai et Emnati
	Nouvelle politique maintenance			1 à 2 M€ au titre de la politique peinture HTB	Impact de la politique peinture à partir de 2024

5.2.3.2. Contrepartie de la part au-delà du plafond des montants relatifs aux aléas climatiques (ancienne décomposition)

5.2.3.2.1. Contenu du poste

Dans l'ancienne décomposition de la rubrique « Consommations externes », ce produit servait à retrancher les dépenses liées au aléas climatiques prises en charge au CRCP incluses dans le poste « Opérations ». Pour la période 2026-2029, ce poste ne figure plus dans la décomposition de la rubrique « Consommations externes ».

La trajectoire prévisionnelle 2022-2025 de ce poste est nulle. Les dépenses réalisées sur la période 2022-2025 sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 22. Trajectoire 2022-2025 du poste « Contrepartie de la part au-delà du plafond des montants relatifs aux aléas climatiques » en M€ courants

	2022	2023	2024	2025
--	------	------	------	------



Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI (M€courants)	0	0	0	0
Réalisé / Estimé 22-25 (M€courants)			+6,1	+25,5

Remarque : Dans sa réponse à la question 2 du questionnaire 2, EDF SEI n'appelle pas ce poste « Contrepartie de la part au-delà du plafond des montants relatifs aux aléas climatiques » mais « Aléas climatiques – part au-delà du plafond » (Voir l'image ci-dessous). Nous avons choisi d'ajouter le mot « Contrepartie » au nom du poste pour le distinguer du poste « Aléas climatiques – part au-delà du plafond » inclus dans la rubrique « Autres charges et produits » et dont les valeurs sont de signe opposé.

Figure 22. Décomposition de la rubrique "Consommations externes" selon la réponse d'EDF SEI à la question 2 du questionnaire 2

Consommations externes (M€)	Prévisionnel				Réalisé/ estimé 2022-2025			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Consommations externes	-70,5	-71,9	-65,9	-63,3	-74,5	-72,7	-83,1	-90,3
Opérations	-60,7	-61,4	-55,7	-53,7	-64,5	-62,0	-77,3	-104,1
Assurances	-0,9	-0,9	-1,0	-1,0	-0,5	-0,5	-0,3	-0,4
Informatique et Télécom	-2,3	-2,8	-2,8	-2,4	-2,9	-2,9	-3,5	-3,5
Immobilier	-2,2	-2,2	-2,1	-2,1	-1,4	-2,0	-2,2	-2,2
Véhicules	-4,5	-4,5	-4,3	-4,2	-5,3	-5,4	-5,9	-5,4
Aléas climatiques - Part au-delà du plafond					0,0	0,0	6,1	25,5
Total général	-70,5	-71,9	-65,9	-63,3	-74,5	-72,7	-83,1	-90,3

5.2.3.3. Exploitation / maintenance (nouvelle décomposition)

5.2.3.3.1. Contenu du poste

Comme expliqué précédemment, ce poste n'existait pas dans la décomposition de la demande FPE 2022-2025 et ses charges étaient comprises dans le poste « Opérations ». EDF SEI l'inclut désormais dans sa nouvelle décomposition du poste « Consommations externes ». Il regroupe les activités telles que l'élagage, les visites de lignes et le traitement des anomalies qu'elles remontent, maintenance et fonctionnement des équipements postes source et télécommande sur le réseau (DEIE, OMT, relais radio, ...).

Tableau 23. Contenu du poste « Exploitation / maintenance » (nouvelle décomposition)

Poste	Description	Réalisé 2024 (M€)	Part au sein de la rubrique
Exploitation / maintenance	Ce poste regroupe les activités telles que l'élagage, les visites de lignes et le traitement des anomalies qu'elles remontent, maintenance et fonctionnement des équipements postes source	-16,6	20,0%



	et télécommande sur le réseau (DEIE, OMT, relais radio, ...)		
--	--	--	--

5.2.3.3.2. Trajectoire 2022-2029

Sur la période 2022-2024, les charges liées au poste « Exploitation / Maintenance » ont augmenté en 2023 puis ont baissé en 2024.

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une très forte hausse par rapport au dernier réalisé (+123%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une croissance importante entre 2026 et 2027 (+32%), puis une croissance légère entre 2027 et 2029.

Figure 23. Trajectoire 2022-2029 du poste « Exploitation / Maintenance » en M€ courants

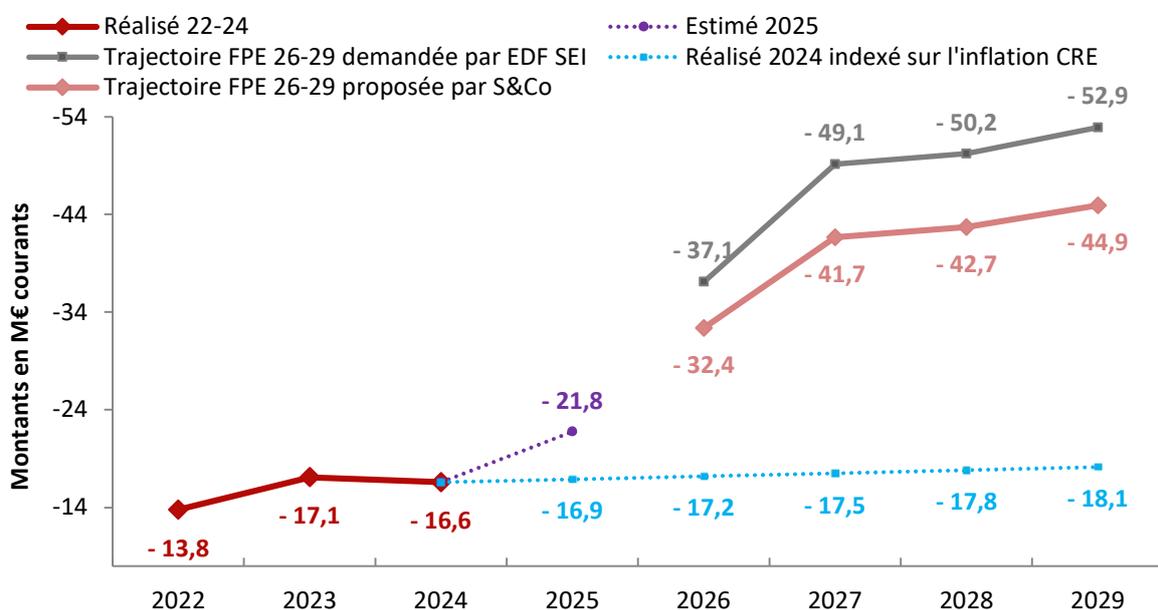


Tableau 24. Trajectoire 2022-2029 du poste « Exploitation / Maintenance » en M€ courants

Exploitation / Maintenance	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI (M€ courants)	-13,8	-17,1	-16,6	-21,8	-37,1	-49,1	-50,2	-52,9
Evolution annuelle	-	+24,10 %	-2,96%	+31,16 %	+70,40 %	+32,49 %	+2,18%	+5,35%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-	-32 (+199,08%)						
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-	-20 (+123,49%)						

5.2.3.3.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029



5.2.3.3.1. Trajectoires des différents sous-postes et méthodes et hypothèses de calcul

EDF SEI a décomposé le poste « Maintenance / exploitation » en les dépenses élémentaires suivantes.

Tableau 25. Décomposition de la trajectoire 2026-2029 par dépense élémentaire du poste « Maintenance / exploitation »

Poste	Réalisé / Estimé (M€)				Prévision (M€)				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29
Exploitation / Maintenance	-13,8	-17,1	-16,6	-21,8	-37,1	-49,1	-50,2	-52,9	-189,4
Maintenance	-7,5	-8,7	-9,3	-12,6	-18,0	-18,8	-19,3	-20,5	-76,7
Maintenance courante	[Confidentiel]								
Peinture HTB	[Confidentiel]								
Vols par hélicoptère et visites de thermographie à infrarouge (VH et VTIR)	[Confidentiel]								
Visite hélico pour diagnostic après évènement climatique sur territoire	[Confidentiel]								
Maintenance complémentaire	[Confidentiel]								
Maintenance des groupes électrogènes	[Confidentiel]								
Gestion et surveillance des stocks (HTA, BT et Groupes électrogènes)	[Confidentiel]								
Mise en conformité du matériel HTB	[Confidentiel]								
Sécurité des tiers	[Confidentiel]								
Maintenance des sites isolés	[Confidentiel]								
Maintenance complémentaire sur nouvel outil de conduite EOS et travaux de maintenance sur	[Confidentiel]								
Inventaire	[Confidentiel]								
Application de l'inflation à partir de 2026 aux actions ajoutées	[Confidentiel]								
Elagage	-6,2	-8,4	-7,3	-9,1	-19,1	-30,3	-30,9	-32,4	-112,7
OLD	[Confidentiel]								
Elagage hors OLD	[Confidentiel]								

Le tableau suivant indique la méthodologie et les hypothèses utilisées pour le chiffrage de chaque sous-poste.

Tableau 26. Méthodologie et hypothèses utilisées par EDF SEI pour établir la trajectoire 2026-2029 des sous-postes du poste « Exploitation / Maintenance »



Poste	Total 26-29 (M€)	Méthodologie et hypothèses utilisées pour la construction de la trajectoire 2026-2029
Exploitation / Maintenance	-189,4	
Maintenance	-76,7	
Maintenance courante	[Confidentiel]	
Peinture HTB		
Visites par hélicoptère et visites de thermographie à infrarouge (VH et VTIR)		
Visites par hélicoptère pour diagnostic après évènement climatique sur territoire [Confidentiel],		
Maintenance complémentaire		
Maintenance des groupes électrogènes		
Gestion et surveillance des stocks (HTA, BT et Groupes électrogènes)		
Mise en conformité du matériel HTB		
Sécurité des tiers		
Maintenance des sites isolés		
Maintenance complémentaire sur nouvel outil de conduite EOS et travaux de maintenance [Confidentiel],		
Inventaire		
Application de l'inflation à partir de 2026 aux actions ajoutées	[Confidentiel]	<p>Nous ne savons pas comment EDF SEI a calculé ce poste, ni quels postes il considère comme devant être inflatés. Nous avons essayé d'identifier les postes qu'EDF SEI a inflatés et en essayant avec la liste suivante (voir plus bas), nous trouvons un total 2026-2029 égal à celui d'EDF SEI (1,41 M€) même si la répartition par année n'est pas la même. Notre calcul donne la trajectoire suivante :</p> <p>[Confidentiel],- 1,41 M€</p> <p>Alors que le tableau fourni par EDF SEI affiche :</p> <p>[Confidentiel],- 1,41 M€</p>



		<p>Liste des postes que nous pensons qu'EDF SEI a inflatés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Visites par hélicoptère et Visites de thermographie à infrarouge• Visite par hélicoptère pour diagnostic après évènement climatique sur territoire Antilles-Guyane• Maintenance complémentaire• Maintenance des groupes électrogènes• Gestion et surveillance des stocks (HTA, BT et groupes électrogènes)• Mise en conformité du matériel HTB• Sécurité des tiers• Maintenance des sites isolés• Maintenance complémentaire sur nouvel outil de conduite EOS et travaux de maintenance [Confidentiel],• Inventaire
Elagage	-112,7	
OLD	[Confidentiel]	<p>La réponse fournie par EDF SEI concernant la méthodologie et les hypothèses utilisées est reproduite fidèlement dans le paragraphe « Zoom sur le chiffrage du poste « Elagage » » ci-dessous.</p> <p><u>Voici notre résumé et interprétation de la méthode utilisée :</u></p> <p>Ce poste concerne uniquement la Corse. Concernant le cout de 2027, EDF SEI évoque « un surcout de débroussaillage » de [Confidentiel], duquel il retranche « le cout actuel de l'élagage » de [Confidentiel]. Or, si les [Confidentiel], sont bien un « surcout », le retrait des [Confidentiel], semble incohérent. Pour que le calcul ait du sens, les [Confidentiel], devraient représenter le cout total de l'élagage et du débroussaillage y compris les nouvelles OLD, et les [Confidentiel], le cout actuel de l'élagage et du débroussaillage.</p> <p>Sur la base de cette interprétation et de l'analyse de la trajectoire fournie, la méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 d'EDF SEI semble être la suivante :</p> <p>Pour l'année 2027, le cout a été calculé en considérant que le cout total de l'élagage y compris les nouvelles OLD sera de [Confidentiel], (voir la méthode de calcul de ce montant plus bas), dont il faut retrancher le cout actuel de l'élagage de [Confidentiel], soit [Confidentiel], EDF SEI arrondit ensuite ce montant à [Confidentiel],</p>



		<ul style="list-style-type: none">• Pour les années 2028 et 2029, nous constatons qu'EDF SEI a inflaté les [Confidentiel], de 2027 (+1,8 % / an), soit [Confidentiel], et [Confidentiel], respectivement• Pour l'année 2026, nous constatons qu'EDF SEI a retenu [Confidentiel], soit [Confidentiel], <p>Méthode de calcul du cout de [Confidentiel] : Cout total ([Confidentiel],) = Cout de débroussaillage et élagage au niveau des postes + Cout de débroussaillage au niveau des lignes, avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cout de débroussaillage et élagage au niveau des postes = [Confidentiel], = [Confidentiel], postes concernés × Cout unitaire de [Confidentiel], / poste. ([Confidentiel],).• Cout de débroussaillage des lignes = [Confidentiel], = 1270 km de lignes concernés × Cout unitaire de [Confidentiel], / km. Ce dernier cout unitaire correspond au débroussaillage [Confidentiel], à [Confidentiel], moyenne du cout unitaire du débroussaillage mécanisé et du cout unitaire du débroussaillage manuel constatés dans certains contrats.
Elagage hors OLD	[Confidentiel]	La réponse fournie par EDF SEI concernant la méthodologie et les hypothèses utilisées est reproduite fidèlement dans le paragraphe « Zoom sur le chiffrage du poste « Elagage » » ci-dessous. [Confidentiel], •

5.2.3.3.2. Zoom sur le chiffrage du poste « Peinture HTB »

L'encart suivant reprend la réponse initiale fournie par EDF SEI concernant le chiffrage du poste « Peinture HTB ».

Un marché peinture existait uniquement sur le territoire de la Corse sur la période 21-23. Les références utilisées sont le tonnage réalisé/peint (subjectile : acier noir ou galva) et le nombre de pylônes associés. Le marché 21-23 de la Corse permettait de traiter un volume maximum de [Confidentiel],

Un nouveau marché global SEI a été mis en place sur la période 24-26 pour l'ensemble des territoires d'EDF SEI pour un montant de [Confidentiel], qui tient compte du REX de RTE en Hexagone et de la Corse en particulier.



A noter que ce marché reste expérimental sur la période 24-26. En effet, les conditions de réalisation ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre et peuvent s'avérer très complexes sur certains secteurs (accès aux chantiers avec transport hélicopté, respect de la biodiversité dans les zones protégées, zones de corrosivité différentes, ouvrages dégradés etc.). Par ailleurs les aléas sont nombreux (aléas météo, période sèche limitée sur certains territoires, disponibilité des ouvrages, déplacement des prestataires depuis la métropole etc.). Le REX permettra en outre de déterminer si les techniques retenues de mises en peinture sont suffisamment pertinentes au regard des zones de corrosivité identifiées. Par exemple, le REX pourrait montrer la nécessité d'un passage de 2 couches en 3 couches de peinture sur les zones à très fortes corrosivité, entraînant des surcouts importants.

A noter que le marché 24-26 permettrait de traiter au mieux entre [Confidentiel], pylônes pour un tonnage théorique de [Confidentiel], tonnes max.

L'encart suivant reprend la réponse complémentaire fournie par EDF SEI concernant le chiffrage du poste « Peinture HTB ».

Les montants 2024-2026 s'appuient sur le marché harmonisé à la maille EDF SEI, suite à la révision de la politique de maintenance des pylônes HTB. Pour 2027-2029, les montants s'appuient sur un pré-diagnostic des lignes HTB qui pourra évoluer. Les coûts unitaires sont ceux du marché actuel qui tiennent compte des spécificités des territoires (difficulté d'accès aux pylônes avec création de piste si nécessaire, hélitreuillage possible pour transporter le matériel et hélicoptage pour les équipes, préservation de la biodiversité dans les espaces protégés, report de travaux en raison des conditions climatiques).

Ci-dessous les hypothèses utilisées pour estimer le coût de ce sous-poste :

[Confidentiel],

5.2.3.3.3. Zoom sur le chiffrage des postes « Visites par hélicoptère et visites de thermographique à infrarouge » et « Visites par hélicoptère pour diagnostic après évènement climatique sur territoire Antilles-Guyane »

L'encart suivant reprend la réponse initiale fournie par EDF SEI concernant le chiffrage des couts des visites par hélicoptère.

Il convient de distinguer le réseau HTB du réseau HTA aérien : en effet les politiques de survol par hélicoptère ne sont pas les mêmes.

Sur le réseau HTB :

- Il est préconisé de réaliser des visites hélicos une fois par an sur l'ensemble du réseau HTB (patrimoine de 2150 km de HTB aérien). L'ensemble du réseau n'étant pas visitable par hélicoptère (environ 10 % du réseau), le prévisionnel/an serait de 1900 km environ. Un nouveau marché au périmètre Antilles Guyane devrait être mis à disposition d'ici la fin d'année 2025 et permettrait de réaliser une campagne HTB complète par hélico en 2026.



- La nouvelle politique de maintenance sur les liaisons aériennes recommande de réaliser les VTIR (visites thermographiques infra rouge, à l'aide d'une caméra installée sur un hélicoptère) sur un tiers des ouvrages par an, soit un peu plus de 600 km. Cette pratique étant nouvelle, il conviendra de la déployer progressivement sur les 3 années à venir et de réaliser un REX.

Sur le réseau HTA :

- o La politique préconise des périodicités adaptables en fonction des retours d'expérience et intégrant les problématiques liées aux environnements particuliers (bord de mer, humidité, écarts de température, végétation)
- o A minima, un tiers du réseau aérien HTA doit être visité tous les ans.
- o Au regard de l'environnement spécifique sur les Antilles et la Guyane, il est désormais préconisé de réaliser une visite complète du réseau aérien HTA tous les ans.

L'encart suivant reprend la réponse complémentaire fournie par EDF SEI concernant le chiffrage des couts des visites par hélicoptère.

Les visites de lignes (HTB et HTA) héliportées (VH) sont indispensables pour surveiller le réseau, établir des diagnostics qui ensuite permettent de déclencher les programmes de maintenance nécessaire. Elles n'étaient pas réalisées partout faute de moyens disponibles sur certains territoires, notamment aux Antilles.

En 2023, une VH a été exceptionnellement organisée sur les réseaux HTB et HTA des Antilles, permettant de repérer les inducteurs de maintenance et notamment les cas prioritaires.

Les visites de surveillance des réseaux aériens se décomposent en plusieurs types : la VH permettant de détecter visuellement les points faibles, anomalies, usures mécaniques, complétée sur le réseau HTB uniquement par des VTIR (visites thermographie infrarouge) qui permettent de détecter des défauts potentiels (points chauds). Associées aux visites hélicos, il est possible de réaliser un inventaire de la végétation à proximité du réseau aérien en équipant celui-ci d'un LIDAR, qui va mesurer précisément la distance de la végétation par rapport à nos ouvrages et alimenter les inventaires élagage. A noter que sur certains territoires, les visites hélicos sont réalisées entièrement par drones pour préserver la biodiversité et répondre aux difficultés d'intervention dans certains endroits (cf. Réunion).

Par ailleurs, l'existence de moyens de survol est un élément clé dans la prise décision rapide et pertinente lors des évènements climatiques qui affectent le réseau (cf. Garance), ce qui nous conduit à organiser cette présence sur l'ensemble des territoires.

[Confidentiel],

5.2.3.3.4. Zoom sur le chiffrage du poste « Elagage »

L'encart suivant reprend la réponse fournie par EDF SEI concernant le chiffrage du poste « Elagage ».

Ci-dessous la trajectoire prévisionnelle 26-29 pour l'élagage :

[Confidentiel],



Pour rappel, la hausse 2023 de l'élitage est principalement liée au programme d'élitage volontariste sur la HTA mis en place par la Réunion après les cyclones Batsirai et Emnati afin de limiter les conséquences d'un nouveau cyclone.

Dans sa demande tarifaire 2026 – 2029, SEI prévoit une augmentation globale nécessaire de + [Confidentiel], sur toute la période 26-29 pour l'élitage hors OLD :

[Confidentiel],

[Confidentiel],

Zoom sur OLD – méthodologie d'évaluation du coût de ces obligations supplémentaires :

[Focus sur l'arrêté OLD en cours de déploiement et les inflexions sur les pratiques d'élitage en Corse :

La loi du 10 juillet 2023 a fait évoluer la réglementation OLD et l'arrêté interministériel du 29 mars 2024 impose que les arrêtés préfectoraux soient repris, en respectant une cohérence des mesures avec les départements limitrophes.

Les travaux de rédaction de l'arrêté OLD sont en cours pour la Corse, conjointement avec les zones PACA et Occitanie.

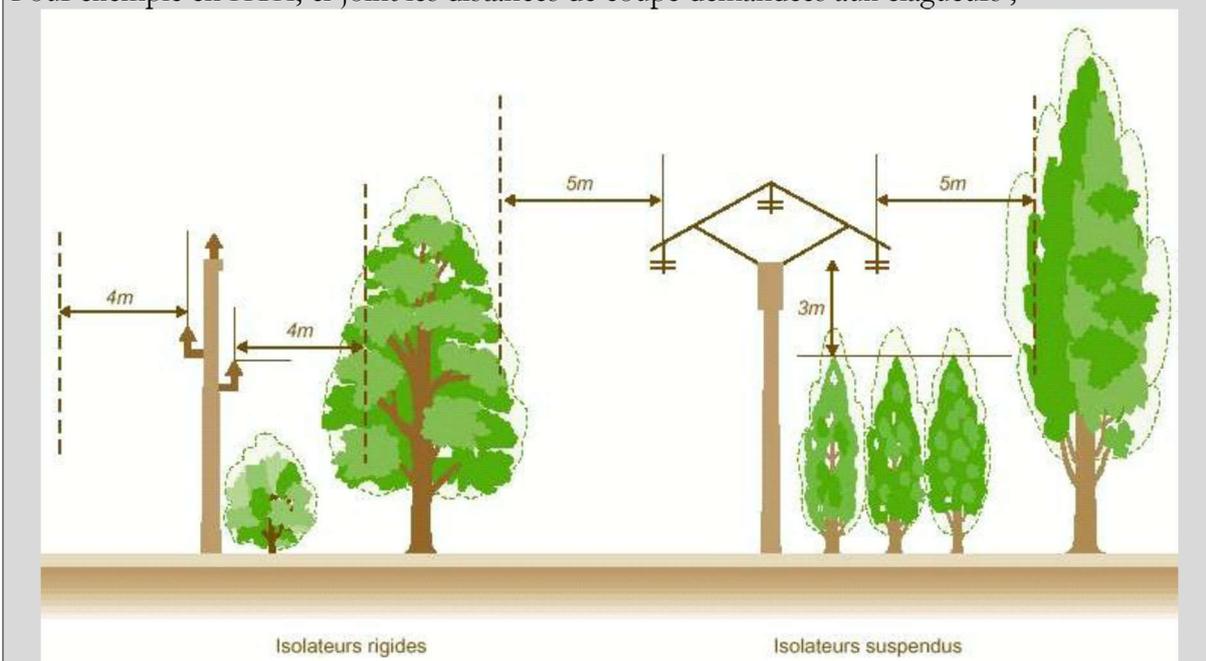
Les pratiques actuelles en élitage en Corse :

Comme évoqué ci-dessus, le budget annuel actuel d'élitage pour la DR Corse est de [Confidentiel], tout niveau de tension confondu.

Les pratiques d'élitage actuelles ont pour objectif premier de respecter l'arrêté Technique du 17 mai 2011, qui précise qu'une distance minimale aux arbres et obstacles divers est à maintenir en permanence par rapport à nos ouvrages. Ces distances varient en fonction du niveau de tension et du type de conducteur :

Pour respecter cet arrêté et garantir à tout moment le respect de ces distances, les CCTP d'élitage s'appuient sur la norme NFC11-201 (distance à la création de l'ouvrage) qui précise :

Pour exemple en HTA, ci-joint les distances de coupe demandées aux élagueurs ;



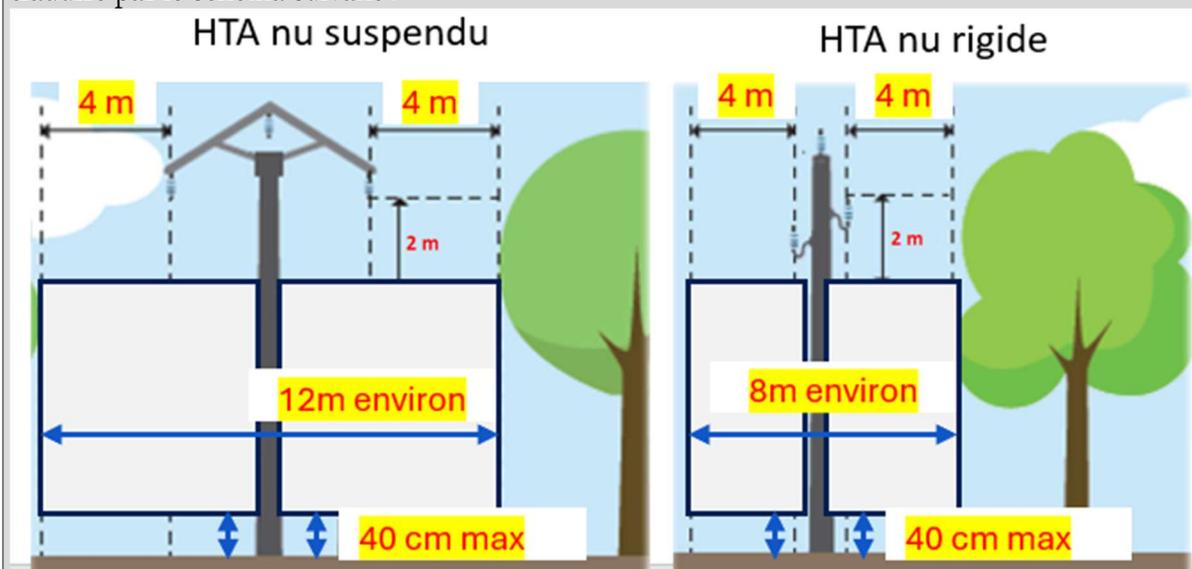


L'élagage est donc réalisé pour garantir le respect des distances de la végétation par rapport aux conducteurs mais n'entraîne pas systématiquement la création de couloir sans végétation à proximité de nos réseaux, les débroussaillages peuvent être réalisés au cas par cas (et en aucun cas de manière systématique) et sont plutôt utilisés pour créer des pistes d'accès aux chantiers d'élagage.

L'élaboration des programmes confiés aux élagueurs est réalisée à partir d'inventaires de la végétation, ces inventaires peuvent être réalisés par un LIDAR (cf. rubrique visites hélicoptées) installé sur hélicoptère (ou drone), qui détecte et calcule précisément la distance de la végétation par rapport aux conducteurs (technique utilisée en HTB et HTA).

Les conséquences de l'arrêté OLD sur l'élagage en CORSE :

L'arrêté OLD induit de profonds changements dans les pratiques d'élagage, pour illustration sur le réseau HTA, les obligations de maintenir une végétation qui ne dépasse pas les 40 cm sous nos ouvrages et de maintenir une bande latérale de 4m de profondeur calculée à partir du conducteur extérieur (l'arrêté technique de mai 2001 prévoit 2m en HTA et 1 m en BT sur réseau nu) peut se traduire par le schéma suivant :



Les points saillants de l'arrêté OLD sont donc les suivants :

- Renforcement en permanence des distances actuelles de la végétation par rapport à nos ouvrages ;
- Entretien d'un layon au sol avec 40 cm de hauteur de végétation max (« Afin de garantir la pérennité des travaux de débroussaillage visés au présent article, le maintien en état débroussaillé devra être réalisé dès que la hauteur des repousses de la végétation ligneuse sera supérieure à 40 centimètres ») ;
- Pas de distinction entre les niveaux de tension (HTB, HTA, BT...) ;
- Obligation d'entretien au sol dans les zones avec construction soumise à OLD ;
- Les réseaux hors zone boisée mais avec emprise en zone avec OLD (maquis, garrigues et d'une surface supérieure à 0,5 à 4 ha) sont concernés par le débroussaillage. (« art 17 : sur les secteurs pour lesquelles les infrastructures surplombent d'autres obligations légales de débroussaillage existant, une bande latérale de 4 mètres de profondeur doit être maintenue en état débroussaillé de part et d'autre des lignes, avec une largeur calculée à partir du conducteur extérieur. Le



débroussaillage est réalisé dans les conditions prévues à l'article 3 et doit empêcher tout contact de la végétation environnante avec les conducteurs.

En dehors des unités foncières construites soumises aux OLD, un élagage doit être effectué pour créer une zone de sécurité de 3 mètres entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs. Cet élagage doit empêcher tout contact de la végétation environnante avec les conducteurs »).

- Les postes HTA/BT avec emprise en zone OLD (maquis, garrigues et d'une surface supérieure à 0,5 à 4 ha) sont concernés par le débroussaillage avec une profondeur de 50 m ;
- Les postes sources en zone OLD doivent faire l'objet d'un débroussaillage des maquis, garrigues présentes jusqu'à 200 m du poste source ;

[Confidentiel]

5.2.3.3.4. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

5.2.3.3.4.1. Appréciation du niveau des différents sous-postes

Le tableau suivant présente les ajustements que nous proposons sur les différents sous-postes du poste « Exploitation / Maintenance ».

Tableau 27. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Exploitation / Maintenance » et méthodes d'ajustement

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€)					Méthode d'ajustement	Ajustement 26-29 (M€)
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29		
Exploitation / Maintenance	-13,8	-17,1	-16,6	-21,0	-27,3	-32,0	-32,8	-34,9	-127,0		+62,4
Maintenance	-7,5	-8,7	-9,3	-11,9	-17,0	-18,0	-18,5	-19,4	-73,0		+3,7
Maintenance courante	[Confidentiel]								[Confidentiel]	Nous retenons la moyenne 2022-2024 inflatée à partir de 2025	+3,2
Peinture HTB	[Confidentiel]								[Confidentiel]	Nous ajustons le cout unitaire pour la Réunion et la Corse au niveau retenu par EDF SEI pour 2026, [Confidentiel] respectivement car nous constatons que pour les autres territoires le cout unitaire proposé sur 2026-2029 est constant. (Voir les couts unitaires proposés par EDF SEI pour les différents territoires dans le deuxième encart du paragraphe 5.2.3.3.2.)	+0,08



Visite par hélicoptère et Visite de thermographie à infrarouge	[Confidentiel],	<p>Pour la Réunion, notre cout unitaire sur 2026-2029 est le cout réalisé 2024 auquel est appliqué l'inflation 2025, soit [Confidentiel]</p> <p>Pour la Corse, notre cout unitaire sur 2026-2029 est celui proposé par EDF SEI pour 2025, [Confidentiel]</p> <p>(L'inflation sur 26-29 est prise en compte à travers la ligne « Application de l'inflation à partir de 2026 aux actions ajoutées » à la fin de ce tableau)</p> <p>(Voir les couts unitaires proposés par EDF SEI pour les différents territoires au paragraphe 5.2.3.3.3)</p>	+0,25									
Visite hélico pour diagnostic après évènement climatique sur territoire [Confidentiel],	Nous ne proposons pas d'ajustement	0										
Maintenance complémentaire	[Confidentiel],	<p>Nous émettons une réserve sur ce chiffre vu le manque d'informations.</p> <p>Nous invitons EDF SEI à fournir plus de détails sur la méthode et les hypothèses utilisées. A défaut de précisions, nous retiendrons une trajectoire nulle.</p>	0									
Maintenance des groupes électrogènes	[Confidentiel],	Nous ne proposons pas d'ajustement	0									
Gestion et surveillance des stocks (HTA, BT et GE)	[Confidentiel],	Nous ne proposons pas d'ajustement	0									
Mise en conformité du matériel HTB	[Confidentiel],	Nous ne proposons pas d'ajustement	0									



Sécurité des tiers	[Confidentiel]	[Confidentiel]	Nous ne proposons pas d'ajustement.	0
Maintenance des sites isolés	[Confidentiel]	[Confidentiel]	Nous faisons augmenter linéairement le cout estimé par EDF SEI pour 2025 [Confidentiel] pour atteindre [Confidentiel] en 2029, cout de maintenance des 300 sites mentionnés au cout unitaire mentionné par EDF SEI [Confidentiel]	+0,13
Maintenance complémentaire sur nouvel outil de conduite EOS et travaux de maintenance sur la ligne [Confidentiel],	[Confidentiel]	[Confidentiel]	Nous émettons une réserve sur ce chiffrage vu le manque d'informations. Nous invitons EDF SEI à fournir plus de détails sur la méthode et les hypothèses utilisées. A défaut de précisions, nous retiendrons une trajectoire nulle pour ce sous-poste.	0
Inventaire	[Confidentiel]	[Confidentiel]	Nous ne proposons pas d'ajustement.	0
Application de l'inflation à partir de 2026 aux actions ajoutées	[Confidentiel]	[Confidentiel]	Nous effectuons un ajustement mécanique, appliqué à la liste de postes que nous pensons qu'EDF SEI a pris en compte. <u>Rappel des postes que nous pensons qu'EDF SEI a inflaté :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Visites par hélicoptère et Visites de thermographie à infrarouge • Visite par hélicoptère pour diagnostic après évènement climatique sur territoire Antilles-Guyane • Maintenance complémentaire • Maintenance des groupes électrogènes • Gestion et surveillance des stocks (HTA, BT et groupes électrogènes) • Mise en conformité du matériel HTB • Sécurité des tiers • Maintenance des sites isolés • Maintenance complémentaire sur nouvel outil de conduite EOS et 	+0,01



											travaux de maintenance sur la ligne SACOI	
											• Inventaire	
Elagage	-6,2	-8,4	-7,3	-9,1	-10,3	-14,0	-14,3	-15,5	-54,0			+58,7
OLD	[Confidentiel]									[Confidentiel]	Voir la description détaillée de la méthode et des hypothèses retenues par Schwartz and Co dans le paragraphe se trouvant après ce tableau	+53,4
Elagage hors OLD	[Confidentiel]									[Confidentiel]	<p>La méthode d'EDF SEI consiste à reconduire sur chaque année de 2026-2029 son niveau estimé pour 2025 ([Confidentiel]), et lui ajouter le cout des actions supplémentaires énumérées.</p> <p>Nous n'ajustons pas le cout des actions supplémentaires. [Confidentiel]</p> <p>Nous ajustons le niveau de 2025 à reconduire sur 2026-2029 à [Confidentiel] Nous obtenons ce montant en appliquant l'inflation de 2025 au réalisé de 2024 et en y ajoutant [Confidentiel] pour tenir compte de « la nécessite de traiter différemment l'élagage en Guyane » dont « l'impact sur les couts a déjà démarré en 2025 » d'après EDF SEI. EDF SEI a indiqué que le cout de cette action est de [Confidentiel] au total sur 2026-2029, soit [Confidentiel] pour une seule année. Ce montant constitue la meilleure estimation que le cabinet peut faire avec les données fournies.</p>	+5,3

5.2.3.3.4.2. Zoom sur l'ajustement du poste « OLD » :

5.2.3.3.4.2.1. Analyse du projet d'arrêté préfectoral relatif aux OLD en Haute-Corse

EDF SEI évoque « un arrêté OLD en cours de déploiement » dans sa réponse. Pour la Corse-du-Sud, aucune évolution réglementaire en préparation n'était indiquée sur le site de la préfecture au moment de la rédaction de ce rapport. En revanche, pour la Haute-Corse, un projet d'arrêté relatif aux OLD a bien été identifié sur le site de la préfecture.



Nous avons analysé ce projet d'arrêté, qui doit être publié avant le 30 septembre 2025, ainsi que l'arrêté préfectoral actuellement en vigueur (n°02B-2022-04-05-00006 du 5 avril 2022).

Concernant l'élégage au niveau des lignes :

Le tableau ci-dessous présente les obligations d'élégage incombant à EDF SEI telles que définies :

- dans l'article 14 du projet d'arrêté (nous l'avons recopié plus bas),
- et dans l'arrêté de 2022.

Tableau 28. Dispositions du projet d'arrêté relatif aux OLD en Haute-Corse et dispositions du décret actuellement en vigueur

Type d'ouvrage	Dispositions du projet de décret	Dispositions du décret de 2022
Ouvrages Basse tension (BT) avec conducteurs nus	Un élégage sur une zone de 2 mètres entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs.	Un élégage sur une zone de 1 mètre , en tous sens, entre végétation et câbles.
Ouvrages Basse tension (BT) avec conducteurs isolés	Un élégage sur une zone de 1 mètre entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs.	Un élégage pour empêcher tout contact entre végétation et câbles.
Ouvrages Haute tension (HTA et HTB) avec conducteurs nus	Un élégage sur une zone de 3 mètres entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs.	Pour la HTA et la HTB : Un élégage sur une zone de sécurité pour que la végétation soit située à 3 mètres des câbles en tous sens.
Ouvrages Haute tension (HTA et HTB) avec conducteurs isolés	Un élégage sur une zone de 1 mètre entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs.	
Rémanents de coupe	Le travail au sol à l'aplomb de la ligne se limite à l'élimination des rémanents issus de la mise à distance des conducteurs.	Les rémanents de coupe seront éliminés ou broyés.

Il ressort que selon le projet d'arrêté :

- Pour les ouvrages **basse tension**, la zone d'élégage est **élargie d'un mètre de chaque côté** par rapport à l'arrêté de 2022.
- Pour les ouvrages **haute tension avec conducteurs isolés**, la zone d'élégage est **réduite de 2 mètres de chaque côté**.

Cependant, dans la pratique, EDF SEI semble appliquer des distances d'élégage supérieures à celles prévues par l'arrêté de 2022. En effet, EDF SEI indique dans sa réponse que « *Pour respecter cet arrêté et garantir à tout moment le respect de ces distances, les CCTP d'élégage s'appuient sur la norme NFC11-201 (distance à la création de l'ouvrage) qui précise : (voir tableau ci-dessous) »*

Tableau 29. Distances de recul de la végétation par rapport au réseau (distance à la création de l'ouvrage) selon la norme NFC11-201

Réseaux	Hauteur arbres supérieure ligne	BT	BT	HTA	HTA
		Agglomération	Écart	Rigide	Suspendu
		2 m	3 m	4 m	5 m



Conducteurs nus	Hauteur arbres inférieure ligne	2 m	2 m	3 m	3 m
Conducteurs isolés		1 m		1 m	

Si cela est bien le cas, l'adoption du projet d'arrêté dans sa version actuelle n'impliquerait pas de surcoûts pour EDF SEI en matière d'élagage des lignes.

Toutefois, l'expression « distance à la création de l'ouvrage » utilisée par EDF SEI pourrait laisser entendre que ces distances ne s'appliquent qu'au moment de l'installation initiale des lignes.

Nous demandons donc à EDF SEI de confirmer explicitement si l'élagage est actuellement réalisé en respectant les distances définies par la norme NFC 11-201.

Concernant le débroussaillage au niveau des lignes :

Nous notons une évolution notable entre l'arrêté OLD de 2022 et le projet d'arrêté concernant les « règles de superposition avec les enjeux particuliers ». L'article 14 du projet d'arrêté stipule qu'EDF SEI a maintenant l'obligation d'assumer à ses frais le **débroussaillage « sur les secteurs pour lesquels les infrastructures surplombent d'autres obligations légales de débroussaillage existantes »**.

- **Interprétation d'EDF SEI** : dans sa réponse (voir le paragraphe 5.2.3.2.3.4-Zoom sur le chiffrage du poste « Elagage »), EDF SEI cite un article qui évoque également ces zones mais qui ne correspond pas mot pour mot à la version du projet d'arrêté que nous avons trouvée sur le site de la préfecture (entre autres, la largeur de la bande latérale qui doit être maintenue débroussaillée n'est pas la même : 4 mètres dans l'article cité par EDF SEI, et 3 mètres dans le projet d'arrêté). Dans ses explications, EDF SEI semble interpréter les « secteurs pour lesquels les infrastructures surplombent d'autres OLD existantes » comme étant les « *(maquis, garrigues et d'une surface supérieure à 0,5 à 4 ha)* ».
- **Interprétation de Schwartz and Co** : selon notre interprétation de l'article 14 du projet d'arrêté, ces secteurs sont les zones à l'intérieur de massifs forestiers (maquis, garrigues etc...) ET soumises à des obligations de débroussaillage (**infrastructures ferroviaires, chantiers, voies privées, etc...**). Cela ne concerne donc qu'une proportion très réduite du réseau. Nous prenons l'hypothèse à ce stade, que les lignes surplombant des secteurs avec des OLD (routes, voies ferrées etc...), et étant localisées dans les massifs forestiers ciblés par le projet d'arrêté, représentent 2% la part du réseau de EDF SEI en Corse.
Nous invitons EDF SEI, dans son mémoire de réponse, à fournir une estimation plus précise de ce pourcentage.

Concernant le débroussaillage au niveau des postes :

L'article 3 de l'arrêté OLD de 2022 impose un débroussaillage autour des postes sur un rayon de 50 mètres : « Le débroussaillage et le maintien en l'état débroussaillé sont obligatoires : 1) Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une profondeur de cinquante mètres ». **Cette exigence est reconduite dans le projet**



d'arrêté prévu pour 2025.

Dans sa réponse (voir le paragraphe « 5.2.3.2.3.4. Zoom sur le chiffrage du poste « Elagage » »), EDF SEI a indiqué que « les postes sources en zone OLD doivent faire l'objet d'un débroussaillage des maquis, garrigues présentes jusqu'à 200 m du poste source », nous ne retrouvons pour autant aucune réglementation en vigueur imposant un rayon de débroussaillage de 200 m autour des postes sources et EDF SEI n'intègre pas non plus cet élément dans son chiffrage.

EDF SEI nous a également indiqué dans sa réponse que le « coût moyen actuel pour le forfait comprenant 10 m de diamètre autour d'un poste ». Cela suggère qu'EDF effectue actuellement un débroussaillage autour des postes sur un rayon de 5m, mais cela n'est pas affirmé de manière explicite pour autant. Si EDF SEI ne faisait un débroussaillage que sur un rayon de 5 m, cela signifierait qu'il ne respecte pas l'arrêté en vigueur.

Nous émettons une réserve sur le surcoût lié au débroussaillage au niveau des postes, et demandons à EDF SEI de nous indiquer si l'obligation de débroussailler sur un rayon de 50m (arrêté OLD en vigueur) était respectée sur 2022-2024 et d'indiquer précisément le périmètre de débroussaillage qui a été appliqué sur le terrain autour des postes en 2022, 2023 et 2024.

En l'absence d'apport d'éléments permettant d'évaluer précisément l'évolution du périmètre devant être débroussaillé autour des postes, nous retirerons l'intégralité du surcoût lié au nouvel OLD estimé par EDF SEI pour les postes.



Tableau 30. Article 14 du projet d'arrêté préfectoral relatif aux obligations légales de débroussaillage (OLD) en Haute-Corse

Article 14 - Débroussaillage des infrastructures de transport et de distribution d'énergie électrique

Pour les infrastructures de transport et de distribution d'énergie électrique, seules sont soumises au débroussaillage les emprises des lignes électriques aériennes situées dans les massifs exposés définis à l'article 1.

Les transporteurs ou distributeurs d'énergie électrique exploitant des lignes aériennes ont, à leurs frais, l'obligation de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé et de prendre des mesures spéciales de sécurité conformément aux conditions suivantes :

	Dispositions :
Ouvrages <u>Basse tension</u> (BT) avec conducteurs nus :	- Un élagage doit être effectué pour créer une zone de sécurité de 2 mètres entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs. Cet élagage doit empêcher tout contact de la végétation environnante avec les conducteurs.
Ouvrages Basse tension (BT) avec conducteurs isolés :	- Un élagage doit être effectué pour créer une zone de sécurité de 1 mètre entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs. Cet élagage doit empêcher tout contact de la végétation environnante avec les conducteurs.
Ouvrages <u>Haute tension</u> (HTA)	- Un élagage doit être effectué pour créer une zone de

Arrêté préfectoral n° 02B.....

page 12/24

et HTB) avec conducteurs nus :	sécurité de 3 mètres entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs. Cet élagage doit empêcher tout contact de la végétation environnante avec les conducteurs.
Ouvrages Haute tension (HTA et HTB) avec conducteurs isolés :	- Un élagage doit être effectué pour créer une zone de sécurité de 1 mètre entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs. Cet élagage doit empêcher tout contact de la végétation environnante avec les conducteurs.

Le travail au sol à l'aplomb de la ligne se limite à l'élimination des rémanents issus de la mise à distance des conducteurs.

Sur les secteurs pour lesquelles les infrastructures surplombent d'autres obligations légales de débroussaillage existantes, les transporteurs ou distributeurs d'énergie électrique exploitant des lignes aériennes ont l'obligation, à leurs frais :

- de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé au sol, une bande latérale de 3 mètres de profondeur est maintenue en état débroussaillé de part et d'autre des conducteurs, avec une largeur calculée à partir du conducteur extérieur. Le débroussaillage est réalisé dans les conditions prévues à l'article 3.
- d'effectuer un élagage pour créer une zone de sécurité de 3 mètres entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs. Cet élagage doit empêcher tout contact de la végétation environnante avec les conducteurs.

Aucune nouvelle création de ligne électrique basse tension à conducteur nu n'est autorisée. Les conducteurs devront être isolés, ou la ligne enterrée.

Les bois d'un diamètre supérieur à 7 centimètres sont laissés débités à disposition du propriétaire ou de l'occupant du fonds voisin qui a un mois pour les enlever. À l'issue de ce délai, celui à qui incombe la charge du débroussaillage devra les éliminer, sauf engagement écrit du propriétaire de s'en occuper. Les rémanents de coupes sont quant à eux éliminés conformément à l'article 3 alinéa g) du présent arrêté et à la réglementation en vigueur.



5.2.3.3.4.2.2. Méthode et hypothèses d'ajustement de Schwartz and Co du sous-poste « OLD » :

Nous ne conservons pas la méthode de EDF SEI qui consiste à calculer le coût total de l'élagage et du débroussaillage puis à retrancher les coûts actuels inflatés. Nous calculons le surcout lié aux obligations du projet d'arrêté OLD 2025 par rapport aux obligations de l'arrêté 2022, et ajustons les coûts unitaires.

Cout de l'élagage et OLD au niveau des lignes :

Coûts unitaires :

- **Le cout unitaire de débroussaillage sous les lignes** [Confidentiel] : Notre cout unitaire est la moyenne des couts unitaires pour les débroussaillages mécanisé et manuel figurant dans 2 contrats d'EDF SEI. Un de ces contrats affichent des couts unitaires inférieurs à ceux d'EDF SEI.

Remarque : [Confidentiel],

- **Coût unitaire d'élagage** : nous retenons la moyenne des coûts unitaires indiqués dans les contrats fournis par EDF SEI soit [Confidentiel],

Calcul du surcout :

- Concernant **l'élagage**, le projet d'arrêté 2025 impose de réaliser un élagage supplémentaire sur une distance de 1 mètre de part et d'autre des conducteurs extérieurs, soit une surface supplémentaire de 2m² pour chaque mètre linéaire de ligne. Nous appliquons le coût unitaire de [Confidentiel]. Comme EDF SEI, nous considérons que 30% de la longueur du réseau BT fils nus doit être débroussaillé chaque année, soit 69 km. Nous calculons ainsi un **surcout de** [Confidentiel],
 - **Comme formulé précédemment, nous demandons à EDF SEI de confirmer si l'élagage est actuellement réalisé en respectant les distances définies par la norme NFC 11-201. En cas de réponse positive ou de non-réponse, nous retirerons ce surcout.**
- Concernant le **débroussaillage** « sur les secteurs pour lesquels les infrastructures (*du GRD/GRT*) surplombent d'autres obligations légales de débroussaillage existantes », nous appliquons le coût unitaire de [Confidentiel], (3 mètres de chaque côté + emprise de la ligne) sur 2% de la longueur globale du réseau EDF SEI en Corse. Nous calculons ainsi un **surcout de** [Confidentiel],
 - **Comme formulé précédemment, nous invitons EDF SEI à fournir une estimation plus précise du linéaire concerné. En cas de non-réponse, nous retiendrons notre estimation.**

Cout des OLD au niveau des postes :



Nous ajustons à -2,3 M€ le surcout lié aux nouvelles OLD pour les postes. Les hypothèses modifiées sont :

- 1) **Le cout unitaire de débroussaillage d'une surface s'étendant à 50 m autour des postes** ([Confidentiel]: pour obtenir ce coût nous appliquons un ratio de 5 au cout de débroussaillage d'un cylindre de 10m de diamètre (c'est le ratio appliqué par EDF SEI). Nous ajustons le cout de débroussaillage d'un cylindre de 10m de diamètre à [Confidentiel] ; **La proportion de postes concernés (1/3 des postes par an, soit 2326 postes, au lieu de 40%, soit 2792)**. En multipliant le nombre de postes par le cout unitaire retenus, nous obtenons un cout [Confidentiel],

Comme formulé précédemment, nous demandons à EDF SEI de confirmer si l'obligation de débroussailler sur un rayon de 50 mètres a bien été respectée et de préciser le périmètre de débroussaillage appliqué autour des postes en 2022, 2023 et 2024. En cas de non-réponse, nous considérerons que le cout du débroussaillage et élagage d'un cylindre de 50 mètres autour des postes est déjà inclus dans le poste « Elagage hors OLD » et retirerons le cout estimé ci-dessus du poste « OLD ».

Concernant le cout du poste « OLD » pour 2026, 2028 et 2029, nous appliquons la même méthode qu'EDF SEI (Ajustement mécanique).

- **Cout Schwartz and Co du poste « OLD » pour 2026 = La moitié du cout Schwartz and Co pour 2027**
- **Cout Schwartz and Co du poste « OLD » pour 2028 et 2029 = Le cout Schwartz and Co pour 2027 inflaté (+1,8% par an)**

5.2.3.3.5. *Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire*

5.2.3.3.5.1. *OLD*

5.2.3.3.5.1.1. *Commentaires d'EDF SEI*

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Contexte :

Dans l'analyse des surcoûts liés aux OLD, l'auditeur propose dans son rapport de comparer le projet d'arrêté, soumis à consultation publique par le préfet de Haute Corse le 5 mai 2025, à un arrêté préfectoral pour la Haute-Corse actuellement en vigueur (n°02B-2022-04-05-00006 du 5 avril 2022). Pour établir sa demande, EDF SEI a porté son analyse du nouvel arrêté sur une **comparaison entre le projet de maquette générique de l'arrêté préfectoral** (version du 02/09/2024) et **l'arrêté**



technique de 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Elagage au niveau des lignes :

- **Périmètre**

L'auditeur écrit dans son rapport : « *dans la pratique, EDF SEI semble appliquer des distances d'élagage supérieures à celles prévues par l'arrêté de 2022. Si cela est bien le cas, l'adoption du projet d'arrêté dans sa version actuelle n'impliquerait pas de surcoûts pour EDF SEI en matière d'élagage des lignes.* »

En effet, pour respecter les conditions de **l'arrêté technique de 2001** et garantir **dans la durée** le respect des distances, les CCTP d'élagage s'appuient sur la norme NFC11-201 (distance à la création de l'ouvrage) qui précise :

Réseaux		BT	BT	HTA	HTA
		Agglomération	Écart	Rigide	Suspendu
Conducteurs nus	Hauteur arbres supérieure ligne	2 m	3 m	4 m	5 m
	Hauteur arbres inférieure ligne	2 m	2 m	3 m	3 m
Conducteurs isolés		1 m		1 m	

La norme NFC11-201 fait appliquer des distances d'élagage aux abords des lignes électriques supérieures à ce que prévoit l'arrêté 2001 (la distance de la norme est supérieure en moyenne de 1 à 3m à la distance imposée par l'arrêté 2001). **Cela permet de distancier les fréquences de coupe et de garantir à tout moment le respect des distances réglementaires prévues par l'arrêté 2001.**

Les distances d'élagage définies dans cette norme sont effectivement supérieures ou égales à celles prévues par l'arrêté 2022 et par le projet d'arrêté 2025. Toutefois, les distances réglementaires pour les réseaux HTA ou BT dans le projet d'arrêté 2025 sont supérieures à celles de l'arrêté 2001. En conséquence, **la distance d'élagage définie par la norme ne permet plus d'avoir un complément de coupe suffisant pour garantir à tout moment le respect des distances réglementaires** prévues par le projet d'arrêté 2025, en gardant la même fréquence de coupe.

EDF SEI ne partage donc pas la position de l'auditeur lorsqu'il indique « l'adoption du projet d'arrêté dans sa version actuelle n'impliquerait pas de surcoûts pour EDF SEI en matière d'élagage des lignes. »

En effet, pour garantir à tout moment le respect des distances réglementaires prévues par le projet d'arrêté 2025, la fréquence de coupe devrait être augmentée. EDF SEI considère plus efficace de garder ses fréquences de coupe actuelles en augmentant la distance d'élagage, ce qui représente un



surcoût en BT comme en HTA. Dans tous les cas, quelle que soit la solution retenue (fréquence de coupe augmentée ou distance d'élagage augmentée), cela représente un surcoût pour EDF SEI.

- **Coûts unitaires :**

L'auditeur déduit de l'analyse des contrats fournis par EDF SEI un coût unitaire de [Confidentiel], EDF SEI précise que ce coût unitaire **ne comprend que la découpe**, or les coûts d'élagage incluent d'autres postes de coûts (préparation de chantier, abattage d'arbres, traitement des déchets supplémentaires, rémunération des temps d'attente, indemnité d'annulation de chantier en cas d'aléas, interventions urgente, ...). Par conséquent, EDF SEI estime le coût unitaire autour de [Confidentiel], pour un côté de ligne [Confidentiel],

- **Calcul du surcoût :**

Concernant l'élagage, l'auditeur écrit « *le projet d'arrêté 2025 impose de réaliser un élagage supplémentaire sur une distance de 1 mètre de part et d'autre des conducteurs extérieurs, soit une surface supplémentaire de 2m² pour chaque mètre linéaire de ligne. Nous appliquons le coût unitaire [Confidentiel], par mètre linéaire de réseau Comme EDF SEI, nous considérons que [Confidentiel], de la longueur du réseau BT fils nus doit être débroussaillé chaque année, soit [Confidentiel], km. Nous calculons ainsi un surcoût de [Confidentiel],»*

EDF SEI précise ici que c'est bien [Confidentiel], de la longueur totale du réseau BT (et non uniquement [Confidentiel], du réseau BT fils nus) qui doit être élagué (et non débroussaillé comme indiqué dans l'écrit de l'auditeur), [Confidentiel], (longueur totale du réseau BT aérien : [Confidentiel]).

Par ailleurs, pour la HTA, comme expliqué ci-dessus, pour garantir le respect des nouvelles distances réglementaires d'élagage dans la durée, **EDF SEI devra augmenter la distance de coupe d'1m de part et d'autre du réseau (si végétation des 2 côtés) sur [Confidentiel], du réseau HTA pour pouvoir rester sur la même périodicité de coupe qu'actuellement** (1/3 du réseau concerné effectué annuellement). Le chiffre de [Confidentiel], provient des relevés LIDAR des réseaux HTA et HTB qui permet de connaître de façon précise le linéaire de végétation à couper.

Ainsi, par l'application des hypothèses mentionnées ci-dessus, EDF SEI obtient un chiffrage du surcoût de l'ordre de [Confidentiel], pour l'élagage au niveau des lignes HTA et BT.

[Confidentiel],

Débroussaillage au niveau des lignes :

- **Périmètre**

Dans son rapport, à la lecture de l'article 14 du projet d'arrêté, l'auditeur interprète les zones concernées par les obligations de débroussaillage comme « *les zones à l'intérieur de massifs forestiers (maquis, garrigues etc...) ET soumises à des obligations de débroussaillage (infrastructures ferroviaires, chantiers, voies privées, etc...)*. » Selon l'auditeur, « *cela ne concerne donc qu'une proportion très réduite du réseau [...] les lignes surplombant des secteurs avec des OLD (routes, voies ferrées etc...), et étant localisées dans les massifs forestiers ciblés par le projet d'arrêté, représentent 2% la part du réseau de EDF SEI en Corse* ».

A la lecture complète du projet d'arrêté, les zones concernées par ces obligations sont :



- **les zones à l'intérieur de massifs forestiers** (« bois, forêt, plantation d'essences forestières, reboisement, landes, maquis, garrigues » selon les dispositions de l'article 1 du projet d'arrêté)
- **et soumises à des OLD** (articles 6 à 9 OLD des enjeux localisés et 11 à 14 OLD des équipements linéaires du projet d'arrêté : zones urbaine et urbanisées, abords des constructions et installations de toute nature, abords des chantiers, abord de voies privées donnant accès à des constructions, chantiers et installations de toute nature, voies ouvertes à la circulation publique répertoriées ou pas répertoriées comme des voies assurant la prévention des incendies de forêt, infrastructures ferroviaires, infrastructures de transport et de distribution d'énergie électrique).

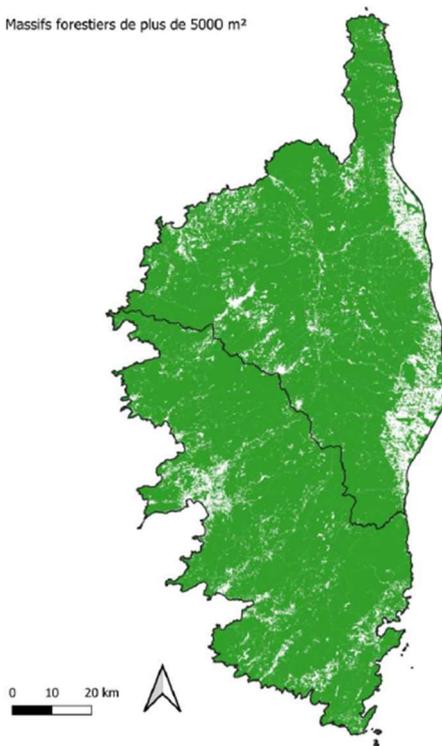
Ces zones correspondent a minima aux zones de la 1^{ère} **carte présentée en annexe 1** du projet d'arrêté. Ainsi, en prenant en considération cette carte et **l'ensemble des secteurs cités par le projet d'arrêté**, EDF SEI considère que le périmètre concerné est bien supérieur au 2% évalués par l'auditeur. En effet, EDF SEI estime que :

- [Confidentiel], **du réseau total se trouve dans les zones à l'intérieur de massifs forestiers.**
 - o **Dont [Confidentiel],du réseau HTA est concerné par le surplomb d'autres OLD,**
 - o **dont [Confidentiel],du réseau BT est concerné par le surplomb d'autres OLD.**



Annexe 1 :
Cartes des territoires soumis aux obligations légales de débroussaillage
Pour plus de précision : <https://geoservices.ign.fr/debroussaillage>

Massifs forestiers de plus de 5000 m²



- **Coût unitaire**

Dans son rapport l'auditeur explique que son « *cout unitaire est la moyenne des couts unitaires pour les débroussaillages mécanisé et manuel figurant dans 2 contrats d'EDF SEI. Un de ces contrats affichent des couts unitaires inférieurs à ceux d'EDF SEI.* ». EDF SEI s'étonne que seuls 2 contrats sur les 4 qui ont été transmis à l'auditeur aient été retenus pour évaluer la moyenne. En recalculant la moyenne des coûts unitaire sur les 4 contrats transmis à l'auditeur, EDF SEI trouve un coût unitaire moyen de [Confidentiel], C'est ce coût qui est retenu par EDF SEI pour estimer le surcoût du débroussaillage au niveau des lignes, sur une largeur de [Confidentiel],

- **Calcul du surcoût pour nos lignes en surplomb d'autres OLD**

Comme évoqué ci-dessus, le surcoût estimé par EDF SEI concerne entre [Confidentiel], du réseau HTA et [Confidentiel], du réseau BT en zones situées dans les massifs forestiers.

Par ailleurs, EDF SEI souhaite attirer l'attention de l'auditeur sur deux obligations supplémentaires qui ne semblent pas avoir été relevées dans le projet d'arrêté :

- Selon les dispositions prévues par l'article 14 relatif au débroussaillage des infrastructures de transport et de distribution d'énergies, sur les secteurs pour lesquelles les infrastructures



surplombent d'autres obligations légales de débroussaillage existantes, les transporteurs ou distributeurs d'énergie électrique exploitant des lignes aériennes ont l'obligation, à leurs frais : « débroussailler et maintenir en état débroussaillé au sol, une bande latérale de 3 mètres de profondeur est maintenue en état débroussaillé de part et d'autre des conducteurs, avec une largeur calculée à partir du conducteur extérieur. Le débroussaillage est réalisé dans les conditions prévues à l'article 3 ». L'article 3 prévoit « la coupe et/ou le broyage de la végétation herbacée, à rez-de-terre ». **Ainsi, pour maintenir le niveau de la végétation à rez-de-terre, cela implique selon EDF SEI de prévoir des périodicités de débroussaillage** [Confidentiel],

- Selon les dispositions de ce même article 14, EDF SEI se devra aussi « d'effectuer un élagage pour créer une zone de sécurité de 3 mètres entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs. Cet élagage doit empêcher tout contact de la végétation environnante avec les conducteurs ». **EDF SEI estime donc que** [Confidentiel], **des zones BT concernées par les surplombs d'OLD devront faire l'objet d'un élagage complémentaire pour respecter la distance de 3m** prévue par l'arrêté (1m de distance de sécurité actuellement pour le réseau nu BT, pas de frottement pour le réseau BT isolé selon l'arrêté du 17 mai 2001).

Enfin, EDF SEI relève une exigence supplémentaire dans l'article 14 s'appuyant sur l'article 3h) du projet d'arrêté relatif à l'élimination des rémanents dans les cas où nos infrastructures surplombent d'autres OLD : « L'élimination par broyage, compostage ou par exportation, dans le mois suivant la réalisation des travaux, de l'ensemble des rémanents issus du débroussaillage. L'élimination peut exceptionnellement être réalisée par brûlage, réalisé dans le respect des dispositions locales encadrant l'emploi du feu et dans le respect de la réglementation relative aux biodéchets ». Au vu des conditions opérationnelles prévues par cet article, **EDF SEI prévoit un surcoût lié à l'élimination des rémanents, cette méthode-là n'étant pas employée actuellement**. L'hypothèse basse retenue par EDF SEI est la suivante : [Confidentiel], pour le débroussaillage au niveau des lignes HTA et BT.

[Confidentiel],

Débroussaillage au niveau des postes :

- **Périmètre :**

L'auditeur écrit dans le rapport d'audit : « L'article 3 de l'arrêté OLD de 2022 impose un débroussaillage autour des postes sur un rayon de 50 mètres : « Le débroussaillage et le maintien en l'état débroussaillé sont obligatoires : 1) Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une profondeur de cinquante mètres ». Cette exigence est reconduite dans le projet d'arrêté prévu pour 2025 ».

A la lecture de l'arrêté 2022, EDF SEI relève que les postes ne sont pas explicitement cités (voir article 3-1) : « Le débroussaillage et le maintien en l'état débroussaillé sont obligatoires : aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une profondeur de cinquante mètres », **contrairement au projet d'arrêté 2025**. EDF SEI estime donc qu'on peut donc se questionner sur l'application de l'arrêté 2022 aux postes.



Par ailleurs, EDF SEI précise que le débroussaillage des postes est actuellement réalisé pour dégager les accès aux postes et assurer les manœuvres dans le poste.

- **Coût des OLD au niveau des postes :**

L'auditeur fait l'hypothèse suivante : « *Le coût unitaire de débroussaillage d'une surface s'étendant à 50 m autour des postes ([Confidentiel]) : pour obtenir ce coût nous appliquons un ratio de 5 au coût de débroussaillage d'un cylindre de 10m de diamètre (c'est le ratio appliqué par EDF SEI). Nous ajustons le coût de débroussaillage d'un cylindre de 10m de diamètre [Confidentiel] moyenne des coûts figurant dans les 4 contrats fournis, au lieu de [Confidentiel].* »

EDF SEI souhaite attirer l'attention de l'auditeur sur le fait que le coût moyen de débroussaillage des postes retenu par l'auditeur n'inclut pas le traitement des résidus. EDF SEI fait donc l'hypothèse de [Confidentiel],

Par ailleurs, comme pour les lignes, EDF SEI estime nécessaire de réaliser les opérations de débroussaillage 2 fois par an, pour maintenir le niveau à rez-de-terre dans la durée.

- **Calcul du surcoût au niveau des postes :**

Par l'application des hypothèses mentionnées ci-dessus, EDF SEI obtient un chiffrage du surcoût de l'ordre de 5M€ pour le débroussaillage au niveau des postes.

[Confidentiel],

Conclusion :

En reprenant la méthode d'analyse de l'auditeur (modulo l'adaptation de quelques hypothèses), et sur la base du projet d'arrêté soumis à consultation publique par le préfet de Haute Corse le 5 mai 2025, EDF SEI estime un surcoût de 30M€.

[Confidentiel],

5.2.3.3.5.1.2. Réponses de Schwartz and Co

Nous constatons que :

- EDF SEI indique avoir des pratiques conformes à l'arrêté technique de 2001,
- EDF SEI revoit sa méthode d'estimation des coûts liés au projet d'arrêté sur les OLD dans son mémoire de réponse par rapport à la méthode mise en place dans son dossier tarifaire pour tenir compte des remarques de l'auditeur. Le coût du poste « OLD » sur 2026-2029 passe de [Confidentiel] M€ dans la demande initiale d'EDF SEI à [Confidentiel] M€ dans le mémoire de réponse post-contradictoire.



5.2.3.3.5.1.2.1. Elagage au niveau des lignes :

Nous rappelons qu'EDF SEI n'avait pas chiffré de surcoûts liés à l'élagage des lignes dans sa demande initiale et que ce surcoût a été ajouté par Schwartz and Co à la suite de l'analyse approfondie du projet d'arrêté sur les OLD pour la Haute Corse.

EDF SEI indique respecter l'arrêté technique de 2001 et non le dernier en vigueur et indique que le projet d'arrêté impose des distances d'élagage supérieures à l'arrêté technique de 2001 aussi bien sur le réseau BT (nu et isolé) que sur le réseau HTA. Nous constatons en effet que le projet d'arrêté impose des distances d'élagage supérieures à l'arrêté technique de 2001 aussi bien pour la BT que pour la HTA et que la distance augmente en moyenne de 1m de part et d'autre des lignes. **Nous acceptons donc la demande d'EDF SEI d'augmentation de la distance de coupe d'1m de part et d'autre du réseau HTA et du réseau BT (fils nu et isolés).**

Nous retenons l'hypothèse de [Confidentiel], du réseau BT nécessitant un élagage (présence de végétation à proximité des lignes) présentée par EDF SEI. Cette hypothèse est cohérente avec notre analyse pré-contradictoire. Nous retenons également l'hypothèse de [Confidentiel], pour le réseau HTA (le chiffre de 41% provient des relevés LIDAR des réseaux HTA et HTB qui permet de connaître de façon précise le linéaire de végétation à couper).

Compte tenu des éléments avancés par EDF SEI pour la proportion du réseau HTA à élaguer chaque année (un tiers du réseau), **nous retenons une hypothèse similaire pour la BT en considérant que [Confidentiel], du réseau concerné sera élagué annuellement.**

Coûts unitaires :

Compte tenu des postes de coûts supplémentaires à inclure et des coûts unitaires indiqués dans les contrats, **nous retenons le coût unitaire de [Confidentiel], proposé par EDF SEI.**

5.2.3.3.5.1.2.2. Débroussaillage au niveau des lignes

EDF SEI est en accord avec notre compréhension du périmètre tel que décrit dans le projet d'arrêté.

SCO retient les pourcentages proposés par EDF SEI correspondant à une estimation du périmètre du réseau concerné par les surplombs d'OLD et situé à l'intérieur de massifs forestiers :

- [Confidentiel], du réseau total se trouve dans les zones à l'intérieur de massifs forestiers.
 - dont [Confidentiel], du réseau HTA est concerné par le surplomb d'autres OLD,
 - dont [Confidentiel], du réseau BT est concerné par le surplomb d'autres OLD.

Le périmètre du réseau concerné correspond donc [Confidentiel], **de la longueur totale du réseau aérien pour la HTA et [Confidentiel], pour la BT.**

Cout unitaire :

Deux des contrats avaient été écartés car leurs couts unitaires n'étaient pas cohérents (débroussaillage mécanisé plus cher que manuel). **Nous conservons notre ajustement du coût unitaire à [Confidentiel],**



Concernant les trois obligations supplémentaires sur lesquelles EDF SEI attire l'attention de l'auditeur :

- Périodicité de débroussaillage :
 - Le projet d'arrêté impose uniquement que la coupe et/ou le broyage de la végétation herbacée soient réalisés à rez-de-terre et n'indique pas une obligation de maintenir la végétation à rez-de-terre.
 - Par ailleurs, dans sa réponse au questionnaire n°2, EDF SEI précise que son estimation initiale pour les OLD permettait le maintien sous les lignes d'un layon au sol de 40cm de hauteur de végétation au maximum (« *Afin de garantir la pérennité des travaux de débroussaillage visés au présent article, le maintien en état débroussaillé devra être réalisé dès que la hauteur des repousses de la végétation ligneuse sera supérieure à 40 centimètres* »), et ce avec un seul débroussaillage par an.
 - **Nous retenons donc l'hypothèse initiale de 1 débroussaillage par an.**
- Elagage complémentaire
 - Le respect d'une zone de sécurité de 3 mètres entièrement dégagée de végétation dans toutes les directions autour des conducteurs nécessitera en effet un élagage complémentaire moyen de 2m de part et d'autre pour le réseau BT.
 - **Nous retenons cette obligation supplémentaire indiquée par EDF SEI mais considérons, comme pour l'élagage, que la coupe du périmètre de 30%des zones BT concernées par les surplombs d'OLD sera réalisé sur un cycle sur 3 ans.**
- Elimination des rémanents
 - Le coût de traitement des résidus de coupes n'est pas inclus dans le coût unitaire en €/m² retenu. L'hypothèse de EDF SEI de [Confidentiel], de traitement par km débroussaillé est raisonnable et l'hypothèse de [Confidentiel], est cohérente avec les contrats fournis ([Confidentiel], correspond à la moyenne des coûts unitaires de main d'œuvre des contrats d'élagage et débroussaillage fournis).
 - **Nous retenons donc ce poste de dépense supplémentaire.**

5.2.3.3.5.1.2.3. Débroussaillage au niveau des postes

EDF SEI estime nécessaire de réaliser les opérations de débroussaillage 2 fois par an, pour maintenir le niveau à rez-de-terre dans la durée :

- Le projet d'arrêté indique uniquement que la coupe et/ou le broyage de la végétation herbacée soit réalisé à rez-de-terre et n'indique pas une obligation de maintenir la végétation à rez-de-terre.
- Par ailleurs, dans sa réponse au questionnaire n°2, EDF SEI précise que son estimation initiale pour les OLD permettait le maintien sous les lignes d'un layon au sol de 40cm de hauteur de végétation au maximum (« *Afin de garantir la pérennité des travaux de débroussaillage visés au présent article, le maintien en état débroussaillé devra être réalisé dès que la hauteur des repousses* »).



de la végétation ligneuse sera supérieure à 40 centimètres »), et ce avec un seul débroussaillage par an.

- **Nous retenons donc l'hypothèse initiale de 1 débroussaillage par an.**

EDF SEI souhaite attirer l'attention de l'auditeur sur le fait que le coût moyen de débroussaillage des postes retenu par l'auditeur n'inclut pas le traitement des résidus :

- Le coût de traitement des résidus de coupes n'est pas inclus dans le coût unitaire en €/m² retenu pour le débroussaillage des postes. Les hypothèses de EDF SEI de [Confidentiel], de traitement par km débroussaillé sont raisonnables et cohérentes avec les contrats fournis.
- **Nous retenons donc ce poste de dépense supplémentaire.**

5.2.3.3.5.2. Elagage hors OLD

5.2.3.3.5.2.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Concernant l'élagage hors OLD, l'auditeur propose d'ajuster le niveau de 2025 à [Confidentiel], (au lieu de [Confidentiel],) et de le reconduire sur les années suivantes en ajoutant le coût des actions supplémentaires. Cet ajustement représente un arbitrage de 5,3M€ sur la période. L'estimation 2025 sur laquelle s'appuie EDF SEI pour sa trajectoire 26-29, prend en compte des prestations d'écologue [Confidentiel], pour un montant [Confidentiel], et d'un renforcement de l'élagage BT [Confidentiel], faisant suite au retour d'expérience des précédents événements climatiques, évalué à [Confidentiel], EDF SEI conteste par conséquent la proposition d'arbitrage.

5.2.3.3.5.2.2. Réponses de Schwartz and Co

Nous révisons à la baisse notre ajustement (Ajustement post-contradictoire de +3,2 M€ au total sur 2026-2029, au lieu +5,3 M€ avant contradictoire) :

Tout d'abord, la réponse d'EDF SEI n'explique qu'une partie de l'écart entre les niveaux de dépenses de 2025 et 2024 : seuls 1,225 M€ sont explicitement expliqués sur un total de 1,8 M€.

Nous ne retenons pas les [Confidentiel], pour les prestations d'écologue [Confidentiel], dans le calcul du niveau de dépenses de 2025 à reconduire sur 2026-2029. EDF SEI n'explique pas le rôle d'un écologue mais nous comprenons qu'il intervient pour s'assurer que les travaux d'élagage sont compatibles avec les enjeux de biodiversité et la réglementation environnementale (identification d'espèces protégées, définition de périodes d'intervention pour éviter les périodes sensibles, choix de techniques etc). Nous ne considérons pas qu'une telle prestation est nécessaire chaque année étant donné que les activités d'élagage se répètent souvent sur les mêmes zones. De plus, EDF SEI dit qu'il a déjà inclus dans le coût des actions supplémentaires (auquel s'ajoutera le niveau de 2025) les « contraintes de biodiversité » pour [Confidentiel], au total sur 2026-2029.



Nous retenons les [Confidentiel], d'augmentation par rapport à 2024 pour le renforcement de l'élagage basse tension [Confidentiel],

Nous ne conservons plus les éléments que nous avons pris en compte dans notre ajustement pré contradictoire [Confidentiel], étant donné qu'ils ne sont pas mentionnés par EDF SEI dans sa justification du niveau de 2025.

Le niveau de dépenses de 2025 que nous proposons de reconduire sur 2026-2029 est donc la somme du niveau de dépenses de 2024 (7,3 M€) et des [Confidentiel], pour renforcer l'élagage [Confidentiel], retenus par EDF SEI.

5.2.3.3.5.3. Maintenance courante

5.2.3.3.5.3.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Concernant la maintenance courante, EDF SEI a construit sa trajectoire en s'appuyant sur le réalisé 2023, seule année de référence valable pour ses activités de maintenance courante, puisque que ce fut la seule année de la période sans événement climatique majeur, tout événement climatique majeur impactant directement et indirectement les activités, leur planification et leur réalisation. L'auditeur propose pour la maintenance courante de repartir de la moyenne 2022-2024 inflatée à partir de 2025, ce qui représente un arbitrage de 3,5M€ sur la période. EDF SEI considère les années 2022 et 2024 comme non représentatives des dépenses annuelles, vu les événements climatiques majeurs (Batsirai et Emnati en 2022, et Belal en 2024), qui n'ont pas permis aux DR de réaliser leur maintenance courante puisque les équipes locales ont été affectées sur les activités de consolidation / sécurité / reconstruction tandis que d'autres venaient prêter main forte. En conséquence, EDF SEI conteste le principe et la méthode retenus par l'auditeur et réaffirme la nécessité de la prise en compte du réalisé 2023 comme année de référence.

5.2.3.3.5.3.2. Réponses de Schwartz and Co

Nous maintenons notre ajustement (+3,19 M€ au total sur 2026-2029) :

Nous considérons que la moyenne des années 2022, 2023 et 2024 est représentative des dépenses de maintenance courante. En effet, il est raisonnable de supposer que la période tarifaire à venir connaîtra une fréquence comparable d'événements climatiques majeurs, auxquels EDF SEI réagira probablement de la même manière, en mobilisant ses équipes locales sur des missions de consolidation / sécurisation / reconstruction. Par ailleurs, EDF SEI reconnaît lui-même qu'il s'attend à ce que la fréquence et l'intensité des événements climatiques augmentent dans le futur et a demandé à modifier le dispositif de couverture des charges relatives aux aléas climatiques en conséquence (voir paragraphe 4.2.2, page 101 du dossier tarifaire).



5.2.3.3.5.4. Peinture HTB

5.2.3.3.5.4.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Concernant la peinture HTB, l'auditeur propose d'ajuster le cout unitaire [Confidentiel], Cet ajustement représente un arbitrage de 0,08M€ sur la période. EDF SEI a proposé des coûts unitaires différenciés par année [Confidentiel], pour tenir compte du critère d'accessibilité aux ouvrages qui est beaucoup plus prégnant sur ces territoires que sur les autres. Certaines zones sont plus difficiles d'accès et nécessitent par exemple transport du matériel à pied ou par hélicoptère. Cette différenciation par année permet de tenir compte des stratégies de réalisation des territoires.

5.2.3.3.5.4.2. Réponses de Schwartz and Co

Nous maintenons notre ajustement (+80 k€ au total sur 2026-2029) :

Nous conservons notre méthode d'ajustement consistant à retenir [Confidentiel], pour toute la période 2026-2029 les couts unitaires proposés par EDF SEI pour 2026. Ce choix était fondé sur le fait que pour les autres territoires le cout unitaire est constant sur toute la période. Dans sa réponse, EDF SEI n'a pas fourni d'hypothèses de calcul précises justifiant l'évolution des couts unitaires d'une année à une autre [Confidentiel], En l'absence de justifications, ces hausses apparaissent comme arbitraires.

5.2.3.3.5.5. VH et VTIR

5.2.3.3.5.5.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Concernant les visites par hélicoptère et les visites de thermographie à infrarouge, l'auditeur propose de retenir [Confidentiel], comme coût unitaire 2026-2029, le cout réalisé 2024 auquel est appliqué l'inflation 2025, [Confidentiel], et [Confidentiel], le cout unitaire proposé par EDF SEI pour 2025, soit [Confidentiel],. Cet ajustement représente un arbitrage de 0,25M€ sur la période.

EDF SEI signale une coquille de sa part dans l'affichage des coûts unitaires pour [Confidentiel], (cf tableau ci-dessous corrigé).

Sur [Confidentiel], depuis fin 2024/début 2025, les visites de surveillance se font désormais par drone en HTA (hors cyclone) ce qui augmente le coût moyen de visite des lignes.

Sur [Confidentiel], en 2026, un nouveau marché sera mis en place avec des couts qui devraient être plus élevés au regard du retour des écoutes fournisseurs déjà réalisées et des échanges dans le cadre des marchés en cours de négociation.

Dans ce contexte, EDF SEI conteste la proposition d'arbitrage de l'auditeur.

[Confidentiel],



5.2.3.3.5.5.2. Réponses de Schwartz and Co

Nous maintenons notre ajustement pour la Réunion et modifions notre méthode d'ajustement pour la Corse. L'ajustement total obtenu post contradictoire reste ainsi quasiment égal à l'ajustement obtenu avant contradictoire (+0,25 M€) :

- Pour [Confidentiel], EDF SEI ne justifie pas le choix de recourir aux drones pour les lignes HTA depuis fin 2024, et n'indique pas la source des coûts unitaires utilisés. Notre choix de retenir un coût unitaire constant sur la période, égal au coût indiqué par EDF SEI pour 2024 indexé sur le taux d'inflation de 2025, est donc justifié. L'ajustement total obtenu pour ce territoire est de **+55,7 k€**.

[Confidentiel],

- Pour [Confidentiel], EDF SEI ne fournit pas d'éléments permettant de vérifier que les coûts du nouveau marché seront plus élevés. Compte tenu de la correction apportée par EDF SEI dans sa réponse contradictoire à sa trajectoire de coûts unitaires (notamment aux coûts unitaires de 2024 et 2025), et par cohérence avec la méthode d'ajustement appliquée pour la Réunion, nous modifions notre méthode d'ajustement : **nous retenons un coût unitaire constant sur la période 2026-2029, égal au coût indiqué par EDF SEI pour 2024 dans sa réponse contradictoire [Confidentiel], indexé sur le taux d'inflation de 2025, soit [Confidentiel]**. Post contradictoire, l'ajustement total obtenu pour ce territoire est de **+203,8 k€**, contre un ajustement de +190,9 k€ avant contradictoire ().

[Confidentiel],

Remarque:

Il est normal que pour le poste « VH et VTIR », notre coût unitaire soit constant sur toute la période 2026-2029. Il correspond à notre estimation du coût unitaire pour 2025. Nous prenons en compte le surcoût dû à l'inflation entre l'année 2025 et les années suivantes à travers un sous-poste distinct, en cohérence avec la méthode que nous pensons qu'EDF SEI a employée pour tenir compte de l'inflation (Voir la ligne « Application de l'inflation à partir de 2026 aux actions ajoutées » dans les tableaux 26 et 33).

5.2.3.3.5.6. Maintenance complémentaire sur nouvel outil de conduite EOS et travaux de maintenance sur la ligne [Confidentiel],

5.2.3.3.5.6.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

L'auditeur émet une réserve sur le poste EOS et [Confidentiel], et demande des informations complémentaires sur la méthode et les hypothèses utilisées.



Ce poste de [Confidentiel], sur la période 26-29 couvre des dépenses propres à la [Confidentiel], Dans le cadre du projet [Confidentiel], des opérations de déroulage des conducteurs HTB vont nécessiter de nombreuses actions de protection/prévention sur le réseau corse au niveau des croisements avec les réseaux HTA et BT (abaissement de ligne, dépontage TST HTA, ...). Ces dépenses ont été évaluées à hauteur de [Confidentiel], La DR Corse va par ailleurs utiliser le nouvel outil de conduite d'Enedis EOS (en cours de déploiement). Ce poste intègre les dépenses associées (MCO, prise en main, ...) estimées à [Confidentiel], sur la période.

5.2.3.3.5.6.2. Réponses de Schwartz and Co

Nous levons notre réserve concernant le chiffrage de ce poste. Les couts paraissent raisonnables.

5.2.3.3.5.7. Maintenance complémentaire

5.2.3.3.5.7.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

L'auditeur émet une réserve sur le poste maintenance complémentaire et demande des informations complémentaires sur la méthode et les hypothèses utilisées.

EDF SEI rappelle que la maintenance complémentaire (4M€) sur la période 26-29 correspond principalement au traitement de la dette technique (urgences à traiter issues des visites hélicos et des correctifs à renforcer dans les postes sources).

Concernant les correctifs sur la période 26-29 :

Un grand nombre de correctifs ont été identifiés, notamment sur le réseau HTB. Les correctifs ci-dessous sont ceux identifiés prioritairement.

[Confidentiel],

Sur le traitement des urgences issues des Visites Hélicoptères : le retour d'expérience des visites en hélico réalisées ponctuellement dans les Antilles en 2023 montre que les premières visites permettent de détecter un grand nombre d'anomalies avec des urgences de niveau 1 ou 2 (liées à la végétation à traiter en urgence hors des programmes d'élagage, câble qui se défiloche, isolateur cassé ou fêlé, trace d'amorçage, ...). Pour traiter ces anomalies, nous avons prévu un coût total de [Confidentiel], sur la période 26-29.

5.2.3.3.5.7.2. Réponses de Schwartz and Co

Nous levons notre réserve concernant le chiffrage de ce poste. Les couts paraissent raisonnables et le total est correct.

5.2.3.3.5.8. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes du poste « Maintenance / exploitation »



Le tableau suivant récapitule les ajustements que nous proposons sur les différents sous-postes du poste « Exploitation / Maintenance » après prise en compte des réponses contradictoires d'EDF SEI.

Tableau 31. Trajectoire post-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Exploitation / Maintenance » et méthodes d'ajustement

M€ courants	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29	Ecart 26-29	Méthode d'ajustement
Exploitation / Maintenance	-13,8	-17,1	-16,6	-21,0	-32,4	-41,7	-42,7	-44,9	-161,7	+27,7	
Maintenance	-7,5	-8,7	-9,3	-11,9	-17,0	-18,0	-18,5	-19,4	-73,0	+3,7	
Maintenance courante	[Confidentiel]								[Confidentiel]	+3,2	Nous retenons la moyenne 2022-2024 inflatée à partir de 2025
Peinture HTB	[Confidentiel]								[Confidentiel]	+0,1	Nous ajustons le cout unitaire pour [Confidentiel], au niveau retenu par EDF SEI pour 2026, soit [Confidentiel], respectivement car nous constatons que [Confidentiel],
VH et VTIR	[Confidentiel]								[Confidentiel]	+0,2	[Confidentiel], notre cout unitaire sur 2026-2029 est le cout unitaire réalisé en 2024 auquel est appliqué l'inflation de 2025, [Confidentiel], Pour la Corse, notre cout unitaire sur 2026-2029 est le cout unitaire réalisé en 2024 (indiqué dans la réponse contradictoire d'EDF SEI, [Confidentiel], auquel est appliqué l'inflation de 2025, soit environ [Confidentiel], (Le surcout dû à l'inflation sur 2026-2029 par rapport à 2025 est pris en compte à travers la ligne « Application de l'inflation à partir de 2026 aux actions ajoutées » plus bas dans ce tableau)



Visite hélico pour diagnostic après évènement climatique sur territoire Antilles-Guyane	[Confidentiel]	[Confidentiel]	0	Nous ne proposons pas d'ajustement
Maintenance complémentaire	[Confidentiel]	[Confidentiel]	0	Nous ne proposons pas d'ajustement
Maintenance GE	[Confidentiel]	[Confidentiel]	0	Nous ne proposons pas d'ajustement
Gestion et surveillance des stocks (HTA, BT et GE)	[Confidentiel]	[Confidentiel]	0	Nous ne proposons pas d'ajustement
Mise en conformité du matériel HTB	[Confidentiel]	[Confidentiel]	0	Nous ne proposons pas d'ajustement
Sécurité des tiers	[Confidentiel]	[Confidentiel]	0	Nous ne proposons pas d'ajustement
Maintenance des sites isolés	[Confidentiel]	[Confidentiel]	+0,1	Nous faisons augmenter linéairement le cout estimé par EDF SEI pour 2025 [Confidentiel], pour atteindre [Confidentiel], en 2029, cout de maintenance des [Confidentiel],s mentionnés au cout unitaire mentionné par EDF SEI [Confidentiel],
Maintenance complémentaire sur nouvel outil de conduite EOS et travaux de maintenance sur la ligne [Confidentiel],	[Confidentiel]	[Confidentiel]	0	Nous ne proposons pas d'ajustement
Inventaire	[Confidentiel]	[Confidentiel]	0	Nous ne proposons pas d'ajustement



Application de l'inflation à partir de 2026 aux actions ajoutées	[Confidentiel]								[Confidentiel]	+0,01	Ajustement mécanique (Appliqué à la liste de postes que nous pensons qu'EDF SEI a pris en compte. Voir tableau 26)
Elagage	-6,2	-8,4	-7,3	-9,1	-15,4	-23,7	-24,2	-25,5	[Confidentiel]	+24,0	
Elagage hors OLD									[Confidentiel]	+3,2	La méthode d'EDF SEI consiste à reconduire sur chaque année de 2026-2029 son niveau estimé pour 2025 [Confidentiel], et lui ajouter le cout des actions supplémentaires énumérées. Nous n'ajustons pas le cout des actions supplémentaires. Leur cout total sur 2026-2029 est [Confidentiel], Nous ajustons le niveau de 2025 à reconduire sur 2026-2029 [Confidentiel], au lieu de [Confidentiel], Nous l'obtenons en ajoutant au niveau de dépenses de 2024 [Confidentiel],les [Confidentiel],pour renforcer l'élagage en [Confidentiel],mentionnés par EDF SEI dans sa réponse contradictoire
OLD									[Confidentiel]	+20,8	Voir le paragraphe 5.2.3.3.5.1.2

5.2.3.4. Dépannage (nouvelle décomposition)

5.2.3.4.1. Contenu du poste

Comme expliqué précédemment, ce poste n'existait pas dans la décomposition de la demande FPE 2022-2025 et ses charges étaient comprises dans le poste « Opérations ». EDF SEI l'inclut désormais dans sa nouvelle décomposition du poste « Consommations externes ».



Tableau 32. Contenu du poste « Dépannage » (nouvelle décomposition)

Poste	Description	Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
Dépannage	<p>Ce poste regroupe les dépenses liées aux pannes situées sur les réseaux HTB, HTA et BT ainsi que chez les clients. Elles comprennent à la fois les dépenses pour la réalimentation du réseau ainsi que sa réparation provisoire et même définitive quand elle n'amène pas la reconstruction à neuf de tout l'ouvrage.</p> <p>Ce poste comprend à la fois l'intervention des prestataires et l'achat du matériel.</p> <p>Les dépenses de dépannage liées à des événements climatiques majeurs ne sont pas inclus dans ce poste mais comptés dans le poste « évènement isolés ».</p>	-14,3	17,2%

5.2.3.4.2. Trajectoire 2022-2029

Les charges liées au poste « Dépannage » ont connu une croissance sur toute la période 2022-2024.

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une légère baisse par rapport au dernier réalisé (-2,65%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une légère croissance entre 2026 et 2027 (+0,69%), puis une légère baisse entre 2027 et 2029.



Figure 24. Trajectoire 2022-2029 du poste « Dépannage » en M€ courants

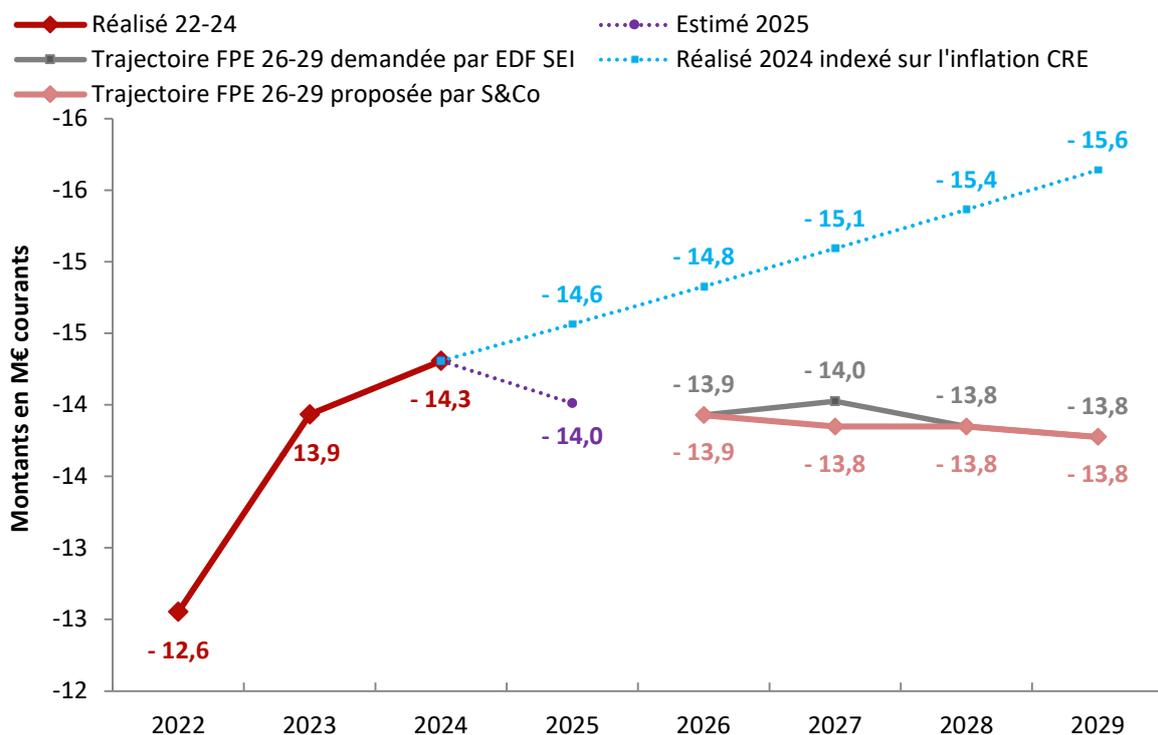


Tableau 33. Trajectoire 2022-2029 du poste « Dépannage » en M€ courants

Dépannage (Mécourants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-12,6	-13,9	-14,3	-14,0	-13,9	-14,0	-13,8	-13,8
Evolution annuelle	-	+10,98%	+2,69%	-2,07%	-0,59%	+0,69%	-1,26%	-0,52%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-0 (+2,18%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	+0 (-2,65%)							

5.2.3.4.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

Dans le questionnaire adressé à EDF SEI, nous lui avons demandé de décomposer la trajectoire de ce poste en sous-postes élémentaires, et d'indiquer la méthode et les hypothèses de construction de la trajectoire de chaque sous-poste élémentaire. En réponse, EDF SEI a fourni une décomposition par type d'actif / niveau de tension mais seulement pour les coûts réalisés sur la période 2022-2024 (voir tableau suivant).

Tableau 34. Décomposition de la trajectoire 2026-2029 par dépense élémentaire du poste « Dépannage »

Poste	Réalisé / estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029



Total Dépannage	-12,6	-13,9	-14,3	-14,0	-13,9	-14,0	-13,8	-13,8
BT	-5,7	-6,3	-7,2					
HTA	-6,3	-7,0	-6,6					
HTB	-0,2	-0,2	-0,2					
PS	-0,4	-0,5	-0,3					

Concernant la méthode et les hypothèses de calcul utilisées, la réponse d'EDF SEI a été comme suit.

L'impact d'un programme de maintenance se voit dans la durée (hors résorption de la dette). Les efforts initiés en 2024 n'auront que peu d'impact sur la durée du FPE. EDF SEI a considéré que la baisse en volume des dépannages courant serait globalement neutralisée par l'effet inflation sur les prix. Cet effet se voit notamment sur le cout du matériel.
Par ailleurs, une partie importante des dépannages se situe sur du réseau souterrain, non concerné par les opérations de maintenance.
Des éléments par niveau de tension sont fournis dans le tableau ci-dessus sur le réalisé. Pour la prévision, EDF SEI ne fait pas d'hypothèse à ce niveau de détail.

5.2.3.4.4. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

La trajectoire d'EDF SEI est décroissante de 2024 à 2029 sauf entre 2026-2027. Cette augmentation n'est pas expliquée. **Nous retenons pour 2027 le niveau proposé par EDF SEI pour 2028 (13,8 M€ au lieu de 14 M€).**

Le tableau suivant présente la trajectoire que nous proposons pour le poste « Dépannage ».

Tableau 35. Trajectoire contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Dépannage »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29
Dépannage	-12,6	-13,9	-14,3	-14,0	-13,9	-13,8	-13,8	-13,8	-55,4

5.2.3.4.5. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire

5.2.3.4.5.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Concernant le dépannage, l'auditeur retient pour 2027 le niveau proposé par EDF SEI pour 2028 (13,8 M€ au lieu de 14 M€). Cet ajustement représente un arbitrage de 0,2M€. EDF SEI estime que 2027 sera encore du même niveau que 2025 ou 2026.

5.2.3.4.5.2. Réponses de Schwartz and Co



Nous maintenons notre ajustement (+0,18 M€ au total sur 2026-2029):

Notre ajustement repose sur le constat que le cout unitaire diminue depuis 2024 jusqu'en 2026, augmente de manière inexplicable en 2027, puis diminue en 2028 et 2029. Dans sa réponse, EDF SEI n'explique pas la hausse en 2027.

5.2.3.5. Evénements isolés (nouvelle décomposition)

5.2.3.5.1. Contenu du poste

Comme expliqué précédemment, ce poste n'existait pas dans la décomposition de la demande FPE 2022-2025 et ses charges étaient comprises dans le poste « Opérations ». EDF SEI l'inclut désormais dans sa nouvelle décomposition du poste « Consommations externes ».

Tableau 36. Contenu du poste « Evénements isolés » (nouvelle décomposition)

Poste	Description	Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
Evénements isolés	Ce poste regroupe principalement des dépenses de dépannage liés à des événements climatiques majeurs (pour la partie qui n'est pas reportée au CRCP). On retrouve ainsi des montants significatifs les années des cyclones Batsirai (2022), Belal (2024) et Garance (2025), mais aussi les tempêtes d'août 2022 en Corse.	-7,3	8,8%

5.2.3.5.2. Trajectoire 2022-2029

Les charges liées au poste « Evénements isolés » ont connu une forte baisse entre 2022 et 2023, puis une forte augmentation entre 2023 et 2024.

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une forte baisse par rapport au dernier réalisé (-53%). Par la suite, l'opérateur prévoit une trajectoire stable.



Figure 25. Trajectoire 2022-2029 du poste « Evènements isolés » en M€ courants

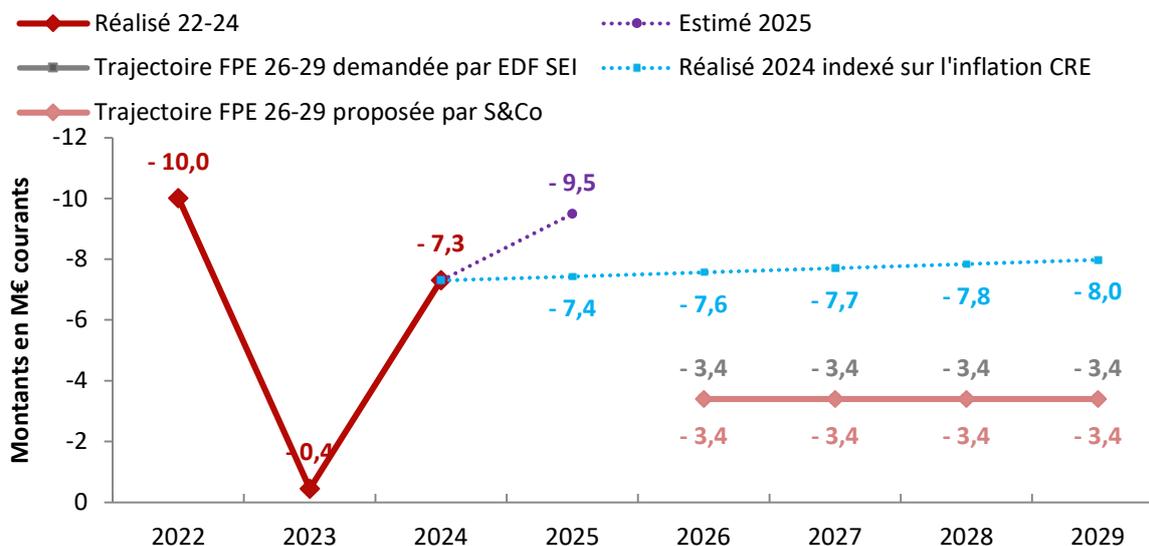


Tableau 37. Trajectoire 2022-2029 du poste « Evènements isolés » en M€ courants

Evènements isolés (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-10,0	-0,4	-7,3	-9,5	-3,4	-3,4	-3,4	-3,4
Evolution annuelle	-	-95,56%	+1541,26%	+30,06%	-64,21%	+0,00%	+0,00%	+0,00%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	+3 (-42,58%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	+4 (-53,45%)							

5.2.3.5.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

La trajectoire prévisionnelle 2026-2029 de ce poste a été construite en incluant les deux dépenses élémentaires suivantes :

1. 2M€ / an correspondant au bandeau annuel estimé nécessaire par EDF SEI (valeur qui se rapproche des coûts historiques moyens constatés des évènements climatiques hors cyclones), en complément d'une prise en charge par le CRCP des charges à partir de 4M€ (voir paragraphe 4.2.2 du dossier tarifaire).
2. La reconduction des 1,4M€ annuels prévus dans la précédente délibération en lien avec la compensation des coûts de Irma et Maria.



Tableau 38. Décomposition de la trajectoire 2026-2029 par dépense élémentaire du poste « Evènements isolés »

Postes	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total Evènements isolés	-10,0	-0,4	-7,3	-9,5	-3,4	-3,4	-3,4	-3,4
Batsirai-Emnati (Réunion)	-5,9	-0,1	0,0	0,0				
Tempête 18 août (Corse)	-1,3	-0,2	0,0	0,0				
Belal (Réunion)	0,0	0,0	-12,7	0,0				
Garance	0,0	0,0	0,0	-35,0				
Bascule au CRCP	0,0	0,0	6,1	25,5				
Provision pour aléas climatique exceptionnels					-2,0	-2,0	-2,0	-2,0
Compensation Irma et Maria					-1,4	-1,4	-1,4	-1,4
Autres (non climatique)	-2,8	-0,2	-0,6	0,0				

5.2.3.5.4. *Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir*

Nous ne proposons pas d'ajustement pour ce poste.

Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour le poste « Evènements isolés ».

Tableau 39. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Evènements isolés »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Total 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Evènements isolés	-10,0	-0,4	-7,3	-9,5	-3,4	-3,4	-3,4	-3,4	-13,6

5.2.3.6. **Clientèle, PCN, formations, missions, divers (nouvelle décomposition)**

5.2.3.6.1. *Contenu du poste*

Comme expliqué précédemment, ce poste n'existait pas dans la décomposition de la demande FPE 2022-2025 et ses charges étaient comprises dans le poste « Opérations ». EDF SEI l'inclut désormais dans sa nouvelle décomposition du poste « Consommations externes ».

Tableau 40. Contenu du poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers » (nouvelle décomposition)

Poste	Description	Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
-------	-------------	----------------------------	-----------------------------



Clientèle, PCN, formations, missions, divers	<p>Clientèle : ce poste concerne principalement les prestations de relève et achat de matériels pour la vie courante de l'installation du client (sur la partie prise en charge par le GRD).</p> <p>PCN : avec la fin du programme Compteur Numérique et sa reprise en nominal dans les équipes, les dépenses PCN se réduisent et sont intégrées à l'activité clientèle.</p> <p>Formations : ce poste comprend les dépenses de formations (coûts de formation, déplacement, logistique le cas échéant) pour la montée en compétence des intervenants sur l'activité réseau.</p> <p>Missions : ce poste comprend les dépenses de déplacements, hôtel, séminaires...</p> <p>Divers : ce poste inclut des charges liées à l'activité courante des équipes sans qu'elles soient imputables à une activité particulière.</p>	-15,3	18,4%
---	--	-------	-------

5.2.3.6.2. Trajectoire 2022-2029

Les charges liées au poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers » ont connu une croissance entre 2022 et 2023 puis une baisse sur la fin de la période 2022-2024.

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une forte baisse par rapport au dernier réalisé (-21%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une légère croissance sur toute la période 2026-2029, dont le taux baisse d'une année à l'année suivante.



Figure 26. Trajectoire 2022-2029 du poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers » en M€ courants

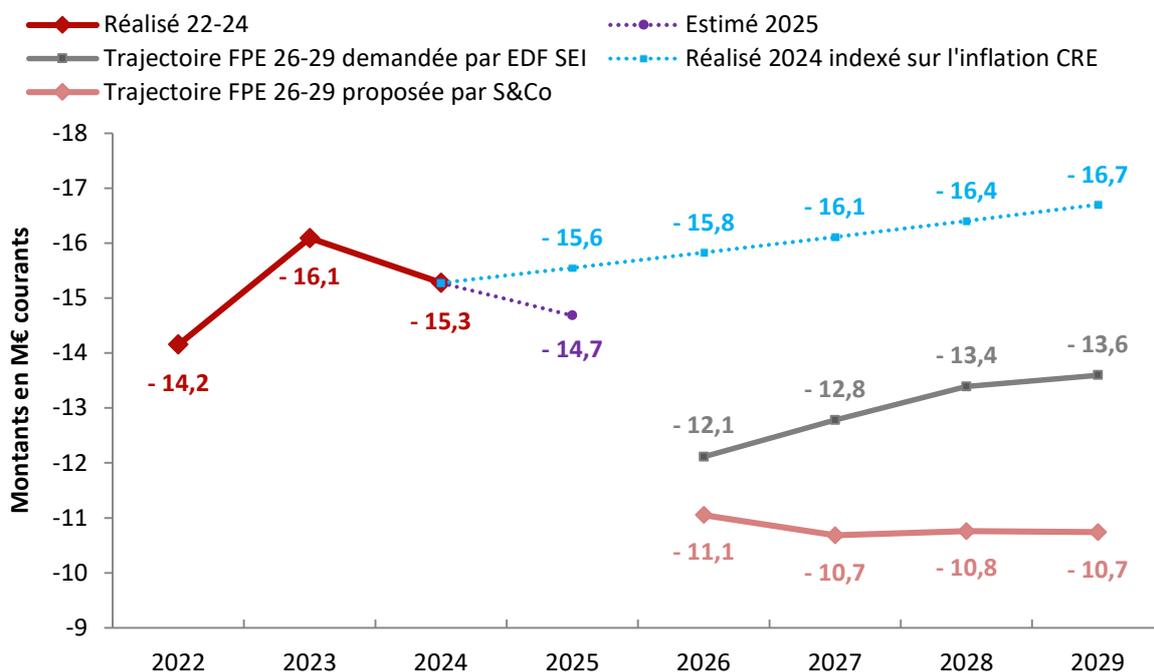


Tableau 41. Trajectoire 2022-2029 du poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers » en M€ courants

Clientèle, PCN, formations, missions, divers (M€ courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-14,2	-16,1	-15,3	-14,7	-12,1	-12,8	-13,4	-13,6
Evolution annuelle	-	+13,68%	-5,06%	-3,89%	-17,50%	+5,48%	+4,80%	+1,55%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	+2 (-14,53%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	+3 (-20,71%)							

5.2.3.6.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI a décomposé ce poste comme suit.

Tableau 42. Décomposition de la trajectoire 2026-2029 par dépense élémentaire du poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total	-14,2	-16,1	-15,3	-14,7	-12,1	-12,8	-13,4	-13,6
Technique clientèle	-2,3	-2,5	-1,9	-1,2	-0,6	-0,4	-0,4	-0,5



PCN	-0,2	-0,1	0,0	-0,5	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Formation	-1,2	-1,9	-1,4	-2,3	-2,3	-2,2	-2,3	-2,3
Missions	-2,3	-2,8	-3,5	-2,7	-2,7	-2,7	-2,6	-2,5
Divers	-8,2	-8,8	-8,4	-8,0	-6,4	-7,4	-8,0	-8,3

L'encart suivant contient la réponse initiale d'EDF SEI concernant la méthode et les hypothèses de calcul utilisées.

Les postes de charges données présentés ci-dessus ont globalement des trajectoires à l'inflation, à l'exception :

- de la **clientèle et du PCN**, qui sont en diminution (en lien avec le compteur numérique, les interventions clientèles et les prestations de relève physiques chez les clients continuent de diminuer)
- du poste **divers**, qui prend notamment en compte :
 - la mise en place d'une nouvelle activité, qui montera en puissance en 2026 avec la fin du PCN : la gestion de la déshérence sur les branchements sans contrat. Dans ces cas-là, pour des enjeux de sécurité et de fraude, EDF SEI devra intervenir pour coupure en amont des compteurs non communicants quand le compteur est inaccessible (si le compteur est accessible, il est remplacé par un compteur communicant).
 - la prise en charge de l'abandon de la Télécommande Centralisé à Fréquence Musicale (TCFM), l'ancien système qui envoyait les ordres d'heure creuse aux clients. Ce système représente un coût d'entretien et occupe des cellules dans certains postes sources qui pourraient être réaffectées pour le raccordement de nouveaux départs. Son abandon nécessitera un accompagnement auprès des clients qui seraient toujours dépendants de ce signal pour piloter leur usage qui sera fait au cours du FPE 26-29

Les trajectoires prévisionnelles sont construites à la maille EDF SEI. Elles ne sont donc pas disponibles par Direction Régionale.

L'encart suivant contient des informations complémentaires apportées par EDF SEI concernant le sous-poste « Divers ».

Le sous-poste « divers » du poste « clientèle, PCN, formations, missions, divers » est composé de nombreux types de dépenses. Une analyse complémentaire nous permet d'apporter les explications suivantes :

- Des dépenses « mal affectées » et qui relèvent des sous-postes « formation » et « mission » (cf. le tableau ci-dessous), non reprises dans la trajectoire prévisionnelle 26-29 de ce sous-poste ;
- Des dépenses de prestations de services diverses ;
- Des dépenses de fournitures de matériel et de logistique.

Par ailleurs, nous détaillons ci-dessous, les hypothèses sous-jacentes aux trajectoires des activités nouvelles (déshérence et TCFM) sur la période 26-29.



[Confidentiel],

Concernant le sous-poste « Traitement des compteurs en déshérence » dans le tableau ci-dessus, nous avons demandé à EDF SEI d'indiquer le nombre de points de livraison sans contrat depuis plus d'un an et sans compteur numérique. EDF SEI a formulé la réponse suivante : « *EDF SEI est parti sur une hypothèse de 132 575 PDL sans contrat depuis plus d'un an et sans compteur numérique. Leur traitement est réparti sur 2026-2029 (1/7 en 2026 et ensuite 2/7 chaque année).* »

5.2.3.6.4. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

Après analyse des deux tableaux précédents et des autres informations indiquées dans les réponses d'EDF SEI, nous proposons les ajustements suivants :

- **Pour « PCN »** : la trajectoire que nous proposons consiste à inflater le réalisé 2024. Ceci entraîne un ajustement total sur 2026-2029 de **+0,12 M€**.
- **Pour « Divers »** :
 - Pour les sous-postes « **Prestation services diverses** » et « **Fourniture petit matériel +logistique** » : Nous constatons que la trajectoire d'EDF SEI baisse jusqu'en 2027 puis augmente à des taux supérieurs à l'inflation. Nous ajustons la partie 2028-2029 de cette trajectoire en inflatant le cout proposé par EDF SEI pour 2027. L'ajustement total sur 2026-2029 obtenu est de **+1,30 M€**.
 - Pour le sous-poste « **Traitement des compteurs en déshérence** » : **nous n'effectuons pas d'ajustement mais nous émettons une réserve sur le chiffrage.** EDF SEI prévoit de visiter « *50% des points de livraison sans contrat depuis plus d'un an et sans compteur numérique* ». Nous avons demandé à EDF SEI le nombre de points de livraison sans contrat depuis plus d'un an et sans compteur numérique évoqué, et sa réponse a été « *EDF SEI est parti sur une hypothèse de 132 575 PDL sans contrat depuis plus d'un an et sans compteur numérique. Leur traitement est réparti sur 2026-2029 (1/7 en 2026 et ensuite 2/7 chaque année)* ». Le pronom possessif « Leur » dans la réponse peut donner lieu à plusieurs interprétations. Par exemple, on peut penser que le nombre de visites pris en compte pour le chiffrage est 132 575 alors qu'il est censé être $50\% \times 132\,575$.
Nous demandons à EDF SEI de préciser le nombre de points de livraison sans contrat depuis plus d'un an et sans compteur numérique ainsi que le nombre de visites qui constituent 50% de ces points de livraison.
Nous demandons également à EDF SEI de détailler les actes effectués dans le cadre du traitement des points de livraison sans contrat depuis plus d'un an et sans compteur numérique afin que Schwartz and Co puisse se faire un avis sur le cout unitaire.
En l'absence de précisions dans la réponse contradictoire d'EDF SEI, nous



retiendrons une trajectoire égale à la moitié de celle demandée par EDF SEI, soit 4,4 M€ au total sur 2026-2029 au lieu de 8,8 M€.

Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour le poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers » avant contradictoire.

Tableau 43. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)					Ajustement 26-29 (M€)
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29	
Clientèle, PCN, formations, missions, divers	-14,2	-16,1	-15,3	-14,7	-12,1	-12,7	-12,8	-12,8	-50,5	+ 1,42
Technique clientèle	-2,3	-2,5	-1,9	-1,2	-0,6	-0,4	-0,4	-0,5	-2,0	0
PCN	-0,2	-0,1	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	+0,12
Formation	-1,2	-1,9	-1,4	-2,3	-2,3	-2,2	-2,3	-2,3	-9,2	0
Missions	-2,3	-2,8	-3,5	-2,7	-2,7	-2,7	-2,6	-2,5	-10,4	0
Divers	-8,2	-8,8	-8,4	-8,2	-6,4	-7,4	-7,4	-7,5	-28,8	+1,30

5.2.3.6.5. *Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire*

5.2.3.6.5.1. *Commentaires d'EDF SEI*

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

L'auditeur demande à EDF SEI « de préciser le nombre de points de livraison sans contrat depuis plus d'un an et sans compteur numérique ainsi que le nombre de visites qui constituent 50% de ces points de livraison ».

Le nombre de PDL sans contrat depuis plus d'un an et sans compteur numérique est de 132 575.

Le nombre de PDL visité et traité pour « déshérence » sur la période 26-29 est de 66 288. Le chiffrage transmis par EDF SEI de 8,8 M€ répartis sur la période 26-29 correspond bien aux coûts pour les visites des 66 288 PDL.

Le cabinet Schwartz & Co demande à EDF SEI de détailler les actes effectués dans le cadre du traitement des points de livraison sans contrat depuis plus d'un an et sans compteur numérique.

Dans le cadre du traitement de ces PDL, une visite est réalisée puis, en fonction de la situation, l'intervention consistera à réaliser des actions de type « retrait des fusibles » pour les compteurs accessibles ou à réaliser des coupures hautes ou des débranchements pour les compteurs inaccessibles.



EDF SEI a estimé à 40 € le coût des 66 288 visites (50% du nombre de PDL en déshérence) et à 320 € l'intervention nécessaire de deux agents en moyenne dans 29% des cas (part de compteurs inaccessibles sur chaque territoire et nécessitant une intervention).

5.2.3.6.5.2. Réponses de Schwartz and Co

Post contradictoire, nous ajustons le cout du sous-poste « Traitement des compteurs en déshérence » à la baisse de 7,21 M€ courants au total sur 2026-2029.

Nous n'ajustons pas les couts unitaires indiqués par EDF SEI dans sa réponse précédente.

Concernant les quantités, nous constatons une incohérence dans l'hypothèse d'EDF SEI : le nombre de points de livraison sans compteur numérique et sans contrat depuis un an pris en compte (**132 575 points de livraison**) est supérieur au nombre de compteurs CBE et CBEM en service à fin 2025 indiqué par EDF SEI dans sa réponse à la question 5 du questionnaire 1 (**47 530 compteurs**) (voir tableau suivant).

Tableau 44. Nombre de compteurs en service en fin d'année d'après la réponse d'EDF SEI à la question 5 du questionnaire 1

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de compteurs total	[Confidentiel]							
Dont Compteurs >36 kVA	[Confidentiel]							
Dont Compteurs <= 36 kVA	[Confidentiel]							
Nombre de compteurs CBE et CBEM	[Confidentiel]							
Nombre de compteurs numériques (Linky)	[Confidentiel]							

Nous ajustons l'hypothèse du nombre de points de livraison sans compteur numérique et sans contrat depuis un an en le prenant égal à la moitié des compteurs CBE et CBEM en service à fin



2025, soit **23 765 points de livraison** (=47 530 / 2) au lieu des **132 575** points de livraison retenus par EDF SEI.

Comme EDF SEI, nous considérons que le nombre de points de livraison visités et traités pour « déshérence » est la moitié du nombre précédent, soit **11 883 points de livraison** (=23 765 / 2) au lieu des **66 288** points de livraison retenus par EDF SEI.

Nous retenons la même proportion de compteurs inaccessibles qu'EDF SEI (29%). Nous retenons la même répartition du nombre de points de livraison traités par an qu'EDF SEI (un septième en 2026 et deux septièmes pour chaque année suivante).

Le tableau suivant récapitule le calcul effectué par Schwartz and Co.

Tableau 45. Calcul du cout du traitement des compteurs en déshérence par Schwartz and Co

	2026	2027	2028	2029	Total
Nombre de points de livraison en déshérence traités par année	[Confidentiel]				[Confidentiel]
Nombre de compteurs inaccessibles (=29% du nombre de points de livraison traités par année)					
Cout des visites (€) (au cout unitaire de [Confidentiel],	[Confidentiel]				
Cout des interventions sur compteurs inaccessibles (€) (au cout unitaire de [Confidentiel],					
Coût total (€)	225 428	450 856	450 856	450 856	1 577 996

Le tableau suivant rappelle la trajectoire demandée par EDF SEI pour ce sous-poste et présente l'écart entre celle-ci et la trajectoire proposée par Schwartz and Co.

Tableau 46. Ecart entre la trajectoire demandée par EDF SEI et la trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le sous-poste « traitement des compteurs en déshérence »

	2026	2027	2028	2029	Total
Trajectoire demandée par EDF SEI (M€ courant)	-1,3	-2,5	-2,5	-2,5	-8,8
Trajectoire proposée par Schwartz and Co (M€ courant)	-0,2	-0,5	-0,5	-0,5	-1,6
Ecart (S&Co – EDF SEI) (M€ courant)	+1,03	+2,06	+2,06	+2,06	+7,21

Le tableau suivant présente la trajectoire post contradictoire que nous retenons pour le poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers ».

Tableau 47. Trajectoire post contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Clientèle, PCN, formations, missions, divers »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)	Prévisionnel (M€ courant)	



	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29	Ajustement 26-29 (M€)
Clientèle, PCN, formations, missions, divers	-14,2	-16,1	-15,3	-14,7	-11,1	-10,7	-10,8	-10,7	-43,2	+ 8,64
Technique clientèle	-2,3	-2,5	-1,9	-1,2	-0,6	-0,4	-0,4	-0,5	-2,0	0
PCN	-0,2	-0,1	0,0	-0,5	-0,04	-0,04	-0,04	-0,05	-0,2	+0,12
Formation	-1,2	-1,9	-1,4	-2,3	-2,3	-2,2	-2,3	-2,3	-9,2	0
Missions	-2,3	-2,8	-3,5	-2,7	-2,7	-2,7	-2,6	-2,5	-10,4	0
Divers	-8,2	-8,8	-8,4	-8,2	-5,4	-5,3	-5,4	-5,5	-21,5	+8,52

5.2.3.7. PSI (nouvelle décomposition)

5.2.3.7.1. Contenu du poste

Comme expliqué précédemment, ce poste n'existait pas dans la décomposition de la demande FPE 2022-2025 et ses charges étaient comprises dans le poste « Opérations ». EDF SEI l'inclut désormais dans sa nouvelle décomposition du poste « Consommations externes ».

Tableau 48. Contenu du poste « PSI » (nouvelle décomposition)

Poste	Description	Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
PSI	Dans les consommations externes, le poste PSI (Production Stockée Immobilisée) correspond à la part des achats qui est capexisée. Ce poste est exactement netté avec le poste PSI Achats de la rubrique PSI. La somme de ces deux postes est donc nulle.	-17,7	21,3%

5.2.3.7.2. Trajectoire 2022-2029

Les charges liées au poste « PSI » ont connu une croissance marquée à la fin de la période 2022-2024.

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une légère augmentation par rapport au dernier réalisé (+3,2%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une légère croissance sur toute la période 2026-2029, dont le taux devient égal à celui de l'inflation prévisionnelle à partir de 2028.



Figure 27. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI » en M€ courants

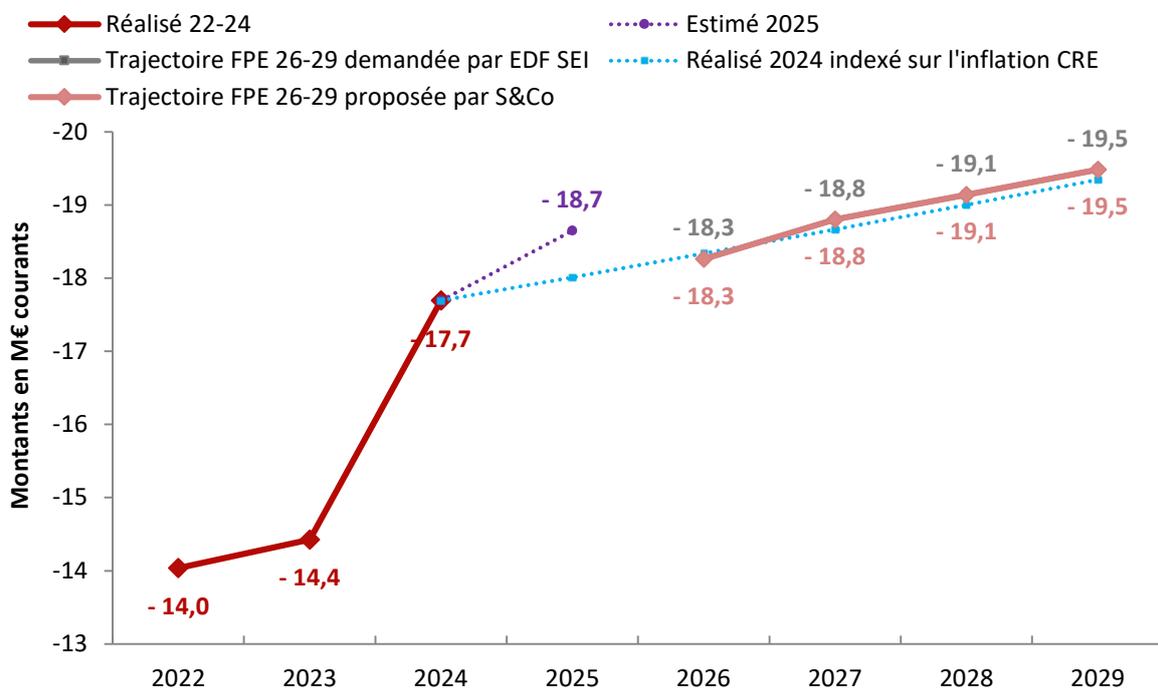


Tableau 49. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI » en M€ courants

PSI (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-14,0	-14,4	-17,7	-18,7	-18,3	-18,8	-19,1	-19,5
Evolution annuelle	-	+2,76%	+22,65%	+5,40%	-2,09%	+2,96%	+1,80%	+1,80%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-4 (+22,97%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-1 (+3,20%)							

5.2.3.7.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI n'a pas fourni la méthode et les hypothèses de construction de la trajectoire de ce poste. Cependant, EDF SEI indique que le poste « PSI » de la rubrique « consommations externes » et le poste « PSI Achats » de la rubrique « PSI », de signes opposés, s'annulent et ne créent donc pas de besoin OPEX supplémentaires, et qu'ils sont uniquement fournis à titre indicatif.

5.2.3.7.4. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

Nous ne proposons pas d'ajustement pour ce poste.



Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour le poste « PSI ».

Tableau 50. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « PSI »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29
PSI	-14,0	-14,4	-17,7	-18,7	-18,3	-18,8	-19,1	-19,5	-75,7

5.2.3.8. Véhicules

5.2.3.8.1. Contenu du poste

Le poste « Véhicules » correspond aux charges d'exploitation relatives aux véhicules.

Tableau 51. Contenu du poste « Véhicules »

Poste	Description	Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
Véhicules	Charges d'exploitation relatives aux véhicules	-5,9	7,1%

5.2.3.8.2. Trajectoire 2022-2029

Sur la période 2022-2024, les charges liées au poste « Véhicules » ont été relativement stables et ont augmenté en fin de période. La trajectoire réalisée est supérieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période, et l'écart atteint +37,45% en 2024 (-2 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une baisse par rapport au dernier réalisé (-10%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une baisse sur toute la période 2026-2029.



Figure 28. Trajectoire 2022-2029 du poste « Véhicules » en M€ courants

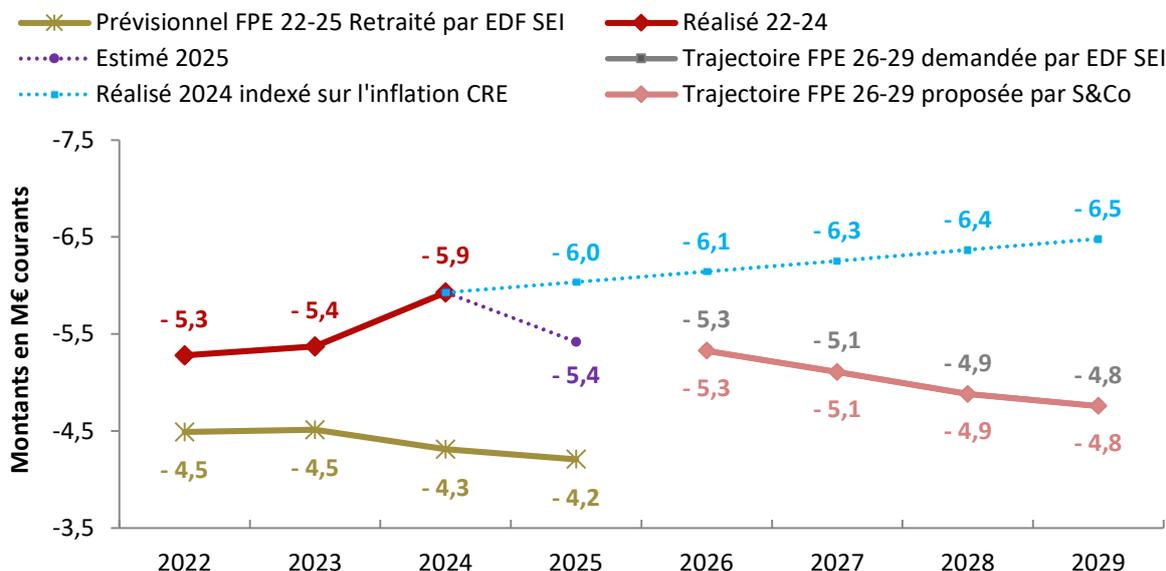


Tableau 52. Trajectoire 2022-2029 du poste « Véhicules » en M€ courants

Véhicules (M€ courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-4,5	-4,5	-4,3	-4,2				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-5,3	-5,4	-5,9	-5,4	-5,3	-5,1	-4,9	-4,8
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	-1 (+17,57%)	-1 (+18,99%)	-2 (+37,45%)	-1 (+28,76%)				
Evolution annuelle	-	+1,74%	+10,37%	-8,60%	-1,69%	-4,11%	-4,42%	-2,55%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)				+1 (-9,18%)				
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)				+1 (-10,14%)				

5.2.3.8.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel sur la période 2022-2024

Le tableau suivant contient l'explication d'une partie de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Véhicules ». EDF SEI n'a pas été en mesure d'expliquer l'écart restant.

Tableau 53. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Véhicules »

Véhicules (en M€ courants)	2022	2023	2024	Description de l'écart
Prévisionnel	-4,5	-4,5	-4,3	



Réalisé		-5,3	-5,4	-5,9	
Ecart		-0,8	-0,9	-1,6	
Décomposition de l'écart annuel par effet	Décalage des CAPEX	-0,3	-0,5	-0,5	Le retard de renouvellement du parc (difficultés d'approvisionnement, retards de livraison...) a provoqué une augmentation des dépenses de maintenance et de réparation de véhicules. Ce retard a également conduit à des locations de véhicules plus nombreuses
	Renouvellement de marchés de maintenance	-0,1	-0,2	-0,4	Lors du renouvellement des marchés de maintenance, les prix ont augmenté en moyenne de 11,5% (2024 Vs 2022) par rapport aux prix de marchés précédents (en ligne avec évolution indice INSEE)

5.2.3.8.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

Dans le questionnaire adressé à EDF SEI, nous lui avons demandé de décomposer la trajectoire de ce poste en sous-postes élémentaires, et d'indiquer la méthode et les hypothèses de construction de la trajectoire de chaque sous-poste élémentaire.

En réponse, EDF SEI n'a pas fourni une décomposition plus fine et a fourni les informations suivantes concernant les hypothèses de construction de la trajectoire 2026-2029.

EDF SEI ne dispose pas d'outil de pilotage de sa flotte avec notamment l'accès aux km parcourus. Un outil groupe (Gac-Fleet) a été déployé (fin 2024) pour permettre d'avoir une vision du parc. Néanmoins l'absence de boîtier télématique ne permet encore d'avoir une vision dynamique (km parcourus notamment).

EDF SEI a fait l'hypothèse d'une réduction progressive de ses dépenses d'Opex au regard de l'électrification de sa flotte. Par ailleurs EDF SEI n'augmentera pas sa flotte de véhicules alors même que les effectifs opérationnels réseau sont en augmentation.

Néanmoins ceci est en partie contrebalancé par la non-disponibilité au catalogue avant plusieurs années de véhicules électriques correspondant à l'ensemble des besoins ce qui conduit à :

- Une prolongation de la durée de vie de certains véhicules thermiques, alourdissant le coût d'entretien
- Le remplacement de certains véhicules thermiques par de nouveaux véhicules thermiques ne permettant pas de diminuer les coûts d'entretien

Les trajectoires prévisionnelles sont construites à la maille EDF SEI. Elles ne sont donc pas disponibles par Direction Régionale.

5.2.3.8.5. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir



Nous ne proposons pas d'ajustement pour ce poste. La trajectoire d'EDF SEI est en baisse depuis 2024 jusqu'en 2029.

Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour le poste « Véhicules ».

Tableau 54. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Véhicules »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29
Véhicules	-5,3	-5,4	-5,9	-5,4	-5,3	-5,1	-4,9	-4,8	-20,1

5.2.3.9. Assurances

5.2.3.9.1. Contenu du poste

Le poste « Assurances » correspond aux franchises payées par EDF SEI lors des sinistres. Les primes d'assurance relèvent de la catégorie des protocoles.

Tableau 55. Contenu du poste « Assurances »

Poste	Description	Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
Assurances	Ce poste correspond aux franchises payées par EDF SEI lors des sinistres. Les primes d'assurance relèvent de la catégorie des protocoles.	-0,3	0,4%

5.2.3.9.2. Trajectoire 2022-2029

Sur la période 2022-2024, les charges liées au poste « Assurances » ont été relativement stables puis ont baissé nettement en fin de période. La trajectoire réalisée est inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période, et l'écart atteint -48% en 2024 (+1 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une forte hausse par rapport au dernier réalisé (+41%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse au rythme de l'inflation (+1,8 % par an) sur toute la période 2026-2029.



Figure 29. Trajectoire 2022-2029 du poste « Assurances » en M€ courants

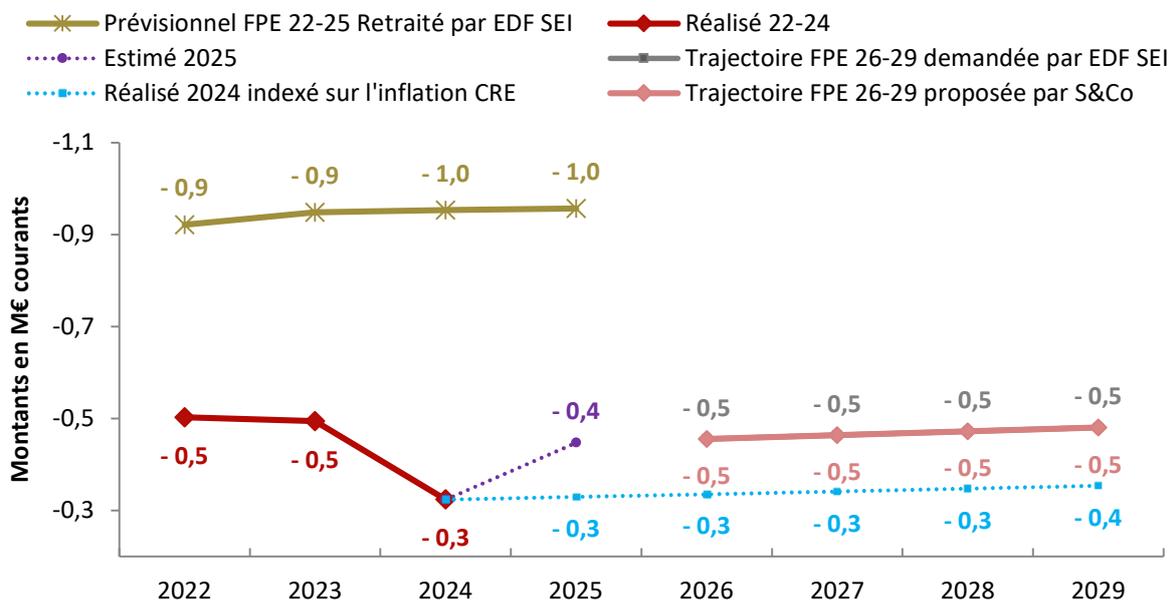


Tableau 56. Trajectoire 2022-2029 du poste « Assurances » en M€ courants

Assurances (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-0,9	-0,9	-1,0	-1,0				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-0,5	-0,5	-0,3	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	+0 (-45,45%)	+0 (-47,93%)	+1 (-66,05%)	+1 (-53,24%)				
Evolution annuelle	-	-1,75%	-34,46%	+38,24%	+1,80%	+1,80%	+1,80%	+1,80%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-0 (+6,33%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-0 (+40,73%)							

5.2.3.9.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel sur la période 2022-2024

Le tableau suivant contient l'explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Assurances ».

Tableau 57. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Assurances »

Assurances (en M€ courants)	2022	2023	2024	Description de l'écart
Prévisionnel	-0,9	-0,9	-1,0	



Réalisé		-0,5	-0,5	-0,3	
Ecart		0,4	0,5	0,6	
Décomposition de l'écart annuel par effet	Moindre sinistralité (responsabilité civile)	0,4	0,5	0,6	Les dépenses sur ce poste correspondent essentiellement aux franchises payées pour les sinistres pour lesquels la responsabilité civile est engagée. La sinistralité sur la période a été moins élevée que prévue

5.2.3.9.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI n'a pas fourni une décomposition plus fine de la trajectoire 2026-2029. EDF SEI indique que « les dépenses sont alignées sur la réalisé des années précédentes en considérant un taux de sinistralité constant ».

En outre, EDF SEI indique que les trajectoires prévisionnelles ont été construites à la maille EDF SEI et ne sont donc pas disponibles par Direction Régionale.

5.2.3.9.5. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

Nous ne proposons pas d'ajustement pour ce poste.

Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour le poste « Assurances ».

Tableau 58. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Assurances »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Total 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Assurances	-0,5	-0,5	-0,3	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-1,9

5.2.3.10. Informatique et télécoms

5.2.3.10.1. Contenu du poste

Le poste « Informatique et télécoms » correspond aux achats de matériels (informatiques, bureautiques et télécom) et de services informatiques (développement d'applications, études d'architecture informatique, maintenance, etc.).

Tableau 59. Contenu du poste « Informatiques et télécoms »

Poste	Description	Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
-------	-------------	-------------------------------	-----------------------------------



Informatique et Télécom	Achats de matériels (informatiques, bureautiques et télécom) et de services informatiques (développement d'applications, études d'architecture informatique, maintenance, etc.)	-3,5	4,2%
-------------------------	---	------	------

5.2.3.10.2. Trajectoire 2022-2029

Sur la période 2022-2024, les charges liées au poste « Informatiques et télécoms » ont été relativement stables puis ont augmenté nettement en fin de période (+19,66%). La trajectoire réalisée est supérieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période, et l'écart atteint +22,43% en 2024 (-1 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une légère hausse par rapport au dernier réalisé (+3,52%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse au rythme de l'inflation (+1,8 % par an) sur toute la période 2026-2029.

Figure 30. Trajectoire 2022-2029 du poste « Informatiques et télécoms » en M€ courants

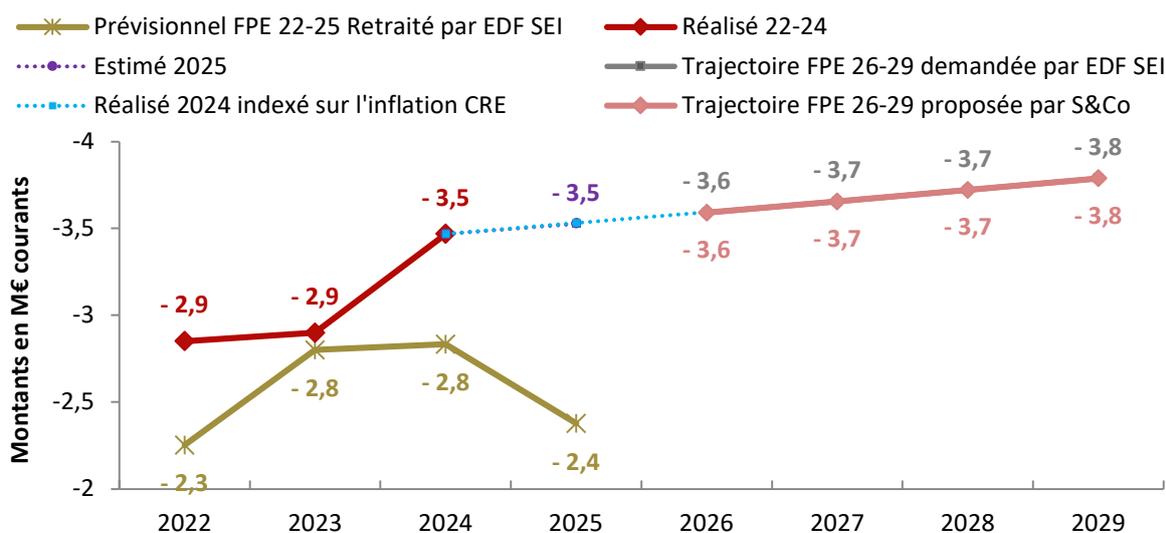


Tableau 60. Trajectoire 2022-2029 du poste « Informatiques et télécoms » en M€ courants

Informatiques et télécoms (M€ courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-2,3	-2,8	-2,8	-2,4				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-2,9	-2,9	-3,5	-3,5	-3,6	-3,7	-3,7	-3,8
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	-1 (+26,56%)	-0 (+3,50%)	-1 (+22,43%)	-1 (+48,42%)				



Evolution annuelle	-	+1,67%	+19,66%	+1,69%	+1,80%	+1,80%	+1,80%	+1,80%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-1 (+20,05%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-0 (+3,52%)							

5.2.3.10.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel sur la période 2022-2024

Le tableau suivant contient l'explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Informatiques et télécoms ».

Tableau 61. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Informatiques et télécoms »

Informatiques et télécoms (en M€ courants)	2022	2023	2024	Description de l'écart
Prévisionnel	-2,3	-2,8	-2,8	
Réalisé	-2,9	-2,9	-3,5	
Ecart	-0,6	-0,1	-0,6	
Décomposition de l'écart annuel par effet	-0,6	-0,1	-0,6	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du parc de smartphones / tablettes métier et des usages associés - Trajectoire de migration des cartes SIM M2M (communication des compteurs) sur le marché ad hoc (moins onéreux que le précédent) plus lente que prévue, à des fins de sécurisation entre les deux modes de communication

5.2.3.10.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI n'a pas fourni une décomposition plus fine de la trajectoire 2026-2029. EDF SEI indique que « EDF SEI ne prévoit pas de baisse dans les années à venir (dépenses stables + inflation), les usages perdurant. EDF SEI estime que la fin de migration M2M (baisse des coûts) sera compensée par l'augmentation du nombre d'objets utilisant cette technologie (compteurs, OMT), et à une hausse structurelle des coûts due à l'arrivée de la 5G ».

En outre, EDF SEI indique que les trajectoires prévisionnelles ont été construites à la maille EDF SEI et ne sont donc pas disponibles par Direction Régionale.

5.2.3.10.5. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

Nous ne proposons pas d'ajustement pour ce poste.



Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour le poste « Informatique et télécoms ».

Tableau 62. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Informatique et télécoms »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29
Informatique et télécoms	-2,9	-2,9	-3,5	-3,5	-3,6	-3,7	-3,7	-3,8	-14,8

5.2.3.11. Immobilier

5.2.3.11.1. Contenu du poste

Le poste « Immobilier » correspond aux charges d'immobilier tertiaire, d'immobilier industriel (y compris les postes sources et les opérations de maintenance préventive et curative associées), d'immobilier logement et d'autres dépenses (en particulier, la gestion des déchets tertiaires et industriels, les frais de logements...etc.)

Tableau 63. Contenu du poste « Immobilier »

Poste	Description	Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
Immobilier	Les charges d'immobilier tertiaire, d'immobilier industriel (y compris les postes sources et les opérations de maintenance préventive et curative associées), d'immobilier logement et d'autres dépenses (en particulier, la gestion des déchets tertiaires et industriels, les frais de logements...etc.)	-2,2	2,7%

5.2.3.11.2. Trajectoire 2022-2029

Sur la période 2022-2024, les charges liées au poste « Immobilier » ont connu une augmentation dont le taux a diminué d'une année à l'année suivante. La trajectoire réalisée était inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation au début de la période avant de la dépasser fin 2024. L'écart en 2024 est de +5,31% (environ -0,1 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une forte hausse par rapport au dernier réalisé (+94,46%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une légère hausse entre 2026 et 2027, puis une baisse, qui s'accroît nettement à la fin de la période 2026-2029 (-43,67% en 2029 par rapport à 2028).



Figure 31. Trajectoire 2022-2029 du poste « Immobilier » en M€ courants

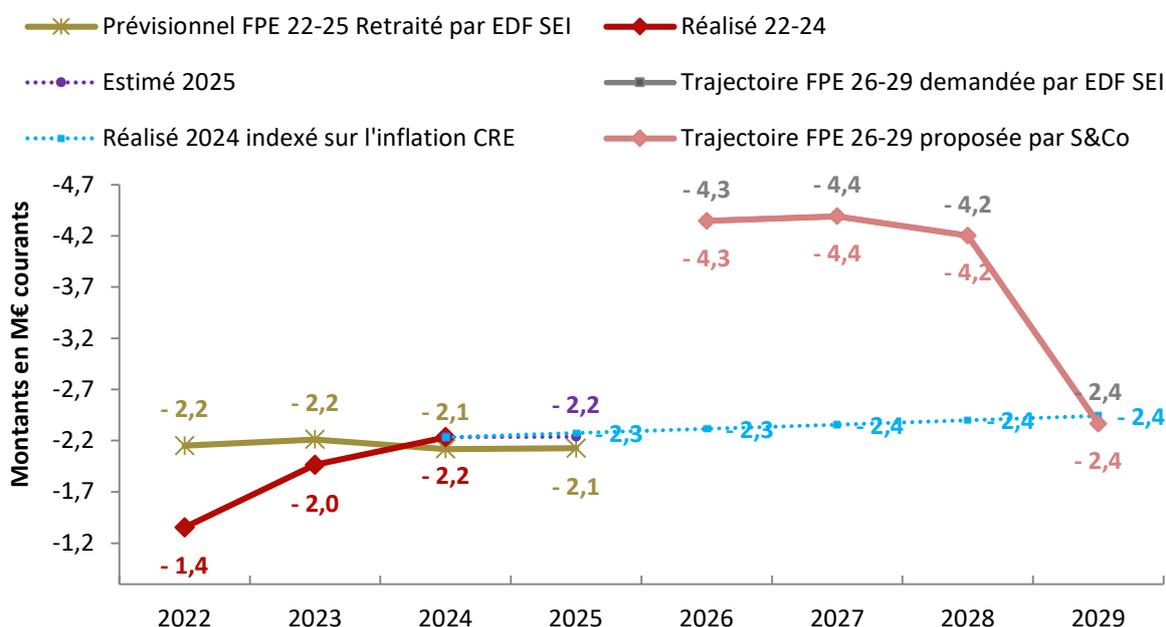


Tableau 64. Trajectoire 2022-2029 du poste « Immobilier » en M€ courants

Immobilier (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-2,2	-2,2	-2,1	-2,1				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-1,4	-2,0	-2,2	-2,2	-4,3	-4,4	-4,2	-2,4
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	+1 (-37,07%)	+0 (-11,23%)	-0 (+5,49%)	-0 (+5,31%)				
Evolution annuelle	-	+45,19%	+13,77%	+0,19%	+94,09%	+1,07%	-4,31%	-43,67%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-2 (+106,80%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-0 (+3,52%)							

5.2.3.11.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel sur la période 2022-2024

Le tableau suivant contient l'explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Immobilier ».

Tableau 65. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « Immobilier »

Immobilier	2022	2023	2024	Description de l'écart
------------	------	------	------	------------------------



(en M€ courants)				
Prévisionnel	-2,2	-2,2	-2,1	
Réalisé	-1,4	-2,0	-2,2	
Ecart	0,8	0,2	-0,1	
Décomposition de l'écart annuel par effet	0,8	0,2	-0,1	Absence de maintenance pendant la période Covid et reprise progressive sur l'ensemble des surfaces immobilières affectées au domaine réseau post covid

5.2.3.11.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI a fourni la décomposition suivante de la trajectoire 2026-2029 de ce poste.

Tableau 66. Décomposition de la trajectoire demandée par EDF SEI pour le poste « Immobilier » (OPEX – Rubrique « Consommations externes »)

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29
Immobilier	-1,4	-2,0	-2,2	-2,2	-4,3	-4,4	-4,2	-2,4	-15,3
Dépenses courantes	[Confidentiel]								[Confidentiel]
Location d'espace de stockage stratégique									[Confidentiel]

EDF SEI a fourni les informations suivantes concernant la méthode et les hypothèses retenues pour la calcul de la trajectoire 2026-2029 de ce poste.

Les hypothèses retenues sur les OPEX immobiliers sont les suivantes :

- Un maintien du niveau des dépenses du périmètre actuel immobilier sur la période tarifaire 2026 – 2029. Un projet d'évolution de la fonction immobilière a été engagé, mais ne produira pas ses effets à court terme car des actions doivent être conduites au préalable (recrutements de responsables immobiliers en DR, structuration du panel immobilier, lancement d'appels d'offres sur les territoires ...). La bosse sur 26-27 correspond à la mise en place des marchés avec des équipes de démarrage en plus des équipes d'exploitation qui viseront à fiabiliser les données patrimoniales sur lesquels seront adossés les plans annuels de maintenance.
- Un besoin d'augmenter significativement les surfaces de stockage **[Confidentiel]**, pour les besoins industriels réseau. L'objectif est :



- de stocker sous abri des groupes électrogènes qui ont été commandés et qui sont destinés à réalimenter les clients en cas de panne
- de stocker sous hangar les engins lourds afin d'améliorer leur disponibilité et leur durée de vie
- de stocker du matériel lourd de réseau HTB et HTA (poteaux, armements, poutres ...) afin d'éviter des transports très coûteux par avion-cargo, comme cela a été le cas pour les cyclones Chido et Garance.

La répartition des volumes est la suivante :

[Confidentiel],

Un projet pour le stockage a été lancé, avec les besoins suivants selon les quantités et les territoires : **[Confidentiel],**

A court terme, EDF SEI lance une recherche locative d'entrepôts avec des surfaces les plus proches des surfaces souhaitées et qui respectent le niveau minimum d'exigence (accès facile par la route, proximité du port, résistance à un cyclone).

Ce projet de stockage est en cours de structuration et, à ce stade d'avant-projet, l'hypothèse retenue est un prix de location ambitieux **[Confidentiel],**

Ce chiffrage s'appuie sur une étude prix des surfaces de stockage rapidement accessibles sur les territoires. Les points de repère des coûts des surfaces :

[Confidentiel],

A moyen terme, EDF SEI fera l'acquisition de foncier et construira des hangars les plus adaptés aux besoins de stockage.

5.2.3.11.5. *Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir*

Nous ne proposons pas d'ajustement pour ce poste.

Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour le poste « Immobilier ».

Tableau 67. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Immobilier »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Total 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Immobilier	-1,4	-2,0	-2,2	-2,2	-4,3	-4,4	-4,2	-2,4	-15,3

5.3. Redevances de concessions

5.3.1. Contenu de la rubrique

La rubrique « Redevances de concessions » correspond aux redevances payées aux autorités concédantes : la redevance de fonctionnement (R1), la redevance d'investissement (R2), la redevance d'occupation du domaine public (RODP).



Tableau 68. Contenu de la rubrique « Redevances de concessions »

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
Redevance de fonctionnement (R1)	Somme versée par le gestionnaire du réseau à la collectivité concédante pour couvrir les frais liés à la gestion et au contrôle du service public de distribution d'électricité	[Confidentiel]	
Redevance d'investissement (R2)	Contrepartie du service rendu par l'autorité concédante consistant en la mise à disposition d'ouvrages établis ou modifiés postérieurement à l'entrée en vigueur du contrat financés en tout ou partie par l'autorité concédante.		
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)	Païement dû par le gestionnaire du réseau à la collectivité pour l'utilisation de son domaine public (trottoirs, routes, etc.) pour y installer les ouvrages électriques		
TOTAL		-6,2	100%

5.3.2. Evolution de la rubrique

Sur la période 2022-2024 la trajectoire réalisée est inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période. L'écart a atteint -12,26% en 2024 (+1 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une légère hausse par rapport au dernier réalisé (+14,38%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse modérée (entre +1,75% et +3,95% par an) sur toute la période 2026-2029.



Figure 32. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Redevances de concessions » en M€ courants

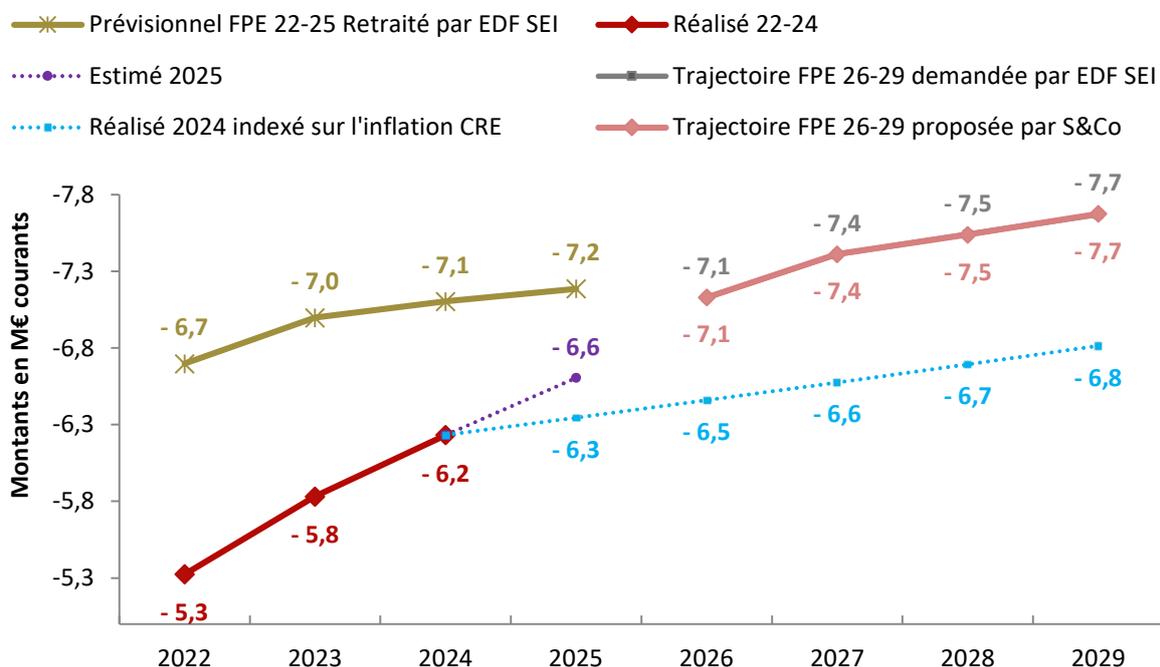


Tableau 69. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Redevances de concessions » en M€ courants

REDEVANCES DE CONCESSIONS (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-6,7	-7,0	-7,1	-7,2				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-5,3	-5,8	-6,2	-6,6	-7,1	-7,4	-7,5	-7,7
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	+1 (-20,50%)	+1 (-16,69%)	+1 (-12,26%)	+1 (-8,25%)				
Evolution annuelle	-	+9,50%	+6,90%	+5,98%	+7,93%	+3,95%	+1,75%	+1,75%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-2 (+28,33%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-1 (+14,38%)							

5.3.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel sur la période 2022-2024

Le tableau suivant contient l'explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 de cette rubrique.



Tableau 70. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour la rubrique « redevances de concessions »

Redevances de concessions (en M€ courants)		2022	2023	2024	Description de l'écart
Prévisionnel		-6,7	-7,0	-7,1	
Réalisé		-5,3	-5,8	-6,2	
Ecart		1,4	1,2	0,9	
Décomposition de l'écart annuel par effet	R1	[Confidentiel]			La très grande majorité des contrats ont été signés mais à des dates ultérieures à celles envisagées en 2021.
	R2				La redevance de concession R2 dépend des travaux réalisés par les autorités concédantes. Il est difficile de prévoir des montants de R2 étant donné l'absence de maîtrise sur ce poste et l'absence de foisonnement lié au faible nombre de contrats en portefeuille.
	RODP				[Confidentiel]

5.3.4. [Confidentiel], Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

Dans le fichier Excel "2025-04-23_Annexe4_Données financières - bilan et trajectoire_v2" qui nous a été transmis le 25 avril 2025, la trajectoire était décomposée comme suit.

Tableau 71. Décomposition de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 de la rubrique « redevances de concessions » fournie initialement par EDF SEI

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29
Redevances de concessions	-5,3	-5,8	-6,2	-6,6	-7,1	-7,4	-7,5	-7,7	-29,8
R1	[Confidentiel]								[Confidentiel]
R2									
RODP									

Dans sa réponse à notre questionnaire, EDF SEI a signalé l'existence de quelques coquilles dans les trajectoires des redevances R1 et R2 dans le tableau précédent et a fourni la trajectoire corrigée suivante.



Tableau 72. Décomposition de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 de la rubrique « redevances de concessions » fournie dans sa réponse au questionnaire

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29
Redevances de concessions	-5,3	-5,8	-6,2	-6,6	-7,1	-7,4	-7,5	-7,7	-29,8
R1	[Confidentiel]								[Confidentiel]
R2									
RODP									

Le tableau suivant explique la méthodologie et les hypothèses de calcul retenues par EDF SEI pour établir ces trajectoires prévisionnelles (corrigées).

Tableau 73. Méthodologie et hypothèses de calcul de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 de la rubrique « Redevances de concessions »

Redevance	Méthodologie de calcul et Hypothèses sous-jacentes
R1	[Confidentiel], Le calcul de la redevance R1 dépend d'une formule basée : <ul style="list-style-type: none"> sur la population et la longueur de réseau à la maille de chaque concession et leur évolution par rapport à l'année N-1 sur la durée du contrat, sur l'index ingénierie associé au contrat, l'index ingénierie de l'année N et son évolution par rapport à l'année N-1. A ce montant R1, il faut ajouter un complément de 30 000 euros indexé quand la concession est à la maille du département.
R2	Ce poste dépend des travaux réalisés par l'autorité concédante. Les hypothèses prises sont explicitées par territoire.
RODP	La RODP s'appuie sur une formule définie de manière réglementaire, indexée chaque année.

5.3.5. [Confidentiel], Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

Nous retenons les trajectoires fournies par EDF SEI dans sa réponse au questionnaire pour les redevances R1 et R2.

Concernant la redevance RODP, nous constatons une très légère augmentation (**36 k€ au total sur 2026-2029**) dans la trajectoire fournie par EDF SEI dans sa réponse au questionnaire par rapport à la trajectoire du fichier Excel « 2025-04-23_Annexe4_Données financières - bilan et trajectoire_v2 » qui nous a été transmis le 25 avril 2025. Etant donné qu'EDF SEI n'a pas signalé que la trajectoire initiale comportait une coquille comme pour les redevances R1 et R2, nous retenons la trajectoire la plus basse (celle du fichier Excel).



Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour la rubrique « Redevances de concessions ».

Tableau 74. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour la rubrique « Redevances de concessions »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)					Ajustement (S&Co – Excel initial EDF SEI) 26-29 (M€ courant)
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29	
Redevances de concessions	-5,3	-5,8	-6,2	-6,6	-7,1	-7,4	-7,5	-7,7	-29,8	-0,004
R1	[Confidentiel]								[Confidentiel]	+0,331
R2										-0,335
RODP										0

5.4. Charges de personnel

5.4.1. Contenu de la rubrique

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges liées aux agents statutaires et non statutaires qui assurent la distribution dans les zones non interconnectées.

Tableau 75. Contenu de la rubrique « Charges de personnel »

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
Rémunérations	Rémunérations principales parts fixe des agents statutaires Rémunérations part variable des agents statutaires Rémunérations complémentaires des agents statutaires (abondements, intéressement et participations)	[Confidentiel]	
Charges de pensions	Cotisations CNIEG Dotations aux avantages au personnel		
Charges de sécurité sociale	Charges de sécurité sociale		
Autres charges de personnel	Congés payés et Compte Epargne Temps (CET) Intéressement et abondement sur intéressement 1% CCAS Autre		
Non statutaires	Rémunérations et charges sociales		
TOTAL		-155,1	100%



5.4.2. Evolution de la rubrique

Sur la période 2022-2024, cette rubrique a connu une augmentation. La trajectoire réalisée était inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation au début de la période avant de la dépasser en 2024. L'écart a atteint +1,23% en 2024 (-2 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une hausse par rapport au dernier réalisé (+3,66%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse sur toute la période 2026-2029 (entre +2,68% et +3,09% par an).

Figure 33. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Charges de personnel » en M€ courants

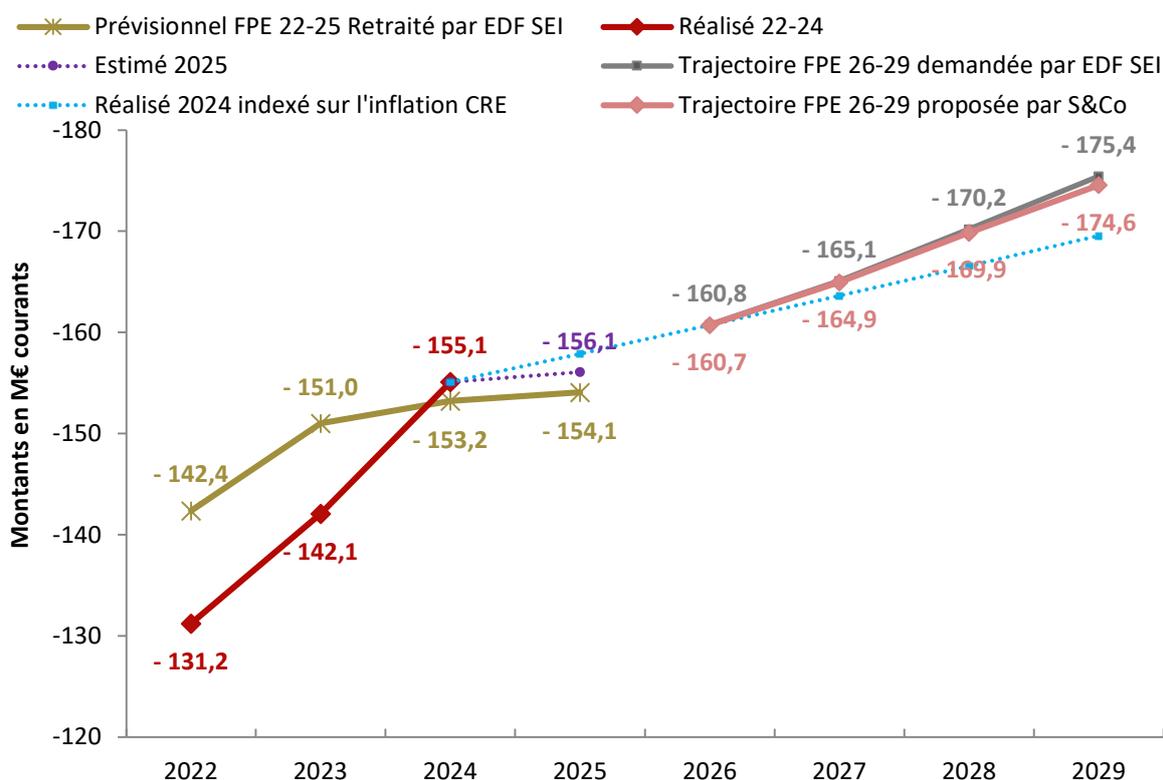


Tableau 76. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Charges de personnel » en M€ courants

CHARGES DE PERSONNEL (M€ courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-142,4	-151,0	-153,2	-154,1				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-131,2	-142,1	-155,1	-156,1	-160,8	-165,1	-170,2	-175,4
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	+11 (-7,83%)	+9 (-5,90%)	-2 (+1,23%)	-2 (+1,30%)				
Evolution annuelle	-	+8,27%	+9,16%	+0,63%	+3,01%	+2,68%	+3,09%	+3,08%



Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-25 (+17,55%)
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-6 (+3,66%)

5.4.3. Evolution des postes de la rubrique

Les tableaux suivants indiquent respectivement les trajectoires prévisionnelles 2022-2025 retraitées de l'inflation, les trajectoires réalisées/estimées 2022-2025 et les trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des postes et sous-postes de cette rubrique.

Tableau 77. Trajectoires prévisionnelles retraitées de l'inflation 2022-2025 des postes et sous-postes de la rubrique « Charges de personnel »

SEI Réseau		2022	2023	2024	2025
Rémunérations	Rémunération principale fixe	[Confidentiel]			
	Rémunération principale variable				
	Rémunération complémentaire				
Charges de pensions	Cotisations				
	Dotations aux avantages au personnel				
Charges de sécurité sociale	Charges de sécurité sociales				
Autres charges de personnel	Congés payés et Compte Epargne Temps				
	Intéressement et abondement sur intéressement				
	1% CCAS				
	Autre				
Non statutaires	Rémunération et charges sociales				

Tableau 78. Trajectoires réalisées/estimées 2022-2025 des postes et sous-postes de la rubrique « Charges de personnel »

SEI Réseau		2022	2023	2024	2025
Rémunérations	Rémunération principale fixe	[Confidentiel]			
	Rémunération principale variable				
	Rémunération complémentaire				
	Cotisations				



Charges de pensions	Dotations aux avantages au personnel		
Charges de sécurité sociale	Charges de sécurité sociales		
Autres charges de personnel	Congés payés et Compte Epargne Temps		
	Intéressement et abondement sur intéressement		
	1% CCAS		
	Autre		
Non statutaires	Rémunération et charges sociales		

Tableau 79. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des postes et sous-postes de la rubrique « Charges de personnel »

SEI Réseau		2026	2027	2028	2029
Rémunérations	Rémunération principale fixe	[Confidentiel]			
	Rémunération principale variable				
	Rémunération complémentaire				
Charges de pensions	Cotisations				
	Dotations aux avantages au personnel				
Charges de sécurité sociale	Charges de sécurité sociales				
Autres charges de personnel	Congés payés et Compte Epargne Temps				
	Intéressement et abondement sur intéressement				
	1% CCAS				
	Autre				
Non statutaires	Rémunération et charges sociales				

5.4.3.1. Trajectoire 2022-2029 du poste « Rémunérations »

Sur la période 2022-2024, ce poste a connu une augmentation. La trajectoire réalisée est supérieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période. L'écart a atteint +6,79% en 2024 (-6 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une hausse par rapport au dernier réalisé (+5,9%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse sur toute la période 2026-2029.



Figure 34. Trajectoire 2022-2029 du poste « Rémunérations » en M€ courants

[Confidentiel]

Tableau 80. Trajectoire 2022-2029 du poste « Rémunérations » en M€ courants

Rémunérations (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	[Confidentiel]							
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	[Confidentiel]							
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraits)	[Confidentiel]							
Evolution annuelle	[Confidentiel]							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	[Confidentiel]							

5.4.3.2. Trajectoire 2022-2029 du poste « Charges de pensions »

Sur la période 2022-2024, ce poste a connu une augmentation. La trajectoire réalisée est inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraits de l'inflation sur toute la période. L'écart a atteint -35% en 2024 (+11 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une hausse par rapport au dernier réalisé (+4,47%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse sur toute la période 2026-2029.

Figure 35. Trajectoire 2022-2029 du poste « Charges de pensions » en M€ courants
[Confidentiel],

Tableau 81. Trajectoire 2022-2029 du poste « Charges de pensions » en M€ courants

Charges de pensions (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	[Confidentiel]							
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	[Confidentiel]							
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraits)	[Confidentiel]							
Evolution annuelle	[Confidentiel]							



Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)

5.4.3.3. Trajectoire 2022-2029 du poste « Charges de sécurité sociale »

Sur la période 2022-2024, ce poste a connu une augmentation. La trajectoire réalisée était inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation au début de la période avant de la dépasser en 2024. L'écart a atteint +8,17% en 2024 (-1 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une légère hausse par rapport au dernier réalisé (+2,49%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse sur toute la période 2026-2029.

Figure 36. Trajectoire 2022-2029 du poste « Charges de sécurité sociale » en M€ courants [Confidentiel]

Tableau 82. Trajectoire 2022-2029 du poste « Charges de sécurité sociale» en M€ courants

Charges de sécurité sociale (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	[Confidentiel]							
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	[Confidentiel]							
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)								
Evolution annuelle								
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)								
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)								

5.4.3.4. Trajectoire 2022-2029 du poste « Autres charges de personnel »

Sur la période 2022-2024, ce poste a connu une augmentation. La trajectoire réalisée est supérieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période. L'écart a atteint +42,69% en 2024 (-5 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une baisse importante par rapport au dernier réalisé (-14,66%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse sur toute la période 2026-2029.



Figure 37. Trajectoire 2022-2029 du poste « Autres charges de personnel » en M€ courants

[Confidentiel]

Tableau 83. Trajectoire 2022-2029 du poste « Autres charges de personnel » en M€ courants

Autres charges de personnel (M€ courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	[Confidentiel]							
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI								
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)								
Evolution annuelle								
Ecart (Moyenne FPE 26- 29 - Moyenne Réalisé 22- 24)								
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)								

5.4.3.1. Trajectoire 2022-2029 du poste « Non statutaires »

Sur la période 2022-2024, ce poste a connu une importante augmentation entre 2022 et 2023, puis une augmentation plus modérée entre 2023 et 2024. La trajectoire réalisée est supérieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période. L'écart a atteint +41% en 2024 (-1 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une hausse par rapport au dernier réalisé (+13,33%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une baisse entre 2026 et 2027 (-7,66%) puis une hausse d'environ +3% par an les années suivantes.

Figure 38. Trajectoire 2022-2029 du poste « Non statutaires » en M€ courants

[Confidentiel]



Tableau 84. Trajectoire 2022-2029 du poste « Non statutaires» en M€ courants

Non statutaires (M€ courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	[Confidentiel]							
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	[Confidentiel]							
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraits)	[Confidentiel]							
Evolution annuelle	[Confidentiel]							
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	[Confidentiel]							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	[Confidentiel]							

5.4.4. Focus sur les trajectoires d'effectifs

5.4.4.1. Trajectoire d'effectifs 2022-2025

Le tableau suivant indique les trajectoires prévisionnelles et les trajectoires réalisées/estimées 2022-2025 des effectifs d'EDF SEI (périmètre Réseau).

Tableau 85. Trajectoires prévisionnelles et les trajectoires réalisées/estimées 2022-2025 des effectifs en fin d'année d'EDF SEI (périmètre Réseau)

	Activité	Statut	2022	2023	2024	2025
Effectifs prévisionnels statutaires			1493	1485	1474	[Confidentiel]
Effectifs réalisé /estimé	EDF SEI (Total Réseau)	Statutaires	1482	1518	1556	
		Non statutaires	[Confidentiel]			
		Statutaires	[Confidentiel]			



	Gérer la technique clientèle	Non statutaires	
	Gérer les ouvrages	Statutaires	
		Non statutaires	
	Gérer et optimiser le réseau	Statutaires	
		Non statutaires	
	Supporter la distribution	Statutaires	
		Non statutaires	

Il est à noter que la délibération FPE 2022-2025 ne prévoyait ni de trajectoire prévisionnelle par activité / statut, ni à la maille des Directions Régionales. EDF SEI indique également que l'information « Effectif par type d'activité » n'est pas une information native. Les salariés d'EDF SEI, dans la très grande majorité des cas, contribuent à différentes activités. Pour répondre à notre question sur la répartition par activité, EDF SEI a effectué une estimation de répartition sur la base d'éléments de gestion et d'un coût unitaire moyen d'un salarié réseau calculé par année. Cet exercice est réalisé exclusivement à la maille EDF SEI et n'aurait pas de sens ni de fiabilité suffisante à une maille plus fine, selon EDF SEI.

EDF SEI a fourni les éléments qualitatifs suivants concernant l'évolution des effectifs statutaires réalisés pour les 4 catégories d'activités identifiées.

Tableau 86. Description qualitative concernant l'évolution des effectifs statutaires réalisés pour les différentes activités

Gérer la technique clientèle	Sur la période 22-25 on note une baisse des effectifs statutaires sur la période en lien avec le déploiement du PCN (les activités en décroissance sont principalement des activités de petites interventions, de maintenance comptage et de relève).
Gérer les ouvrages	Sur la période 22-25 on note une augmentation des effectifs statutaires liée notamment au redéploiement des ressources « gérer la technique clientèle » vers la gestion des ouvrages et aux mobilités de l'accord social signé en 2022
Gérer et optimiser le réseau	Sur la période 22-25 on note une augmentation des effectifs statutaires liée notamment au redéploiement des ressources « gérer la technique clientèle » vers la gestion du réseau et aux mobilités de l'accord social signé en 2022.
Supporter la distribution	Sur la période 22-25 on note une augmentation des effectifs statutaires. Il s'agit principalement du grèement des managers de proximité en lien avec l'augmentation d'effectif.



EDF SEI indique également que la trajectoire d'effectifs réseau d'EDF SEI est en hausse sur la période 2022-2025 par rapport à la trajectoire prévisionnelle et que cette hausse est tirée par :

- La mise en place d'un nouvel accord social 23-25 signé en 2022 et qui a conduit à recruter [Confidentiel]supplémentaires avec pour ambition de faire face aux enjeux auxquels EDF SEI est confrontée et de remplir les objectifs du projet Latitude. Ces effectifs supplémentaires sont principalement orientés sur des activités CAPEX ;
- Une évolution du périmètre d'activité de l'équipe « Communes de l'intérieur » en Guyane qui conduit à [Confidentiel]ETP qui la constituent dans les effectifs réseau alors qu'ils étaient jusque lors comptabilisés en production. Les activités de cette équipe étant mixtes, les charges relatives à la production (dont la masse salariale liée) sont retranchées des charges Réseau présentées en FPE, par le biais des Protocoles (dans le poste Autre des charges des Directions Régionales du Protocole A2), et ajoutée aux charges Production présentées en CSPE.

5.4.4.2. Trajectoire d'effectifs 2026-2029

Le tableau suivant indique les trajectoires réalisées/estimée 2022-2025 et les trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effectifs en fin d'année par territoire. Concernant les trajectoires prévisionnelles 2026-2029, EDF SEI indique que la répartition par territoire est purement indicative et a été construite de manière homogène sur les territoires (par exemple pour les fraudes, EDF SEI a considéré [Confidentiel]ETP par DR mais en fonction de la dynamique de ce sujet, les effectifs supplémentaires pourraient se répartir différemment).

Tableau 87. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effectifs en fin d'année d'EDF SEI par territoire (périmètre Réseau)

Effectifs EFA	Réalisé / Estimé				Prévisionnel			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Martinique	[Confidentiel]							
Guadeloupe								
Réunion								
Guyane								
Corse								
EDF SEI								

L'encart suivant décrit les hypothèses de construction des effectifs supplémentaires demandées par EDF SEI sur la période 2026-2029 :

Les effectifs additionnels prévisionnels pour 2026-2028 sont constitués de :

- [Confidentiel]



EDF SEI a indiqué que les effectifs décrits ci-dessus se répartissent sur les différentes catégories d'activités comme suit :

Tableau 88. Classification des hausses d'effectifs demandés par activités

Gérer la technique clientèle	Dégréement des activités technique clientèle [Confidentiel]
Gérer les ouvrages	Effectifs CAPEX relatifs au maintien du patrimoine sur la HTA, la HTB et les postes sources et accroissement de la maintenance [Confidentiel] Les charges associées à ces [Confidentiel] sont retranchées des CNE via le poste « PSI Main d'œuvre » de la rubrique « Production stockées et immobilisée » (PSI)
Gérer et optimiser le réseau	Effectifs relatifs aux enjeux SI et systèmes industriels et pilotage et exploitation des systèmes électriques [Confidentiel]
Supporter la distribution	Effectifs supplémentaires nécessaires au traitement des fraudes [Confidentiel]

Les trajectoires d'effectifs en fin d'année des différentes activités sont les suivantes.

Tableau 89. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effectifs en fin d'année d'EDF SEI par activité

Activité	Réalisé / Estimé (EFA)				Prévisionnel (EFA)			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Gérer la technique clientèle	[Confidentiel]							
Gérer les ouvrages								
Gérer et optimiser le réseau								
Supporter la distribution								
Total (EFA)								

Les charges de personnel étant calculées en utilisant les effectifs moyens payés (EMP) et non les effectifs en fin d'année (EFA), nous avons demandé à EDF SEI de nous fournir la décomposition par activité en EMP, mais il n'a fourni que la trajectoire totale d'EMP suivante.

Tableau 90. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 des effectifs moyens payés d'EDF SEI

Activité	Réalisé / Estimé (EMP)				Prévisionnel (EMP)			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total (EMP)	[Confidentiel]							

Dans le tableau suivant, nous avons reconstitué la décomposition par activité en EMP en appliquant aux trajectoires en EFA le ratio (Total EMP / Total EFA) constaté dans les trajectoires fournies par EDF SEI. Nous nous basons sur cette trajectoire par la suite pour nos ajustements.



Tableau 91. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effectifs moyens payés d'EDF SEI par activité, calculées par Schwartz and Co

Activité	Réalisé / Estimé (EMP)				Prévisionnel (EMP)			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Gérer la technique clientèle	[Confidentiel]							
Gérer les ouvrages								
Gérer et optimiser le réseau								
Supporter la distribution								
Total (EMP)								

5.4.5. Focus sur les trajectoires des effets prix

5.4.5.1. Trajectoire des effets prix 2022-2025

Les tableaux suivants indiquent les trajectoires prévisionnelles et les trajectoires réalisées/estimées 2022-2025 des effets prix.

Tableau 92. Trajectoires prévisionnelles 2022-2025 des effets prix

	2022	2023	2024	2025
Taux SNB	[Confidentiel]			
Taux GVT +				
Taux GVT -				

Tableau 93. Trajectoires réalisées/estimées 2022-2025 des effets prix

	2022	2023	2024	2025
Taux SNB	[Confidentiel]			
Taux GVT +				
Taux GVT -				

5.4.5.1. Trajectoire des effets prix 2026-2029

Les tableaux suivants indiquent les trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effets prix et leur méthodologie de calcul.

Tableau 94. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effets prix

	2026	2027	2028	2029
Taux SNB	[Confidentiel]			
Taux GVT +				
Taux GVT -				

Tableau 95. Méthode de calcul des trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effets prix



Taux SNB	Hypothèse fixée par la CRE : 50% de taux d'inflation fixé par la CRE
Taux GVT +	Hypothèse retenue par EDF : Le GVT+ [Confidentiel] est la somme des mesures d'ancienneté et des mesures salariales individuelles [Confidentiel]
Taux GVT -	Hypothèse EDF : Le GVT- résulte des mouvements d'effectifs modélisés dans les outils de prévisions.

5.4.6. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel sur la période 2022-2024

Les tableaux suivants contiennent l'explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 des postes / sous-postes de cette rubrique.

Tableau 96. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du sous-poste « Rémunérations - Principale fixe »

Rémunérations - Principale fixe (en M€ courants)		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prévision trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		[Confidentiel]			
Réalisé 2022-2024 (M€)					
Ecart annuel (M€)					
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)	Effet volume	[Confidentiel]			
	Effet prix				

Tableau 97. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du sous-poste « Rémunérations - Principale variable »

Rémunérations - Principale variable (en M€ courants)		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prévision trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		[Confidentiel]			
Réalisé 2022-2024 (M€)					
Ecart annuel (M€)					
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)	Effet volume	[Confidentiel]			
	Effet prix				

Tableau 98. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du sous-poste « Rémunérations – Complémentaire »



Rémunérations Complémentaire (en M€ courants)		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prévision trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		[Confidentiel]			
Réalisé 2022-2024 (M€)					
Ecart annuel (M€)					
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)	Effet volume	[Confidentiel]			
	Effet prix				

Tableau 99. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du sous-poste « Charges de pension – Cotisations »

Charges de pension - Cotisations (en M€ courants)		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prévision trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		[Confidentiel]			
Réalisé 2022-2024 (M€)					
Ecart annuel (M€)					
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)	Effet volume	[Confidentiel]			
	Effet prix				

Tableau 100. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du sous-poste « Charges de pension – dotations »

Charges de pension - Dotations (en M€ courants)		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prévision trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		[Confidentiel]			
Réalisé 2022-2024 (M€)					
Ecart annuel (M€)					
	Effet hypothèses	[Confidentiel]			

Tableau 101. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du poste « Charges de sécurité sociale »



Charges de Sécurité Sociale (en M€ courants)		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prévision trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		[Confidentiel]			
Réalisé 2022-2024 (M€)					
Ecart annuel (M€)					
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)	Effet volume	[Confidentiel]			
	Effet prix				

Tableau 102. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du poste « Autres charges »

Autres charges (en M€ courants)		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prévision trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		[Confidentiel]			
Réalisé 2022-2024 (M€)					
Ecart annuel (M€)					
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)	Effet volume	[Confidentiel]			
	Effet prix				

Tableau 103. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation et la trajectoire réalisée 2022-2024 du poste « Non statutaires »

Charges Non Statutaires (en M€ courants)		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prévision trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		[Confidentiel]			
Réalisé 2022-2024 (M€)					
Ecart annuel (M€)					
Décomposition de l'écart	Effet volume	[Confidentiel]			



annuel total par effet (M€)	Effet prix	
-----------------------------	------------	--

5.4.7. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

Le tableau suivant contient la réponse d'EDF SEI à notre question sur la méthode et les hypothèses retenues pour construire la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 des différents postes / sous-postes de la rubrique « Charges de personnel ».

Tableau 104. Méthodologie et hypothèses de calcul des trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des postes / sous-postes de la rubrique « Charges de personnel »

Poste	Sous-poste	Méthode et hypothèses de calcul
Rémunérations	Rémunérations fixes, variables et complémentaires	Les inducteurs d'évolution des rémunérations fixes et variables sont l'effet volume et les effets prix constitués du SNB et du GVT+, ainsi que les mouvements d'effectifs modélisés dans les outils de prévisions qui induisent le GVT-. Ces inducteurs impactent aussi les autres rubriques des charges de personnel.
Charges de pension	Cotisation	Les inducteurs des cotisations retraites sont les taux de cotisation de la CNIEG. Ils sont prévus stables sur la période 2026-2029 [Confidentiel] L'assiette des cotisations est la rémunération fixe.
	Dotation	L'assiette de calcul des dotations aux avantages long terme et post emploi est la même que celle des cotisations. Les hypothèses retenues pour les dotations prévisionnelles sont équivalentes à celles retenues lors du calcul du réalisé 2024 [Confidentiel]
Charges de sécurité sociale	Charges de sécurité sociale	Les charges de sécurités sociales sont calculées sur l'assiette des rémunérations (fixe, variable, complémentaire, intéressement et abondement). Elles sont prévues stables sur la période 2026-2029 [Confidentiel]
Autres charges de personnel	Congés payés et CA	Les CA-CET n'évoluent pas selon une logique d'assiette et de taux. La prévision est d'un niveau proche du réalisé 2024 ainsi que de la moyenne du réalisé 2022-2024.
	Intéressement et abondement	L'intéressement évolue selon les hypothèses retenues par EDF [Confidentiel]
	1% CCAS et Autre	Evolution au 1 ^{er} ordre comme la rémunération
Non Statutaires	Rémunération et charges sociales	Evolution par effet volume et prix, dont une évolution légèrement haussière sur 2025-2026 pour tenir compte de l'emploi temporaire de personnels CDD.



5.4.8. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

5.4.8.1. Trajectoire des effets prix (SNB et GVT) retenue par Schwartz and Co

Nous n'ajustons pas la trajectoire de SNB, celle-ci étant fixée par la CRE.

Nous n'ajustons pas la trajectoire de GVT car nous constatons que les taux de GVT proposés par EDF SEI sur la période 2026-2029 sont inférieurs à la moyenne des taux réalisées sur 2022-2024 (2,46%).

Tableau 105. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effets prix d'EDF SEI et de Schwartz and Co

	2026	2027	2028	2029
Taux SNB	[Confidentiel]			
Taux GVT +				
Taux GVT -				
Taux GVT = (GVT+) + (GVT-)				

5.4.8.2. Ajustement de la trajectoire des effectifs

EDF SEI a proposé une trajectoire d'effectifs 2026-2029 en justifiant des hausses par rapport au niveau retenu pour 2025. Etant donné que 2025 n'est pas la dernière année révolue de la période tarifaire 2022-2025, le niveau d'effectifs retenu pour 2025 pourrait a priori être considéré comme non fiable. Toutefois, dans le cas présent, le niveau retenu pour 2025 repose sur des engagements inscrits dans un accord social signé en 2022. En effet, EDF SEI a mentionné « la mise en place d'un nouvel accord social 23-25 signé en 2022 et qui a conduit à recruter [Confidentiel] ETP supplémentaires (...) ». La trajectoire des effectifs 2022-2025 transmise par EDF SEI (voir tableau ci-après) fait effectivement apparaître un écart de [Confidentiel] ETP entre les années 2022 et 2025. En complément, EDF SEI a partagé avec la CRE et le cabinet Schwartz and Co des éléments confidentiels relatifs au contexte de cet accord social, venant étayer ces recrutements. Au regard de ces éléments, le niveau d'effectifs retenu pour 2025 apparaît justifié.

Tableau 106. Effectifs en fin d'année réalisés/ « estimé » 2022-2025 d'EDF SEI (périmètre Réseau)

	2022	2023	2024	2025
Effectifs en Fin d'Année (statutaires)	[Confidentiel]			



Le tableau suivant présente notre méthode d'ajustement des trajectoires d'effectifs des différentes activités pour la période 2026-2029.

Tableau 107. Méthode d'ajustement par Schwartz and Co des trajectoires d'effectifs des différentes activités pour la période 2026-2029 avant contradictoire

Gérer la technique clientèle	La trajectoire d'EDF SEI est en baisse. Nous ne proposons pas d'ajustement.				
Gérer les ouvrages	Nous ne proposons pas d'ajustement sur l'effectif de cette activité. Les hausses par rapport au niveau de 2025 sont capexisées et les charges correspondantes sont retranchées à travers la rubrique « PSI ».				
Gérer et optimiser le réseau	Nous retenons une hausse plus modérée que celle d'EDF SEI , avec une hausse cumulée [Confidentiel]. Nos hausses atteignent un palier en fin de période, que nous justifions par la stabilisation des consommations externes de maintenance et des OPEX SI en fin de période.				
	<u>Hausse annuelle retenues (EMP de l'année N – EMP de l'année N-1):</u>				
	Hausse annuelle en EMP	2026	2027	2028	2029
	EDF SEI	[Confidentiel]			
	Schwartz and Co	[Confidentiel]			
	<u>Répartition des hausses annuelles d'effectifs retenues par Schwartz and Co par sous-activité :</u>				
	Hausse annuelle en EMP	2026	2027	2028	2029
	Atteindre les objectifs sur la maintenance	[Confidentiel]			
	Répondre aux enjeux sur les projets SI et systèmes industriels	[Confidentiel]			
	Piloter et exploiter les systèmes électriques	[Confidentiel]			
Total (EMP)	[Confidentiel]				



Supporter la distribution	<p>La hausse prévue par EDF SEI par rapport à 2025 [Confidentiel] correspond à des agents consacrés au traitement des fraudes.</p> <p><u>Rappel de la justification EDF SEI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> EDF SEI indique que les [Confidentiel] consacrés au traitement des fraudes seraient recrutés pour industrialiser les outils expérimentaux et pour mener les analyses, les interventions nécessaires à la confirmation et à la remise en conformité des fraudes détectées, les facturations et recouvrements des redressements de ces fraudes. EDF SEI craint une contagion (d'ores et déjà avérée en Corse) des pratiques de fraudes constatées en Hexagone vers les ZNI. <p><u>Analyse Schwartz and Co :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nous constatons que le niveau de pertes non techniques est passé de [Confidentiel]. L'augmentation des fraudes est donc à ce stade uniquement une anticipation de la contagion des ZNI par le phénomène constaté en métropole. EDF SEI indique une augmentation des fraudes en Corse mais ne fournit aucun indicateur permettant d'évaluer et de confirmer cette augmentation. La hausse d'effectif pour le traitement des fraudes n'est donc pas justifiée. Par ailleurs, nous considérons que l'attente du retour d'expérience du programme de lutte contre les fraudes d'Enedis permettra à EDF SEI d'être plus efficace pour lutter contre une future augmentation des fraudes. <p>Nous écartons ces hausses d'effectifs et retenons le niveau de 2025 pour cette activité pour 2026-2029.</p>

Le tableau suivant présente la trajectoire d'effectifs moyens payés que nous retenons avant contradictoire.

Tableau 108. Trajectoires prévisionnelles 2026-2029 des effectifs moyens payés par activité retenues par Schwartz and Co avant contradictoire

Activité	Réalisé / estimé (EMP)				Prévisionnel (EMP)			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Gérer la technique clientèle	[Confidentiel]							
Gérer les ouvrages	[Confidentiel]							
Gérer et optimiser le réseau	[Confidentiel]							
Supporter la distribution	[Confidentiel]							
Total (EMP)	[Confidentiel]							

(Note : les valeurs du tableau ci-dessus sont arrondies mais dans nos calculs des charges de personnel nous utilisons les valeurs non arrondies)



5.4.8.3. Ajustement de la trajectoire des charges de personnel

Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour les différents postes de la rubrique « Charges de personnel » ainsi que les méthodes d’ajustement.

Tableau 109. Trajectoire pré contradictoire proposée par Schwartz and Co pour les postes de la rubrique « Charges de personnel » et méthodes d’ajustement

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)					Ecart 26-29 (M€)	Méthode d'ajustement
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29		
Charges de personnel	[Confidentiel]										
Rémunérations	[Confidentiel]										
Rémunération principale fixe	[Confidentiel]								[Confidentiel]	Nous multiplions la trajectoire d'EDF SEI par le ratio (EMP S&Co / EMP EDF SEI)	
Rémunération principale variable											
Rémunération complémentaire											
Charges de pensions	[Confidentiel]										
Cotisations	[Confidentiel]									Cotisations S&Co = Rémunération fixe S&Co × Taux CNIEG S&Co Nos taux CNIEG de 2026 à 2028 sont les valeurs retenues pour Enedis pour le TURPE7 [Confidentiel] Pour 2029, nous prenons le même taux qu'en 2028.	
Dotations aux ALT et APE											
Charges de sécurité sociale	[Confidentiel]										Ajustement mécanique
Autres charges de personnel											



Congés payés et Compte Epargne Temps	[Confidentiel]		Nous multiplions la trajectoire d'EDF SEI par le ratio (EMP S&Co / EMP EDF SEI)
Intéressement et abondement sur intéressement			Nous multiplions la trajectoire d'EDF SEI par le ratio (Rémunération S&Co / Rémunération EDF SEI)
1% CCAS			
Autre			
Non statutaires	[Confidentiel]		Pas d'ajustement

5.4.8.4. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire

5.4.8.4.1. Commentaires d'EDF SEI

Concernant l'ajustement du taux CNIEG, EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

L'auditeur retient pour les taux CNIEG de 2026 à 2028 les valeurs retenues pour Enedis pour le TURPE7 [Confidentiel] Pour 2029, l'auditeur prend le même taux qu'en 2028.

EDF SEI conteste les hypothèses de l'auditeur s'appuyant sur les valeurs retenues pour Enedis, moins à jour que celles utilisées par EDF SEI (le dossier TURPE 7 ayant été construit et instruit avec un an d'avance).

Le taux de cotisations CNIEG retenu par EDF SEI pour sa prévision 2026-2029 [Confidentiel] est issu de celui observé sur le réalisé 2023, dernier réalisé disponible lors de la construction de la prévision du PMT de EDF SEI, et sur une stabilité de ce taux durant la période.

La dernière actualisation de la table des taux publiée par la CNIEG, pour la période de mai 2025 à avril 2026, présente un taux de [Confidentiel] (cf ci-dessous). Cette table confirme l'hypothèse retenue par EDF SEI.

Date	Vieillesse			Complément invalidité		Compensation		Total
	Part ouvrière vieillesse base	Part patronale vieillesse base	Part patronale spécifique vieillesse	Part patronale spécifique autres risques	Part patronale	Part patronale statutaire	Taux de charges patronales à appliquer sur les salaires d'absence	
Du 1er mai 2025 au 30 avril 2026	12,78	26,73	0,90	2,6	0,34	6,50	51,034	30,57%
Du 1er mai 2024 au 30 avril 2025	12,78	27,06	1,00	2,15	0,34	6,50	51,004	30,55%
Du 1er sept 2023 au 30 avril 2024	12,78	27,06	0,10	2,70	0,34	8,50	50,42	30,20%
Du 1er mai 2023 au 31 aout 2023	12,78	27,06	2,8		0,34	8,5	50,42	30,20%

Source : <https://www.cnieg.fr/accueil/entreprise/gestion-entreprise/cotisation.html>



Concernant l'ajustement des effectifs, EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

EDF SEI a fait une demande totale de [Confidentiel] complémentaires sur la période :

- [Confidentiel] pour accompagner la politique volontariste de maintien du patrimoine sur le domaine HTB et postes sources [Confidentiel] et sur le domaine HTA [Confidentiel] [Confidentiel]
 - Sur la maintenance ([Confidentiel] EFA),
 - Sur les projets SI et systèmes industriels ([Confidentiel] EFA),
 - Sur le pilotage et l'exploitation des systèmes électriques ([Confidentiel] EFA)
- Par ailleurs, le dégréement des activités technique clientèle (-[Confidentiel] EFA) se poursuivra.
- Enfin, [Confidentiel] consacrés au traitement des fraudes

Sur cette trajectoire, l'auditeur raisonne en EMP et n'en retient que [Confidentiel] sur la période.

EDF SEI conteste formellement les arguments et les propositions de l'auditeur et maintient sa trajectoire d'ETP supplémentaires correspondant à des besoins indispensables et correctement dimensionnés.

Les éléments suivants détaillent les raisons en soutien de notre position.

Gérer et optimiser le réseau :

Sur l'activité « Gérer et optimiser le réseau », l'auditeur a revu la trajectoire d'effectifs demandés par EDF SEI, en limitant la hausse : [Confidentiel] Les hausses de l'auditeur atteignent un palier en fin de période, qu'il justifie « par la stabilisation des consommations externes de maintenance et de SI en fin de période ».

EDF SEI ne partage pas du tout l'analyse de l'auditeur, qui conduit à considérer les hausses demandées par EDF SEI comme non justifiées compte tenu du fait que les consommations externes de maintenance et SI se stabilisent en fin de période. En effet, le lien entre les besoins en termes d'effectifs et les consommations externes n'est pas automatique :

Maintenance

En premier lieu, et pour mémoire, EDF SEI rappelle que les dépenses de maintenance de sa demande sont en hausse (voir page 53 du rapport d'audit), y compris sur la fin de période (pour mémoire, cette trajectoire a été justifiée dans les réponses aux questions complémentaires du questionnaire 2). Par ailleurs, même si une stabilisation des dépenses de maintenance était prévue, cela n'impliquerait pas forcément des besoins moins importants en effectifs.

Si certains effectifs accompagnent l'augmentation de la maintenance (chargés de consignment, responsable identifié de la préparation – RIP, ...), ce n'est pas le cas de tous les effectifs.

Actuellement, à titre d'illustration, sur [Confidentiel] les missions de chargés d'exploitations HTB sont assurées par des managers de proximité en plus de leurs attributions, ce qui n'est pas tenable dans la durée. EDF SEI a décidé de mettre en place une cellule spécifique (BEX HTB) par territoire et par conséquent le déploiement d'effectifs supplémentaires. Ceci permettra de professionnaliser



l'activité de gestion des accès tout en permettant de mettre en place une continuité de service (24h/24, 7j/7) sur cette activité-là (astreinte CEX).

SI et Systèmes industriels

Tout d'abord, EDF SEI souhaite faire remarquer que la majeure partie des gros projets SI et systèmes industriels sont portés par les Fonctions centrales d'EDF SEI.

Ce n'est donc pas le poste SI des consommations externes qui traduit la nécessité de grément des compétences associées (ces projets sont financés via les charges SI et systèmes industriels des protocoles A1 et A2).

Si on constate bien un pic en 2026-2027, puis une stabilisation des dépenses SI et systèmes industriels (protocoles A1 et A2), les besoins en termes d'effectifs n'en sont pas moins réels sur la durée de la période FPE.

En effet, pour accompagner et mettre en œuvre efficacement le déploiement des outils adossés à Enedis en DR (par exemple Racing), un référent sera nécessaire :

- Pour préparer l'homogénéisation des pratiques et process permettant de basculer sur un outil standardisé sur l'ensemble des territoires ;
- Pour accompagner la prise en main de ce nouvel outil (accostage) : adapter les usages métiers aux nouveaux SI, formation, préparer les données, remonter les problèmes rencontrés aux fonctions centrales, ...
- Puis pour le pilotage du run dans la durée : assurer la communication des évolutions aux DR, remonter les anomalies, assurer les montées de version, prévenir des indisponibilités / éventuels bugs...

Ces nouveaux outils, complexes et nécessitant des compétences spécifiques, accompagnent des évolutions profondes des métiers et nécessitent un suivi régulier (run, MCO, administration), c'est pourquoi les effectifs supplémentaires internalisés, pourtant calculés au plus juste, demeurent nécessaires et sont largement indépendants de l'évolution des consommations externes.

Gestion du système électrique

Sur une telle activité, les effectifs ne sont pas corrélés à la trajectoire de consommations externes : en effet, il s'agit tout simplement de renforcer les équipes de conduite qui sont fragiles, de sécuriser les compétences extrêmement rares et difficiles à développer, compte tenu de la complexité grandissante de l'activité de conduite du réseau (insertion des EnR, risques systèmes, ...).

Par ailleurs, l'expertise du système de conduite, qu'il s'agit de prolonger puis de remplacer devient critique et nécessite un renforcement rapide. EDF SEI considère que deux ressources additionnelles par territoire et deux ressources d'expertise aux fonctions centrales compte tenu du programme de renouvellement des outils sont un minimum minimorum (soit 12 personnes sur 4 ans).

Supporter la distribution :



EDF SEI réaffirme la nécessité de gréer les ressources permettant de lutter contre la fraude au shunt [Confidentiel] pour mener les analyses, les interventions nécessaires à la confirmation et à la remise en conformité des fraudes détectées, les facturations et recouvrements des redressements de ces fraudes.

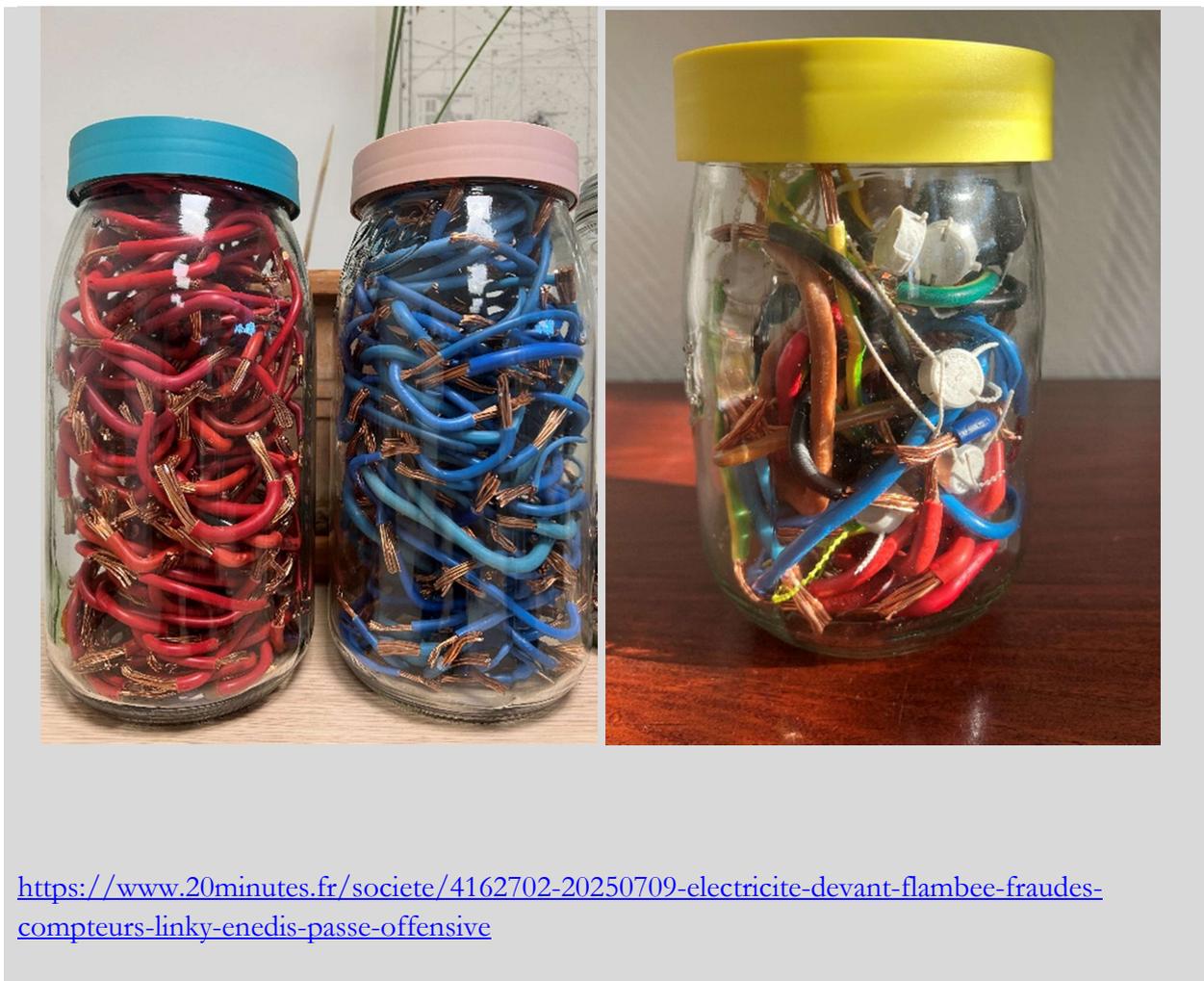
Dans son rapport, Schwartz & Co écarte la hausse d'effectifs liés aux traitements des fraudes estimant que :

- *Nous constatons que le niveau de pertes non techniques est passé de [Confidentiel] sur 2013-2021, à [Confidentiel] sur 2022-2023. L'augmentation des fraudes est donc à ce stade uniquement une anticipation de la contagion des ZNI par le phénomène constaté en métropole.*
- *EDF SEI indique une augmentation des fraudes en Corse mais ne fournit aucun indicateur permettant d'évaluer et de confirmer cette augmentation.*
- *La hausse d'effectif pour le traitement des fraudes n'est donc pas justifiée. Par ailleurs, nous considérons que l'attente du retour d'expérience du programme de lutte contre les fraudes d'Enedis permettra à EDF SEI d'être plus efficient pour traiter contre une future augmentation des fraudes.*

La baisse du niveau de pertes non techniques a été obtenue avant tout grâce au déploiement du compteur numérique et au projet de maîtrise des pertes de grande ampleur qu'EDF SEI a mis en œuvre de 2020 à 2024. [Confidentiel] Ce projet n'a pas du tout traité les situations relevant de la fraude. La baisse observée des pertes non techniques n'est pas la conséquence de la chasse à la fraude au shunt.

[Confidentiel]

[Confidentiel]



<https://www.20minutes.fr/societe/4162702-20250709-electricite-devant-flambee-fraudes-compteurs-linky-enedis-passe-offensive>

5.4.8.4.2. Réponses de Schwartz and Co

Concernant l'ajustement du taux CNIEG :

Post-contradictoire, nous retenons la trajectoire d'EDF SEI pour le taux CNIEG.

Concernant l'ajustement des effectifs :

[Confidentiel]

- Activité « Gérer et optimiser le réseau » :

Tout d'abord, nous souhaitons clarifier la méthode que nous avons adoptée pour construire les trajectoires d'effectifs des différentes sous-activités de cette activité.

5.5.	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Gérer la technique clientèle	[Confidentiel]							
Gérer les ouvrages								



Gérer et optimiser le réseau	
Supporter la distribution	
Total (EMP)	[Confidentiel]

Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour les différents postes de la rubrique « Charges de personnel » après prise en compte des réponses d'EDF SEI ainsi que les méthodes d'ajustement.

Tableau 110. Trajectoire post contradictoire proposée par Schwartz and Co pour les postes de la rubrique « Charges de personnel » et méthodes d'ajustement

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)					Ecart 26-29 (M€)	Méthode d'ajustement
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29		
Charges de personnel	[Confidentiel]										
Rémunérations	[Confidentiel]										
Rémunération principale fixe	[Confidentiel]								[Confidentiel]	Nous multiplions la trajectoire d'EDF SEI par le ratio (EMP S&Co / EMP EDF SEI)	
Rémunération principale variable											
Rémunération complémentaire											
Charges de pensions	[Confidentiel]									[Confidentiel]	Ajustement mécanique
Cotisations	[Confidentiel]										
Dotations aux ALT et APE											
Charges de sécurité sociale	[Confidentiel]									[Confidentiel]	Nous multiplions la trajectoire d'EDF SEI par le ratio (EMP S&Co / EMP EDF SEI)
Autres charges de personnel											
Congés payés et Compte Epargne Temps	[Confidentiel]										
Intéressement et abondement sur intéressement										[Confidentiel]	Nous multiplions la trajectoire d'EDF SEI par le ratio (Rémunération S&Co / Rémunération EDF SEI)
1% CCAS											
Autre											
Non statutaires	[Confidentiel]										Pas d'ajustement



5.6. Protocoles

5.6.1. Contenu du poste Protocoles

Les « Protocoles » regroupent deux grandes catégories de coûts :

- Les protocoles A : il s'agit de montants enregistrés en comptabilité EDF SEI qui doivent être dissociés entre les activités réseau et « P+C ⁵ ». C'est le cas par exemple des dépenses communes, appelées « CliCoFoc », des Directions Régionales et des Fonctions Centrales de SEI.
- Les protocoles B et C : il s'agit des refacturations à EDF SEI Réseau des services support du Groupe ou d'autres entités du Groupe EDF avec lesquelles EDF SEI a des conventions d'adossement. Ces facturations internes sont réalisées par les entités concernées dans la comptabilité de SEI, réseau ou « P+C ».

Lors de la demande FPE 2022-2025, cette rubrique était constituée des postes suivants.

Tableau 111. Contenu du poste « Protocoles » - décomposition du FPE 22-25

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique / poste
(A1) Activités Réseau des Fonctions Centrales	Les protocoles A1 regroupent les charges naturellement (nativement) rattachées au réseau dans les Fonctions Centrales d'EDF SEI.	- 19,6	16%
Achats DRP	Les dépenses portées par DRP incluent : <ul style="list-style-type: none">• Une partie animation métier, l'organisation de formations assurées par ses experts, la réalisation de différents audits métiers et matériel (audit TST, audit accès aux ouvrages, ...) et des dépenses liées aux animations métiers centralisées ou	- 13,4	68%

⁵ P+C : activité production, achat d'énergie et commercialisation, couverte par la CSPE.



	<p>délocalisées pour les métiers en DR.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les dépenses liées aux outils SI développés par Enedis dans le cadre de deux conventions d'adossement avec la DSI et la Direction Technique 		
[Confidentiel]			[Confidentiel]
<i>Autre</i>		3,6	-18%
(A2) Activités Fonctions Communes et Clientèles - Q/P Réseau	<p>Les protocoles A2 regroupent les charges communes des Directions Régionales et des Fonctions Centrales qu'il est nécessaire de dissocier entre les différentes activités d'EDF SEI.</p> <p>Pour les Fonctions centrales d'EDF SEI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion Clientèle : Délégation Vente et Relation Clientèle (MO et achats) MO : Main d'œuvre des services support (RH, Communication, Gestion Finance, Juridique, achat logistique, SI, Etat major...) Achats : Achats des services support (RH, Communication, Gestion Finance, Juridique, ...) Autre : Diverses rubriques 	- 58,6	47%



	<p>comptables (CA, I&T, APCO,...) Pour les Fonctions communes des Directions Régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion Clientèle : Services gestion clientèle • Fonctions transverses : Activités des services support (RH, Communication, Gestion Finance, ...) • Immobilier : Gestion de l'immobilier des sites tertiaires • Informatique : Informatique, bureautique et Télécom • Médecine : Médecine du travail • Autre : Main d'œuvre d'activités diverses 		
<p>Protocoles B+C (Charges du Groupe EDF)</p>	<p>Les protocoles B correspondent à la part Réseau des facturations du Groupe EDF aux Fonctions Centrales d'EDF SEI et aux fonctions communes des Directions régionales. Elles portent notamment sur l'immobilier (EDF DIG)</p> <p>Les protocoles C correspondent aux flux directement enregistrés dans les comptes du périmètre Réseau d'EDF SEI en provenance des autres entités du Groupe EDF. Ils portent notamment sur des coûts</p>	<p>- 47,2</p>	<p>38%</p>



	relatifs aux SI (EDF DTEO), aux achats (EDF DAG), aux assurances et à la R&D.		
<i>EDF Direction Groupe</i>		- 4,0	8%
<i>EDF Assurance</i>	<p>Les assurances souscrites par EDF SEI concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages aux installations en exploitation ou en construction (projets) • Responsabilité Civile (générale, mandataires sociaux et autres) • Cyber • Dommages aux biens en cours de transport (franchise [Confidentiel]), • Flotte des véhicules 	- 3,3	7%
<i>EDF DAG</i>	Sur le périmètre réseau, les actions de la DAG concernent principalement la HTB, et surtout les achats tertiaires et IT affectés aux activités réseaux.	- 1,1	2%
<i>EDF DIG</i>	EDF SEI et DIG entretiennent une relation classique de bailleur/occupant : charges, loyers, travaux propriétaire. Sur les travaux, tous les travaux supérieurs à 20 k€[Confidentiel], sont pris en charge par DIG, sauf travaux métier réseau (vidéosurveillance, système sécurité incendie des locaux affectés au réseau. L'exploitation	- 13,0	27%



	<p>maintenance et la gestion de l'occupation sont confiés à EDF SEI.</p>		
<i>EDF DTEO</i>	<p>La DTEO numérique intervient pour SEI principalement sur 3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intégration de projets applicatifs SI ; • Les services d'infrastructures (télécoms, réseaux, téléphonie), tertiaires et industriels ; • La couverture du risque cyber, pour les services transverses au Groupe (SOC, CERT...). <p>Par ailleurs, la DTEO intervient également pour SEI au titre de la comptabilité (CSP2C) et du contrat de travail des fonctions centrales et SPM au travers du CSP RH</p>	- 18,1	38%
<i>EDF R&D</i>	<p>EDF SEI s'appuie sur la R&D du groupe EDF pour la totalité des programmes de recherches et développements nécessaires à la compréhension et l'adaptation des réseaux et systèmes au contexte des ZNI et à leur transition énergétique rapide.</p>	- 5,6	12%
<i>EDF DTEAM</i>	<p>EDF SEI s'appuie sur la DTEAM pour certaines de ses études réseau (schéma directeur, révision des S2REnR, réglage de protections,</p>	- 1,6	3%



	...), audits métiers dans les régions pour le compte des fonctions centrales mais aussi pour de l'expertise matériel, des audits des ouvrages de EDF SEI, un appui à de la prescription de matériel et leur achat. Ils appuient également SEI pour un certain nombre de projets HTB et postes sources, réalisent des formations et accompagnement et montée en compétence des équipes réseaux et postes sources sur des actes de maintenance (en particulier coté poste source). La DTEAM assure également le traitement de la fiscalité locale sur le site PFA de Bordeaux.		
<i>EDF Hydro</i>	La DTG (Division Technique Générale) d'EDF Hydro appuie SEI pour une animation drone pour les métiers réseau. Ils appuient aussi ponctuellement SEI pour certains de ses projets techniques comme la conception de moyens d'essais et l'analyse des performances (projet IPS), ou le déploiement d'une base de données pour le suivi des mesures des transfos.	-	0,5
TOTAL		-125,4	100,0%

Pour la demande FPE 2026-2029, EDF SEI modifie la composition de cette rubrique :
[Confidentiel],

- Pour 2026-2029, le poste "Autre" a été scindé en deux postes : "PSI" et "Autre".



La décomposition de cette rubrique pour la période 2026-2029 est donc la suivante. (Nous la désignons par « nouvelle décomposition » dans les paragraphes suivants).

Tableau 112. Contenu du poste « Protocoles » - nouvelle décomposition

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique / poste
(A1) Activités Réseau des Fonctions Centrales	Les protocoles A1 regroupent les charges naturellement (nativement) rattachées au réseau dans les Fonctions Centrales d'EDF SEI.	- 20,5	16%
<i>Achats</i> <i>DRP</i>	Les dépenses portées par <i>DRP</i> incluent : <ul style="list-style-type: none"> • Une partie animation métier, l'organisation de formations assurées par ses experts, la réalisation de différents audits métiers et matériel (audit TST, audit accès aux ouvrages, ...) et des dépenses liées aux animations métiers centralisées ou délocalisées pour les métiers en DR. • Les dépenses liées aux outils SI développés par Enedis dans le cadre de deux conventions d'adossment avec la DSI et la Direction Technique 	- 13,4	65%
[Confidentiel]			[Confidentiel]
<i>PSI</i>	Coûts de main d'œuvre et d'achats relevant des protocoles qui sont immobilisés. Ce poste était inclus dans le poste « Autres » des protocoles A1 dans la décomposition FPE 22-25.	4,0	-19%
<i>Autre</i>		-0,4	2%



<p>(A2) Activités Fonctions Communes et Clientèles - Q/P Réseau</p>	<p>Les protocoles A2 regroupent les charges communes des Directions Régionales et des Fonctions Centrales qu'il est nécessaire de dissocier entre les différentes activités d'EDF SEI.</p> <p>Pour les Fonctions centrales d'EDF SEI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion Clientèle : Délégation Vente et Relation Clientèle (MO et achats) • MO : Main d'œuvre des services support (RH, Communication, Gestion Finance, Juridique, achat logistique, SI, Etat major...) • Achats : Achats des services support (RH, Communication, Gestion Finance, Juridique, ...) • Autre : Diverses rubriques comptables (CA, I&T, APCO...) <p>Pour les Fonctions communes des Directions Régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion Clientèle : Services gestion clientèle • Fonctions transverses : Activités des services support (RH, Communication, Gestion Finance, ...) • Immobilier : Gestion de l'immobilier des sites tertiaires • Informatique : Informatique, bureautique et Télécom 	<p>- 58,6</p>	<p>46%</p>
---	--	---------------	------------



	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine : Médecine du travail • Autre : Main d'œuvre d'activités diverses 		
Protocoles B+C (Charges du Groupe EDF)	<p>Les protocoles B correspondent à la part Réseau des facturations du Groupe EDF aux Fonctions Centrales d'EDF SEI et aux fonctions communes des Directions régionales. Elles portent notamment sur l'immobilier (EDF DIG)</p> <p>Les protocoles C correspondent aux flux directement enregistrés dans les comptes du périmètre Réseau d'EDF SEI en provenance des autres entités du Groupe EDF. Ils portent notamment sur des coûts relatifs aux SI (EDF DTEO), aux achats (EDF DAG), aux assurances et à la R&D.</p>	-	47,2 37%
<i>EDF Direction Groupe</i>		-	4,0 8%
<i>EDF Assurance</i>	<p>Les assurances souscrites par EDF SEI concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages aux installations en exploitation ou en construction (projets) • Responsabilité Civile (générale, mandataires sociaux et autres) • Cyber • Dommages aux biens en cours de transport [Confidentiel], Flotte des véhicules 	-	3,3 7%
<i>EDF DAG</i>	Sur le périmètre réseau, les actions de la DAG concernent principalement la HTB, et surtout les achats tertiaires et IT affectés aux activités réseaux.	-	1,1 2%
<i>EDF DIG</i>	EDF SEI et DIG entretiennent une relation classique de	-	13,0 27%



	<p>bailleur/occupant : charges, loyers, travaux propriétaire. Sur les travaux, tous les travaux supérieurs [Confidentiel], sont pris en charge par DIG, sauf travaux métier réseau (vidéosurveillance, système sécurité incendie des locaux affectés au réseau. L'exploitation maintenance et la gestion de l'occupation sont confiés à EDF SEI.</p>		
<i>EDF DTEO</i>	<p>La DTEO numérique intervient pour SEI principalement sur 3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intégration de projets applicatifs SI ; • Les services d'infrastructures (télécoms, réseaux, téléphonie), tertiaires et industriels ; • La couverture du risque cyber, pour les services transverses au Groupe (SOC, CERT...). <p>Par ailleurs, la DTEO intervient également pour SEI au titre de la comptabilité (CSP2C) et du contrat de travail des fonctions centrales et SPM au travers du CSP RH</p>	- 18,1	38%
<i>EDF R&D</i>	<p>EDF SEI s'appuie sur la R&D du groupe EDF pour la totalité des programmes de recherches et développements nécessaires à la compréhension et l'adaptation des réseaux et systèmes au contexte des ZNI et à leur transition énergétique rapide.</p>	- 5,6	12%
<i>EDF DTEAM</i>	<p>EDF SEI s'appuie sur la DTEAM pour certaines de ses études réseau (schéma</p>	- 1,6	3%



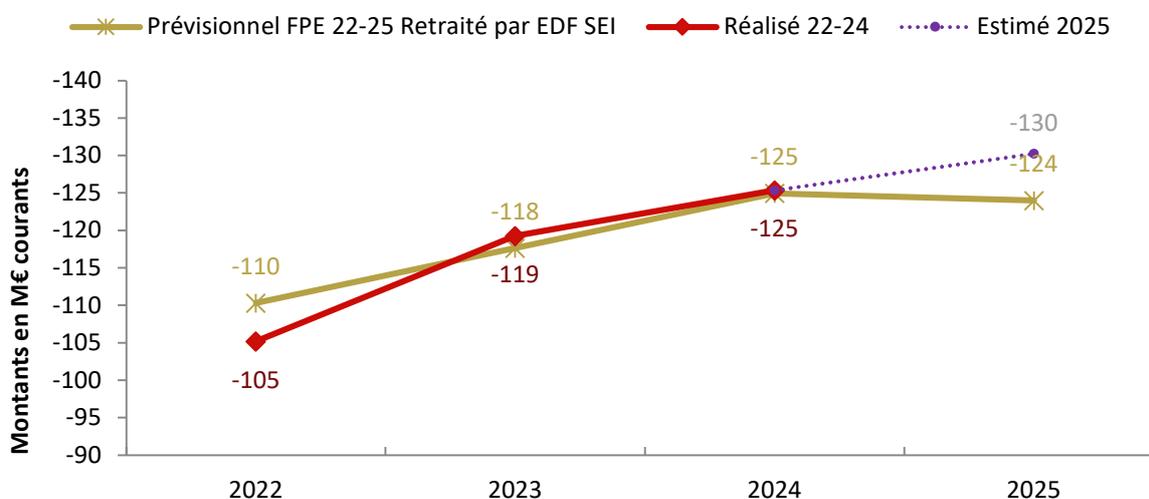
	<p>directeur, révision des S2REnR, réglage de protections, ...), audits métiers dans les régions pour le compte des fonctions centrales mais aussi pour de l'expertise matériel, des audits des ouvrages EDF SEI, un appui à de la prescription de matériel et leur achat. Ils appuient également SEI pour un certain nombre de projets HTB et postes sources, réalisent des formations et accompagnement et montée en compétence des équipes réseaux et postes sources sur des actes de maintenance (en particulier coté poste source). La DTEAM assure également le traitement de la fiscalité locale sur le site PFA de Bordeaux.</p>			
<i>EDF Hydro</i>	<p>La DTG (Division Technique Générale) d'EDF Hydro appuie SEI pour une animation drone pour les métiers réseau. Ils appuient aussi ponctuellement SEI pour certains de ses projets techniques comme la conception de moyens d'essais et l'analyse des performances (projet IPS), ou le déploiement d'une base de données pour le suivi des mesures des transfos.</p>	-	0,5	1%
TOTAL			-126,3	100,0%

5.6.1. Evolution de la rubrique sur 2022-2025 (ancienne décomposition)

Sur la période 2022-2024, cette rubrique a connu une forte hausse en 2023 (+13,4%) et une hausse plus modérée sur 2024 (+5,1%). La trajectoire réalisée est inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation en début de période avant de la dépasser en 2023. L'écart se réduit à 0,3% en 2024 (-0,4 M€). La trajectoire réalisée sur 2022-2024 est globalement plus faible que le prévisionnel FPE : l'écart sur la période 2022-2024 est égal à +3,1 M€ courants.



Figure 39. Trajectoire 2022-2025 du poste « Protocoles » selon la décomposition FPE 22-25 en M€ courants



5.6.2. Analyse poste par poste des Protocoles (nouvelle décomposition)

5.6.2.1. Protocoles A1

5.6.2.1.1. Contenu du poste

Les protocoles A1 regroupent les charges naturellement (nativement) rattachées au réseau dans les Fonctions Centrales d'EDF SEI.

Tableau 113. Contenu du poste Protocoles A1 et réalisé 2024 – nouvelle décomposition

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein du poste 2024
Achats DRP	<p>Les dépenses portées par DRP incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une partie animation métier, l'organisation de formations assurées par ses experts, la réalisation de différents audits métiers et matériel (audit TST, audit accès aux ouvrages, ...) et des dépenses liées aux animations métiers centralisées ou délocalisées pour les métiers en DR. • Les dépenses liées aux outils SI développés par Enedis dans le cadre de deux conventions d'adossement avec la DSI et la Direction Technique 	- 13,4	65%
[Confidentiel]			[Confidentiel]



PSI	Coûts de main d'œuvre et d'achats relevant des protocoles qui sont immobilisés. Ce poste était inclus dans le poste « Autres » des protocoles A1 dans la décomposition FPE 22-25.	4,0	-19%
Autre		-0,4	2%
Total		-20,5	100%

EDF SEI précise lors de l'entretien portant sur les protocoles que les trajectoires des sous-postes « MO réseau des fonctions centrales », « DRP achats » et « PCN achats » sont brutes, c'est-à-dire qu'elles incluent les charges qui ont ensuite été immobilisées. La production immobilisée correspondante est retranchée via le sous-poste « PSI ».

5.6.2.1.2. Trajectoire 2022-2029 (nouvelle décomposition)

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une hausse importante par rapport au dernier réalisé (reconstitué selon la nouvelle décomposition) (+36,8%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une légère baisse entre 2026 et 2027, puis d'une baisse importante entre 2027 et 2028 (-16,1%), suivie d'une légère augmentation en 2029 (+4,2%).



Figure 40. Trajectoire 2022-2029 du poste « Protocoles A1 » en M€ courants

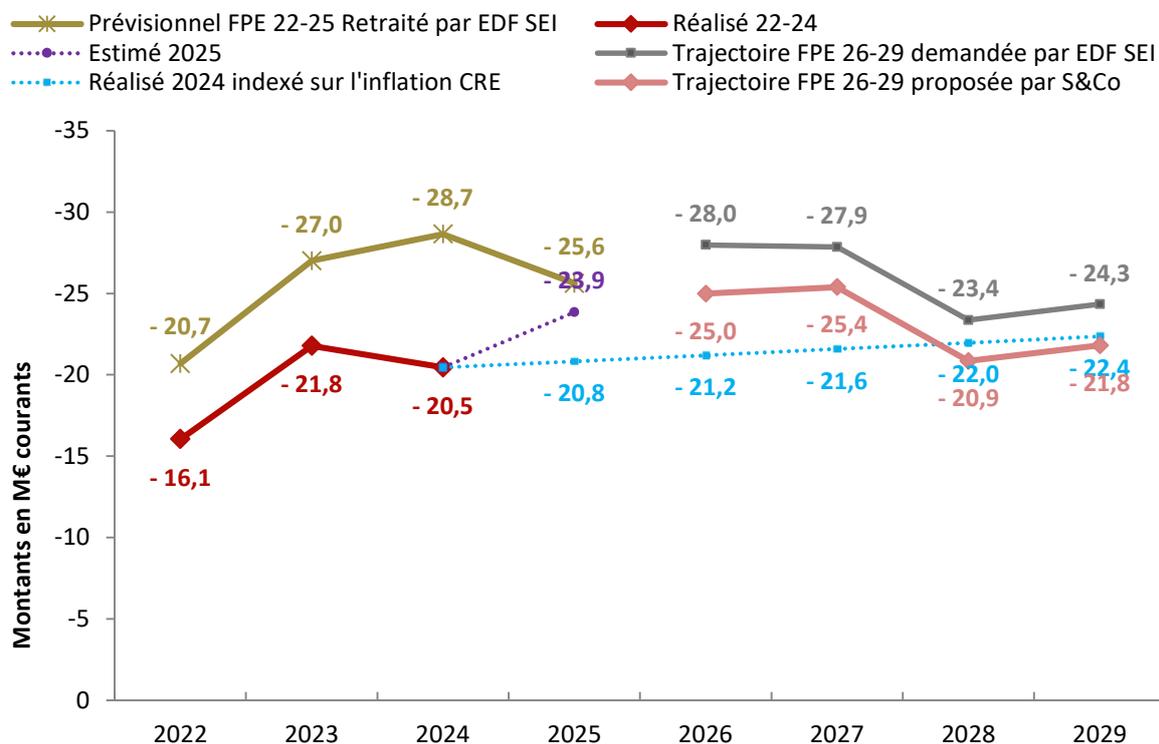


Tableau 114 . Trajectoire chiffrée 2022-2029 du poste « Protocoles A1 » en M€ courants

(A1) Activités Réseau des Fonctions Centrales	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-20,7	-27,0	-28,7	-25,6				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-16,1	-21,8	-20,5	-23,9	-28,0	-27,9	-23,4	-24,3
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	+5 (-22,39%)	+5 (-19,31%)	+8 (-28,59%)	+2 (-6,89%)				
Evolution annuelle	-	+35,64%	-6,08%	+16,59%	+17,29%	-0,45%	-16,12%	+4,15%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)					-6 (+33,18%)			



Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-8 (+36,75%)
---	--------------

5.6.2.1.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24 (Ancienne décomposition)

Tableau 115. Explication des écarts des Protocoles A1 sur la période 2022-2024

Description	2022	2023	2024	Explication de l'écart	
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)	-19,0	-25,3	-26,9		
Réalisé 2022-2024 (M€)	-16,1	-21,8	-20,5		
Ecart annuel (M€)	3,0	3,5	6,4		
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)	Licences PCN	-1	-1	-1	[Confidentiel]
	Report projets ENEDIS	5,9			
	Pas de coexistence entre ancien et nouveau SI	2			
	Application STM non déployée	3,6			
	Maintien seul d'un SI décommissionné par ENEDIS	-2,9			
		1,7			

5.6.2.1.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029 (Nouvelle décomposition)

Tableau 116. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 des Protocoles A1 et hypothèses sous-jacentes

Description	Méthodologie	Hypothèses sous-jacentes
Achats DRP	Définition des besoins	L'évolution du poste achat DRP s'explique par l'évolution des achats SI P@rme et Systèmes industriels, les autres achats DRP étant plus stables (moyenne 26-29 à 3,7 M€).
Achats PCN	Définition des besoins	En 2026, EDF SEI prendra en charge seul les coûts d'exploitation de LinkySat. Puis décommissionnement de Linky Sat sur 2027/2028. Fonctionnement "standard" à partir de 2028.



Main d'œuvre	La masse salariale évolue en fonction de l'évolution des EMP et des effets prix.	Effectifs stables sur 2026-2029, effet prix similaires à ceux de la masse salariale Réseau
PSI		La PSI est prévue stable sur 2026-2029, en lien avec la stabilité des effectifs.
Autres		La rubrique autre est stable sur 2026-2029 (0,1 M€)

5.6.2.1.5. *Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir*

Les tableaux suivants présentent les ajustements que nous proposons sur les différents sous-postes du poste « Protocoles A1 ».

Tableau 117. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029

Poste	Ecart S&Co – EDF SEI 26-29	Méthode d'ajustement
(A1) Activités Réseau des Fonctions Centrales	10,5	
Achats DRP	10,5	<p>La trajectoire S&Co correspond aux prévisionnels SI et systèmes industriels Enedis et hors Enedis indiqués par EDF SEI. Conformément au dossier tarifaire, le poste DRP inclut les dépenses liées au SI et systèmes industriels et SI et systèmes industriels Enedis. EDF SEI a comptabilisé les OPEX Achat DR dans le poste DRP (les OPEX Achat DR étant déjà comptabilisés dans les consommations externes) au lieu du sous-poste SI Autres.</p> <p>Nous retirons donc les montants associés au poste OPEX Achat DR et ajoutons les montants associés au sous-poste SI Autres à la trajectoire 2026-2029 Achat DRP.</p> <p>Dans l'explication des écarts qu'a donnée EDF SEI entre le réalisé 2022-2024 et le prévisionnel FPE retraité de l'inflation pour les protocoles A1, EDF SEI indique [Confidentiel], d'économie résultant du « report des travaux sur Racing prévus à l'origine en 2022-2024 en raison des difficultés d'Enedis à embarquer SEI dans le planning de développement » et au « déploiement d'Hanaïs mis en stand-by par Enedis ».</p> <p>Ces projets ont donc déjà été financés sur la période 2022-2025. Nous constatons malgré tout que EDF SEI indique des coûts importants pour ces projets sur la période 2026-2029.</p>



		<p>Nous demandons à EDF SEI de préciser si les coûts indiqués sur le prévisionnel 2026-2029 pour les projets initialement planifiés sur 22-25 et ayant été reportés, tiennent bien compte du fait que ces travaux ont déjà été financés au travers du FPE 2022-2025 (à hauteur de [Confidentiel], d'après l'explication fournie par EDF SEI des écarts entre le réalisé et le FPE 22-25).</p> <p>Fournir, en détaillant pour chaque projet, la méthodologie de prise en compte du décalage de projets ayant déjà été financés, sur la trajectoire de cout prévisionnelle indiquée pour ces projets sur 2026-2029.</p> <p>En l'absence de réponse de EDF SEI ou en cas de réponse indiquant que ces financements sur 2022-2025 n'ont pas été intégrés dans le calcul des coûts prévisionnels indiqués par EDF SEI sur 2026-2029, nous retirerons l'intégralité [Confidentiel], € de la trajectoire de coût du poste Achat DRP sur la période 2026-2029.</p>
Achats PCN	-	L'évolution des postes de dépense sous-jacents dont EDF SEI a fourni les trajectoires est cohérente avec la trajectoire proposée par EDF SEI.
Main d'œuvre	-	La trajectoire EDF SEI est cohérente avec les hypothèses d'évolution de la rémunération retenues
PSI	-	
Autre	-	

Tableau 118. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Protocoles A1 »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Protocoles	-106,3	-120,2	-126,3	-131,2	-134,1	-137,7	-136,3	-140,1	15,0
Protocoles A (Charges communes et centrales de SEI)	-67,2	-76,3	-79,1	-84,3	-85,7	-87,5	-84,1	-86,3	14,2
(A1) Activités Réseau des Fonctions Centrales	-16,1	-21,8	-20,5	-23,9	-25,0	-25,4	-20,9	-21,8	10,5
Achats DRP	-8,7	-11,9	-13,4	-17,3	-17,7	-19,0	-15,3	-16,2	10,5



	[Confidentiel]									
Achats PCN										
Main d'œuvre										
PSI	2,3	3,3	4,0	4,1	4,2	4,2	4,3	4,3	-	-
Autre	-0,6	0,0	-0,4	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-	-

5.6.2.1.6. *Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire*

5.6.2.1.6.1. *Commentaires d'EDF SEI*

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

A la lecture du projet de rapport, EDF SEI comprend que :

- 1) Au titre du poste « Achats DRP » du protocole A1, **l'auditeur ne conserve que les dépenses des lignes SI et systèmes industriels** (Enedis et hors Enedis) présentées dans le tableau exposant l'ensemble des OPEX SI et systèmes industriels communiqué dans le questionnaire 6 – Protocoles.
- 2) La ligne « **OPEX SI Achats DR** » semble avoir été comprise par l'auditeur comme étant **intégrée par erreur dans le poste des « Achats DRP » du protocole A1**, l'auditeur déduit du montant global « Achats DRP » du protocole A1 les montants associés au poste « OPEX SI Achats DR »

Il semble donc nécessaire de repreciser certains éléments sur ces deux points.

Avant tout, il est nécessaire de **reclarifier le périmètre du tableau des dépenses SI et systèmes industriels**, présenté dans le questionnaire 6. Ce tableau a pour vocation (pédagogique) de présenter une vision globale de **l'ensemble des dépenses SI et systèmes industriels, quelle que soit la rubrique à laquelle ces dépenses sont rattachées dans la présentation FPE** (consommations externes, protocoles A1, protocoles A2, protocoles B+C) :

- Les **OPEX SI Achats (DR)** sont les dépenses OPEX des **Directions Régionales sur les SI**, que l'on retrouve dans la **rubrique SI des consommations externes : elles ne sont pas comptabilisées par EDF SEI dans les achats DRP du protocoles A1**
- Les **OPEX DSIT** sont **une partie des dépenses de la DSIT** que l'on retrouve dans la rubrique des **protocoles Groupe (B+C)** : il s'agit des dépenses spécifiquement attribuées aux SI de la DSIT
- Les **SI et systèmes industriels Enedis** sont attribués pour l'ensemble au poste **des protocoles A1 (dans Achats DRP)**
- Les **SI et systèmes industriels hors Enedis** sont ventilés **à la fois** dans les rubriques **protocoles A1 (dans Achats DRP) et** dans les rubriques **protocoles A2**



- 1) Au titre du poste « Achats DRP » du protocole A1, **l'auditeur ne conserve que les dépenses des lignes SI et systèmes industriels** (Enedis et hors Enedis) présentées dans le tableau exposant l'ensemble des OPEX SI et systèmes industriels communiqué dans le questionnaire 6 – Protocoles.

Comme expliqué plus haut, les SI et systèmes industriels Enedis sont bien comptabilisés dans le poste « Achats DRP » du protocole A1. En revanche, comme expliqué ci-dessus, il ne faut pas comptabiliser dans son intégralité la ligne « SI et systèmes industriels hors Enedis » du tableau des OPEX SI du questionnaire 6, dans les « Achats DRP », puisque certains sont ventilés dans le protocole A2.

Par ailleurs, le poste « **Achats DRP** » des protocoles A1 **n'inclut pas seulement des dépenses SI**, ce que l'auditeur n'a pas pris en compte.

En effet, comme expliqué dans le questionnaire 6 sur les protocoles, en plus de dépenses liées aux outils SI et systèmes industriels, le poste « Achats DRP » des protocoles A1 inclut aussi :

- les dépenses liées à l'animation métier, l'organisation de formations assurées par ses experts, la réalisation de différents audits métiers et matériel (audit TST, audit accès aux ouvrages,...)
- et des dépenses liées aux animations métiers centralisées ou délocalisées pour les métiers en DR.

Comme précisé en page 8 du questionnaire 6, ces dépenses sont stables (moyenne 26-29 à 3,7M€). Elles sont payées par la délégation Réseau Patrimoine (DRP) et bien attribuées au poste Achats DRP des protocoles A1. **Ces dépenses n'apparaissent pas dans le tableau des dépenses SI et systèmes industriels puisqu'il ne s'agit pas de dépenses en lien avec les SI.**

- 2) La ligne « **OPEX SI Achats DR** » semble avoir été comprise par l'auditeur comme étant **intégrée par erreur dans le poste des « Achats DRP » du protocole A1**, l'auditeur déduit donc les montants associés au poste « OPEX SI Achats DR » du montant global « Achats DRP » du protocole A1.

La moyenne des montants sur 26-29 du poste « OPEX SI Achat DR » du tableau SI et systèmes industriels étant équivalente au 3,7M€ en moyenne mentionné par EDF SEI dans le questionnaire 6 au titre du poste « Achats DRP » du protocole A1 (pour les animations, formations, ...), EDF SEI comprend que cela ait pu prêter à confusion. En revanche, il s'agit bien de deux postes différents et qui ne sont pas affectés au même endroit dans la demande FPE :

- Comme expliqué ci-dessus, la ligne « OPEX SI Achats DR » est relative aux dépenses OPEX SI des Directions Régionales, visibles dans le tableau des consommations externes.
- Les dépenses d'animations / formations DRP sont portées par le poste « Achats DRP »

En synthèse, les « Achats DRP » (Délégation Réseau Patrimoine) du poste protocole A1 intègrent des :

- Dépenses SI et systèmes industriels
- Dépenses liées à l'animation métier, aux formations, etc : budget de 3,7M€ en moyenne sur la période



Il ne s'agit donc pas du tout d'un double comptage : les dépenses « OPEX SI Achats DR » d'une part et les dépenses liées à l'animation métier, aux formations, etc dispensées par la Délégation Réseau Patrimoine d'autre part, sont bien deux lignes distinctes qu'il faut prendre en compte séparément dans la demande, respectivement dans « consommations externes » et dans « achats DRP du protocole A1 ». Par conséquent, EDF SEI considère que l'analyse avancée par l'auditeur est erronée et conteste par conséquent la totalité de l'arbitrage proposé par l'auditeur pour le poste Achats DRP.

Dans le paragraphe 5.5.2.1.5, tableau 119, l'auditeur demande à EDF SEI de préciser « si les coûts indiqués sur le prévisionnel 2026-2029 pour les projets SI initialement planifiés sur 22-25 et ayant été reportés tiennent bien compte du fait que ces travaux ont déjà été financés au travers du FPE 2022-2025 (à hauteur [Confidentiel], M€ d'après l'explication fournie par EDF SEI des écarts entre le réalisé et le FPE 22-25) ».

EDF SEI rappelle que les coûts SI prévisionnels prévus sur la période 2026-2029 ne peuvent pas bénéficier de la sous-consommation du poste particulier « P@rme OPEX » de [Confidentiel] M€ de la période 2022-2025. En effet, le budget en question, **qui n'a pas été versé à Enedis puisque les travaux ont été reportés**, a été utilisé différemment pour des actions précises et nécessaires :

1. Pour permettre la mise en place du Portail Raccordement
2. Pour mettre en œuvre des usages Dataviz sur SmartData au service des métiers Réseau (exemples : ingestion des données SIG et réexposition aux DR, TdB raccordement marché de masse, TdB raccordement marché d'affaire, Viz des clients coupés, ...)
3. Et pour sécuriser l'intégration des SI ENEDIS utilisés par SEI avec le SI Clientèle et Facturation de SEI (renforcement du pilotage transverse, notamment sur l'accostage de CINKE)

Ainsi, EDF SEI :

- a utilisé à bon escient le budget alloué (cf. points 1 à 3 ci-dessus) : EDF SEI rappelle que la quasi-totalité du budget SI prévu dans la délibération du FPE 2022-2025 a été consommée sur la période concernée.
- n'a pas financé de travaux Enedis qui n'auraient pas été livrés (pas de forfait versé à Enedis ni de recettes indues)

Ainsi, aucune réserve n'a été constituée.

5.6.2.1.6.2. Réponses de Schwartz and Co

Dans son analyse pré-contradictoire du poste Achat DRP, Schwartz and Co a effectivement considéré que les « dépenses liées à l'animation métier, l'organisation de formations assurées par ses experts, la réalisation de différents audits métiers et matériel » et les « dépenses liées aux animations métiers centralisées ou délocalisées pour les métiers en DR » correspondaient à la ligne « OPEX SI Achats DR » du tableau SI et systèmes industriels. Effet, la moyenne annuelle sur 2026-2029 pour le poste « OPEX SI Achats DR » étant égale à 3,7 M€ par an semblait indiquer que ce poste correspondait aux dépenses stables à 3,7M€ sur 26-29 mentionnées par EDF SEI.



Dans son mémoire de réponse, EDF SEI indique que les dépenses « OPEX SI Achats DR » et les dépenses liées à l'animation métier et aux formations dispensées par la Délégation Réseau Patrimoine, sont bien deux lignes distinctes qu'il faut prendre en compte dans la demande, respectivement dans consommations externes et dans achats DRP du protocole A1.

Schwartz and Co revient donc sur son ajustement et retient la trajectoire proposée par EDF SEI.

5.6.2.1.1. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes du poste « Protocoles A1 »

Le tableau suivant récapitule les ajustements que nous proposons sur les différents sous-postes du poste « Protocoles A1 » après prise en compte des réponses contradictoires d'EDF SEI.

Tableau 119. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes du poste « Protocoles A1 »

Montants en M€ courants	2026	2027	2028	2029	Ecart S&Co – EDF SEI (26-29)	Méthode d'ajustement
Protocoles	-137,7	-140,8	-139,6	-143,4	1,7	
Protocoles A (Charges communes et centrales de SEI)	-89,4	-90,6	-87,3	-89,6	0,9	
Protocoles A1	-28,0	-27,9	-23,4	-24,3	-	
Achats DRP	-20,7	-21,5	-17,8	-18,7	-	Nous retirons notre ajustement pré contradictoire sur le poste Achats DRP.
Achats PCN	[Confidentiel]					La trajectoire EDF SEI est cohérente avec les hypothèses d'évolution de la rémunération retenues
Main d'œuvre						
PSI	4,2	4,2	4,3	4,3	-	
Autre	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-	

5.6.2.2. Protocoles A2

5.6.2.2.1. Contenu du poste

Les protocoles A2 regroupent les charges communes des Directions Régionales et des Fonctions Centrales qu'il est nécessaire de dissocier entre les différentes activités d'EDF SEI.



Tableau 120. Contenu du poste Protocoles A2 et réalisé 2024

Sous-Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein du poste / sous-poste
A2 issu Fonctions centrales		-10,6	18,1%
Achats	Achats des services support (RH, Communication, Gestion Finance, Juridique, ...)	-2,3	21,9%
Gestion Clientèle	Délégation Vente et Relation Clientèle (MO et achats)	[Confidentiel]	
MO	Main d'œuvre des services support (RH, Communication, Gestion Finance, Juridique, achat logistique, SI, Etat major...)		
Autre	Diverses rubriques comptables (CA, I&T, APCO...)	1,0	-9,9%
A2 issu Fonctions communes des DR		-48,0	81,9%
Gestion Clientèle	Services gestion clientèle	[Confidentiel]	
Fonctions transverses	Activités des services support (RH, Communication, Gestion Finance, ...)		
Immobilier	Gestion de l'immobilier des sites tertiaires		
Informatique	Informatique, bureautique et Télécom	-5,2	10,9%
Médecine	Médecine du travail	-0,8	1,7%
Autre	Main d'œuvre d'activités diverses	-6,8	14,2%
Total		-58,6	100%



Le montant des charges des protocoles A2 affectées au réseau sur le réalisé résulte de l'application d'un jeu de clés de dissociation.

Lorsqu'une charge peut être répartie selon un sous-jacent ou un inducteur précis, la clé s'appuie directement sur ce sous-jacent (c'est le cas par exemple des dépenses de médecine du travail et de contrôle qui sont ventilées sur la base des bénéficiaires de ces services médicaux).

Il existe par ailleurs une clé d'exploitation qui permet de répartir les charges qui ne disposent pas d'une clé spécifique (environ la moitié des charges des protocoles A2 affectées au réseau résulte de l'application de cette clé).

La méthodologie de calcul de la clé d'exploitation est en cours de discussion entre SEI et la CRE.

La dissociation comptable conduisant aux éléments du protocole A2 est réalisée automatiquement lors de chaque clôture par le SI gestion finance de chaque Direction Régionale et des Fonctions Centrales au travers de cycles de déversement automatique. Le paramétrage de ces cycles dépend de la nature et de l'origine des charges dans le processus de gestion (clés de répartition ; sens du cycle). Les clés utilisées lors de ces cycles (clés effectifs, véhicule, immobilier, médecine, exploitation...) sont spécifiques à chaque territoire voire à une maille plus fine (clé immobilier à la maille du site tertiaire par exemple).

A l'exception notamment des véhicules, l'ensemble de ces charges est nativement affecté aux sociétés P+C avant application des cycles de déversement. Ainsi aux bornes du réseau, EDF SEI exploite les résultats comptables résultant de cette dissociation pour construire sa demande mais ne reconstitue ni ne rejoue le complexe tableau des flux paramétrés. On notera que ces clés font l'objet chaque année de l'audit des Commissaires aux comptes dans le cadre des Charges de SPE.

5.6.2.2.2. Trajectoire 2022-2029

Sur la période 2022-2024, ce poste a connu une augmentation. La trajectoire réalisée est inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période. L'écart a atteint -6,92% en 2024 (+4 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une hausse par rapport au dernier réalisé (+5,11%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse modérée (environ +2% par an) sur toute la période 2026-2029.



Figure 41. Trajectoire 2022-2029 du poste « Protocoles A2 » en M€ courants

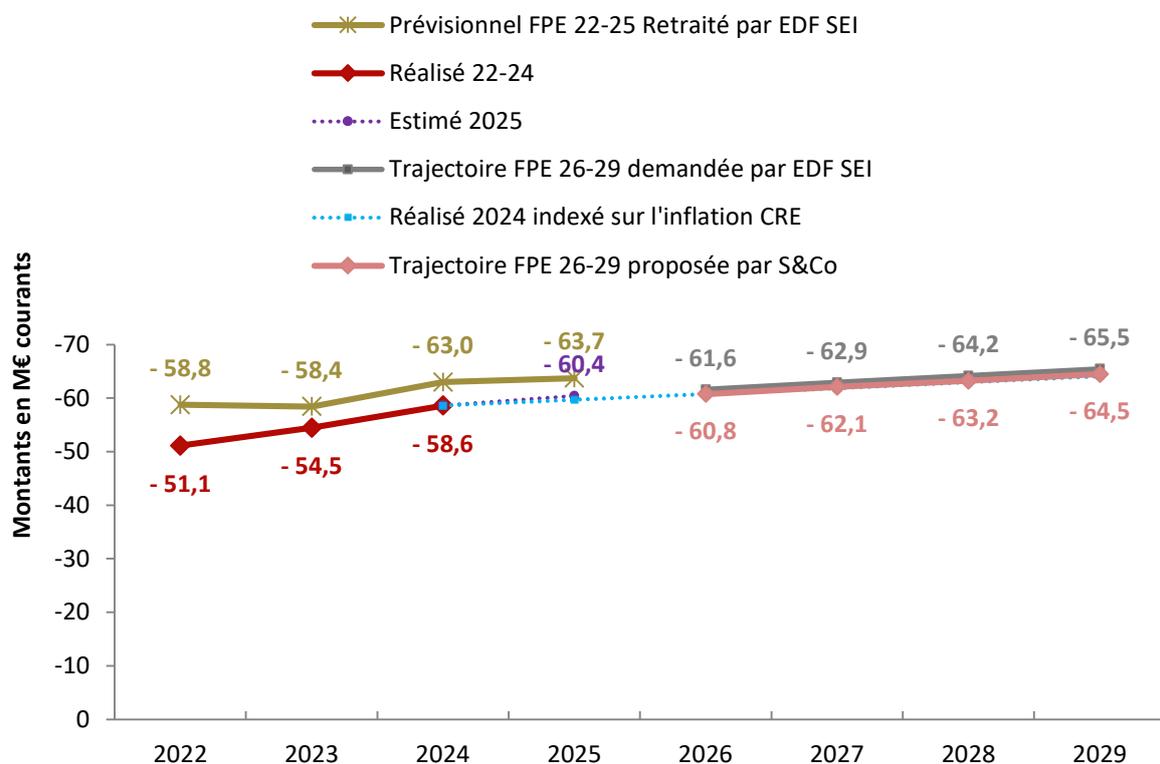


Tableau 121. Trajectoire 2022-2029 du poste « Protocoles A2 » en M€ courants

(A2) Activités Fonctions Communes et Clientèles - Q/P Réseau	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-58,8	-58,4	-63,0	-63,7				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-51,1	-54,5	-58,6	-60,4	-61,6	-62,9	-64,2	-65,5
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	+8 (-12,99%)	+4 (-6,78%)	+4 (-6,92%)	+3 (-5,19%)				
Evolution annuelle	-	+6,56%	+7,62%	+3,07%	+1,98%	+2,14%	+1,97%	+2,03%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)				-9 (+16,10%)				
Evolution (Prévisionnel				-3 (+5,11%)				



2026 - Réalisé 2024)	
-------------------------	--

5.6.2.2.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24

L'explication des écarts n'a pas encore été fournie par EDF SEI.

Tableau 122. Explication des écarts des Protocoles A2 sur la période 2022-2024

Description		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		-58,8	-58,4	-63,0	
Réalisé 2022-2024 (M€)		-51,1	-54,5	-58,6	
Ecart annuel (M€)		7,6	4,0	4,4	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)	effet MO	[Confidentiel]			
	autres effets				

5.6.2.2.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

Tableau 123. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 des Protocoles A2 et hypothèses sous-jacentes

Sous-poste	Méthodologie
A2 issu Fonctions centrales	
Achats	Effet inflation, ainsi que prise en compte des évolutions spécifiques SI (+0,5 M€ en 2025 et +0,1 M€ en 2027)
Gestion Clientèle	[Confidentiel]
MO	
Autre	Evolution à l'inflation
A2 issu Fonctions communes des DR	
Gestion Clientèle	[Confidentiel]
Fonctions transverses	
Immobilier	Evolution à l'inflation
Informatique	Evolution à l'inflation
Médecine	Evolution à l'effet prix MO
Autre	Evolution à l'effet prix de la MO et de l'inflation (50/50)

Les trajectoires prévisionnelles sont construites à partir du réalisé précisé ci-dessus. L'évolution des trajectoires prévisionnelles 2026-2029 repose sur l'hypothèse d'une stabilité des effectifs, sur la prise en compte des effets prix SNB et GVT équivalents à ceux indiqués pour la MO Réseau et sur la



prise en compte de l'inflation. Ces hypothèses conduisent à une évolution modérée de ce poste de l'ordre de 2% par an.

5.6.2.2.5. *Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir*

Les tableaux suivants présentent les ajustements que nous proposons sur les différents sous-postes du poste « Protocoles A2 ».

Tableau 124. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029

Poste	Ecart S&Co – EDF SEI 26-29	Méthode d'ajustement
A2 issu Fonctions centrales	2,4	
Achats	2,0	Application de l'inflation sur la base du réalisé 2024, et prise en compte des évolutions spécifiques SI (+0,5 M€ en 2025 et +0,1 M€ en 2027)
Gestion Clientèle	[Confidentiel]	
MO		
Autre	0,0	Evolution à l'inflation sur la base du réalisé 2024
A2 issu Fonctions communes des DR	1,3	
Gestion Clientèle	[Confidentiel]	
Fonctions transverses		
Immobilier	0,0	Evolution à l'inflation sur la base du réalisé 2024
Informatique	0,0	Evolution à l'inflation sur la base du réalisé 2024



Médecine	0,0	Evolution à l'effet prix de la MO
Autre	0,2	Evolution indexée sur SNB et GVT sur la base du réalisé 2024

Tableau 125. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Protocoles A2 »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Protocoles	-106,3	-120,2	-126,3	-131,2	-134,1	-137,7	-136,3	-140,1	15,0
Protocoles A	-67,2	-76,3	-79,1	-84,3	-85,7	-87,5	-84,1	-86,3	14,2
A2 issu Fonctions centrales	-9,2	-9,9	-10,6	-11,3	-11,0	-11,3	-11,5	-11,7	2,4
Achats	-1,3	-1,5	-2,3	-2,8	-2,4	-2,6	-2,5	-2,5	2,0
Gestion Clientèle	[Confidentiel]								
MO	[Confidentiel]								
Autre	0,8	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,0
A2 issu Fonctions communes des DR	-42,0	-44,5	-48,0	-49,1	-49,8	-50,7	-51,8	-52,8	1,3
Gestion Clientèle	[Confidentiel]								
Fonctions transverses	[Confidentiel]								
Immobilier	-5,8	-7,8	-7,8	-7,9	-8,0	-8,2	-8,3	-8,5	0,0



Informatique	-4,3	-4,6	-5,2	-5,3	-5,4	-5,5	-5,6	-5,7	0,0
Médecine	-0,8	-0,7	-0,8	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	0,0
Autre	-8,7	-6,3	-6,8	-7,0	-7,1	-7,2	-7,3	-7,5	0,2

5.6.2.2.6. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire

5.6.2.2.6.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Concernant la **rubrique Achats du Protocole A2 issu des Fonctions centrales, EDF SEI conteste la méthode d'ajustement de l'auditeur**. En effet, les évolutions spécifiques SI indiquées par EDF SEI dans la construction de la prévision (+0,5 M€ en 2025 et +0,1 M€ en 2027) s'entendent comme des charges démarrant l'année indiquée et se poursuivant les années suivantes, et non comme des charges annuelles ponctuelles comme compris par l'auditeur.

Concernant les **rubriques des Protocoles A2 soumises à l'indexation sur les prix de la MO et du SNB_GVT** (gestion clientèle, MO, fonctions transverses, médecine, autre), EDF SEI comprend à la lecture du rapport que l'indexation annuelle retenue par l'auditeur est la même que celle de l'activité Réseau.

Cependant, contrairement aux effectifs Réseau des Directions Régionales qui sont en croissance plus forte sur les années 2025 et 2026 que 2027 et 2029, les effectifs des activités Fonctions communes sont stables sur toute la période ce qui impacte le GVT- (l'arrivée de jeunes embauchés contribue au GVT-).

L'hypothèse de GVT- pour les Fonctions communes sur 2025 et 2026 doit ainsi être adaptée à la baisse par rapport à celle de l'activité Réseau sur ces deux années, a minima au niveau de celle des années suivantes 2027-2029 (-0,47%) où la croissance est la plus faible. C'est l'hypothèse retenue par SEI dans sa modélisation. **EDF SEI conteste donc les arbitrages de l'auditeur effectués sur ces postes en raison de la méthode utilisée.**

5.6.2.2.6.2. Réponse de Schwartz and Co

Les évolutions spécifiques SI indiquées par EDF SEI dans la construction de la prévision (+0,5 M€ en 2025 et +0,1 M€ en 2027) sont prises en compte dans la trajectoire Schwartz and Co à partir des dates indiquées et non plus comme des dépenses ponctuelles.



Nous tenons compte dans nos ajustements post contradictoires de la révision de la trajectoire GVT- indiquée par EDF SEI et justifiée par des effectifs des activités Fonctions communes stables sur toute la période.

Le taux de GVT- est donc ajusté à la baisse sur 2025 et 2026 et est pris constant sur 2025-2029 et égal à[Confidentiel],

5.6.2.2.7. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes du poste « Protocoles A2 »

Le tableau suivant récapitule les ajustements que nous proposons sur les différents sous-postes du poste « Protocoles A2 » après prise en compte des réponses contradictoires d'EDF SEI.



Tableau 126. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes du poste « Protocoles A2 »

Montants en M€ courants	2026	2027	2028	2029	Ecart S&Co – EDF SEI (26-29)	Méthode d'ajustement
Protocoles	-137,7	-140,8	-139,6	-143,4	1,7	
Protocoles A	-89,4	-90,6	-87,3	-89,6	0,9	
A2 issu Fonctions centrales	-11,5	-11,8	-12,1	-12,3	0,2	
Achats	-2,9	-3,0	-3,1	-3,1	0,0	Application de l'inflation sur la base du réalisé 2024, et prise en compte des évolutions spécifiques SI (+0,5 M€ à partir de 2025 et +0,1 M€ à partir de 2027)
Gestion Clientèle	[Confidentiel]					
MO	[Confidentiel]					
Autre	1,1	1,1	1,1	1,1	0,0	Evolution à l'inflation sur la base du réalisé 2024
A2 issu Fonctions communes des DR	-49,9	-50,9	-51,9	-52,9	0,8	
Gestion Clientèle	[Confidentiel]					
Fonctions transverses	[Confidentiel]					
Immobilier	-8,0	-8,2	-8,3	-8,5	0,0	Evolution à l'inflation sur la base du réalisé 2024
Informatique	-5,4	-5,5	-5,6	-5,7	0,0	
Médecine	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	0,0	Evolution à l'effet prix de la MO
Autre	-7,1	-7,2	-7,4	-7,5	0,1	Evolution indexée sur SNB et GVT sur la base du réalisé 2024



5.6.2.3. Protocoles B+C

5.6.2.3.1. Contenu du poste

Les protocoles B correspondent à la part Réseau des facturations du Groupe EDF aux Fonctions Centrales d'EDF SEI et aux fonctions communes des Directions régionales. Elles portent notamment sur l'immobilier (EDF DIG).

Les protocoles C correspondent aux flux directement enregistrés dans les comptes du périmètre Réseau d'EDF SEI en provenance des autres entités du Groupe EDF. Ils portent notamment sur des coûts relatifs aux SI (EDF DTEO), aux achats (EDF DAG), aux assurances et à la R&D.

Tableau 127. Contenu du poste Protocoles B+C et réalisé 2024

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein du poste 2024
<i>EDF Dir. Groupe</i>		- 4,0	8%
<i>EDF Assurance</i>	<p>Les assurances souscrites par EDF SEI concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages aux installations en exploitation ou en construction (projets) • Responsabilité Civile (générale, mandataires sociaux et autres) • Cyber • Dommages aux biens en cours de transport (franchise confidentiel) • Flotte des véhicules <p>Concernant les dommages aux biens, sont assurés : les réseaux souterrains, les postes ainsi que les bâtiments. La franchise pour chacun des événements s'élève à 3,5 M€. Les pertes d'exploitation ne sont pas garanties.</p>	- 3,3	7%
<i>EDF DAG</i>	Sur le périmètre réseau, les actions de la DAG (Direction des Achats Groupe) concernent principalement la HTB, et surtout les achats tertiaires et IT affectés aux activités réseaux.	- 1,1	2%
<i>EDF DIG</i>	EDF SEI et DIG (Direction Immobilière Groupe) entretiennent une relation classique de bailleur/occupant : charges, loyers, travaux propriétaire. Sur les travaux, tous les travaux supérieurs à confidentiel sont pris en charge par DIG, sauf travaux métier réseau (vidéosurveillance, système sécurité incendie des locaux affectés au réseau. L'exploitation maintenance et la gestion de l'occupation sont confiés à EDF SEI.	- 13,0	27%
<i>EDF DTEO</i>	La DTEO (Direction de la transformation et de l'Excellence Opérationnelle) numérique	- 18,1	38%



	<p>intervient pour SEI principalement sur 3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intégration de projets applicatifs SI ; • Les services d'infrastructures (télécoms, réseaux, téléphonie), tertiaires et industriels ; • La couverture du risque cyber, pour les services transverses au Groupe (SOC, CERT...). <p>Par ailleurs, la DTEO intervient également pour SEI au titre de la comptabilité (CSP2C) et du contrat de travail des fonctions centrales et SPM au travers du CSP RH</p>		
<i>EDF R&D</i>	EDF SEI s'appuie sur la R&D du groupe EDF pour la totalité des programmes de recherches et développements nécessaires à la compréhension et l'adaptation des réseaux et systèmes au contexte des ZNI et à leur transition énergétique rapide.	-	5,6 12%
<i>EDF DTEAM</i>	EDF SEI s'appuie sur la DTEAM pour certaines de ses études réseau (schéma directeur, révision des S2REnR, réglage de protections, ...), audits métiers dans les régions pour le compte des fonctions centrales mais aussi pour de l'expertise matériel, des audits des ouvrages EDF SEI, un appui à de la prescription de matériel et leur achat. Ils appuient également SEI pour un certain nombre de projets HTB et postes sources, réalisent des formations et accompagnement et montée en compétence des équipes réseaux et postes sources sur des actes de maintenance (en particulier coté poste source). La DTEAM assure également le traitement de la fiscalité locale sur le site PFA de Bordeaux.	-	1,6 3%
<i>EDF Hydro</i>	La DTG (Division Technique Générale) d'EDF Hydro appuie SEI pour une animation drone pour ses métiers réseau. Ils appuient aussi ponctuellement SEI pour certains de ses projets techniques comme la conception de moyens d'essais et l'analyse des performances (projet IPS), ou le déploiement d'une base de données pour le suivi des mesures des transfos.	-	0,5 1%
Total			-47,2 100%

Concernant la R&D, les programmes de recherche ont permis pour la période 2022-2025 :

- D'améliorer la fiabilité du système électrique, tout en intégrant plus d'EnR non synchrone ;



- De réaliser la transition énergétique des premiers micro-réseaux, et de préparer l'industrialisation des suivants ;
- De mieux tenir compte des spécificités des territoires de SEI dans le développement, l'exploitation, la maintenance et la gestion des actifs de réseaux ;
- De définir et d'industrialiser les nouveaux outils de contrôle commande et de conduite des systèmes électriques ;
- De travailler sur l'évolution des méthodologies et outils d'études prévisionnelles de réseau notamment pour les études long-terme (études décisionnelles, S2REnR, Schémas Directeurs) pour assurer une meilleure représentativité des résultats, ainsi que des prises de décisions mieux éclairées et optimisées du fait de l'interdépendance entre les études EOD/Système et études de réseau, les programmes de marches ayant un impact direct sur les niveaux de flux et de contraintes sur les ouvrages HTB.

Pour la période 2026 à 2029, les systèmes électriques dans les ZNI vont continuer d'évoluer radicalement compte tenu de la place que prendront les EnR non synchrones d'ici à 2040. Cette évolution significative doit être anticipée dans la période 2026 – 2029 pour qu'EDF SEI puisse adapter ces systèmes à cette révolution et garantir un fonctionnement stable, en toute sûreté et sécurité des systèmes et réseaux électriques. Des progrès significatifs pour la qualité de l'alimentation électrique sont également nécessaires sur la prochaine période tarifaire. Le programme de travail de R&D pour la période 2026-2029 est donc conçu pour permettre à EDF SEI de préparer et d'anticiper les évolutions nécessaires pour atteindre les ambitions rappelées précédemment. Il s'inscrit dans la continuité des travaux de la période 2022-2025 qui portent leurs fruits avec les évolutions suivantes, nécessaires à l'accélération de la transition énergétique. Il est structuré autour de trois thématiques majeures cohérentes avec les ambitions de EDF SEI, complétées par l'appui à la réalisation des études Futurs 2050 dans les ZNI :

- Adapter les systèmes électriques pour la transition énergétique ;
- Fiabiliser les réseaux, soumis aux environnements spécifiques des ZNI, et adapter la conduite des systèmes aux spécificités de SEI,
- Définir et mobiliser les flexibilités nécessaires ;
- Réaliser les études futurs 2050 dans les ZNI.

EDF SEI indique qu'il bénéficie de l'ensemble des compétences et expertises du Groupe EDF à l'exception de celles issues des travaux de R&D menés spécifiquement pour Enedis. Pour accéder à ces dernières, des accords spécifiques doivent être conclus, ce qui reste rare dans la pratique.

EDF SEI souligne par ailleurs l'importance du « projet IPS » avec « EDF Hydro ». Le projet Interface Producteurs Stockeurs (IPS) a pour ambition de fournir et de déployer les outils nécessaires à l'observabilité, au pilotage et au contrôle de performance des infrastructures de productions EnR et de stockage pour aider les exploitants des systèmes électriques d'EDF SEI à prendre et mettre en œuvre les meilleures décisions. EDF SEI indique à ce sujet que cela pourrait permettre d'éviter un black-out pour illustrer l'importance de ce type d'outils.



5.6.2.3.2. Trajectoire 2022-2029

Sur la période 2022-2024, ce poste a connu une augmentation. La trajectoire réalisée est supérieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période. L'écart a atteint +34,5% en 2024 (-12 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une légère hausse par rapport au dernier réalisé (+2,76%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse modérée (environ +2% par an) sur toute la période 2026-2029.

Figure 42. Trajectoire 2022-2029 du poste « Protocoles B+C » en M€ courants

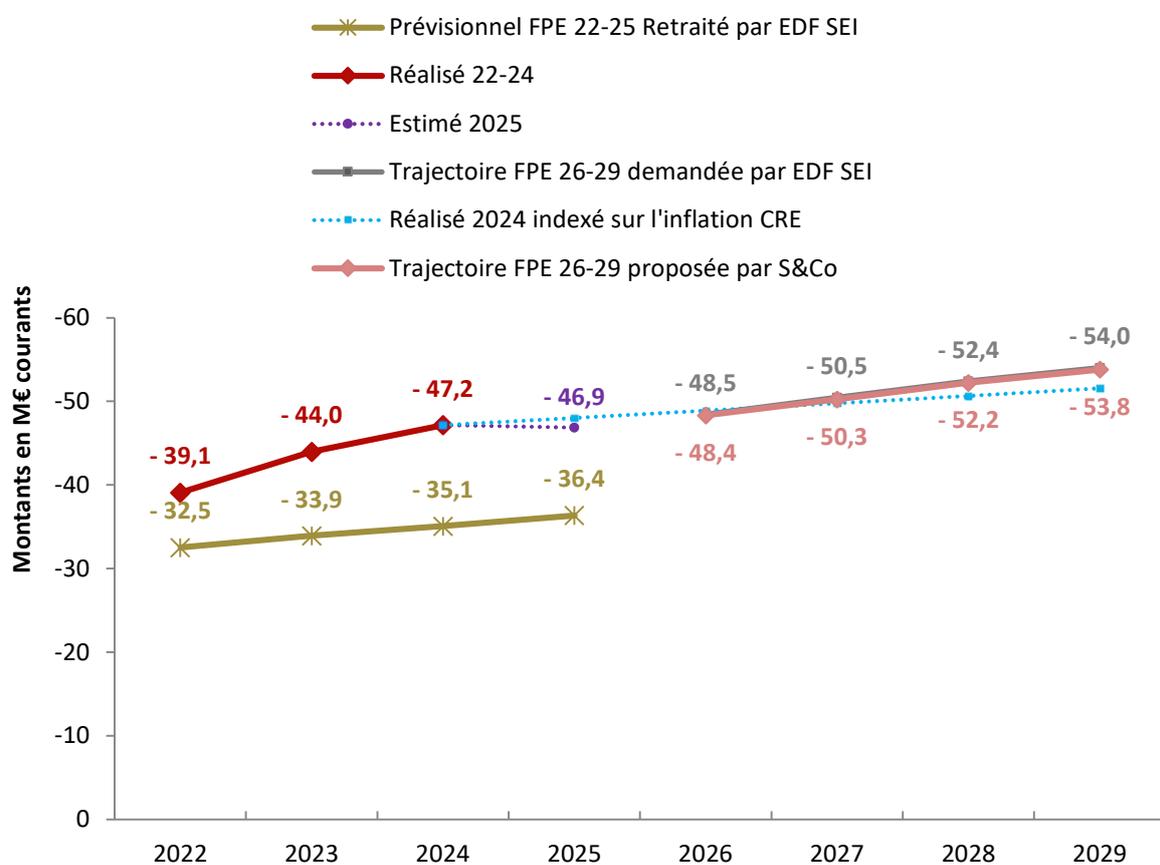


Tableau 128. Trajectoire chiffrée 2022-2029 du poste « Protocoles B+C » en M€ courants

Protocoles B+C (Charges du Groupe EDF)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25	-32,5	-33,9	-35,1	-36,4				



Retraité par EDF SEI								
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-39,1	-44,0	-47,2	-46,9	-48,5	-50,5	-52,4	-54,0
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraits)	-7 (+20,13%)	-10 (+29,58%)	-12 (+34,50%)	-11 (+28,89%)				
Evolution annuelle	-	+12,51%	+7,28%	-0,66%	+3,44 %	+4,08 %	+3,90 %	+3,07 %
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-8 (+18,27%)							
Evolution (Prévisionne 1 2026 - Réalisé 2024)	-1 (+2,76%)							

5.6.2.3.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24

L'explication des écarts a été fournie par EDF SEI dans sa réponse complémentaire au questionnaire n°6.

Tableau 129. Explication des écarts des Protocoles B+C sur la période 2022-2024

Description		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		-	-	-	
Réalisé 2022-2024 (M€)		32,5	33,9	35,1	
Ecart annuel (M€)		-6,6	10,0	12,1	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)	EDF Dir. Groupe	-2,5	-2,5	-4,0	Charges absentes de la demande 22-25 car la comptabilité SEI ne réalise pas leur dissociation.
	EDF Assurance	0,4	0,2	-0,4	Un réalisé en ligne avec le prévisionnel sur la période.



	EDF DAG	-0,3	-0,8	-0,7	Un réalisé légèrement supérieur au prévisionnel qui s'explique par une évolution des modalités de facturation de la DAG en 2023 (applicable à l'ensemble des Directions du Groupe). En 2023, la DAG est ainsi passée d'une facturation au prorata des montants notifiés à une facturation considérant le temps passé et le nombre d'actes. Cela a conduit à une hausse de la charge portée par EDF SEI qui réalise de nombreux petits actes (en comparaison avec d'autres entités du groupe où les achats sont plus massifiés).
	EDF DIG	-0,4	-0,6	-1,5	Un réalisé légèrement supérieur au prévisionnel qui s'explique par l'augmentation des charges du fait de l'accélération du programme travaux propriétaire porté par la DIG.
	EDF R&D	0,2	0,1	0,0	Réalisé en ligne avec la prévision
	EDF DTEAM	-1,3	-1,3	-1,6	Nouvelles missions d'appui sur des actes de maintenance (OPEX) qui n'avaient pas été identifiées au moment du FPE précédent (qui intégrait uniquement une contribution CAPEX)
	EDF Hydro	-0,4	-0,5	-0,5	Missions non identifiées au moment du FPE précédent
	EDF DTEO	-2,3	-4,7	-3,4	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance des usages réseau et télécoms - Nouveaux projets et gréments supplémentaires associés (entité CEDID d'intégration) - Hausse du SI corporate (dématérialisation, licences SAP) - Augmentation du nombre de prestations cyber (audits) - Augmentation des licences Microsoft - Chantier de renforcement de la résilience du SI d'entreprise



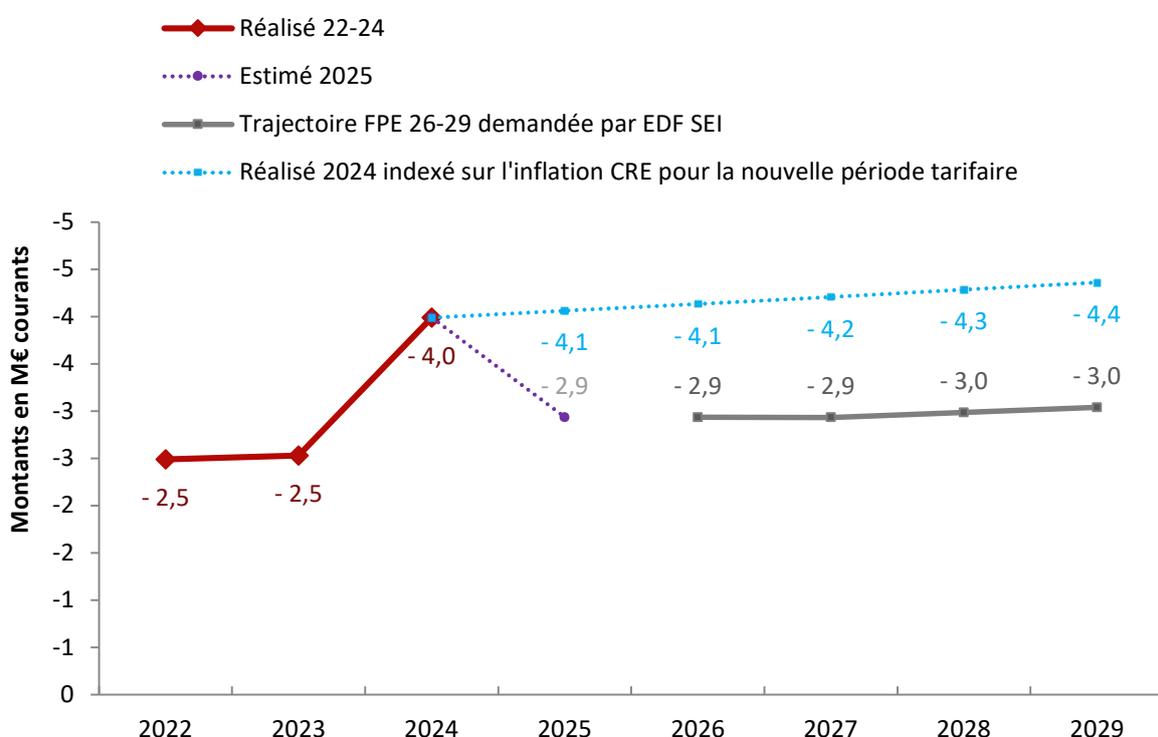
5.6.2.3.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029 poste par poste

5.6.2.3.4.1. EDF Direction Groupe

Tableau 130. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF Direction Groupe des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes

Description	Méthodologie
EDF Direction Groupe	Trajectoire stable sur 2026 et 2027, prise en compte de l'inflation à partir de 2028.

Figure 43. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF Direction Groupe des Protocoles B+C en M€ courants



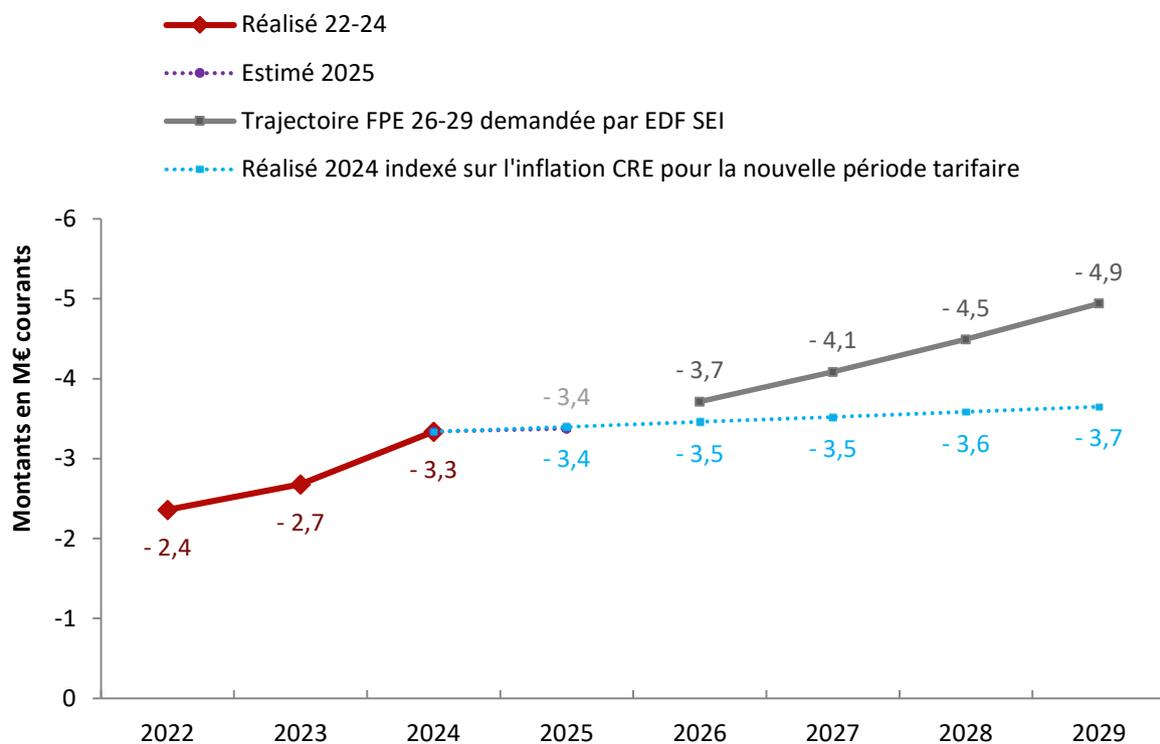
5.6.2.3.4.2. EDF Assurance

Tableau 131. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF Assurance des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes

Sous-poste	Méthodologie	Hypothèses sous-jacentes
EDF Assurance	Le dernier inventaire des équipements assurables date de 2023 – relativement stable dans le temps sur les grands ensembles.	EDF SEI s'aligne sur les stratégies assurantielles d'Enedis et de RTE Augmentation de 10% chaque année du fait de la sinistralité à la hausse.



Figure 44. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF Assurance des Protocoles B+C en M€ courants



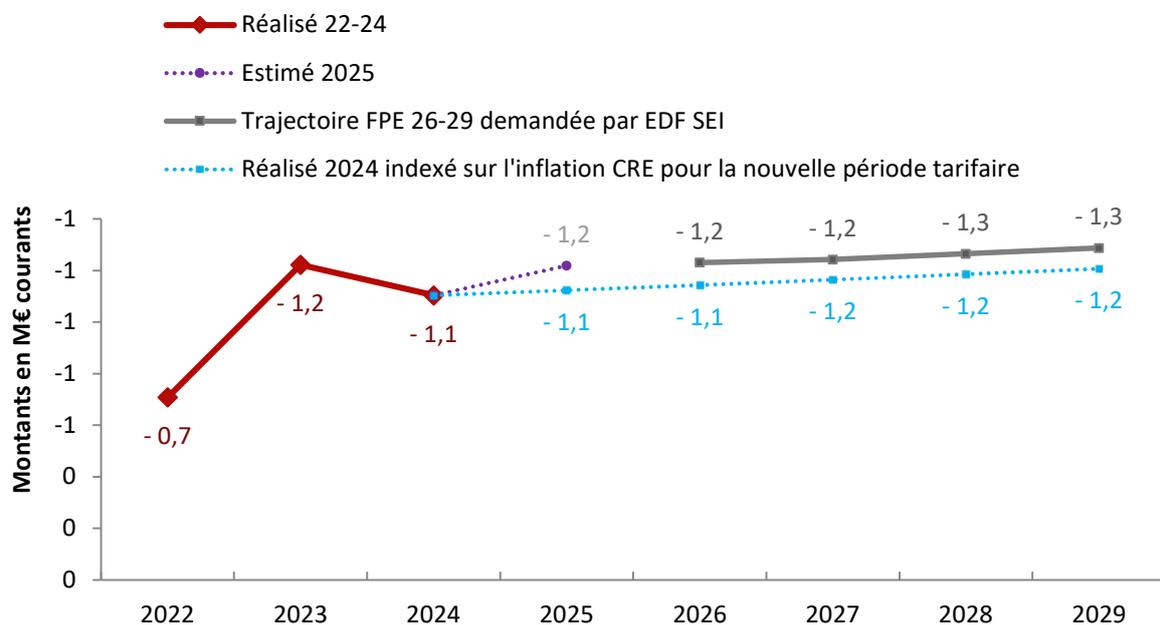
5.6.2.3.4.3. EDF DAG

Tableau 132. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF DAG des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes

Sous-poste	Méthodologie	Hypothèses sous-jacentes
EDF DAG	La DAG refacture au temps passé les affaires en propre à EDF SEI. Pour les marchés groupes, la DAG refacture au prorata du consommé. Pas d'évolution significative à prévoir sur le périmètre.	Prise en compte de l'inflation



Figure 45. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF DAG des Protocoles B+C en M€ courants



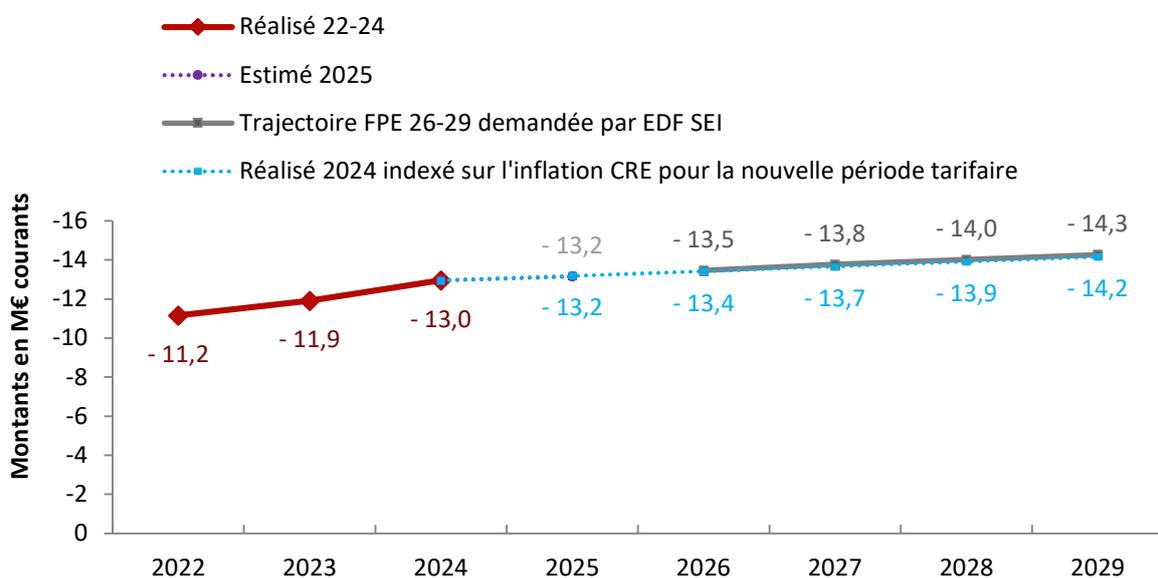
5.6.2.3.4.4. EDF DIG

Tableau 133. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF DIG des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes

Sous-poste	Méthodologie	Hypothèses sous-jacentes
EDF DIG	La DIG applique l'ILAT sur les loyers facturés à EDF SEI sur un périmètre immobilier stable dans le temps.	EDF SEI utilise donc les prévisions de révision de l'ILAT fournis par la DIG.



Figure 46. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF DIG des Protocoles B+C en M€ courants



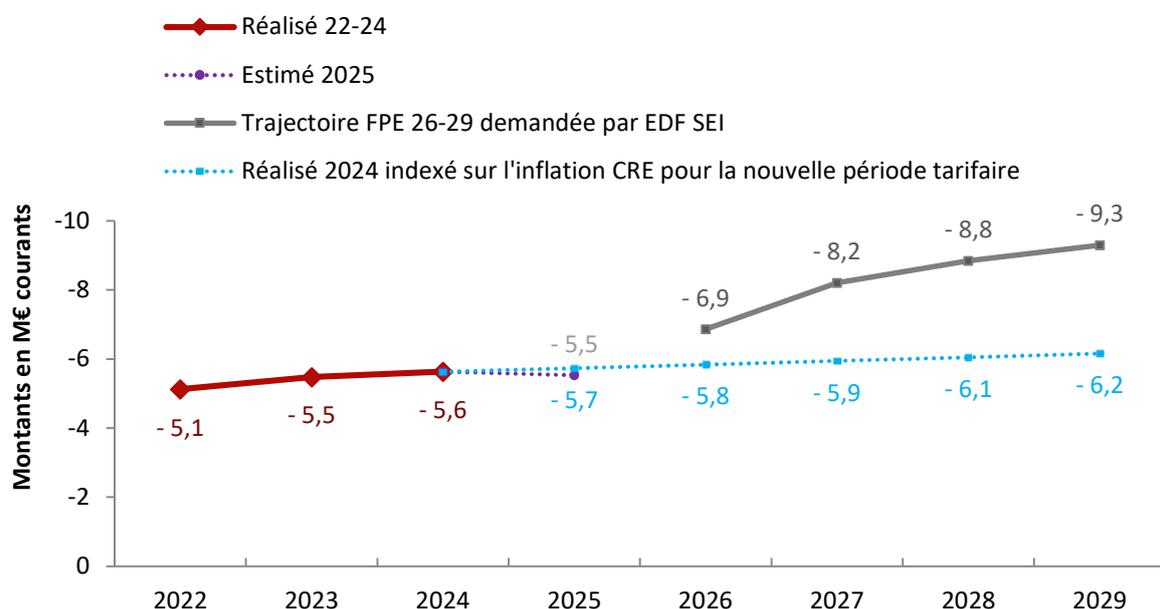
5.6.2.3.4.5. EDF R&D

Tableau 134. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF R&D des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes

Description	Méthodologie	Hypothèses sous-jacentes
EDF R&D	Prolongation sur la période 26-29 des programmes qui le nécessitent avec renforcement des travaux compte tenu des enjeux et prise en compte de l'inflation ; ces travaux sont indispensables pour préparer et anticiper les évolutions nécessaires pour atteindre les ambitions définies dans la demande tarifaire. En plus du renforcement des programmes, de nouveaux travaux de R&D sont nécessaires pour la fiabilisation des réseaux pour anticiper les effets du changement climatique, le remplacement des outils de conduite, l'utilisation des données et l'intégration de l'intelligence artificielle au service des réseaux et pour disposer des flexibilités nécessaires. Enfin, on a pris en compte les besoins supplémentaires nécessaires pour mener à bien les Études spécifiques pour Futurs 2050.	Evaluation des moyens nécessaires par la R&D



Figure 47. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF R&D des Protocoles B+C en M€ courants



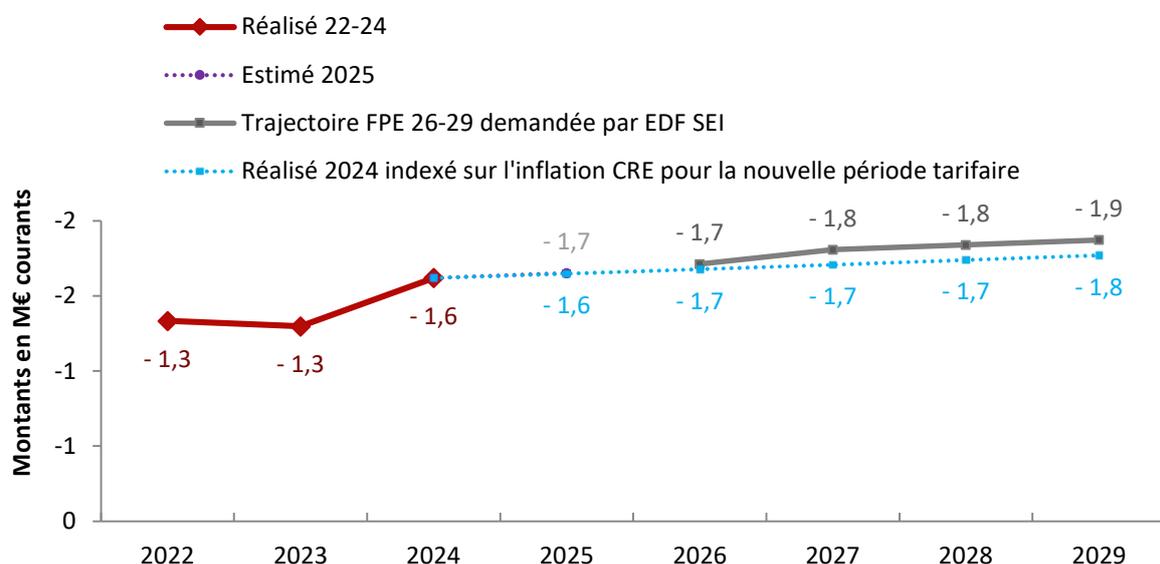
5.6.2.3.4.6. EDF DTEAM

Tableau 135. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF DTEAM des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes

Description	Méthodologie	Hypothèses sous-jacentes
EDF DTEAM	Trajectoire plutôt stable des sollicitations pour l'activité OPEX ; les évolutions des méthodes d'étude attendues dans le projet PRUNE avec la R&D devrait permettre de stabiliser le temps passé sur les études réseau par la DTEAM. Pour l'appui à la partie maintenance / exploitation, trajectoire stable anticipée.	Prise en compte de l'inflation



Figure 48. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF DTEAM des Protocoles B+C en M€ courants

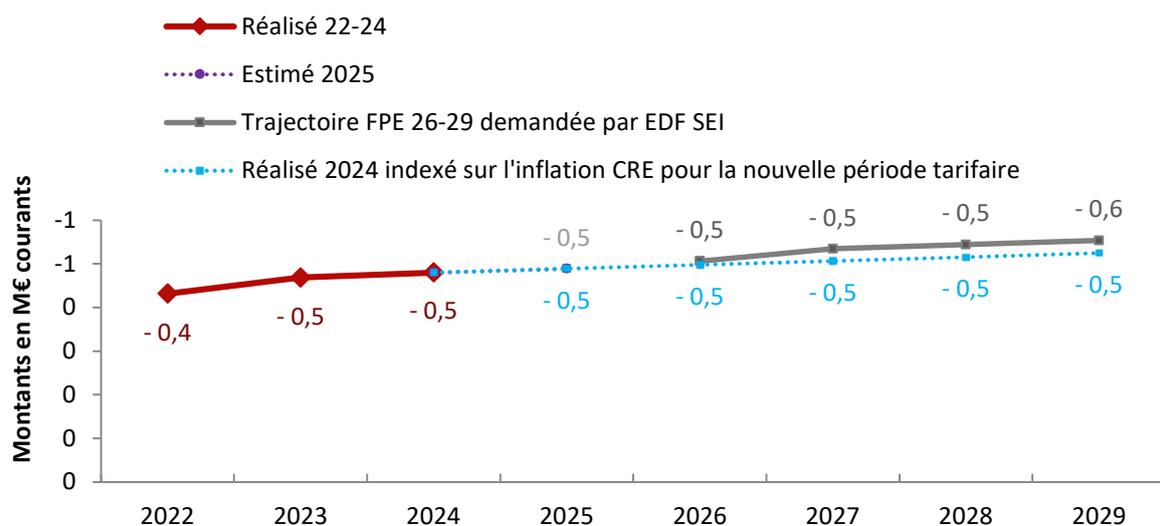


5.6.2.3.4.7. EDF hydro

Tableau 136. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF Hydro des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes

Description	Méthodologie	Hypothèses sous-jacentes
EDF Hydro	Pas de nouvelle activité récurrente prévue pour EDF hydro, trajectoire stable en conséquence.	Prise en compte de l'inflation

Figure 49. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF Hydro des Protocoles B+C en M€ courants



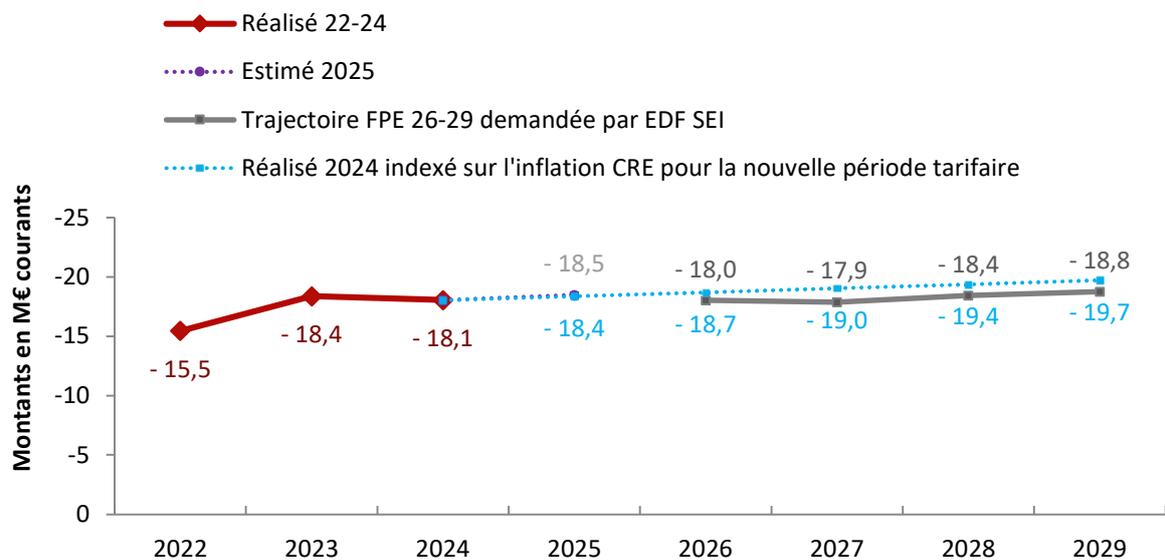
5.6.2.3.4.8. EDF DTEO



Tableau 137. Méthode de construction de la trajectoire 2026-2029 du poste EDF DTEO des Protocoles B+C et hypothèses sous-jacentes

Description	Méthodologie	Hypothèses sous-jacentes
EDF DTEO	DTEO numérique : - Développements / intégration : trajectoire alimentée par le schéma directeur applicatif - Services et infras : hors projet, facturées par des clés des répartition à l'échelle du Groupe (donc majoritairement « subies ») - Cyber : prestations facturées par des clés des répartition à l'échelle du Groupe + audits commandités par SEI -DTEO autre : stable	Prise en compte de l'inflation pour les trajectoires stables

Figure 50. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI pour le poste EDF DTEO des Protocoles B+C en M€ courants



5.6.2.3.5. *Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir*

Les tableaux suivants présentent les ajustements que nous proposons sur les différents sous-postes du poste « Protocoles B+C ».



Tableau 138. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029

Poste	Ecart S&Co – EDF SEI 26-29	Méthode d'ajustement
Protocoles B+C (Charges Groupe EDF)	0,8	
EDF Dir. Groupe	-	
EDF Assurance	-	Augmentation de 10% par an appliquée à partir de 2025.
EDF DAG	0,3	Evolution à l'inflation sur la base du réalisé 2024.
EDF DIG	-	L'évolution prévisionnelle de l'ILAT appliquée par EDF SEI est cohérente avec le taux d'accroissement moyen de l'ILAT sur les 10 dernières années. Nous conservons donc la trajectoire de EDF SEI.
EDF DTEO	-	La décomposition par projet fournie par EDF SEI ne permet de reconstituer que 90% du montant total. Dans sa réponse complémentaire EDF SEI justifie les 10% restant.
EDF R&D	-	Les travaux cités par la R&D pour justifier le chiffrage réalisé sont bien dans le périmètre classique d'un gestionnaire de réseau.
EDF DTEAM	0,3	Evolution à l'inflation sur la base du réalisé 2024.
EDF Hydro	0,1	Evolution à l'inflation sur la base du réalisé 2024.

Tableau 139. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Protocoles B+C »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Protocoles	-106,3	-120,2	-126,3	-131,2	-134,1	-137,7	-136,3	-140,1	15,0
Protocoles B+C (Charges Groupe EDF)	-39,1	-44,0	-47,2	-46,9	-48,4	-50,3	-52,2	-53,8	0,8
EDF Dir. Groupe	-2,5	-2,5	-4,0	-2,9	-2,9	-2,9	-3,0	-3,0	-
EDF Assurance	-2,4	-2,7	-3,3	-3,4	-3,7	-4,1	-4,5	-4,9	-
EDF DAG	-0,7	-1,2	-1,1	-1,2	-1,1	-1,2	-1,2	-1,2	0,3
EDF DIG	-11,2	-11,9	-13,0	-13,2	-13,5	-13,8	-14,0	-14,3	-
EDF DTEO	-15,5	-18,4	-18,1	-18,5	-18,0	-17,9	-18,4	-18,8	-
EDF R&D	-5,1	-5,5	-5,6	-5,5	-6,9	-8,2	-8,8	-9,3	-
EDF DTEAM	-1,3	-1,3	-1,6	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,8	0,3
EDF Hydro	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	0,1



5.6.2.3.6. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire

5.6.2.3.6.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Sur les trois postes concernés par un arbitrage ((DAG, DTEAM, Hydro), **EDF SEI conteste la méthode d'ajustement de l'auditeur, qui consiste à appliquer l'inflation au réalisé 2024**. En effet, si la prévision d'EDF SEI est supérieure à l'inflation, c'est bien parce qu'elle correspond à des besoins spécifiques pour les projets en cours. Ainsi, EDF SEI prévoit notamment :

- Une contribution plus importante de la DTEAM au projet United, ce qui explique une hausse supérieure à l'inflation.
- Des besoins auprès d'EDF Hydro pour Detect (Projet IPS) pour accompagner chaque DR dans les campagnes d'essais

Concernant les achats, EDF SEI s'appuie sur la DAG : c'est donc la DAG qui facture EDF SEI, le budget 2025 est le reflet exact des prestations prévues en 2025 et donc de ce que paiera EDF SEI.

5.6.2.3.6.2. Réponse de Schwartz and Co

Les besoins spécifiques avancés par EDF SEI pour justifier la hausse sur 2025 sont spécifiques à l'année 2025 et nous ne voyons pas de raisons particulières de les prendre en compte dans la prévision 2026-2029.

Schwartz and Co conserve donc son ajustement.

5.7. Impôts et taxes

5.7.1. Contenu de la rubrique

La rubrique « Impôts et taxes » représente l'ensemble des charges de fiscalité redescendues dans les comptes d'EDF SEI et supportées par les activités de distribution (taxes sur rémunérations, IFER, CET, taxe foncière, FACE et autres I&T).

Tableau 140. Contenu de la rubrique « Impôts et taxes »

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein du poste 2024
Impôts et taxes sur rémunérations	Taxes sur la main d'œuvre (taxe d'apprentissage, contribution au fonds national d'aide au logement, participation à la formation continue, contribution solidarité autonomie).	-4,0	23,5%
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.	-2,5	14,6%



CET	Contribution économique territoriale composée de : <ul style="list-style-type: none">• Contribution foncière des entreprises (CFE)• Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	2,9	-17,0%
Taxes foncières	Impôts locaux indexés sur les biens immobiliers.	-1,6	9,6%
FACE	Contribution d'EDF SEI liée au fonds d'amortissement de charges d'électrification.	-11,3	67%
Autres Impôts et Taxes	Autres taxes spécifiques	-0,4	2,4%
TOTAL		-16,9	100%

5.7.2. Evolution de la rubrique

Sur la période 2022-2024, la rubrique « Impôts et taxes » diminue globalement de 37 % malgré une augmentation de 31 % en 2023. L'écart entre le prévisionnel 22-25 retraité et le réalisé/estimé 22-25 est globalement positif (+10,4 M€), malgré un écart négatif en 2023 (-1,6 M€).

L'écart avec la prévision s'explique en partie par les mauvais résultats du groupe EDF SA et la baisse des taux de CVAE.

La dernière loi de Finances (pour 2025) indique que le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) est transféré au budget de l'Etat et financé par une fraction affectée de l'accise sur l'électricité et non plus par les GRD. Cette disposition prend effet au 1er août 2025.

En conséquence EDF SEI a retiré de la trajectoire prévisionnelle la totalité des charges liées au FACE sur la période 2026 – 2029.



Figure 51. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Impôts et taxes » en M€ courants

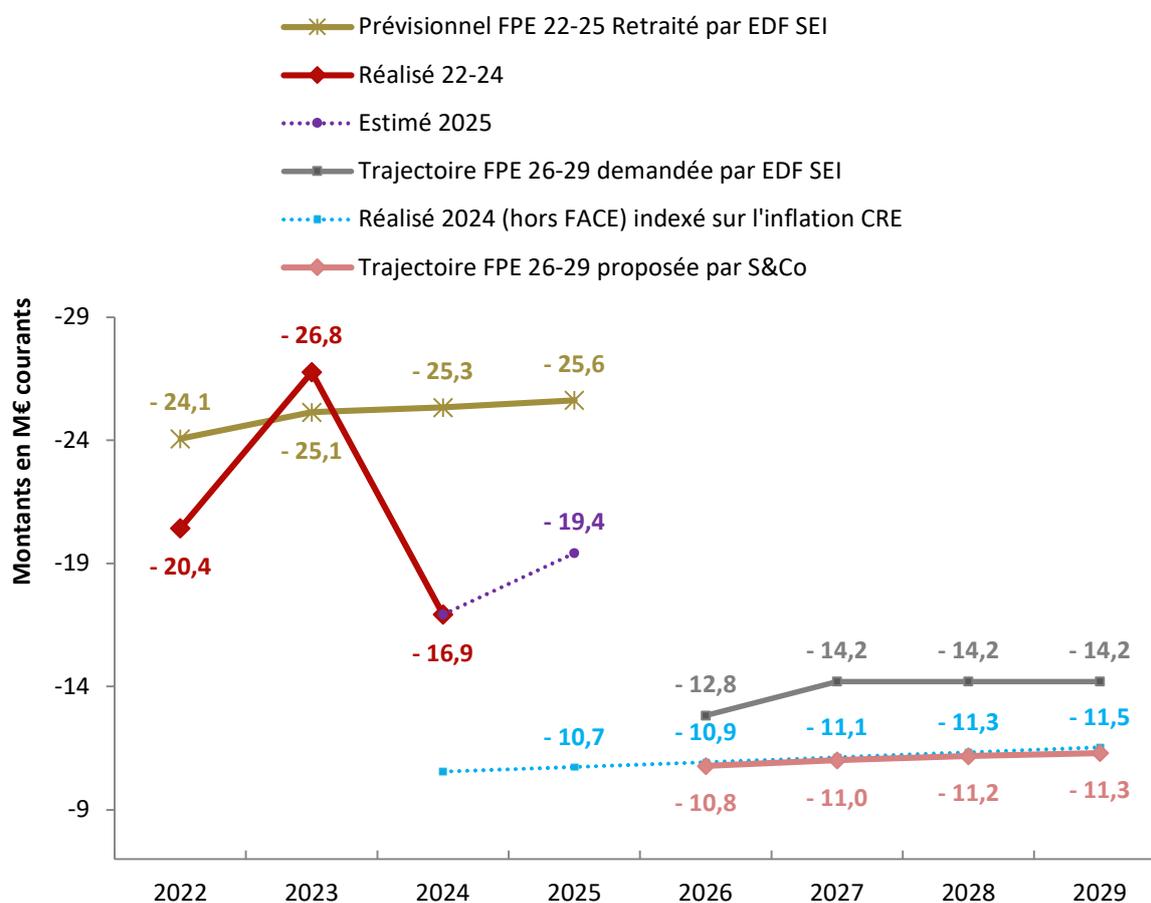


Tableau 141. Trajectoire chiffrée 2022-2029 de la rubrique « Impôts et taxes » en M€ courants

Impôts et taxes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-24,1	-25,1	-25,3	-25,6				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-20,4	-26,8	-16,9	-19,4	-12,8	-14,2	-14,2	-14,2
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraits)	+4 (-15,07%)	-2 (+6,50%)	+8 (-33,17%)	+7 (-25,30%)				
Evolution annuelle	-	+30,96%	-36,76%	+14,72%	-33,94%	+10,78%	+0,00%	+0,00%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	+8 (-35,14%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	+4 (-24,22%)							

5.7.3. Analyse poste par poste



5.7.3.1. Taxes liées à la rémunération

5.7.3.1.1. Trajectoire 2022-2029

Le réalisé 2022-2024 des taxes liées à la rémunération présente une croissance stable et supérieure à celle du prévisionnel FPE 2022-2024 retraité par EDF SEI [Confidentiel]

La trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI, stable à partir de 2027, est légèrement supérieure au réalisé 2024 indexé sur l'inflation CRE pour la nouvelle période tarifaire. Le prévisionnel proposé par EDF SEI pour 2026 est en augmentation de [Confidentiel] par rapport au réalisé 2024.

Figure 52. Trajectoire 2022-2029 du poste « Taxes liées à la rémunération » en M€ courants
[Confidentiel]

Tableau 142. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Taxes liées à la rémunération » en M€ courants

5.7.3.1.2. [Confidentiel]Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 2022-2024

Tableau 143. Explication des écarts des impôts et taxes sur la période 2022-2024
[Confidentiel]

5.7.3.1.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

La trajectoire prévisionnelle des taxes liées à la rémunération évolue au premier ordre comme celle des rémunérations (assiette des rémunérations hors charges sociales et de pensions).

Par ailleurs, EDF SEI indique que la trajectoire proposée dans la demande tarifaire ne prévoyait pas d'évolution des taxes liées à la rémunération sur 2028/2029 et constate une évolution incohérente sur 2025. EDF SEI propose une trajectoire corrigée intégrant une hypothèse d'évolution cohérente avec celles de la rémunération.

Tableau 144. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 corrigée par EDF SEI
[Confidentiel]

5.7.3.1.4. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

Dans sa réponse au questionnaire n°4, EDF SEI propose une trajectoire prévisionnelle corrigée. La trajectoire corrigée proposée par EDF SEI présente une évolution à partir du réalisé 2024, cohérente avec celle de la rémunération. **Nous remplaçons la trajectoire proposée par EDF SEI dans son dossier tarifaire par la trajectoire corrigée.**

Tableau 145. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Taxes liées à la rémunération »

Poste	Réalisé / Estimé	Prévisionnel
-------	------------------	--------------



	(M€ courant)				(M€ courant)				Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Impôts et Taxes	-20,4	-26,8	-16,9	-19,4	-10,8	-11,0	-11,2	-11,3	11,2
Taxes liées à la rémunération	[Confidentiel]								

L'écart entre la trajectoire prévisionnelle Schwartz and Co et la trajectoire prévisionnelle EDF SEI provient intégralement de la correction effectuée par EDF SEI.

5.7.3.1.5. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire

5.7.3.1.5.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Dans le paragraphe 5.6.3.1.4 (p168), l'auditeur mentionne la trajectoire prévisionnelle corrigée par EDF SEI et indique qu'il remplace la trajectoire proposée par EDF SEI dans son dossier tarifaire par la trajectoire corrigée par EDF SEI : « L'écart entre la trajectoire prévisionnelle Schwartz and Co et la trajectoire prévisionnelle EDF SEI provient intégralement de la correction effectuée par EDF SEI. ».

Pourtant dans le tableau 145, la trajectoire affichée par l'auditeur ne correspond pas à la trajectoire corrigée par EDF SEI (voir erreur remontée au paragraphe 1.4.1.). **Il en résulte un écart plus important :**

- L'auditeur affiche un écart de 0,8M€ entre la trajectoire qu'il retient et la trajectoire fournie au mois de mars par EDF SEI, sur la période 26-29
- L'écart entre la trajectoire fournie au mois de mars par EDF SEI et la trajectoire corrigée en juin par EDF SEI est de 0,36M€ sur la période 26-29 : c'est le montant qu'EDF SEI s'attendait à retrouver en termes d'arbitrage, au vu de la lecture de la phrase suivante « L'écart entre la trajectoire prévisionnelle Schwartz and Co et la trajectoire prévisionnelle EDF SEI provient intégralement de la correction effectuée par EDF SEI. ».

Par conséquent, il reste un arbitrage de 0.48M€ sur la période dont la justification n'est pas explicitée. EDF SEI conteste par conséquent cet arbitrage supplémentaire et la trajectoire affichée par l'auditeur, qui ne correspondent pas à l'explication fournie.

5.7.3.1.5.2. Réponse de Schwartz and Co

Nous corrigeons le décalage d'un an constaté par EDF SEI sur la trajectoire prévisionnelle.



5.7.3.2. IFER

5.7.3.2.1. Contenu du poste

Instauré par la loi de finances pour 2010 au profit des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (EPCI), l'IFER est une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. L'IFER concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

5.7.3.2.2. Trajectoire 2022-2029

Le réalisé 2022-2024 des taxes liées à l'IFER présente une croissance stable et est nettement inférieur au prévisionnel FPE 2022-2024 retraité (+1,9M€).

La trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI, affiche une très forte augmentation en 2027 (+39,5%) et reste stable à partir de 2027. Le prévisionnel proposé par EDF SEI pour 2026 est en augmentation de +22,5% par rapport au réalisé 2024.

La trajectoire prévisionnelle proposée par EDF SEI est fortement supérieure au réalisé 2024 indexé sur l'inflation CRE pour la nouvelle période tarifaire (-5,2 M€ d'écart sur 2026-2029).



Figure 53. Trajectoire 2022-2029 du poste « IFER » en M€ courants

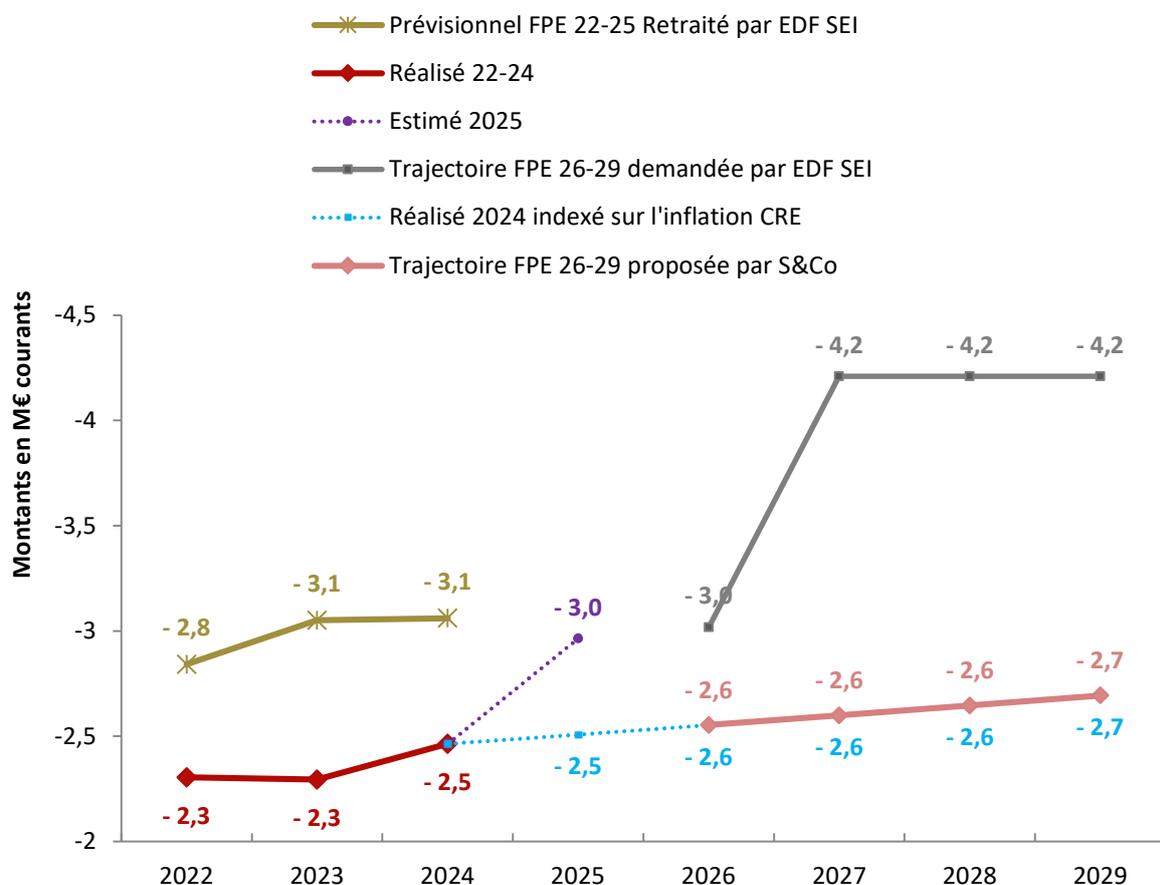


Tableau 146. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « IFER » en M€ courants

IFER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-2,8	-3,1	-3,1					
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-2,3	-2,3	-2,5	-3,0	-3,0	-4,2	-4,2	-4,2
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	+1 (-18,90%)	+1 (-24,80%)	+1 (-19,51%)					
Evolution annuelle	-	-0,45%	+7,40%	+20,31%	+1,80%	+39,51%	+0,00%	+0,00%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-2 (+66,18%)							
Evolution (Prévisionnel)	-1 (+22,48%)							



2026 - Réalisé 2024)	
-------------------------	--

5.7.3.2.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24

Tableau 147. Explication des écarts pour l'IFER sur la période 2022-2024

Description	2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)	-2,8	-3,1	-3,1	
Réalisé 2022-2024 (M€)	-2,3	-2,3	-2,5	
Ecart annuel (M€)	0,5	0,8	0,6	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)				Les transformateurs de EDF SEI sont imposés à l'IFER selon un barème qui évolue chaque année et qui est fonction du niveau de tension. EDF SEI indique que le nombre de transformateurs effectivement imposés a été inférieur au prévisionnel.

5.7.3.2.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI constate une erreur sur la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 (évolution incohérente sur 2027 et pas d'évolution sur 28/29) et propose de réviser sa trajectoire en prenant une hypothèse d'évolution de 1,8%/an cohérente avec les prévisions d'inflation (on voit sur le réalisé que le barème de l'IFER évolue chaque année). EDF SEI prend par ailleurs une hypothèse de nombre de transformateurs stable.

Tableau 148. Trajectoire prévisionnelle 2026-2029 corrigée par EDF SEI

IFER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé/prévision (M€)	-2,3	-2,3	-2,5	-3,0	-3,0	-4,2	-4,2	-4,2
Nouvelle prévision (M€)				-2,6	-2,7	-2,7	-2,8	-2,8

5.7.3.2.5. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

La trajectoire prévisionnelle est corrigée par EDF SEI. La nouvelle trajectoire EDF SEI est indexée sur l'inflation de 1,8% par an, en partant du réalisé 2024. EDF SEI prend par ailleurs une hypothèse de nombre de transformateurs stable. **Nous retenons la trajectoire corrigée proposée par EDF SEI correspondant au réalisé 2024 indexée sur l'inflation.**



Tableau 149. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « IFER »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Impôts et Taxes	-20,4	-26,8	-16,9	-19,4	-10,8	-11,0	-11,2	-11,3	11,2
IFER	-2,3	-2,3	-2,5	-3,0	-2,6	-2,6	-2,6	-2,7	5,2

L'écart entre la trajectoire prévisionnelle Schwartz and Co et la trajectoire prévisionnelle EDF SEI provient intégralement de la correction effectuée par EDF SEI.

5.7.3.2.6. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire

5.7.3.2.6.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Dans le paragraphe 5.6.3.1.5 (p170), l'auditeur mentionne la trajectoire prévisionnelle corrigée par EDF SEI et indique qu'il remplace la trajectoire proposée par EDF SEI dans son dossier tarifaire par la trajectoire corrigée par EDF SEI : « L'écart entre la trajectoire prévisionnelle Schwartz and Co et la trajectoire prévisionnelle EDF SEI provient intégralement de la correction effectuée par EDF SEI. ».

Pourtant dans le tableau 149, la trajectoire affichée par l'auditeur ne correspond pas à la trajectoire corrigée par EDF SEI (voir erreur remontée au paragraphe 1.4.2). **Il en résulte un écart plus important :**

- L'auditeur affiche un écart de 5,2M€ entre la trajectoire qu'il retient et la trajectoire fournie au mois de mars par EDF SEI, sur la période 26-29
- L'écart entre la trajectoire fournie au mois de mars par EDF SEI et la trajectoire corrigée en juin par EDF SEI est de 4,6M€ sur la période 26-29 : c'est le montant qu'EDF SEI s'attendait à retrouver en termes d'arbitrage, au vu de la lecture de la phrase suivante « L'écart entre la trajectoire prévisionnelle Schwartz and Co et la trajectoire prévisionnelle EDF SEI provient intégralement de la correction effectuée par EDF SEI. ».

Par conséquent, il reste un arbitrage de 0,5M€ sur la période dont la justification n'est pas explicitée. EDF SEI conteste par conséquent cet arbitrage supplémentaire et la trajectoire affichée par l'auditeur, qui ne correspondent pas à l'explication fournie.

5.7.3.2.6.2. Réponse de Schwartz and Co

EDF SEI indique appliquer l'inflation mais sa trajectoire reste cependant supérieure au réalisé 2024 indexé sur l'inflation. Nous retenons la trajectoire réalisé 2024 indexé sur l'inflation comme indiqué



dans le projet de rapport final (« Nous retenons la trajectoire corrigée proposée par EDF SEI correspondant au réalisé 2024 indexée sur l'inflation »)

Schwartz and Co conserve donc son ajustement.

5.7.3.3. CET

5.7.3.3.1. Contenu du poste

La contribution économique territoriale (CET) est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) est assise sur la seule valeur locative des biens passibles de la taxe foncière.
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un impôt local dû par les entreprises qui réalisent un certain chiffre d'affaires.

5.7.3.3.2. Trajectoire 2022-2029

Le réalisé 2022-2024 des taxes liées à la CET est globalement inférieur au prévisionnel FPE 2022-2024 retraité (+4,6 M€). Les fortes variations sur 2023 et 2024 correspondent à un surplus de CET comptabilisé à tort en 2023, puis redressé sur les comptes 2024.

La trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI, est cohérente avec l'estimé 2025 indexé sur l'inflation CRE pour la nouvelle période tarifaire.



Figure 54. Trajectoire 2022-2029 du poste « CET » en M€ courants

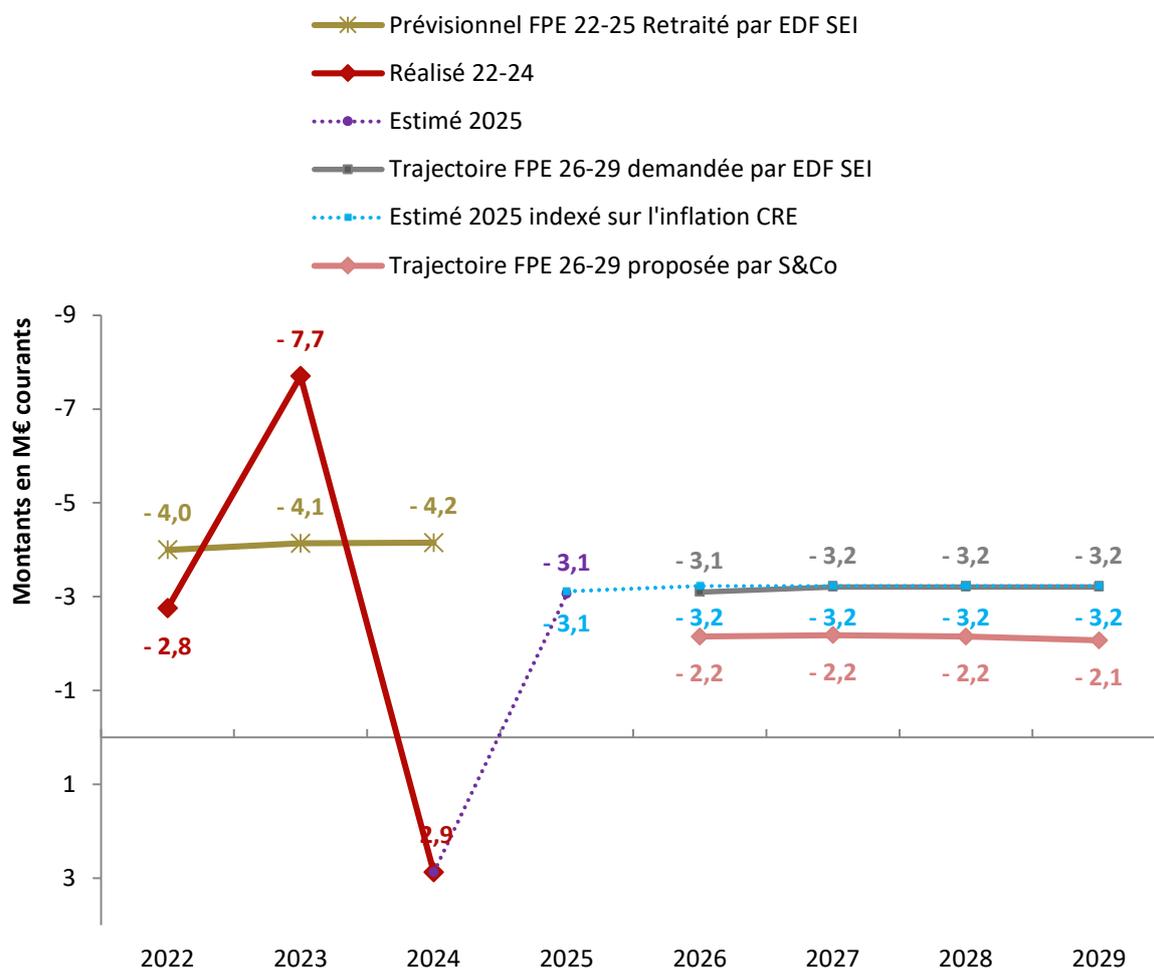


Tableau 150. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « CET » en M€ courants

CET	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-4,0	-4,1	-4,2	0,0				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-2,8	-7,7	2,9	-3,1	-3,1	-3,2	-3,2	-3,2
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	+1 (-31,05%)	-4 (+86,04%)	+7 (-169,16%)					
Evolution annuelle	-	+179,32%	-137,30%	-206,54%	+1,33%	+3,53%	+0,00%	+0,00%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 -	-1 (+25,90%)							



Moyenne Réalisé 22-24)	
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-6 (-207,96%)

5.7.3.3.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24

Tableau 151. Explication des écarts pour la CET sur la période 2022-2024

Description		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		-4,0	-4,1	-4,2	
Réalisé 2022-2024 (M€)		-2,8	-7,7	2,9	
Réalisé 2022-2024 (M€) - redressé		-2,8	-2,9	-1,9	
Ecart annuel (M€)		1,2	1,2	2,2	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)					<p>Un surplus de CET a été comptabilisé à tort en 2023 pour SEI en central EDF SA de 4,97 M€, puis redressé sur les comptes 2024.</p> <p>La ligne "Réalisé 2022-2024 (M€) - redressé" ajuste le réalisé sur ce point (sans modifier le total réalisé des deux années).</p> <p>L'écart avec la prévision s'explique par la baisse des taux de CVAE et pas les mauvais résultats financiers du groupe EDF en 2022.</p>

5.7.3.3.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI constate une erreur sur la trajectoire prévisionnelle (évolution incohérente sur 2025 et pas d'évolution sur 28/29) et propose de réviser sa trajectoire sur la base des hypothèses suivantes.

Pour la CFE, la prévision de EDFSEI repose sur le réalisé auquel sont appliqués deux coefficients de relèvement des montants :



- Une réévaluation de la valeur locative imposable des biens fonciers (+1,7% d'une année sur l'autre) ;
- Une réévaluation du taux d'imposition (+0,2% d'une année sur l'autre).

Ces hypothèses sont fixées par le groupe EDF ; elles s'appliquent à la taxe foncière comme à la CFE (mêmes sous-jacents).

EDF SEI précise que la valeur locative des biens fonciers et les taux d'imposition varient selon les territoires. Les taux d'augmentation mentionnés servent à calculer de manière globale la CFE pour la période 2025-2029 à partir du montant réalisé en 2024. La trajectoire prévisionnelle 2025-2029 de la CFE est ainsi estimée en appliquant la formule : [Confidentiel]

Pour la CVAE, la taxe sur la valeur ajoutée d'EDF SA est calculée en central d'EDF par la Direction Financière Groupe. L'assiette est globalement stable. En revanche, la prévision intègre un effet taux baissier conforme à la loi de finances 2025 (qui devrait conduire à une suppression de la CVAE en 2030).

EDF SEI explique qu'il ne connaît pas les hypothèses utilisées pour établir la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 de la CVAE. Cette taxe est calculée au niveau du groupe EDF, puis une quote-part est refacturée à EDF SEI, proportionnelle à sa valeur ajoutée par rapport à celle du groupe. Les prévisions de la valeur ajoutée du groupe EDF, qui sert d'assiette de calcul de la CVAE, sont confidentielles.

Tableau 152. Trajectoire CET prévisionnelle 2026-2029 corrigée par EDF SEI

CET	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé/prévision (M€)	-2,8	-7,7	2,9	-3,1	-3,1	-3,2	-3,2	-3,2
<i>dont CFE</i>	-1,1	-1,7	-1,4	-1,7				
<i>dont CVAE</i>	-1,7	-6,0	4,3	-1,4				
<i>pour info : CVAE réalisée redressé</i>	-1,7	-1,0	-0,7					
<i>pour info CET réalisée redressée</i>	-2,8	-2,7	-2,1					
Nouvelle prévision (M€)				-2,8	-2,8	-2,9	-2,8	-2,7
<i>dont CFE</i>				-1,6	-1,6	-1,7	-1,7	-1,8
<i>dont CVAE</i>				-1,2	-1,2	-1,2	-1,1	-0,9

5.7.3.3.5. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

EDF SEI effectue dans sa réponse au questionnaire n°4, un redressement des trajectoires réalisées et estimées des sous-postes CFE et CVAE, et révisé sa trajectoire prévisionnelle.

La trajectoire de CFE EDF SEI prévisionnelle corrigée repose sur le réalisé sur lequel est appliqué un coefficient de réévaluation de la valeur locative imposable (+1,7% par an) et un coefficient de réévaluation du taux d'imposition (+0,2% par an).



Nous appliquons au réalisé 2024 les coefficients de réévaluation de la valeur locative imposable des biens fonciers (+1,7% d'une année sur l'autre) et de réévaluation du taux d'imposition (+0,2% d'une année sur l'autre).

Pour la CVAE, la taxe sur la valeur ajoutée d'EDF SA est calculée en central d'EDF par la Direction Financière Groupe. L'assiette est globalement stable. En revanche, la prévision intègre un effet taux baissier conforme à la loi de finances 2025.

Nous suivons la même évolution que celle indiquée par EDF SEI à partir de 2025, mais en partant du réalisé 2024 redressé.

Tableau 153. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « CET »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Impôts et Taxes	-20,4	-26,8	-16,9	-19,4	-10,8	-11,0	-11,2	-11,3	11,2
CET	-2,8	-2,7	-2,1	-2,8	-2,2	-2,2	-2,2	-2,1	4,2
<i>Dont CFE</i>	-1,1	-1,7	-1,4	-1,6	-1,5	-1,5	-1,5	-1,6	
<i>Dont CVAE</i>	-1,7	-1,0	-0,7	-1,2	-0,7	-0,7	-0,6	-0,5	

La correction apportée par EDF SEI sur sa trajectoire prévisionnelle contribue à hauteur de 1,5 M€, à l'ajustement pré-contradictoire de 4,2 M€ que nous effectuons pour le poste CET.

5.7.3.3.6. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire

5.7.3.3.6.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

CFE :

Dans le paragraphe 5.6.3.2.5 (page 173), l'auditeur ajuste la trajectoire d'EDF SEI en appliquant au réalisé 2024 « les coefficients de réévaluation de la valeur locative imposable des biens fonciers (+1,7% d'une année sur l'autre) et de réévaluation du taux d'imposition (+0,2% d'une année sur l'autre). »

EDF SEI conteste la trajectoire calculée par l'auditeur.

Pour rappel, dans le questionnaire 4, EDF SEI avait communiqué la trajectoire suivante :



CET	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalise/prévision (M€)	-2,8	-7,7	2,9	-3,1	-3,1	-3,2	-3,2	-3,2
<i>dont CFE</i>	-1,1	-1,7	-1,4	-1,7				
<i>dont CVAE</i>	-1,7	-6,0	4,3	-1,4				
<i>pour info : CVAE réalisée redressé</i>	-1,7	-1,0	-0,7					
<i>pour info CET réalisée redressée</i>	-2,8	-2,7	-2,1					
Nouvelle prévision (M€)				-2,8	-2,8	-2,9	-2,8	-2,7
<i>dont CFE</i>				-1,6	-1,6	-1,7	-1,7	-1,8
<i>dont CVAE</i>				-1,2	-1,2	-1,2	-1,1	-0,9

En effet, en ce qui concerne la CFE, comme évoqué dans le 1.4.3.1 du mémoire de réponse, EDF SEI avait précisé dans le compte-rendu de la session sur les Impôts et taxes que **la valeur locative des biens fonciers et les taux d'imposition varient selon les territoires**, et avait donné la formule appliquée pour calculer la trajectoire prévisionnelle 2025-2029 (évolution différenciée des bases locatives et du taux chaque année).

L'auditeur ne semble pas en avoir tenu compte dans la trajectoire qu'il propose, avec un arbitrage de +0,7M€ sur 2026-2029 pour la CFE par rapport à la trajectoire révisée d'EDF SEI. :

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co - EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Impôts et Taxes	-20,4	-26,8	-16,9	-19,4	-10,8	-11,0	-11,2	-11,3	11,2
CET	-2,8	-2,7	-2,1	-2,8	-2,2	-2,2	-2,2	-2,1	4,2
<i>Dont CFE</i>	-1,1	-1,7	-1,4	-1,6	-1,5	-1,5	-1,5	-1,6	
<i>Dont CVAE</i>	-1,7	-1,0	-0,7	-1,2	-0,7	-0,7	-0,6	-0,5	

CVAE :

Dans le paragraphe 5.6.3.2.5 (page 173), **l'auditeur ajuste la trajectoire d'EDF SEI de +1,9M€** (par rapport à la trajectoire révisée d'EDF SEI – voir ci-dessous) en suivant la même évolution que celle indiquée par EDF SEI à partir de 2025, mais **en partant du réalisé 2024 redressé**. Cela revient à considérer que l'estimation 2025 est égal au réalisé 2024.

EDF SEI conteste l'ajustement de l'auditeur, qui ne tient pas compte de la prévision 2025 d'EDF SEI. On rappellera que la CVAE perçue et calculée au niveau du groupe EDF et qu'une quote-part est ensuite refacturée à EDF SEI, proportionnelle à sa valeur ajoutée par rapport à celle du groupe. La prévision de CVAE pour 2025 est celle transmise par le Groupe à EDF SEI pour son budget 2025. Cette prévision est donc la meilleure prévision à date qu'il est possible de faire.



Pour mémoire, EDF SEI avait transmis la trajectoire révisée suivante pour la CVAE dans le questionnaire 4 :

CET	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalise/prévision (M€)	-2,8	-7,7	2,9	-3,1	-3,1	-3,2	-3,2	-3,2
<i>dont CFE</i>	-1,1	-1,7	-1,4	-1,7				
<i>dont CVAE</i>	-1,7	-6,0	4,3	-1,4				
<i>pour info : CVAE réalisée redressé</i>	-1,7	-1,0	-0,7					
<i>pour info CET réalisée redressée</i>	-2,8	-2,7	-2,1					
Nouvelle prévision (M€)				-2,8	-2,8	-2,9	-2,8	-2,7
<i>dont CFE</i>				-1,6	-1,6	-1,7	-1,7	-1,8
<i>dont CVAE</i>				-1,2	-1,2	-1,2	-1,1	-0,9

5.7.3.3.6.2. Réponse de Schwartz and Co

CFE :

Nous révisons notre trajectoire en intégrant la modification des taux fournie par EDF SEI :

	Coefficient d'évolution du taux de CFE	Coefficient d'évolution des bases imposables
2025	0,2%	1,7%
2026	0,5%	1,9%
2027	0,5%	1,8%
2028	0,5%	1,8%
2029	0,5%	1,8%

Nous modifions la formule de prise en compte des taux :

[CONFIDENTIEL

]CVAE :

2025 reste une estimation et EDF SEI ne mentionne pas d'éléments particuliers justifiant une hausse de la CVAE dans le long terme. **Schwartz and Co conserve donc son ajustement.**

5.7.3.4. Taxe foncière

5.7.3.4.1. Contenu du poste

La taxe foncière sur les propriétés bâties concerne les sociétés propriétaires de constructions fixées au sol à perpétuelle demeure et présentant le caractère de véritables bâtiments ; les terrains formant une dépendance indispensable et immédiate des constructions sont également visés.

- Pour les propriétés bâties, la taxe foncière est égale au produit entre un taux fixé par les collectivités territoriales et le revenu cadastral des biens fixé à 50% de leur valeur locative.



- Pour les terrains, le revenu cadastral est égal à 80% de la valeur locative.
- Pour les locaux d'habitation, la valeur locative est déterminée par comparaison avec celle de locaux de référence situés dans la commune, choisis pour chaque nature ou catégorie de locaux.

5.7.3.4.2. Trajectoire 2022-2029

Le réalisé 2022-2024 des taxes liées à la taxe foncière est supérieur au prévisionnel FPE 2022-2024 retraité (+0,6 M€).

La trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI, est légèrement croissante sur 2026 (+2,4%) puis décroît légèrement sur 2027 (-1,1%) et reste stable sur 2027-2029.

Figure 55. Trajectoire 2022-2029 du poste « Taxe foncière » en M€ courants

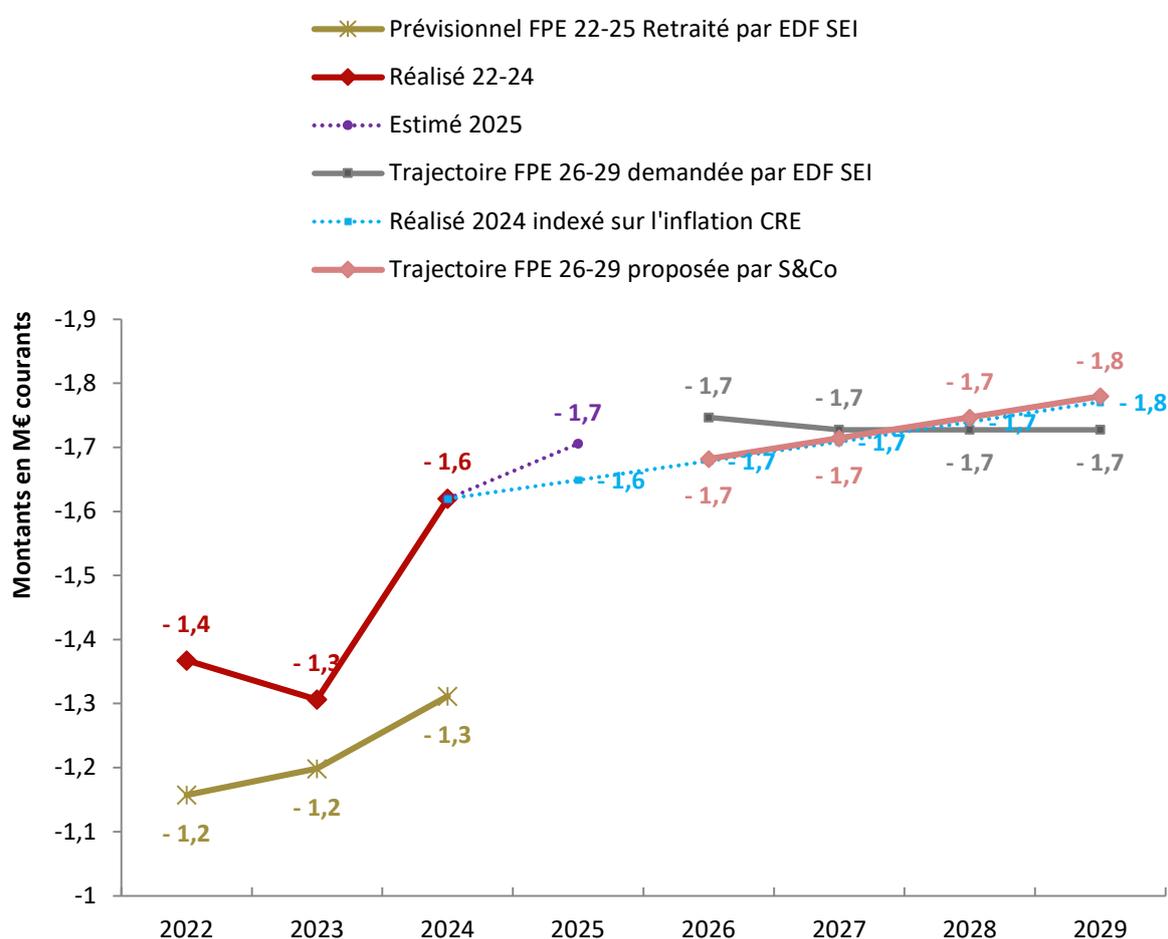


Tableau 154. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Taxe Foncière » en M€ courants

TF	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
----	------	------	------	------	------	------	------	------



Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-1,2	-1,2	-1,3	0,0				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-1,4	-1,3	-1,6	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	-0 (+18,11%)	-0 (+9,02%)	-0 (+23,48%)	#DIV/0!				
Evolution annuelle	-	-4,44%	+23,98%	+5,31%	+2,40%	-1,10%	+0,00%	+0,00%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-0 (+21,05%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-0 (+7,84%)							

5.7.3.4.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24

Tableau 155. Explication des écarts pour la Taxe foncière sur la période 2022-2024

Description	2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)	-1,2	-1,2	-1,3	
Réalisé 2022-2024 (M€)	-1,4	-1,3	-1,6	
Ecart annuel (M€)	-0,2	-0,1	-0,3	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)				<p>Le réalisé de la TF est globalement en ligne avec les prévisions.</p> <p>L'évolution de la TF tient compte de l'actualisation annuelle des bases imposables (biens fonciers) dans le cadre de la loi de finance et de l'évolution du taux des taxes locales de chaque commune.</p>

5.7.3.4.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI constate une erreur sur la trajectoire prévisionnelle (évolution incohérente sur 2025 et pas d'évolution sur 28/29) et propose de réviser sa trajectoire sur la base des hypothèses suivantes



Pour la taxe foncière, la prévision de EDF SEI repose sur le réalisé auquel sont appliqués deux coefficients de relèvement des montants :

- Une réévaluation de la valeur locative imposable des biens fonciers (+1,7% d'une année sur l'autre), à inventaire stable ;
- Une réévaluation du taux d'imposition (+0,2% d'une année sur l'autre).

Ces hypothèses sont fixées par le groupe EDF ; elles s'appliquent à la taxe foncière comme à la CFE (mêmes sous-jacents).

Tableau 156. Trajectoire de la Taxe foncière prévisionnelle 2026-2029 corrigée par EDF SEI

Taxe foncière	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé/prévision (M€)	-1,37	-1,31	-1,62	-1,71	-1,75	-1,73	-1,73	-1,73
Nouvelle prévision (M€)				-2,0	-2,0	-2,1	-2,1	-2,1

5.7.3.4.5. *Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir*

EDF SEI corrige son estimation pour 2025 dans sa réponse au questionnaire n°4, et se base sur cette nouvelle estimation 2025 pour construire une trajectoire prévisionnelle corrigée sur 2026-2029.

Nous appliquons la méthode indiquée par EDF SEI pour la construction de la trajectoire 2026-2029 révisée, et l'appliquons sur la base du réalisé 2024 (et non à l'estimation pour 2025).

Tableau 157. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Taxe Foncière »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co - EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Impôts et Taxes	-20,4	-26,8	-16,9	-19,4	-10,8	-11,0	-11,2	-11,3	11,2
Taxe Foncière	-1,4	-1,3	-1,6	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,8	0,0

5.7.3.4.6. *Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire*

5.7.3.4.6.1. *Commentaires d'EDF SEI*

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

L'auditeur revoit la trajectoire d'EDF SEI pour la taxe foncière, en appliquant la méthode indiquée par EDF SEI pour la construction de la trajectoire 2026-2029 révisée, et en l'appliquant sur la base du réalisé 2024 (et non à l'estimation pour 2025).



Comme pour la CFE, EDF SEI conteste l'ajustement effectué par l'auditeur, qui ne tient pas compte de sa prévision corrigée 2025 et des taux différenciés d'évolution année par année. En effet, la prévision 2025 est la meilleure prévision à date d'EDF SEI de son budget à fin d'année (voir ci-dessous).

Taxe foncière	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé/prévision (M€)	-1,37	-1,31	-1,62	-1,71	-1,75	-1,73	-1,73	-1,73
Nouvelle prévision (M€)				-2,0	-2,0	-2,1	-2,1	-2,1

Or l'auditeur propose une trajectoire basée sur le réalisé 2025 non corrigé, en affichant aucun arbitrage, alors qu'il y a bien un arbitrage de 1,4M€ par rapport à la trajectoire révisée par EDF SEI et présentée à l'auditeur durant la séance relative aux impôts et taxes.

5.7.3.4.6.2. Réponse de Schwartz and Co

Nous révisons notre trajectoire en intégrant la modification des taux fournie par EDF SEI. Contrairement à ce qui est avancé par EDF SEI, Schwartz and Co ne se base pas sur l'estimé 2025 non corrigé mais bien sur le réalisé 2024.

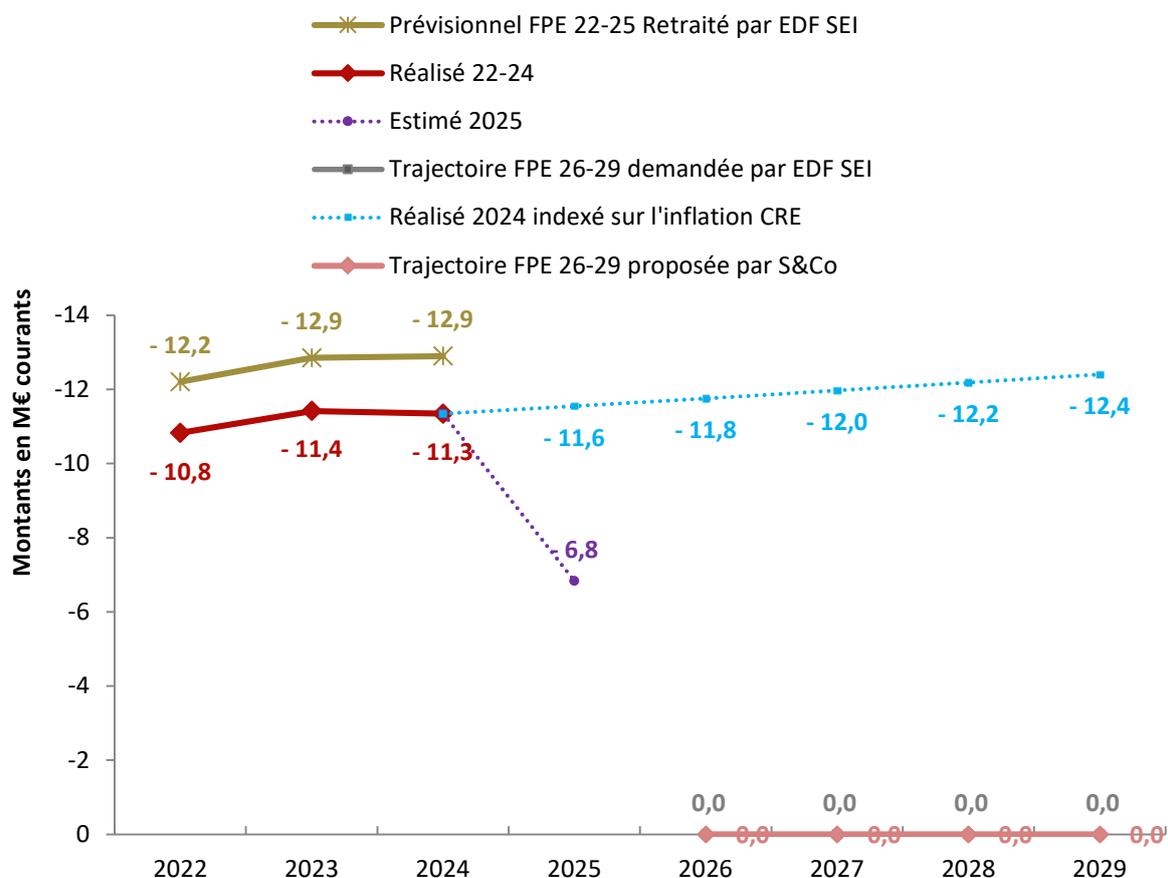
5.7.3.5. Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE)

5.7.3.5.1. Trajectoire 2022-2029

Le réalisé 2022-2024 du poste est inférieur au prévisionnel FPE 2022-2024 retraité (-4,4M€). La trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI, est nulle car la dernière loi de Finances (pour 2025) dispose que le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (Facé) est transféré au budget de l'Etat et financé par une fraction affectée de l'accise sur l'électricité et non plus par les GRD. Cette disposition prend effet au 1er août 2025.



Figure 56. Trajectoire 2022-2029 du poste « FACE » en M€ courants



5.7.3.5.2. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24

Tableau 158. Explication des écarts pour le FACE sur la période 2022-2024

Description		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		-12,2	-12,9	-12,9	
Réalisé 2022-2024 (M€)		-10,8	-11,4	-11,3	
Ecart annuel (M€)		1,4	1,4	1,6	
Décomposition de l'écart annuel total par effet	Evolution des paramètres				Le sous-poste FACE correspond à la contribution FACE d'EDF SEI calculée à partir des consommations des communes de + ou - 2000 habitants et des taux définis chaque année par arrêté. Son évolution dépend donc de ces paramètres.

5.7.3.5.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029



La dernière loi de Finances (pour 2025) dispose que le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (Facé) est transféré au budget de l'Etat et financé par une fraction affectée de l'accise sur l'électricité et non plus par les GRD. Cette disposition prend effet au 1er août 2025.

En conséquence EDF SEI a retiré de la trajectoire prévisionnelle la totalité des charges liées au FACE sur la période 2026 – 2029.

Bien entendu, si le financement du FACE devait revenir à nouveau au GRD, il conviendrait d'en tenir compte au moment où cela se produirait. EDF SEI indique qu'il s'agit d'un argument de plus pour inscrire l'ensemble du poste Impôts et Taxes au CRCP.

5.7.3.5.4. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

La dernière loi de Finances dispose que le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (Facé) est transféré au budget de l'Etat.

Le poste FACE est donc retiré de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 de la rubrique Impôts et Taxes.

Tableau 159. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « FACE »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Impôts et Taxes	-20,4	-26,8	-16,9	-19,4	-10,8	-11,0	-11,2	-11,3	11,2
FACE	-10,8	-11,4	-11,3	-6,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-

5.7.3.6. Autres I&T

5.7.3.6.1. Contenu du poste

EDF SEI indique que le sous-poste « Autres I&T » correspond à la taxe sur les véhicules de sociétés et à d'autres impôts exigibles dans les DOM (par exemple patente à Saint Martin).

5.7.3.6.2. Trajectoire 2022-2029

Le réalisé 2022-2024 des Autres I&T est inférieur au prévisionnel FPE 2022-2024 retraité (-1,2M€). Le prévisionnel proposé par EDF SEI pour 2026 est en forte augmentation par rapport au dernier réalisé (+67,8%). La trajectoire prévisionnelle 2026-2029 proposée par EDF SEI, est légèrement croissante sur 2026 (+1,8%) et sur 2027 (+1,7 %) et reste stable sur 2028-2029.



Figure 57. Trajectoire 2022-2029 du poste « Autres I&T » en M€ courants

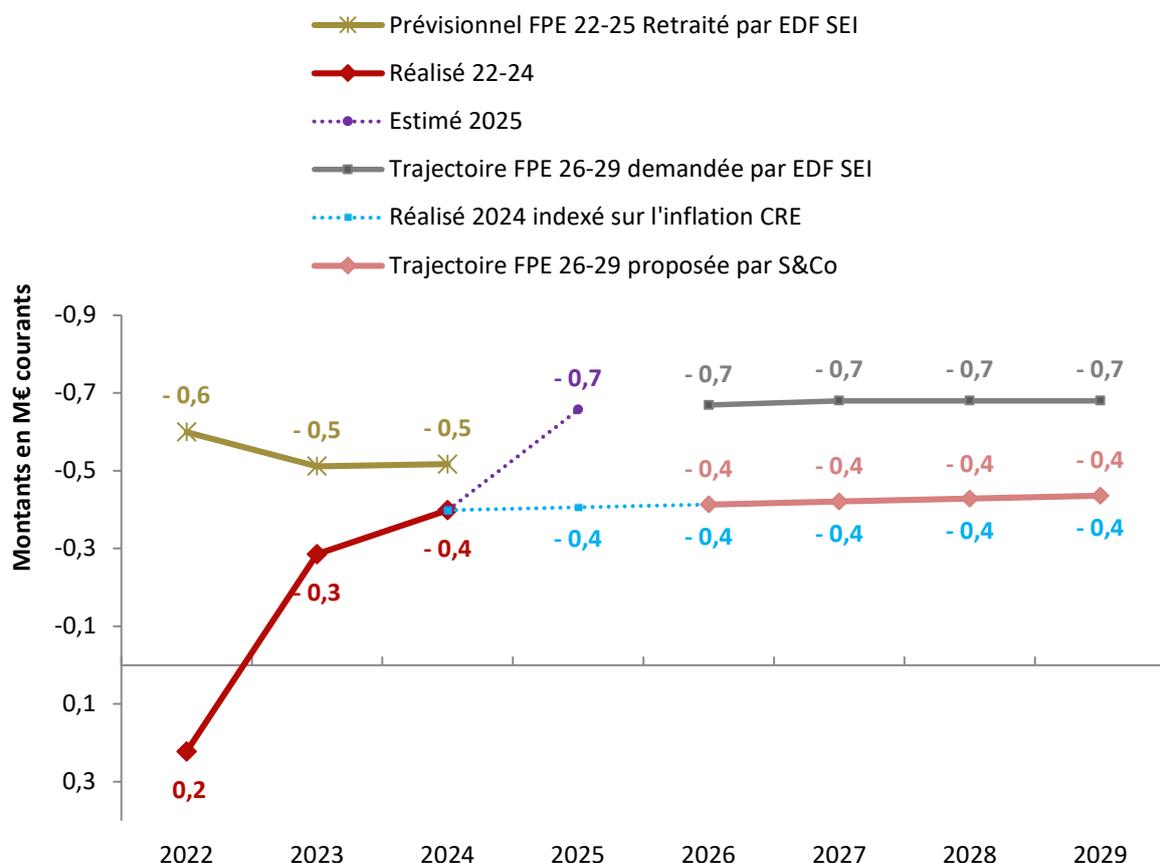


Tableau 160. Trajectoire 2022-2029 et évolution de la rubrique « Autres I&T » en M€ courants

Autres I&T	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-0,6	-0,5	-0,5					
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	0,2	-0,3	-0,4	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	+1 (-137,05%)	+0 (-44,32%)	+0 (-22,85%)					
Evolution annuelle	-	-228,30%	+39,91%	+64,80%	+1,81%	+1,67%	+0,00%	+0,00%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-1 (+340,24%)							
Evolution (Prévisionnel)	-0 (+67,78%)							



2026 - Réalisé 2024)	
-------------------------	--

5.7.3.6.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24

Tableau 161. Explication des écarts pour les Autres I&T sur la période 2022-2024

Description	2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)	-0,6	-0,5	-0,5	
Réalisé 2022-2024 (M€)	0,2	-	-	
Ecart annuel (M€)	0,8	0,2	0,1	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)				Le réalisé 2022 porte une reprise de charge à payer de 0,42 M€.

5.7.3.6.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI propose une révision de sa trajectoire prévisionnelle en appliquant l'inflation sur 2026-2029, à partir du montant estimé en 2025.

Tableau 162. Trajectoire de la Taxe foncière prévisionnelle 2026-2029 corrigée par EDF SEI

Taxe foncière	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé/prévision (M€)	0,22	-0,29	-0,40	-0,66	-0,67	-0,68	-0,68	-0,68
Nouvelle prévision (M€)				-0,41	-0,41	-0,42	-0,43	-0,44

5.7.3.6.5. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

EDF SEI propose une révision de sa trajectoire prévisionnelle en appliquant l'inflation sur 2026-2029, à partir du montant estimé en 2025.

Nous ajustons la trajectoire du poste Autres I&T en appliquant l'inflation sur 2026-2029, à partir du montant réalisé en 2024.

Tableau 163. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Autres I&T »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co - EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Impôts et Taxes	-20,4	-26,8	-16,9	-19,4	-10,8	-11,0	-11,2	-11,3	11,2
Autres I&T	0,2	-0,3	-0,4	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	1,0



5.7.3.6.1. *Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire*

5.7.3.6.1.1. *Commentaires d'EDF SEI*

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

EDF SEI conteste l'ajustement effectué par l'auditeur, qui ne tient pas compte de sa prévision 2025. En effet, la prévision 2025 est la meilleure prévision à date d'EDF SEI de son budget à fin d'année.

5.7.3.6.1.2. *Réponse de Schwartz and Co*

Schwartz and Co conserve son ajustement.

5.7.3.7. **Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes de la rubrique « Impôts et taxes »**

Le tableau suivant récapitule les ajustements que nous proposons sur les différents sous-postes de la rubrique « Impôts et taxes » après prise en compte des réponses contradictoires d'EDF SEI.

Tableau 164. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes de la rubrique « Impôts et taxes »

Montants (M€ courants)	2026	2027	2028	2029	Ecart S&Co – EDF SEI (26-29)	Méthodologie et hypothèses
Impôts et Taxes	-10,8	-11,0	-11,2	-11,3	11,2	
Taxes liées à la rémunération	-4,1	-4,2	-4,3	-4,5	0,4	Nous conservons la nouvelle prévision de EDF SEI qui part du réalisé 2024, et dont l'évolution est calée sur la rémunération.
FACE	0,0	0,0	0,0	0,0	-	La dernière loi de Finances dispose que le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (Facé) est transféré au budget de l'Etat.
CET	-2,2	-2,2	-2,2	-2,1	4,1	
<i>Dont CFE</i>	-1,5	-1,5	-1,6	-1,6		Nous appliquons au réalisé 2024 les trajectoires des coefficients indiqués par EDF SEI.
Dont CVAE	-0,7	-0,7	-0,6	-0,5		Nous suivons la même évolution que celle indiquée par EDF SEI à partir de 2025, mais en partant du réalisé 2024 redressé
IFER	-2,6	-2,6	-2,6	-2,7	5,2	Nous retenons la trajectoire Réalisé 2024 indexée sur l'inflation.
TF	-1,7	-1,7	-1,8	-1,8	0,1	Nous appliquons les taux indiqués par EDF SEI sur la base du réalisé 2024.
Autres I&T	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	1,0	Nous conservons la trajectoire d'EDF SEI correspondant au réalisé 2024 indexé sur l'inflation.



5.8. Autres produits et charges d'exploitation

5.8.1. Contenu de la rubrique

EDF SEI fait évoluer le périmètre de la rubrique « Autres charges d'exploitation ». La décomposition (nommée ci-après « ancienne décomposition ») issue du FPE 2022-2025 est utilisée pour les trajectoires réalisées/estimées et pour les trajectoires prévisionnel FPE 2022-2025 retraitées. Une nouvelle décomposition est utilisée pour la construction des trajectoires prévisionnelles 2026-2029. EDF SEI nous transmet également les trajectoires réalisées/estimées 2022-2025 avec la nouvelle décomposition.

La nouvelle décomposition présente les changements suivants par rapport à l'ancienne décomposition :

- le sous-poste « License PCN » est retiré du périmètre « Autres produits et charges » et est ajouté à la rubrique « Protocoles A1 », dans les achats PCN ;
- le sous-poste « Autres APCO » est scindé en deux entre « subvention » et « autres APCO » ;
- le sous-poste « Indemnités préjudices » est ajouté à la rubrique « Autres Produits et Charges d'exploitation » alors qu'il était dans la rubrique « Produits et charges extra-tarifaires ».

Tableau 165. Contenu de la rubrique « Autres charges d'exploitation » selon l'ancienne décomposition

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein du poste 2024
Commissionnement fournisseur		- 10,4	56%
Part acheminement des impayés		- 2,7	14%
VNC démolies	Sortie d'actifs non entièrement amortis	- 1,9	10%
Aléas climatiques (au-delà du plafond)		- 6,1	33%
Autres Produits et Charges Opérationnels		2,5	-13%
<i>Tarif Agent</i>	[Confidentiel]		
<i>Licences PCN</i>			
<i>Charges centrales (compte EDF SA)</i>			
<i>autres APCO</i>			
TOTAL		-18,6	100,0%

Tableau 166. Contenu de la rubrique « Autres charges d'exploitation » selon la nouvelle décomposition

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein du poste 2024
Commissionnement fournisseur		- 10,4	41,2%



Part acheminement des impayés		- 2,7	10,6%
VNC démolies	Sortie d'actifs non entièrement amortis	- 1,9	7,6%
Aléas climatiques (au-delà du plafond)		- 6,1	24,3%
Autres Produits et Charges Opérationnels		- 4,1	16,4%
<i>Tarif Agent</i>	<i>Charge du tarif agent relatif à l'activité réseau</i>		[Confidentiel]
<i>Charges centrales (compte EDF S.A)</i>			
<i>Indemnités préjudices</i>		- 7,5	29,8%
<i>Subventions</i>			[Confidentiel]
<i>autres APCO</i>			
TOTAL		-25,2	100,0%

5.8.2. Evolution de la rubrique sur 2022-2025 (ancienne décomposition)

L'écart par rapport au prévisionnel FPE 22-25 retraité est significatif en 2022 et 2023 (respectivement +7,1 M€ et +4,2 M€). Cet écart s'explique principalement par des recettes réalisées sur le sous-poste Autres APCO supérieures au prévisionnel FPE 22-25 retraité, en partie compensées par une hausse des charges du sous-poste « Tarif agent » et du poste « VNC Démolies ».

La forte hausse des charges d'exploitation estimée pour 2025 correspond aux coûts anticipés liés à l'estimation provisoire de la part au-delà du plafond des charges liées à la tempête Garance qui a touché l'île de la Réunion en 2025 (25,5 M€ au-dessus du plafond).



Figure 58. Trajectoire 2022-2025 de la rubrique « Autres charges et produits d'exploitation » selon la décomposition FPE 22-25 en M€ courants

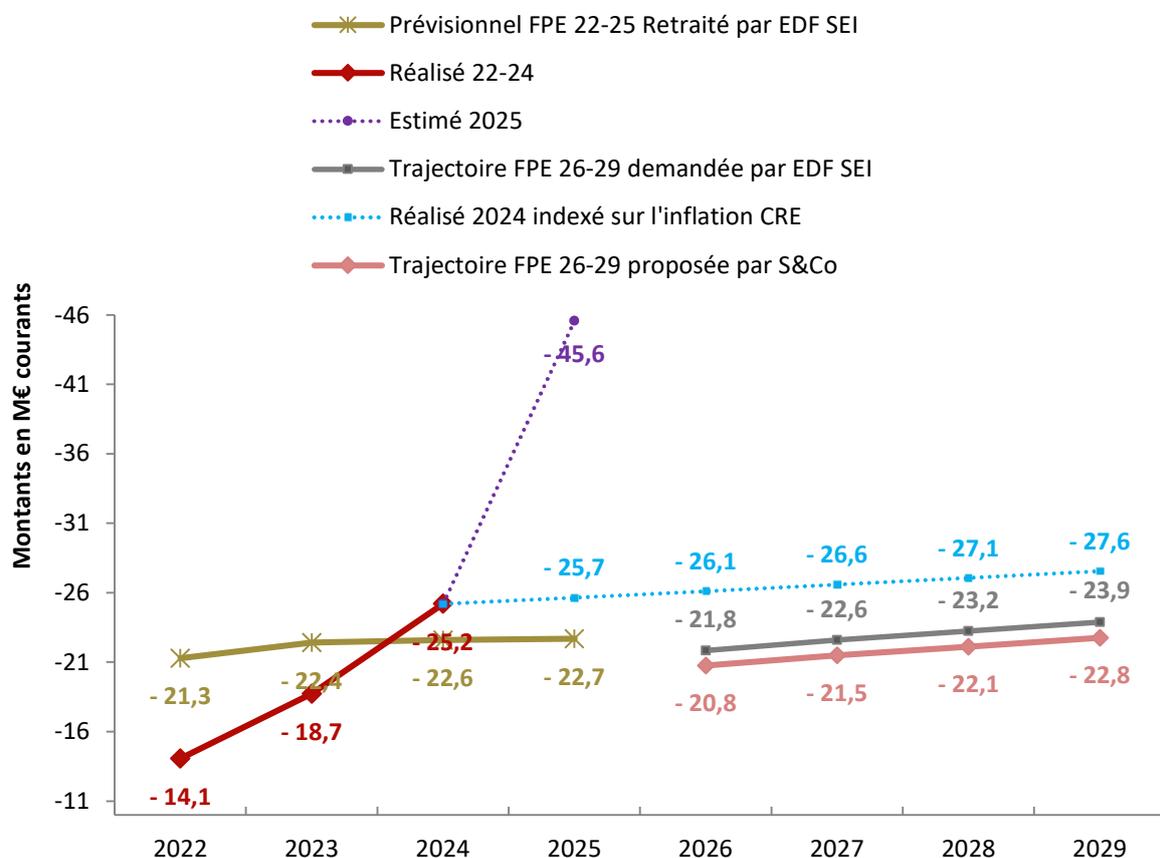


Tableau 167. Trajectoire chiffrée 2022-2029 de la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » en M€ courants

Autres produits et charges	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-21,3	-22,4	-22,6	-22,7				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-14,1	-18,7	-25,2	-45,6	-21,8	-22,6	-23,2	-23,9
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraits)	+7 (-33,90%)	+4 (-16,45%)	-3 (+11,55%)	-23 (+100,93%)				
Evolution annuelle	-	+33,03%	+34,64%	+80,84%	-52,10%	+3,42%	+2,86%	+2,84%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-4 (+18,37%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	+3 (-13,37%)							



5.8.3. Analyse de la rubrique selon la nouvelle décomposition

5.8.3.1. Commissionnement fournisseur

5.8.3.1.1. Contenu du poste

Le poste commissionnement fournisseur représente la compensation versée par EDF SEI Réseau à EDF SEI Clientèle au titre de la gestion des clients en contrat unique. La trajectoire prévisionnelle intègre l'évolution du portefeuille clients et des barèmes de prix à l'inflation.

5.8.3.1.2. Trajectoire 2022-2029

Le réalisé 2022-2024 est supérieur au prévisionnel FPE 22-24 retraité (-1,8 M€), et l'écart s'accroît sur 2025 entre les charges estimées et le prévisionnel FPE (-1,6 M€).

Le prévisionnel 2026-2029 est supérieur au réalisé 2024 indexé sur l'inflation CRE pour la nouvelle période tarifaire et affiche une croissance supérieur à l'inflation (+3,4 % en moyenne).

Figure 59. Trajectoire 2022-2029 du poste « Commissionnement fournisseur » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants

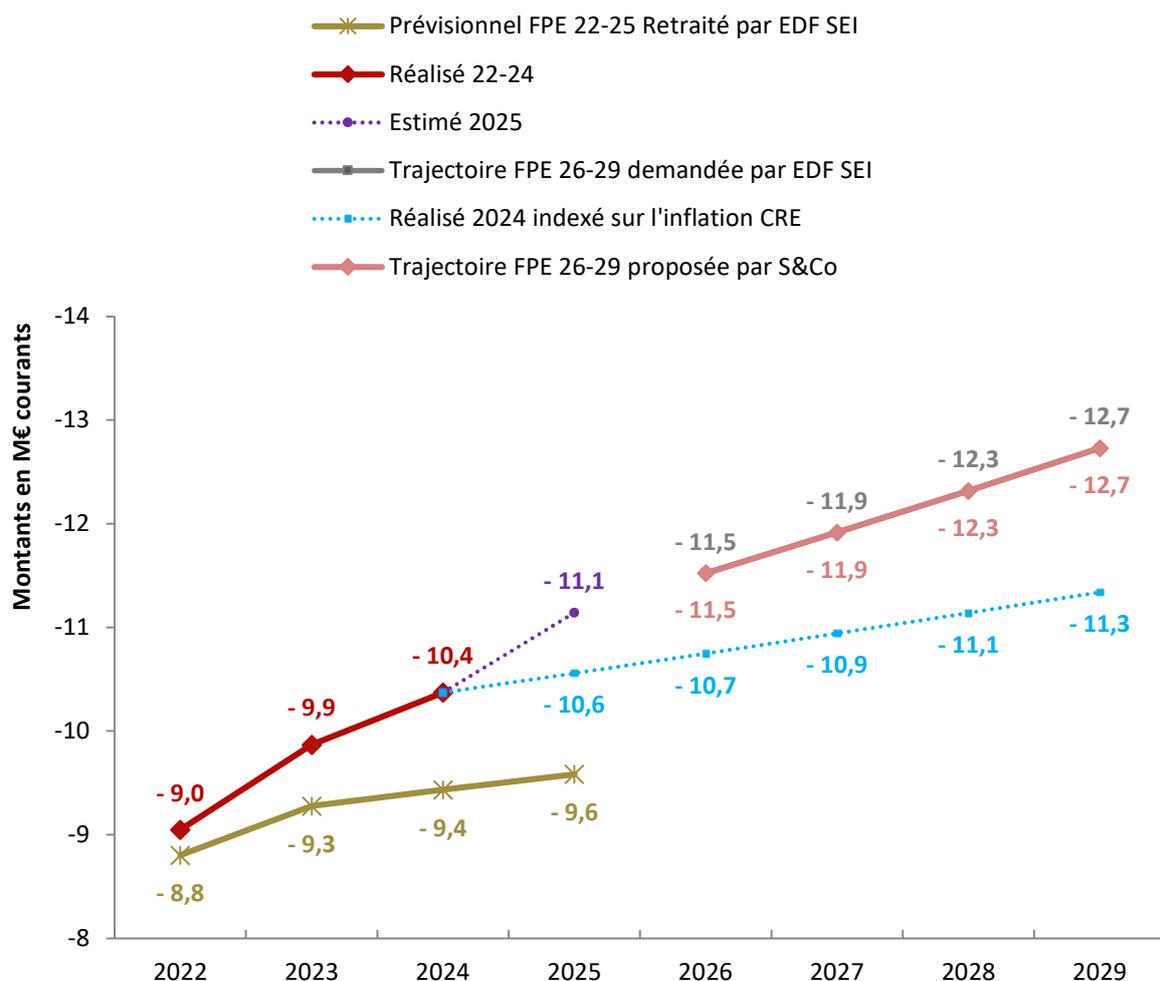




Tableau 168. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Commissionnement Fournisseur » en M€ courants

Commissionnement fournisseur	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-8,8	-9,3	-9,4	-9,6				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-9,0	-9,9	-10,4	-11,1	-11,5	-11,9	-12,3	-12,7
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	-0 (+2,80%)	-1 (+6,37%)	-1 (+9,95%)	-2 (+16,27%)				
Evolution annuelle	-	+9,06%	+5,10%	+7,43%	+3,42 %	+3,40 %	+3,37 %	+3,35 %
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-2 (+24,15%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-1 (+11,10%)							

5.8.3.1.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24

Tableau 169. Explication des écarts pour le commissionnement fournisseur sur la période 2022-2024

Description	2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)	-8,8	-9,3	-9,4	
Réalisé 2022-2024 (M€)	-9,0	-9,9	-10,4	
Ecart annuel (M€)	-0,2	-0,6	-0,9	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)				Le réalisé correspond à l'application du calcul prévu par le TURPE : Le commissionnement fournisseur s'appuie sur l'application du terme Rf au nombre de clients BT<36, BT>36 et HTA. Les valeurs du terme Rf sont mises à jour à chaque évolution du TURPE.

5.8.3.1.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI indique que le commissionnement fournisseur s'appuie sur l'application du terme Rf au nombre de clients BT<36, BT>36 et HTA. Les valeurs du terme Rf sont mises à jour à chaque évolution du TURPE.

EDF SEI a fourni dans sa réponse au questionnaire n°4 les mises à jour du terme Rf depuis 2022.



Tableau 170. Evolutions du terme Rf entre 2022 et 2025

Rf en euros	1er août 2022	1er août 2023	1er novembre 2024	1er février 2025
BT<36 kVA	6,96	7,29	7,64	7,78
BT> 36 kVA	79,32	83,62	87,65	89,27
HTA	158,76	167,24	175,3	178,54

EDF SEI fait des hypothèses sur l'évolution du portefeuille client et sur l'évolution du coefficient Rf pour obtenir un taux d'évolution prévisionnel du commissionnement fournisseur.

L'hypothèse prise pour l'évolution du nombre de clients correspond à l'évolution constatée entre fin 2021 et fin 2024.

La trajectoire est calculée en s'appuyant d'une part sur les hypothèses d'évolution du portefeuille clients et d'autre part sur l'évolution du coefficient Rf définie dans la délibération TURPE 7 pour 2025 (article 5.2.3.1 de la délibération HTA/BT TURPE 7) puis application de l'inflation sur les années suivantes.

Tableau 171. Hypothèses sous-jacentes au calcul de la trajectoire prévisionnelle "Commissionnement fournisseur" sur la période 2026-2029

Hypothèses sous-jacentes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Hypothèse d'évolution du portefeuille clients				1,6%	1,6%	1,6%	1,5%	1,5%
Hypothèse d'évolution du coefficient Rf (selon TURPE 7 en 2025, puis inflation)				5,7%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Taux d'évolution prévisionnel du commissionnement fournisseur				7,4%	3,4%	3,4%	3,4%	3,3%
Commissionnement fournisseur	-9,0	-9,9	-10,4	-11,1	-11,5	-11,9	-12,3	-12,7

5.8.3.1.5. *Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir*



La trajectoire EDF SEI est calculée en s'appuyant d'une part sur les hypothèses d'évolution du portefeuille clients et d'autre part sur l'évolution du coefficient Rf définie dans la délibération TURPE 7 pour 2025 puis application de l'inflation sur les années suivantes.

Le taux d'évolution prévisionnel du commissionnement fournisseur EDF SEI est cohérent avec le taux recalculé par S&Co (valeur du coefficient Rf selon TURPE 7 en 2025, puis inflation).

Nous n'ajustons pas le poste Commissionnement fournisseur et conservons la trajectoire prévisionnelle EDF SEI.

Tableau 172. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Commissionnement fournisseur »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Autres charges opérationnelles	-14,1	-18,7	-25,2	-45,6	-20,8	-21,5	-22,1	-22,8	4,4
Commissionnement fournisseur	-9,0	-9,9	-10,4	-11,1	-11,5	-11,9	-12,3	-12,7	-

5.8.3.1. Part acheminement des impayés

5.8.3.1.1. Contenu du poste

Le poste « Part acheminement des impayés » représente la quote-part TURPE acheminement des impayés.

5.8.3.1.2. Trajectoire 2022-2029

Le réalisé 2022-2024 est supérieur au prévisionnel FPE 22-24 retraité (-1,7 M€) malgré une trajectoire fortement décroissante (-7,8% en moyenne). L'écart s'accroît sur 2025 entre les charges estimées et le prévisionnel FPE (-0,8 M€) avec une croissance de 11% sur 2025.

Le prévisionnel 2026-2029 est supérieur au réalisé 2024 indexé sur l'inflation CRE pour la nouvelle période tarifaire et affiche une croissance suivant la trajectoire d'inflation communiquée par la CRE.



Figure 60. Trajectoire 2022-2029 du poste « Part acheminement des impayés » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants

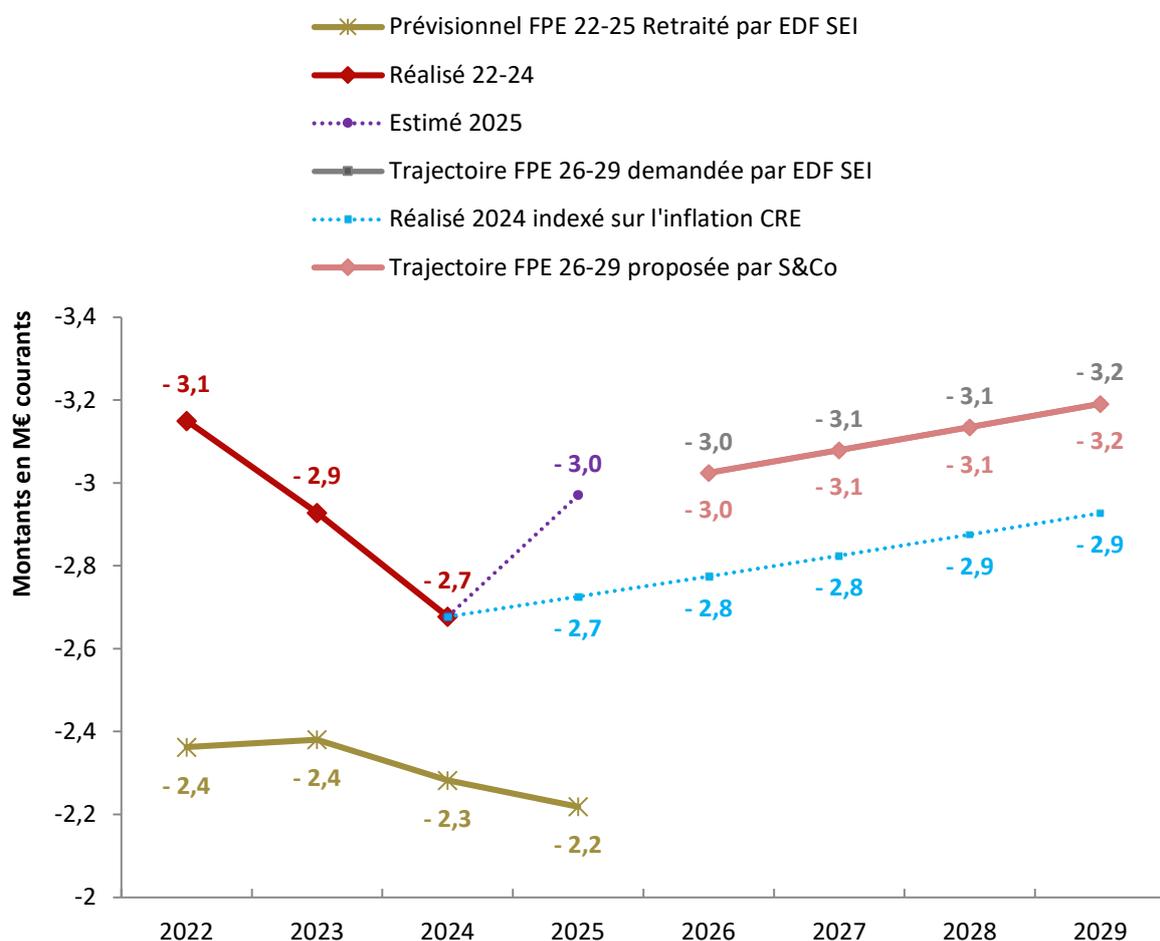


Tableau 173. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Part acheminement des impayés » en M€ courants

Part acheminement des impayés	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-2,4	-2,4	-2,3	-2,2				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-3,1	-2,9	-2,7	-3,0	-3,0	-3,1	-3,1	-3,2
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraits)	-1 (+33,32%)	-1 (+23,00%)	-0 (+17,33%)	-1 (+33,90%)				



Evolution annuelle	-	-7,03%	-8,56%	+10,96%	+1,80%	+1,80%	+1,80%	+1,80%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-0 (+6,46%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-0 (+12,96%)							

5.8.3.1.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24

Tableau 174. Explication des écarts pour le poste « Part acheminement des impayés » sur la période 2022-2024

Description	2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)	-2,4	-2,4	-2,3	
Réalisé 2022-2024 (M€)	-3,1	-2,9	-2,7	
Ecart annuel (M€)	-0,8	-0,5	-0,4	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)				Le réalisé est légèrement supérieur au prévisionnel. Ces écarts résultent de la hausse des impayés des clients constatés en ZNI comme en Hexagone dans un contexte de crise des prix de l'énergie et d'augmentation importante du niveau du TRV. Sur les territoires opérés par EDF SEI, la précarité énergétique et les tensions sur le pouvoir d'achat sont plus forts qu'en Hexagone et de façon paradoxale l'utilisation du chèque énergie plus limitée



5.8.3.1.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

La trajectoire prévisionnelle du poste " Part acheminement des impayés " est modélisée à partir de la moyenne des montants réalisés sur ce poste sur les années 2022-2024, à laquelle est appliquée l'inflation prévisionnelle.

EDF SEI rappelle que la modification de la date de versement du chèque énergie en 2025 (fin d'année au lieu de T1) et la modification structurelle de son attribution (fin de l'automatisme en lien avec la suppression de la taxe d'habitation) vont avoir un effet haussier sur les impayés compte tenu du taux de précarité élevé des territoires concernés (+10% anticipés en 2025 vs 2024).

EDF SEI précise qu'il mène de nombreuses actions de sensibilisation pour faire comprendre aux usagers qu'ils peuvent utiliser le chèque énergie pour régler leur facture d'électricité. Il indique que certains destinataires n'ouvrent pas le courrier contenant le chèque énergie, pensant à tort qu'il s'agit d'une amende.

5.8.3.1.5. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

La trajectoire EDF SEI est calculée en appliquant l'inflation à la moyenne des réalisés 2022-2024. Nous considérons que le choix d'EDF SEI de construire sa trajectoire 2026-2029 en appliquant l'inflation à la moyenne des réalisés 2022-2024, permet de prendre en compte les incertitudes sur l'évolution de la trajectoire du poste (hypothèse d'une augmentation de 10% sur 2025 due à la modification de la date de versement du chèque énergie).

Nous n'ajustons pas le poste Part acheminement des impayés et conservons la trajectoire prévisionnelle EDF SEI.

Tableau 175. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Part acheminement des impayés »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Autres charges opérationnelles	-14,1	-18,7	-25,2	-45,6	-20,8	-21,5	-22,1	-22,8	4,4
Part acheminement des impayés	-3,1	-2,9	-2,7	-3,0	-3,0	-3,1	-3,1	-3,2	-

5.8.3.2. VNC démolies

5.8.3.2.1. Contenu du poste



Le poste « VNC démolies » représente les sorties d'actifs non entièrement amortis. Ces sorties d'actifs concernent entre 150 et 250 enregistrements par année.

5.8.3.2.2. Trajectoire 2022-2029

Le réalisé 2022-2024 est supérieur au prévisionnel FPE 22-24 retraité (-4,1 M€) et est globalement en décroissance sur la période (-20% en moyenne). L'estimé sur 2025 affiche une croissance de +29% par rapport au réalisé 2024.

Le prévisionnel 2026-2029 est constant sur 2026-2029 et se base sur l'estimation 2025.

Figure 61. Trajectoire 2022-2029 du poste « VNC démolies » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants

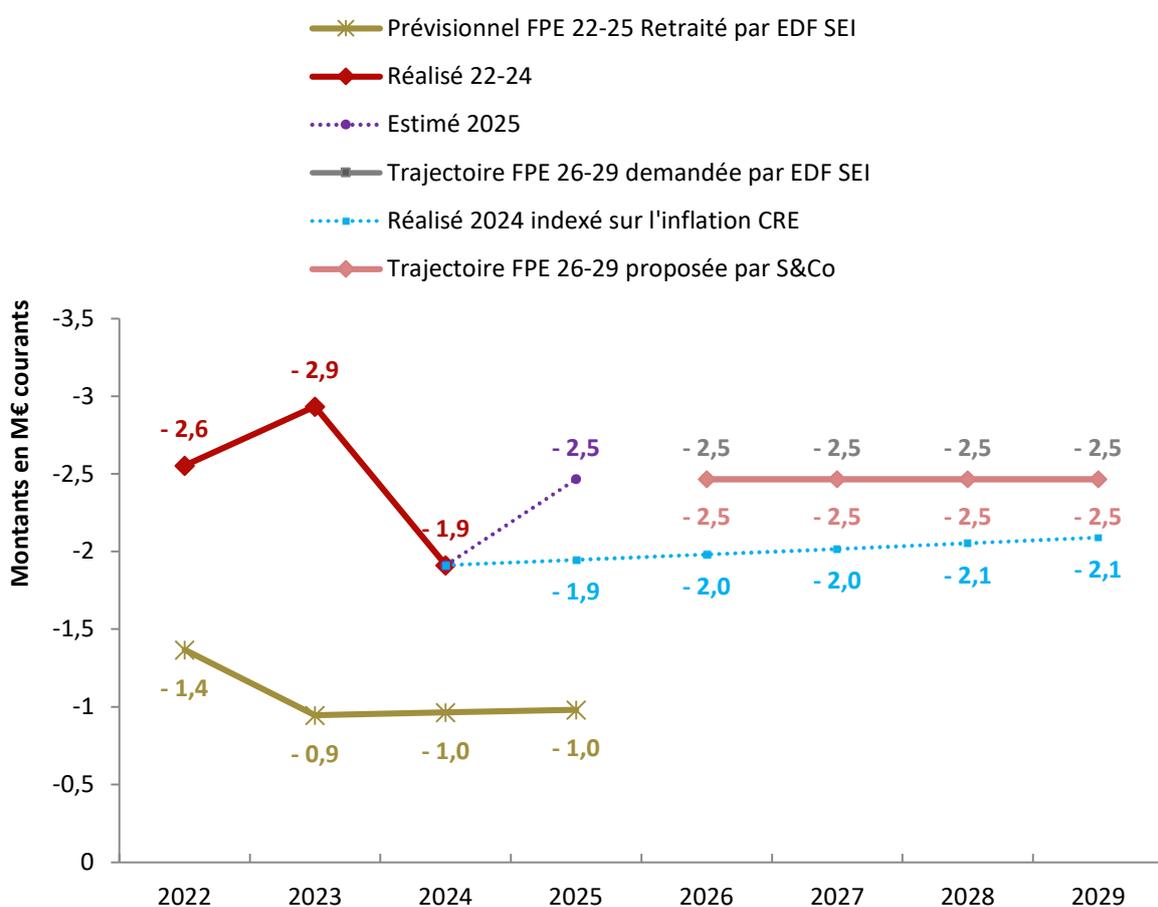


Tableau 176. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « VNC démolies » en M€ courants

VNC démolies	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-1,4	-0,9	-1,0	-1,0				



Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-2,6	-2,9	-1,9	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	-1 (+86,66%)	-2 (+210,25%)	-1 (+98,54%)	-1 (+151,60%)				
Evolution annuelle	-	+14,91%	-34,83%	+29,00%	+0,00 %	+0,00 %	+0,00 %	+0,00 %
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-0 (+0,00%)							
Evolution (Prévisionne 1 2026 - Réalisé 2024)	-1 (+29,00%)							

5.8.3.2.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24

Tableau 177. Explication des écarts pour le poste « Part acheminement des impayés » sur la période 2022-2024

Description	2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)	-1,4	-0,9	-1,0	
Réalisé 2022-2024 (M€)	-2,6	-2,9	-1,9	
Ecart annuel (M€)	-1,2	-2,0	-0,9	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)				<p>Au-delà des actions régulières pour garantir la qualité comptable de la base d'actifs, les principales actions qui ont menées à de la « VNC démolie » sur la période sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un programme investissement plus important que prévu permettant de renouveler des ouvrages dont certains sont non complètement amortis • Des opérations de mise à jour de la base d'inventaire permettant l'apurement d'immobilisations très anciennes.



				<ul style="list-style-type: none"> • Des grands chantiers pendant lesquels EDF SEI profite de refaire l'inventaire des ouvrages pour mettre à jour la base d'immobilisation [Confidentiel] • Des chantiers de rénovation ou de PDV (prolongation de durée de vie) : [Confidentiel]
--	--	--	--	--

5.8.3.2.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

La trajectoire prévisionnelle du poste « VNC démolie » est modélisée à partir de la moyenne des montants réalisés sur les années 2022-2024, ce poste étant difficilement prévisible.

A défaut d'une inscription totale au CRCP comme demandé pour la période écoulée, EDF SEI souhaite que la possibilité de faire un dossier spécifique pour inscription au CRCP de VNC démolies significatives soit conservée.

5.8.3.2.5. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

La trajectoire prévisionnelle EDF SEI du poste « VNC démolie » est modélisée à partir de la moyenne des montants réalisés sur les années 2022-2024, ce poste étant difficilement prévisible d'après EDF SEI.

Nous considérons que la trajectoire EDF SEI est raisonnable au vue du caractère difficilement prévisible de ce poste.

Nous n'ajustons pas le poste VNC démolie et conservons la trajectoire prévisionnelle EDF SEI.

Tableau 178. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « VNC démolie »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Autres charges opérationnelles	-14,1	-18,7	-25,2	-45,6	-20,8	-21,5	-22,1	-22,8	4,4
VNC démolies	-2,6	-2,9	-1,9	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-

5.8.3.3. Aléas climatiques - Part au-delà du plafond

5.8.3.3.1. Contenu du poste



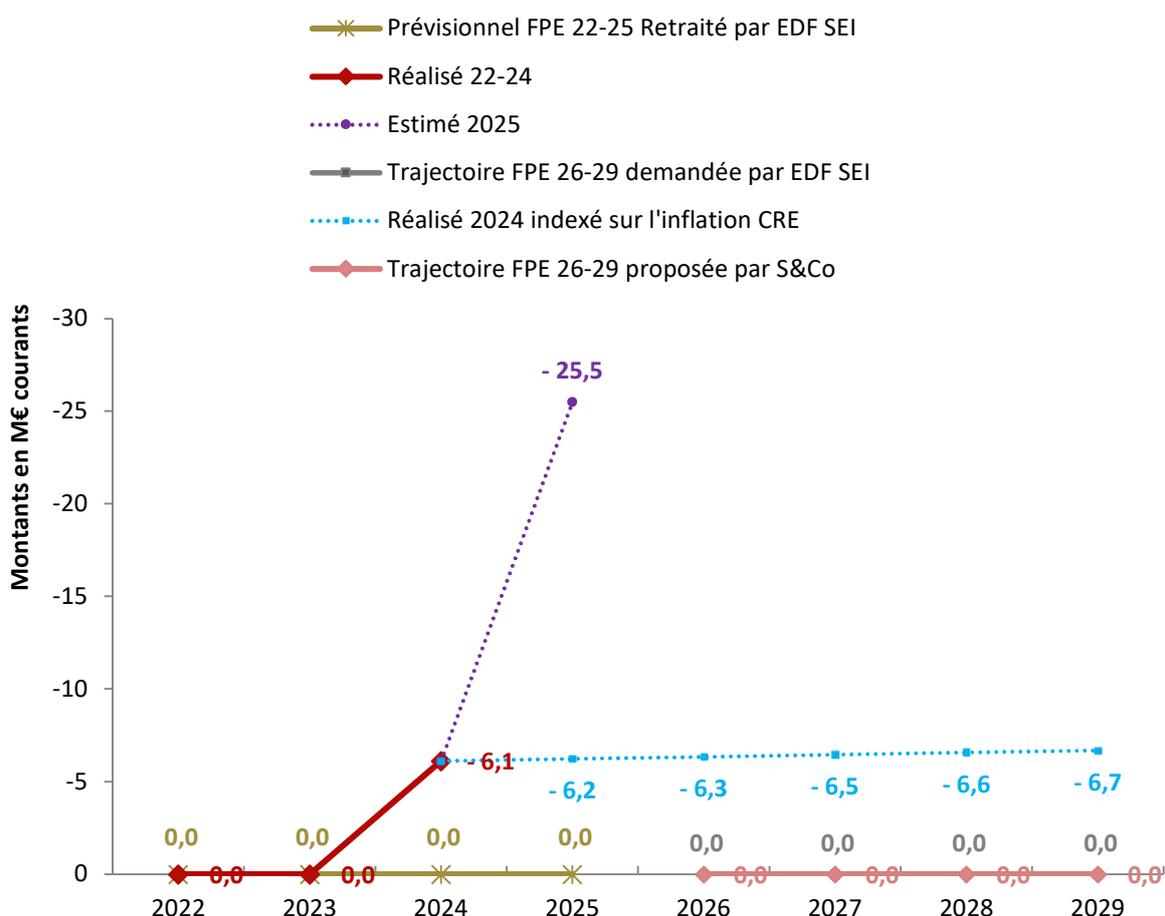
Le poste « Aléas climatiques – Part au-delà du plafond » représente la part au-delà du plafond de 9,5M€ par an des coûts des principaux événements climatiques qui se sont produits sur la période 2022-2025.

La trajectoire prévisionnelle des CNE inclut un bandeau annuel de 5,8€ (4,4M€ au titre des événements à venir et 1.4M€ au titre de la compensation des couts d'IRMA / MARIA, cf. délibération CRE FPE 22-25). Au-delà de ce montant et en deçà d'un montant de 9,5M€ par an, les coûts sont à la charge d'EDF SEI. Au-delà de 9,5M€ de dépenses annuelles relatives aux conséquences d'évènements climatiques, ces dépenses sont inscrites au CRCP.

5.8.3.3.2. Trajectoire 2022-2029

Le plafond n'a été dépassé sur la période 2022-2025 qu'en 2024 (cyclone BELAL) et devrait être dépassé à nouveau en 2025 (cyclone GARANCE).

Figure 62. Trajectoire 2022-2029 du poste « Aléas climatiques – Part au-delà du plafond » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants



5.8.3.3.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24



Le FPE 2022-2025 ne prévoyait pas de trajectoire prévisionnelle pour les aléas climatiques. Néanmoins, EDF SEI a fourni le détail des événements climatiques sur la période.

EDF SEI	2022 (M€)	2023 (M€)	2024 (M€)	2025 (M€)
Cyclones Bastirai/Emnati (Réunion)	8,2			
Cyclone BELAL (Réunion)			15,1	
Tempête CAETANO (Corse)			0,4	
Tempête CIARAN et DOMINGO (Corse)			0,05	
Tempête BERYL (Martinique)			0,1	
Cyclone GARANCE (Réunion) - estimation provisoire				35,0
Total annuel	8,2		15,6	35,0
Plafond	9,5	9,5	9,5	9,5
Dépassement du plafond	0,0	0,0	6,1	25,5

Par construction, le CRCP se calcule sur la somme des contributions des événements climatiques exceptionnels. Lorsqu'il y en a eu plusieurs sur une année, aucun d'entre eux en particulier n'explique l'écart.

5.8.3.3.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI indique que les suites du cyclone Garance à la Réunion, auront très vraisemblablement une incidence sur la trajectoire prévisionnelle des OPEX en 2026, en cours d'évaluation. La mise à jour du 15 juin devrait pouvoir en tenir compte.

La précédente période avait été calée à partir d'un réalisé exempt d'événement climatique (IRMA et MARIA étaient antérieurs à la période 2018-2021). La période qui s'achève montre au contraire la fragilité et l'exposition des territoires opérés par EDF SEI à ce genre d'événements et le coût important supporté par EDF SEI.

EDF SEI a donc souhaité proposer une évolution du mécanisme dans le dossier tarifaire :

- Comme indiqué dans le chapitre 4.2.2 de la demande FPE, la trajectoire prévisionnelle prévoit un bandeau de 2M€/an pour la compensation des événements climatiques hors cyclones, complété de la reconduction des 1,4 M€ annuels prévus dans la précédente délibération en lien avec la compensation des coûts de Irma et Maria.
- La proposition du bandeau à 2M€/an s'appuie sur l'analyse du réalisé hors événements exceptionnels qui est de l'ordre de 2M€/an ;



- En complément, EDF SEI souhaite qu'au-delà d'un seuil de 4M€, les charges liées aux évènements climatiques soient réintégréées au CRCP d'EDF SEI.

5.8.3.3.5. *Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir*

Nous n'ajustons pas le poste Aléas climatiques (au-delà du plafond) et conservons la trajectoire prévisionnelle EDF SEI.

Tableau 179. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Aléas climatiques (au-delà du plafond) »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Autres charges opérationnelles	-14,1	-18,7	-25,2	-45,6	-20,8	-21,5	-22,1	-22,8	4,4
Aléas climatiques (au-delà du plafond)	0,0	0,0	-6,1	-25,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-

5.8.3.4. **Autres Produits et Charges Opérationnels (APCO) – nouvelle décomposition**

5.8.3.4.1. *Contenu du poste*

Le poste « APCO » contient les sous-postes « Tarif Agent », « Charges centrales (compte EDF SA) », « Indemnités préjudices », « Subventions » et « Autres APCO ».

- La charge nette d'exploitation liée au « tarif agent » a pour objectif de traduire le différentiel de facturation entre le tarif réglementé de vente et le tarif agent, ce qui constitue un coût supporté par EDF SEI. Cette charge prend également en compte l'effet du tarif agent vis à vis des centres CCAS. Les évolutions de ce poste sont directement corrélées aux variations des tarifs de vente.
- Les « indemnités préjudices » correspondent aux indemnités coupures longues pour les consommateurs et aux indemnités versées aux producteurs.
- La quote-part de subventions d'investissement virée au résultat
- Le sous-poste « dont autres APCO » rassemble de nombreux comptes, essentiellement de recettes, portant par exemple des produits issus de ventes de biens et services, de cession d'actifs, des dotations et reprises de provisions, et d'autres produits et charges « techniques » (charges à payer de plus de 24 mois, chèques non encaissés de plus de 5 ans, ...).

5.8.3.4.2. *Trajectoire 2022-2029*



La trajectoire réalisée 2022-2024 est nettement plus basse que la trajectoire FPE, avec un écart moyen sur la période de -77,4% (soit +22M€).

Le prévisionnel proposé par EDF SEI pour 2026 est en forte augmentation par rapport au dernier réalisé (+16,8%). La croissance moyenne sur 2026-2029 de la trajectoire prévisionnelle proposée par EDF SEI (+4,5% de moyenne sur la période) est plus de deux fois supérieure à l'inflation CRE (+1,8%).

Figure 63. Trajectoire 2022-2029 du poste « Autres produits et charges opérationnels » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants

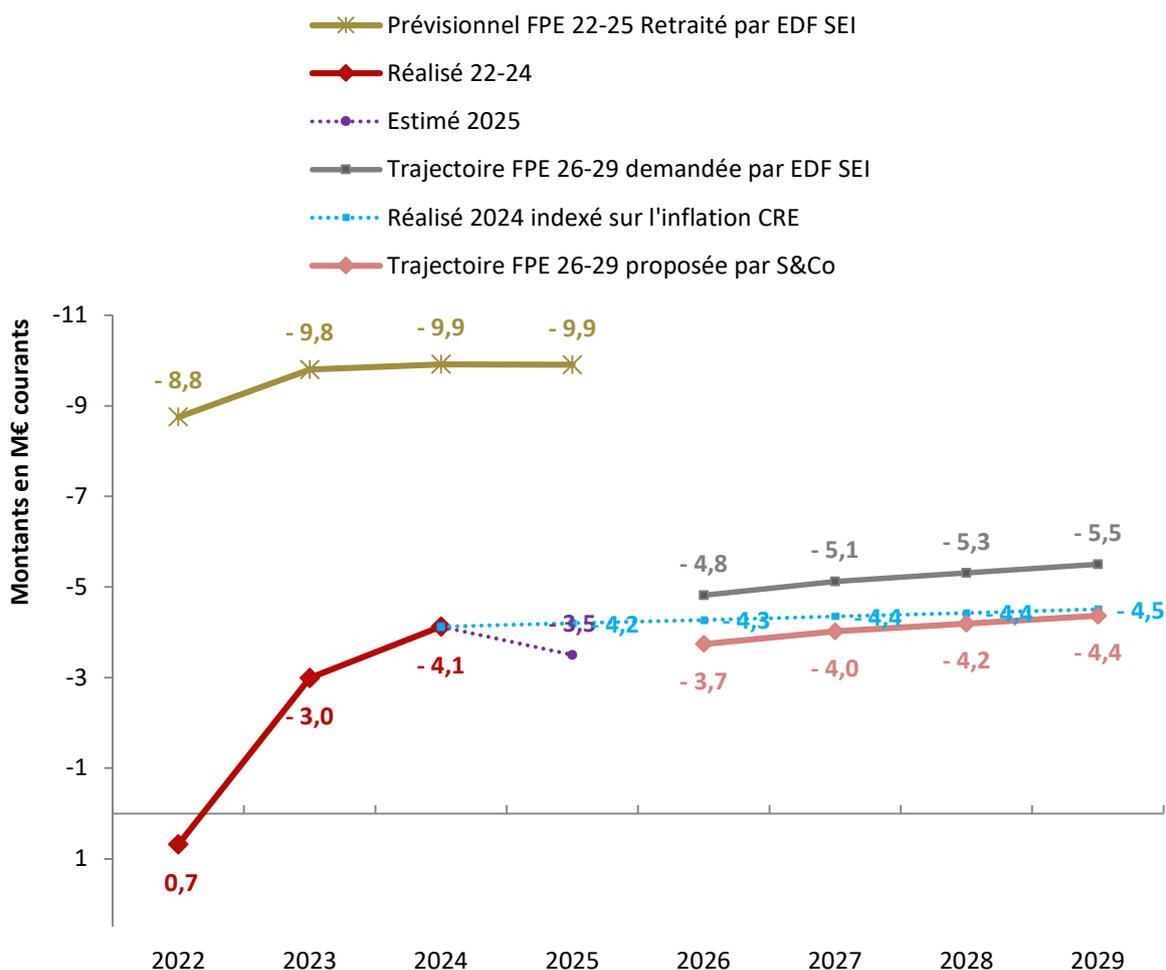


Tableau 180. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « Autres Produits et Charges Opérationnels » en M€ courants

Autres Produits et Charges Opérationnels	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25	-8,8	-9,8	-9,9	-9,9				



Retraité par EDF SEI								
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	0,7	-3,0	-4,1	-3,5	-4,8	-5,1	-5,3	-5,5
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraits)	+9 (-107,77%)	+7 (-69,51%)	+6 (-58,39%)	+6 (-64,64%)				
Evolution annuelle	-	-539,12%	+38,07%	-15,12%	+37,63 %	+6,25 %	+3,67 %	+3,61 %
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-3 (+141,88%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-1 (+16,82%)							

5.8.3.4.3. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel 22-24

Tableau 181. Explication des écarts pour le poste « APCO » sur la période 2022-2024

Description		2022	2023	2024	Explication de l'écart
Prév. Trajectoire tarifaire (inflation ajustée) (M€)		-4,6	-5,4	-5,5	
Réalisé 2022-2024 (M€)		4,7	1,9	2,5	
Ecart annuel (M€)		9,4	7,3	8,0	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (M€)	Tarif agent	[Confidentiel]			
	Licences PCN				
	Charges centrales				
	Autres APCO				

5.8.3.4.4. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

5.8.3.4.4.1. Tarif agent



Figure 64. Trajectoire 2022-2029 du poste « Tarif agent » selon la nouvelle décomposition de EDF SEI en M€ courants

[Confidentiel]

5.8.3.4.4.2. Charges centrales (compte EDF SA), Subventions et Autres APCO

EDF SEI indique que la trajectoire prévisionnelle est construite dans la continuité du réalisé, aucun élément majeur à écarter ne figurant dans la précédente période.

5.8.3.4.4.3. Indemnités préjudices

Les événements climatiques majeurs ont représenté sur la période près de 700 k€ d'indemnisation en 2022 pour le cyclone BATSIRAI à la Réunion et pour la tempête FIONA en Guadeloupe et 1,6M€ pour le cyclone BELAL à la Réunion. On rappelle que le FPE/TURPE (annexe 7 TURPE 6 et annexe 6 TURPE7) autorise le GRD SEI à abattre de 90% le montant des indemnités de coupure longues en cas d'évènement climatique exceptionnel.

La trajectoire prévisionnelle d'indemnités consommateurs coupure longue s'appuie sur la moyenne du réalisé 2022-2024. La trajectoire prévisionnelle « autres indemnités » (correspondant aux indemnités versées aux producteurs), s'appuie sur le réalisé 2024.



Tableau 183. Trajectoires réalisées/estimée 2022-2025 et prévisionnelles 2026-2029 pour le poste "Indemnités préjudices"

	Réalisé 22-24 / estimé 25				Prévisionnel 26-29			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Indemnités préjudices	-5,1	-5,9	-7,5	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2
Indemnités consommateurs coupures longues	-4,9	-4,8	-5,4	-5,1	-5,1	-5,1	-5,1	-5,1
Autres indemnités	-0,2	-1,0	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1

5.8.3.4.5. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

Les tableaux suivants présentent les ajustements que nous proposons sur les différents sous-postes du poste « Autres Produits et Charges Opérationnels ».

Tableau 184. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029

Poste	Ecart S&Co – EDF SEI 26-29	Méthode d'ajustement
Autres charges opérationnelles	4,4	
Autres Produits et Charges Opérationnels	4,4	
<i>Tarif Agent</i>	[Confidentiel]	La trajectoire est ajustée sur la base d'un ajustement de l'évolution prévisionnelle du TRV bleu (voir Tableau 185). Nous retenons l'évolution du TRV Bleu issue de la délibération n°2025-10 de la CRE pour l'année 2025, et conservons la prévision d'évolution tarifaire de EDF SEI sur 2026-2029.
<i>Charges centrales (compte EDF SA)</i>		Trajectoire prévisionnelle EDF SEI (moyenne des réalisés).
<i>Indemnités préjudices</i>		Nous considérons une trajectoire stable, basée sur la moyenne du réalisé 2022-2024 pour les indemnités coupures longues et sur le réalisé 2024 pour les autres indemnités.
<i>Subvention</i>		Nous considérons une trajectoire stable basée sur la moyenne des réalisés 2022-2024.
<i>autres APCO</i>		Trajectoire stable basée sur le dernier réalisé 2024.

Tableau 185. Trajectoire EDF SEI et Schwartz and Co d'évolution prévisionnelle 2026-2029 et estimée 2025 du TRV Bleu et évolution Schwartz and Co de la moyenne pondérée du tarif agent

[Confidentiel]

Tableau 186. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « Autres Produits et Charges Opérationnels »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)	Prévisionnel (M€ courant)
-------	-------------------------------	---------------------------



	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Ecart S&Co – EDF SEI 26-29
Autres charges opérationnelles	-14,1	-18,7	-25,2	-45,6	-20,8	-21,5	-22,1	-22,8	4,4
Autres Produits et Charges Opérationnels	0,7	-3,0	-4,1	-3,5	-4,0	-4,3	-4,5	-4,7	4,4
Tarif Agent	[Confidentiel]								
Charges centrales (compte EDF SA)	[Confidentiel]								
Indemnités préjudices	-5,1	-5,9	-7,5	-7,2	-7,1	-7,1	-7,1	-7,1	0,1
Subvention	[Confidentiel]								
autres APCO	[Confidentiel]								

5.8.3.4.6. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire

5.8.3.4.6.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Tarif agent :

L'auditeur revoit la trajectoire d'EDF SEI sur la base d'un ajustement de l'évolution prévisionnelle du TRV bleu (voir Tableau 184). L'auditeur retient l'évolution du TRV Bleu issue de la délibération n°2025-10 de la CRE pour l'année 2025.

EDF SEI précise uniquement que l'hypothèse considérée était identique à la valeur retenue pour l'évolution prévisionnelle du TRV bleu, qui datait de 2024.

Subventions :

Pour les subventions, l'auditeur retient une trajectoire basée sur la moyenne du réalisé 2022-2024.

EDF SEI conteste la trajectoire proposée par l'auditeur, qui conduit à un arbitrage de 1,2M€.



La trajectoire de la rubrique Subventions inclut sur la période réalisée 2022-2024 un montant annuel de [Confidentiel] correspondant aux Aides à l’embauche d’alternants comptabilisées par SEI (comptes 741002). La trajectoire prévisionnelle de SEI sur 2026-2029 intègre la fin de cette aide mise en place initialement dans le cadre du plan de relance post covid et dont la pérennité a été remise en cause début 2025 (disparition de l’aide du 1er janvier au 23 février, puis rétablissement pour 2025 mais sur la base d’un montant unitaire divisé par trois pour les grandes entreprises). **Il n’est donc pas correct de se baser sur la moyenne du réalisé 2022-2024 pour déterminer la trajectoire 2026-2029 en ignorant les évolutions réglementaires externes à EDF SEI.**

5.8.3.4.6.2. Réponse de Schwartz and Co

Tarif agent :

EDF SEI ne conteste pas l’ajustement réalisé par Schwartz and Co. **Schwartz and Co conserve donc son ajustement.**

Subventions :

Le décret n° 2025-174 du 22 février 2025 relatif à l'aide unique aux employeurs d'apprentis et à l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis, indique bien que les contrats d’alternance conclus à compter du 24 février 2025 bénéficieront d’une aide maximum de 2000€ par contrat pour les entreprises de 250 salariés et plus (contre 6000€ précédemment). L’aide accordée pour le recrutement d’apprentis en situation de handicap, quelle que soit la taille de l’entreprise demeure à 6000€.

Nous révisons notre ajustement pour tenir compte de cette évolution réglementaire.

Nous conservons donc une trajectoire stable basée sur la moyenne des réalisés 2022-2024 à laquelle nous retirons 0,2M€ par an pour tenir compte de l’évolution de l’aide à l’embauche pour les alternants.

5.8.3.5. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes de la rubrique « Autres produits et charges d’exploitation »

Le tableau suivant récapitule les ajustements que nous proposons sur les différents sous-postes de la rubrique « Autres produits et charges d’exploitation » après prise en compte des réponses contradictoires d’EDF SEI.

Tableau 187. Synthèse des trajectoires post contradictoire des sous-postes de la rubrique « Autres produits et charges d’exploitation »

Montants en M€ courants	2026	2027	2028	2029	Ecart S&Co – EDF SEI (26-29)	Méthode d’ajustement
-------------------------	------	------	------	------	------------------------------	----------------------



Autres charges opérationnelles	-20,8	-21,5	-22,1	-22,8	4,4	
Commissionnement fournisseur	-11,5	-11,9	-12,3	-12,7	-	Trajectoire prévisionnelle EDF SEI. Le taux d'évolution prévisionnel du commissionnement fournisseur EDF SEI est cohérent avec le taux recalculé par S&Co.
Part acheminement des impayés	-3,0	-3,1	-3,1	-3,2	-	Application de l'inflation à la moyenne des réalisés 2022-2024
VNC démolies	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-	Trajectoire EDF SEI raisonnable au vu du caractère difficilement prévisible de ce poste
Aléas climatiques (au-delà du plafond)	0,0	0,0	0,0	0,0	-	
Autres Produits et Charges Opérationnels	-3,9	-4,2	-4,4	-4,6	3,6	
<i>Tarif Agent</i>	[Confidentiel]					Trajectoire ajustée par Schwartz and Co sur la base d'un ajustement de l'évolution prévisionnelle du TRV bleu
<i>Charges centrales (compte EDF SA)</i>	[Confidentiel]					Trajectoire prévisionnelle EDF SEI (moyenne des réalisés)
<i>Indemnités préjudices</i>	-7,1	-7,1	-7,1	-7,1	0,1	Trajectoire stable, basée sur la moyenne du réalisé 2022-2024 pour les indemnités coupures longues et sur le réalisé 2024 pour les autres indemnités
<i>Subvention</i>	[Confidentiel]					Trajectoire stable basée sur la moyenne des réalisés 2022-2024 à laquelle nous retirons 0,2M€ par an pour tenir compte de l'évolution de l'aide à l'embauche pour les alternants
<i>autres APCO</i>	[Confidentiel]					Trajectoire stable basée sur le dernier réalisé 2024

5.9. Produits et charges extratarifaires / Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I

5.9.1. Contenu

Lors de la demande FPE 2022-2025, cette rubrique était constituée des postes suivants. (Nous désignons cette décomposition par « ancienne décomposition » dans les paragraphes suivants)



Tableau 188. Contenu de la rubrique « Produits et charges extratarifaires » (« ancienne décomposition »)

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
Indemnités préjudices	Indemnités payées aux utilisateurs du réseau, notamment celles prévues par les délibérations tarifaires de la CRE sur les coupures longues	- 7,5	-25,9%
Prestations et travaux	Ce poste couvre les recettes liées aux : <ul style="list-style-type: none">• Interventions réalisées dans le cadre du catalogue des prestations ;• Travaux de modification ou déplacement d'ouvrages	8,2	28,2%
Contributions raccordement des utilisateurs	Ce poste regroupe les participations financières versées par les utilisateurs (particuliers, entreprises ou collectivités) pour couvrir une partie du coût des travaux de raccordement de leurs installations au réseau électrique géré par EDF SEI	28,3	97,7%
TOTAL		29	100%

Pour la demande FPE 2026-2029, EDF SEI modifie la composition de cette rubrique :

- Le poste « Indemnités préjudices » a été enlevé de cette rubrique et classé dans la rubrique « Autres produits et charges » ;
- Le poste « Prestations et travaux » a été scindé en deux postes : « Dissociation véhicules vers Production » et « Prestations et travaux ».

La rubrique devient alors composée de produits uniquement (d'où le nouveau nom « Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I »). La décomposition de cette rubrique pour la période 2026-2029 est donc la suivante. (Nous la désignons par « nouvelle décomposition » dans les paragraphes suivants).

Tableau 189. Contenu de la rubrique « Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I » selon la « Nouvelle décomposition »

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
Prestations et travaux	Ce poste couvre les recettes liées aux : <ul style="list-style-type: none">• Interventions réalisées dans le cadre du catalogue des prestations ;	6,7	18,3%

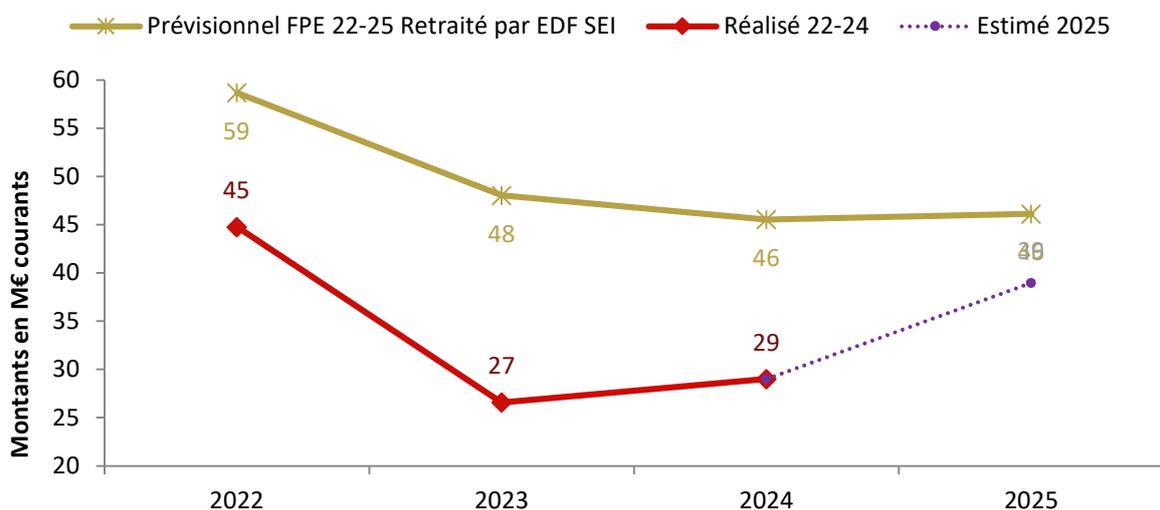


	• Travaux de modification ou déplacement d'ouvrages		
Dissociation véhicule vers Production	Ce poste enregistre les recettes de dissociation correspondant à la part des charges des véhicules initialement comptabilisée dans le périmètre Réseau, mais réaffectée au périmètre Production.	1,5	4,1%
Contributions raccordement des utilisateurs	Ce poste regroupe les participations financières versées par les utilisateurs (particuliers, entreprises ou collectivités) pour couvrir une partie du coût des travaux de raccordement de leurs installations au réseau électrique géré par EDF SEI	28,3	77,6%
TOTAL		36,5	100%

5.9.2. Evolution de la rubrique sur 2022-2025 (selon l'ancienne décomposition)

Sur la période 2022-2024, cette rubrique a connu une forte baisse en 2023 puis une hausse en 2024. La trajectoire réalisée est inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période. L'écart a atteint -36,3% en 2024 (-16,6 M€).

Figure 65. Trajectoire de la rubrique "Produits et charges extratarifaires" selon la décomposition FPE 2022-2025



5.9.3. Evolution des postes de l'ancienne décomposition et écart entre le réalisé et le prévisionnel 2022-2024

5.9.3.1. Indemnités préjudices



Sur la période 2022-2024, ce poste a connu une hausse. La trajectoire réalisée était inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation en début de période avant de la dépasser en 2024. L'écart a atteint +21,59% en 2024 (-1,3 M€).

Figure 66. Trajectoire 2022-2029 du poste "Indemnités préjudices"

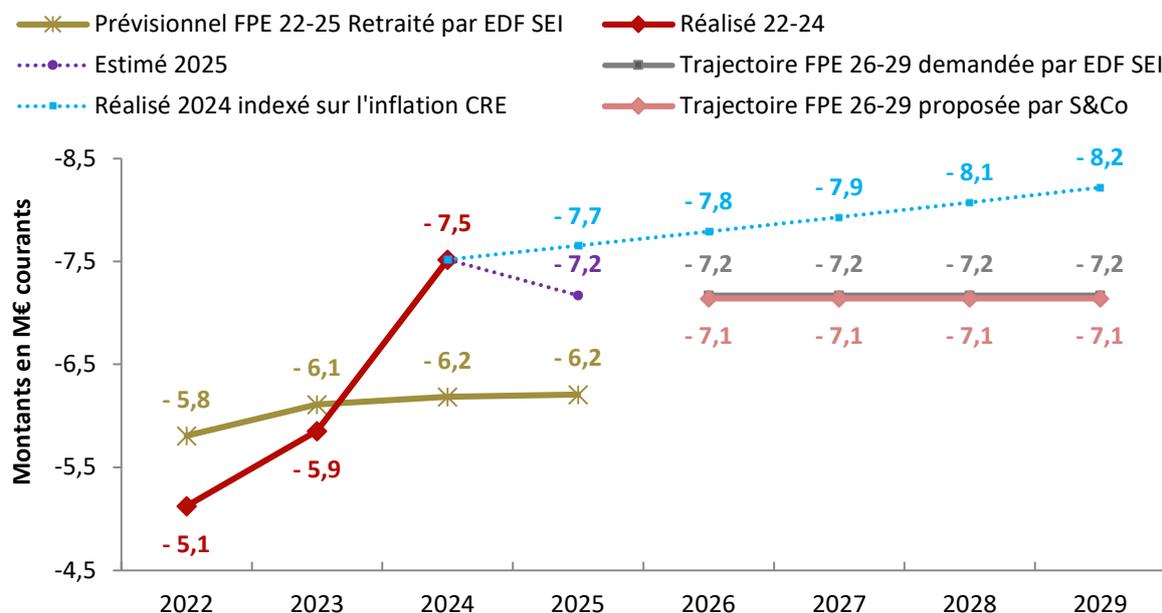


Tableau 190. Trajectoire 2022-2029 du poste « Indemnités préjudices » en M€ courants

Indemnités préjudices (M€ courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	-5,8	-6,1	-6,2	-6,2				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	-5,1	-5,9	-7,5	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	+1 (-11,76%)	+0 (-4,24%)	-1 (+21,59%)	-1 (+15,54%)				
Evolution annuelle	-	+14,21%	+28,48%	-4,62%	+0,00%	+0,00%	+0,00%	+0,00%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)				-1 (+16,32%)				
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)				+0 (-4,62%)				

EDF SEI a décomposé le réalisé/ estimé 2022-2025 à une maille plus fine dans le tableau suivant. EDF SEI a indiqué que les événements climatiques majeurs ont représenté sur la période près de 700 k€ d'indemnisation en 2022 pour [Confidentiel] et 1,6M€ pour [Confidentiel].



Tableau 191. Décomposition du réalisé / estimé 2022-2025 du poste « Indemnités Préjudices »

Réalisé 22-24 / estimé 25	2022	2023	2024	2025
Indemnités préjudices	-5,1	-5,9	-7,5	-7,2
Indemnités consommateurs coupures longues	-4,9	-4,8	-5,4	-5,1
Autres indemnités	-0,2	-1,0	-2,1	-2,1

5.9.3.2. Prestations et travaux

Sur la période 2022-2024, ce poste a connu une hausse.

Dans le graphique et le tableau suivants, le prévisionnel 2022-2025 comprend également le nouveau poste « Dissociation véhicule vers Production » alors que le réalisé / estimé 2022-2025 et le prévisionnelle 2026-2029 non. Le périmètre n'est donc pas le même.

Figure 67. Trajectoire 2022-2029 du poste « Prestations et travaux »

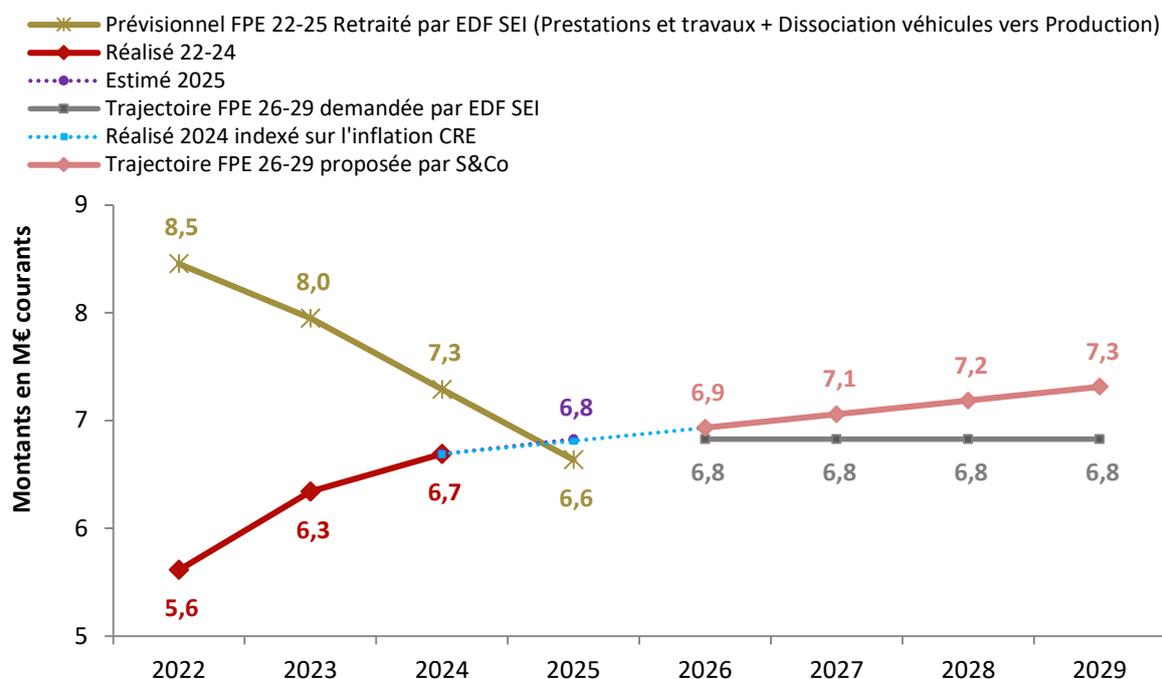


Tableau 192. Trajectoire 2022-2029 du poste « Prestations et travaux » en M€ courants

Prestations et travaux (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	8,5	8,0	7,3	6,6				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	5,6	6,3	6,7	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraits)	-3 (-33,61%)	-2 (-20,23%)	-1 (-8,22%)	+0 (+2,88%)				
Evolution annuelle	-	+12,97%	+5,50%	+2,04%	+0,00%	+0,00%	+0,00%	+0,00%



Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	+1 (+9,84%)
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	+0 (+2,04%)

EDF SEI a formulé le commentaire suivant : « Globalement sur la période, il est observé une baisse des prestations liée au déploiement du compteur numérique. Les travaux de modification ou de déplacement d'ouvrage ont augmenté dans les mêmes proportions. »

5.9.3.3. Contributions raccordement des utilisateurs

Sur la période 2022-2024, ce poste a connu une forte baisse entre 2022 et 2023 puis une hausse. La trajectoire réalisée est inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation sur toute la période. L'écart a atteint -36,24% en 2024 (-16,1 M€).

Figure 68. Trajectoire 2022-2029 du poste "Contributions raccordement des utilisateurs"

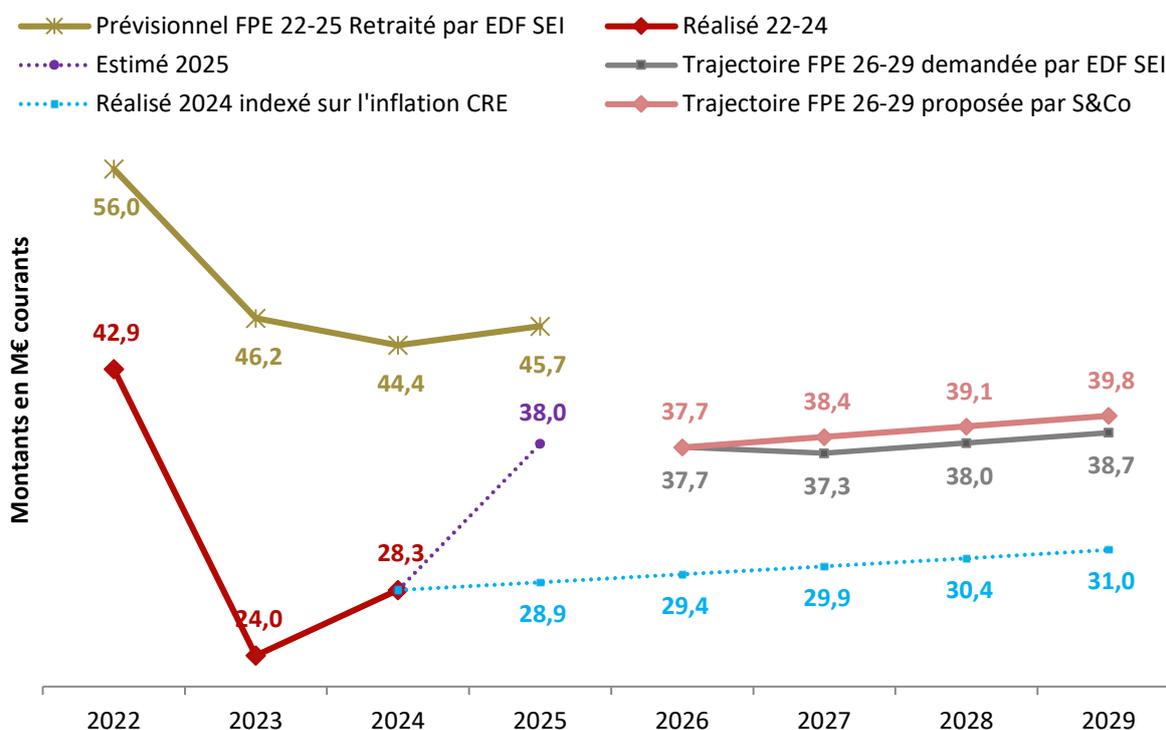


Tableau 193. Trajectoire 2022-2029 du poste « Contributions raccordement des utilisateurs » en M€ courants

Contributions raccordement des utilisateurs (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	56,0	46,2	44,4	45,7				



Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	42,9	24,0	28,3	38,0	37,7	37,3	38,0	38,7
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	-13 (-23,49%)	-22 (-47,98%)	-16 (-36,24%)	-8 (-16,89%)				
Evolution annuelle	-	-43,93%	+17,89%	+33,97%	-0,63%	-1,03%	+1,80%	+1,80%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	+6 (+19,50%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	+9 (+33,12%)							

EDF SEI indique qu'en 2022, le niveau des contributions raccordement est lié à des raccordements de gros projets.

Pour rappel, ce poste est inscrit au CRCP.

5.9.4. Evolution de la rubrique sur 2026-2029 (selon la nouvelle décomposition)

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une hausse par rapport au dernier réalisé (reconstitué selon la nouvelle décomposition) (+25,66%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une légère diminution entre 2026 et 2027, puis d'une augmentation sur le reste de la période.

Figure 69. Trajectoire de la rubrique "Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I" selon la décomposition FPE 2026-2029

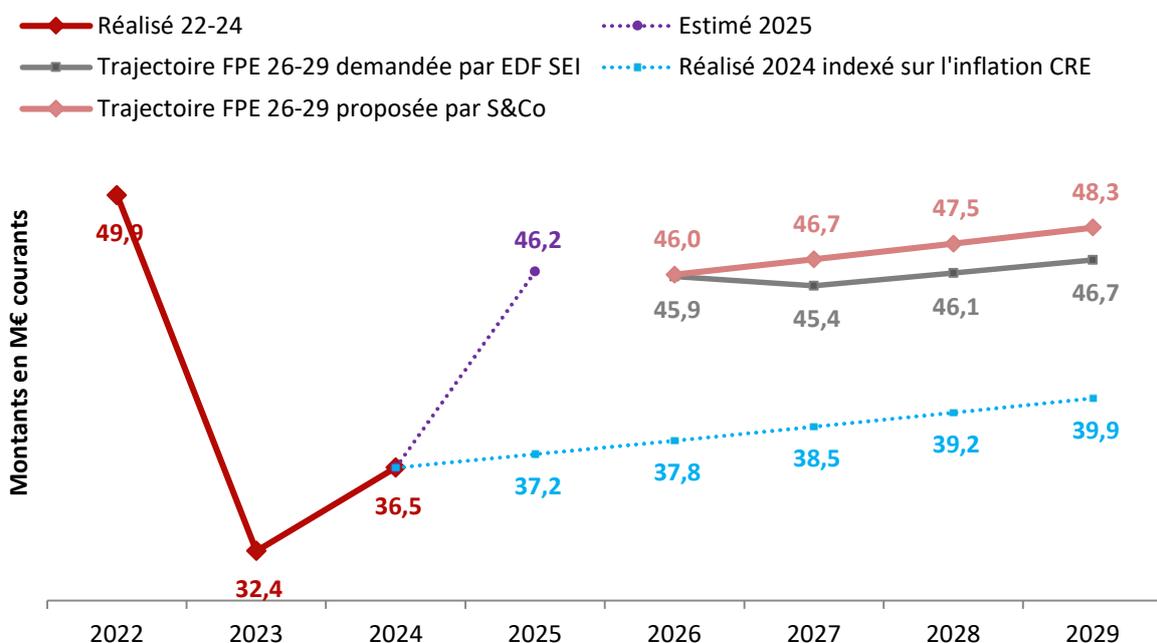




Tableau 194. Trajectoire 2022-2029 du poste « Produits hors recettes d'acheminement et CARDI-I »
(nouvelle décomposition) en M€ courants

Produits hors recettes d'acheminement et CARDI-I (nouvelle décomposition) (M€ courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	49,9	32,4	36,5	46,2	45,9	45,4	46,1	46,7
Evolution annuelle	-	-35,02%	+12,62%	+26,39%	-0,57%	-0,97%	+1,35%	+1,42%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	+6 (+16,19%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	+9 (+25,66%)							

5.9.5. Evolution des postes de la nouvelle décomposition sur 2026-2029

5.9.5.1. Prestations et travaux

Voir le graphique et tableau décrivant l'évolution de ce poste sur 2026-2029 au paragraphe 5.9.3.2.

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une légère hausse par rapport au dernier réalisé (+2,04%). Par la suite, la trajectoire reste stable (même montant sur 2025-2029).

5.9.5.2. Dissociation véhicule vers Production

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une baisse par rapport au dernier réalisé (-10,14%). Par la suite, la trajectoire continue de baisser.



Figure 70. Trajectoire 2022-2029 du poste « Dissociation véhicule vers Production »

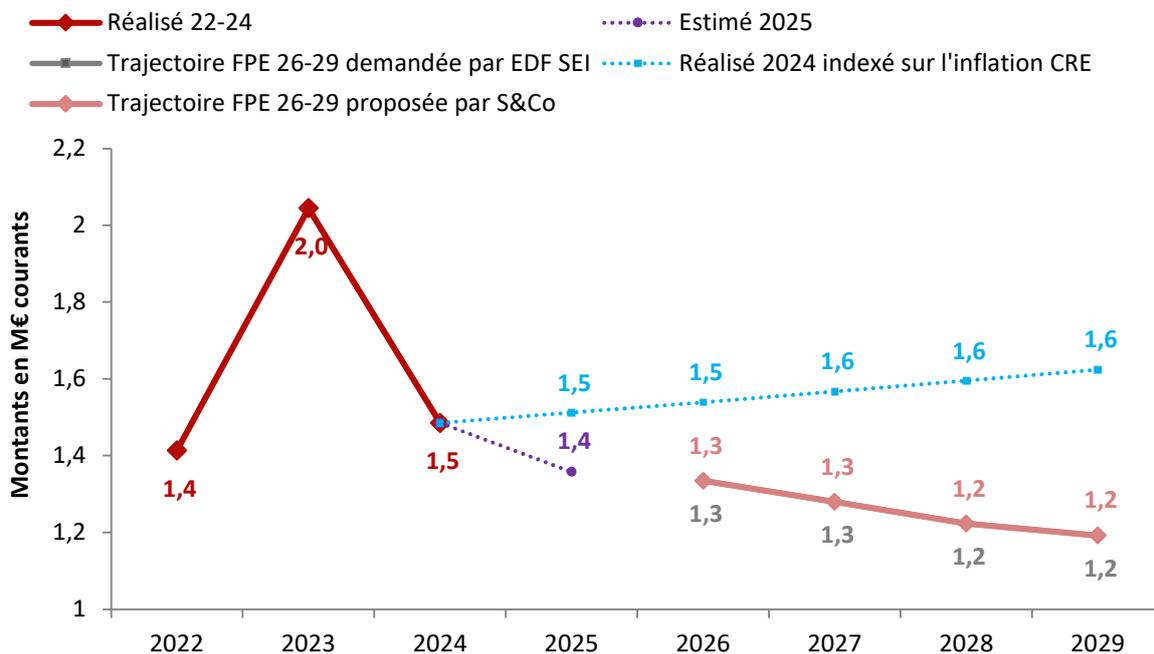


Tableau 195. Trajectoire 2022-2029 du poste « Dissociation véhicules vers Production » (nouvelle décomposition) en M€ courants

Dissociation véhicules vers Production (nouvelle décomposition) (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	1,4	2,0	1,5	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2
Evolution annuelle	-	+44,58%	-27,34%	-8,60%	-1,69%	-4,11%	-4,42%	-2,55%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	-0 (-23,69%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	-0 (-10,14%)							

5.9.5.3. Contributions raccordement des utilisateurs

Voir le graphique et tableau décrivant l'évolution de ce poste sur 2026-2029 au paragraphe 5.9.3.3.

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une forte hausse par rapport au dernier réalisé (+33,12%). Par la suite, la trajectoire connaît une faible baisse entre 2026 et 2027, puis une augmentation au rythme de l'inflation sur le reste de la période.



5.9.6. Méthodes et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029 (nouvelle décomposition)

5.9.6.1. Prestations et travaux

L'opérateur dit avoir construit cette trajectoire « dans la continuité du réalisé, aucun élément majeur à écarter ne figurant dans la précédente période ».

5.9.6.2. Dissociation véhicule vers Production

L'opérateur dit avoir construit cette trajectoire « dans la continuité du réalisé en légère baisse ».

Bien qu'EDF SEI ne l'ait pas indiqué dans sa réponse à notre questionnaire, nous constatons que la méthode concrète utilisée a été **d'appliquer un pourcentage de 25,1% à la trajectoire du poste « Véhicules »** de la rubrique « Consommations externes ». Ce pourcentage est égal à la proportion constatée dans le réalisé 2024. (Voir tableau suivant)

Tableau 196. Comparaison entre les trajectoires du poste « Dissociation véhicule vers production » et du poste « Véhicules » (Rubrique « Consommations externes »)

Poste	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dissociation véhicule vers Production (M€)	1,41	2,04	1,49	1,36	1,33	1,28	1,22	1,19
Véhicules (M€)	-5,28	-5,37	-5,93	-5,42	-5,33	-5,11	-4,88	-4,76
Ratio (Dissociation vers Prod / Véhicules)	-	-	-	-	-	-	-	-
	26,8%	38,1%	25,1%	25,1%	25,1%	25,1%	25,1%	25,1%
Moyenne des ratios 2022-2024	-30,0%							

5.9.6.3. Contributions raccordement des utilisateurs

L'encart suivant indique les hypothèses retenues par l'opérateur pour construire la trajectoire de ce poste.

Les contributions au raccordement proviennent de raccordements diffus ou de raccordements liés à des grands projets. Le raccordement diffus s'accélère jusqu'en 2025 avec l'entrée en vigueur de l'arrêté S24 pour se stabiliser ensuite sur la période 2026-2029 sur un plateau haut. La trajectoire proposée s'appuie sur cette hypothèse.

5.9.7. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour les différents postes de cette rubrique avant contradictoire ainsi que les méthodes d'ajustement.

Tableau 197. Trajectoire pré contradictoire proposée par Schwartz and Co pour les postes de la rubrique « Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I » et méthodes d'ajustement

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)					Ecart 26-29 (M€)	Méthode d'ajustement
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total		



									26-29		
Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I	49,9	32,4	36,5	46,2	46,3	47,0	47,7	48,5	189,5	+5,4	
Prestations et travaux	5,6	6,3	6,7	6,8	6,9	7,1	7,2	7,3	28,5	+1,2	Nous proposons une trajectoire où le réalisé 2024 est inflaté sur 2025-2029
Dissociation véhicule vers Production	1,4	2,0	1,5	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4	6,0	+1,0	Nous appliquons un pourcentage de 30% à la trajectoire du poste « Véhicules » (Rubrique « Consommations externes »). Ce pourcentage est la moyenne des ratios constatés sur les années 2022-2024
Contributions raccordement des utilisateurs	42,9	24,0	28,3	38,0	37,7	38,4	39,1	39,8	155,0	+3,3	Pour 2026, nous retenons le niveau proposé par EDF SEI. Le montant prévisionnel proposé par EDF SEI pour 2027 est en baisse de 1 % par rapport à 2026, sans qu'un élément particulier ne vienne justifier cette évolution. Pour la période 2027-2029, nous indexons sur l'inflation le niveau proposé pour 2026.

5.9.8. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire

5.9.8.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Dissociation véhicule vers production

Dans le paragraphe 5.8.6.2, l'auditeur fait le constat suivant : « la méthode concrète utilisée a été d'appliquer un pourcentage de 25,1% à la trajectoire du poste « Véhicules » de la rubrique « Consommations externes ». Ce pourcentage est égal à la proportion constatée dans le réalisé 2024 ».

Par conséquent, il propose un ajustement de la trajectoire d'EDF SEI, en appliquant un pourcentage de 30% à la trajectoire du poste « Véhicules » (Rubrique « Consommations externes »), ce pourcentage étant la moyenne des ratios constatés sur les années 2022-2024.

EDF SEI conteste la méthodologie utilisée par l'auditeur pour revoir la trajectoire d'EDF SEI.

[Confidentiel]

Contributions au raccordement des utilisateurs

L'auditeur retient le montant prévisionnel d'EDF SEI pour 2026 mais revoit la trajectoire d'EDF SEI sur 2027-2029, le motif invoqué étant que le montant prévisionnel proposé par EDF SEI pour 2027 est en baisse de 1 % par rapport à 2026, sans qu'un élément particulier ne vienne justifier cette évolution. Par conséquent, pour la période 2027-2029, l'auditeur applique une inflation au niveau proposé pour 2026.

EDF SEI conteste la méthode retenue par l'auditeur pour revoir la trajectoire 2026-2029.

En effet, EDF SEI rappelle que les contributions visées correspondent aux sommes payées par les demandeurs dans le cadre de leurs opérations de raccordement. Ces opérations incluent un grand nombre de projets de faible coût unitaire (de l'ordre d'un millier d'euros pour un branchement BT « sec ») et quelques opérations à plusieurs millions d'euros. Celles-ci correspondent le plus souvent à des projets de production raccordés en HTB voire en HTA.

Les contributions raccordement prévues par EDF-SEI sont de l'ordre de 38 M€/an sur la période 2026-2029. Le poids individuel des gros projets qui portent plusieurs millions d'euros de recettes est donc significatif.

Ceci explique que la trajectoire des contributions raccordement ne soit pas régulière : elle fluctue en fonction des échéances sur les plus gros projets. Ainsi, la baisse entre 2025 et 2026, puis entre 2026 et 2027, s'explique par le fait que des échéances importantes sont prévues en termes de recettes / contributions sur 2025, ce qui ne sera pas le cas en 2026-2027 selon les prévisions d'EDF SEI. En revanche, de nouvelles échéances se présenteront en 2028-2029.

5.9.8.2. Réponses de Schwartz and Co

Concernant le poste « Dissociation véhicules vers production » :

Post-contradictoire, nous retirons notre ajustement. Les arguments d'EDF SEI sont convaincants.

Concernant le poste « Contributions au raccordement des utilisateurs » :

Nous maintenons notre ajustement. EDF SEI n'a pas fourni un calendrier précis des opérations prévues, il est donc difficile de valider la trajectoire proposée.

Le tableau suivant présente la trajectoire post contradictoire que nous retenons pour les différents postes de la rubrique ainsi que les méthodes d'ajustement.

Tableau 198. Trajectoire post contradictoire proposée par Schwartz and Co pour les postes de la rubrique « Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I » et méthodes d'ajustement

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)					Ecart 26-29 (M€)	Méthode d'ajustement
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29		



Produits hors recettes d'acheminement et CARD-I	49,9	32,4	36,5	46,2	46,0	46,7	47,5	48,3	188,6	+4,4	
Prestations et travaux	5,6	6,3	6,7	6,8	6,9	7,1	7,2	7,3	28,5	+1,2	Nous proposons une trajectoire où le réalisé 2024 est inflaté sur 2025-2029
Dissociation véhicule vers Production	1,4	2,0	1,5	1,6	1,3	1,3	1,2	1,2	5,0	0	Nous ne proposons pas d'ajustement
Contributions raccordement des utilisateurs	42,9	24,0	28,3	38,0	37,7	38,4	39,1	39,8	155,0	+3,3	Pour 2026, nous retenons le niveau proposé par EDF SEI. Pour la période 2027-2029, nous indexons sur l'inflation le niveau proposé pour 2026.

5.10. Production stockée et immobilisée (PSI)

5.10.1. Contenu de la rubrique

La production stockée immobilisée (PSI) désigne les dépenses de matériel, de prestations et de main d'œuvre affectées à des projets d'investissement et donc sorties des dépenses d'exploitation.

Tableau 199. Contenu de la rubrique « Production immobilisée et stockée »

Poste	Description	Montant Réalisé 2024 (M€ courants)	Part au sein de la rubrique
Production immobilisée et stockée main d'œuvre	Dépenses de main d'œuvre affectées à des projets d'investissement et donc sorties des dépenses d'exploitation	56,8	76,3%
Production immobilisée et stockée achats	Dépenses de matériel et de prestations affectées à des projets d'investissement et donc sorties des dépenses d'exploitation	17,6	23,7%
TOTAL		74,4	100%

5.10.2. Evolution de la rubrique

Sur la période 2022-2024, cette rubrique a connu une augmentation constante. La trajectoire réalisée était inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation en début de période avant de la dépasser à partir de début 2024. L'écart a atteint +19,17% en 2024 (+12 M€).



Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une légère hausse par rapport au dernier réalisé (+3,42%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse modérée et constante sur toute la période 2026-2029.

Figure 71. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « PSI » en M€ courants

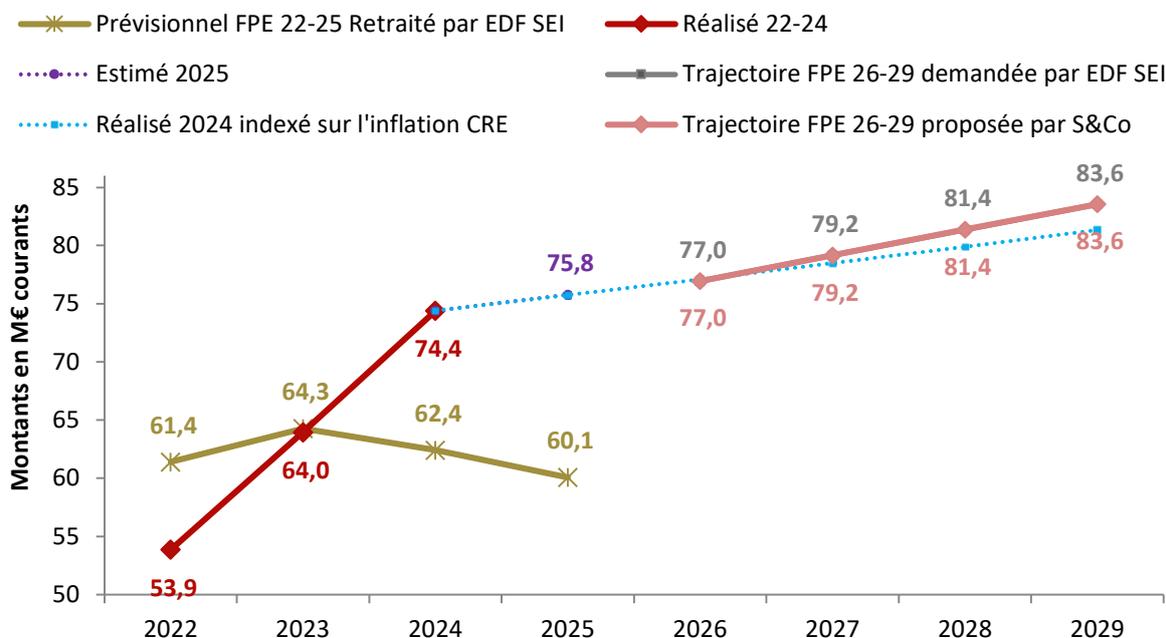


Tableau 200. Trajectoire 2022-2029 de la rubrique « PSI » en M€ courants

PSI (M€courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	61,4	64,3	62,4	60,1				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	53,9	64,0	74,4	75,8	77,0	79,2	81,4	83,6
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	-8 (-12,28%)	-0 (-0,50%)	+12 (+19,17%)	+16 (+26,13%)				
Evolution annuelle	-	+18,71%	+16,34%	+1,85%	+1,54%	+2,86%	+2,79%	+2,70%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	+16 (+25,24%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	+3 (+3,42%)							

5.10.3. Analyse poste par poste

5.10.3.1. PSI Achats

5.10.3.1.1. Trajectoire 2022-2029



Sur la période 2022-2024, le poste « PSI Achats » a connu une augmentation, notamment entre 2023 et 2024. La trajectoire réalisée était inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation au début de la période avant de la dépasser en 2024. L'écart en 2024 est de +42,11% (environ +5 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une hausse par rapport au dernier réalisé (+3,63%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse, dont le rythme devient celui de l'inflation à partir de 2028.

Figure 72. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI Achats » en M€ courants

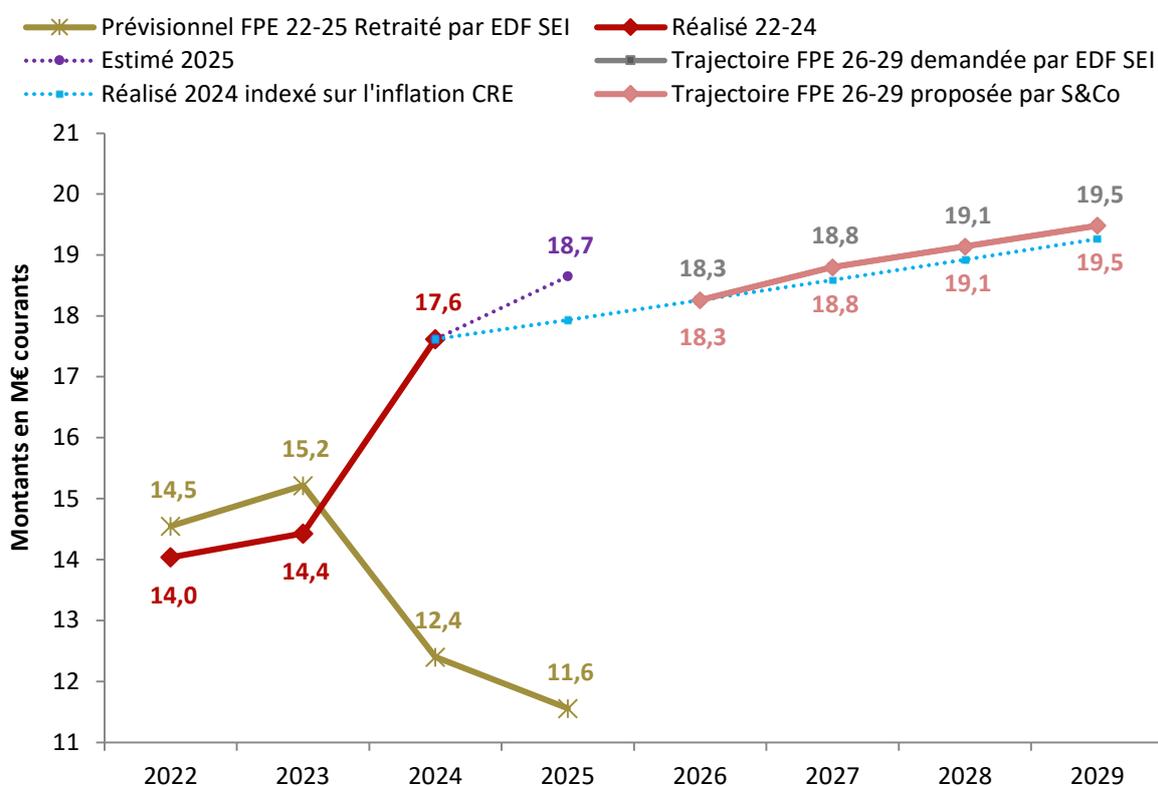


Tableau 201. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI Achats » en M€ courants

PSI (M€courants) Achats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	14,5	15,2	12,4	11,6				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	14,0	14,4	17,6	18,7	18,3	18,8	19,1	19,5
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	-1 (-3,50%)	-1 (-5,19%)	+5 (+42,11%)	+7 (+61,35%)				
Evolution annuelle	-	+2,76%	+22,14%	+5,85%	-2,09%	+2,96%	+1,80%	+1,80%



Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	+4 (+23,17%)
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	+1 (+3,63%)

5.10.3.1.2. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel sur la période 2022-2024

Le tableau suivant rappelle l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 de ce poste et indique le commentaire formulé par EDF SEI pour l'expliquer.

Tableau 202. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « PSI Achats » (Rubrique PSI)

PSI Achats (en M€ courants)	2022	2023	2024	Description de l'écart
Prévisionnel	14,5	15,2	12,4	
Réalisé	14,0	14,4	17,6	
Ecart	-0,5	-0,8	5,2	
Décomposition de l'écart annuel par effet				La PSI Achat de la rubrique consommations externes se nette exactement avec la PSI Achats de la rubrique PSI

5.10.3.1.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

EDF SEI n'a pas fourni la méthode et les hypothèses de construction de la trajectoire 2026-2029, mais a indiqué que le poste « PSI » de la rubrique « consommations externes » et le poste « PSI Achats » de la rubrique « PSI », de signes opposés, s'annulent et ne créent donc pas de besoin OPEX supplémentaires, et qu'ils sont uniquement fournis à titre indicatif.

5.10.3.1.4. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

Nous ne proposons pas d'ajustement pour ce poste.

Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour le poste « PSI Achats ».

Tableau 203. Trajectoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « PSI Achats »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)				Total 26-29
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
PSI Achats	14,0	14,4	17,6	18,7	18,3	18,8	19,1	19,5	75,7

5.10.3.2. PSI Main d'œuvre



5.10.3.2.1. Trajectoire 2022-2029

Sur la période 2022-2024, le poste « PSI Main d'œuvre » a connu une augmentation. La trajectoire réalisée était inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation au début de la période avant de la dépasser en 2023. L'écart en 2024 est de +13,49% (environ +7 M€).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une forte hausse par rapport au dernier réalisé (+3,35%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une hausse dont le taux varie entre 2,83% et 3,10% par an.

Figure 73. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI Main d'œuvre » en M€ courants

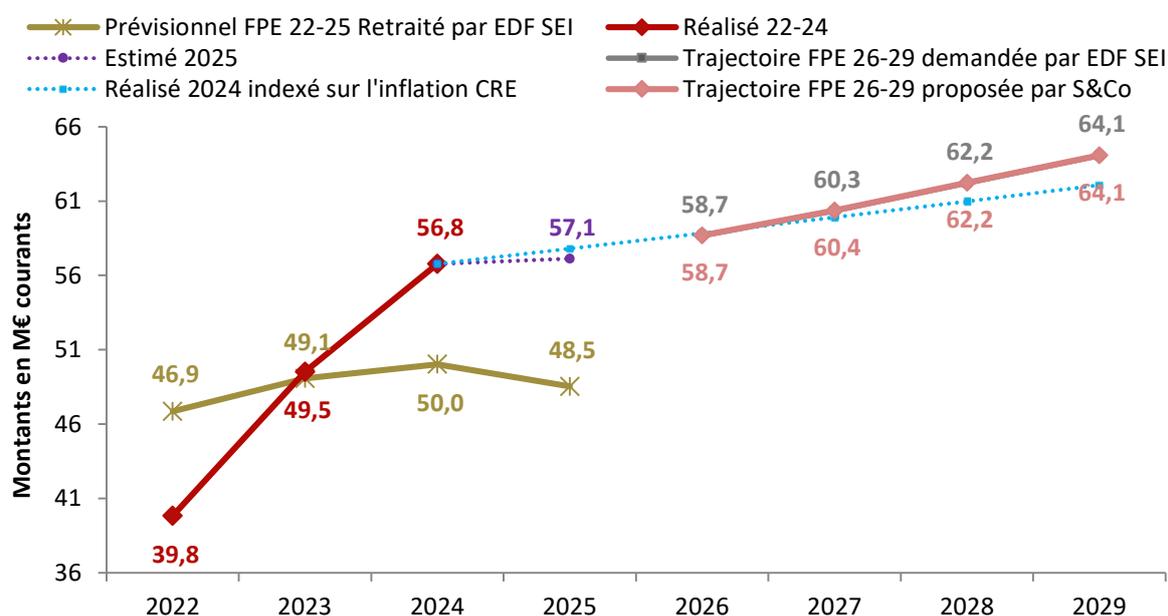


Tableau 204. Trajectoire 2022-2029 du poste « PSI Main d'œuvre » en M€ courants

PSI Main d'œuvre (M€ courants)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel FPE 22-25 Retraité par EDF SEI	46,9	49,1	50,0	48,5				
Réalisé / Estimé 22-25 et Trajectoire FPE 26-29 demandée par EDF SEI	39,8	49,5	56,8	57,1	58,7	60,3	62,2	64,1
Ecart (Réalisé / estimé - Prévisionnel FPE 22-25 retraité)	-7 (-15,00%)	+0 (+0,95%)	+7 (+13,49%)	+9 (+17,73%)				
Evolution annuelle	-	+24,33%	+14,65%	+0,61%	+2,72%	+2,83%	+3,10%	+2,97%
Ecart (Moyenne FPE 26-29 - Moyenne Réalisé 22-24)	+13 (+25,89%)							
Evolution (Prévisionnel 2026 - Réalisé 2024)	+2 (+3,35%)							

5.10.3.2.2. Ecart entre le réalisé et le prévisionnel sur la période 2022-2024



Le tableau suivant contient l'explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « PSI Main d'œuvre ».

Tableau 205. Explication de l'écart entre la trajectoire prévisionnelle et la trajectoire réalisée 2022-2024 pour le poste « PSI Main d'œuvre »

PSI MO (en M€ courants)	2022	2023	2024	Description de l'écart
Prévisionnel	46,9	49,1	50,0	
Réalisé	39,8	49,5	56,8	
Ecart	-7,0	0,5	6,8	
Décomposition de l'écart annuel par effet				La prévision anticipait une hausse très rapide de la PSI Capex, dès 2022, puis un plateau sur 2022-2023. Cette hausse a été plus graduée en réalité, et plus forte in fine en lien avec l'accroissement de l'activité Capex de SEI et la dynamique de l'accord social signé en 2002

5.10.3.2.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029

Concernant la méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2026-2029 de ce poste, EDF SEI a fourni les informations suivantes : [Confidentiel]

Nous avons réalisé un contrôle de cohérence consistant à reconstituer la trajectoire proposée par EDF SEI en appliquant la formule suivante :

$$\begin{aligned} & \text{La trajectoire reconstituée par Schwartz and Co de la PSI MO demandée par EDF SEI} \\ & \quad = \\ & \text{Le montant de la PSI MO estimé par EDF SEI pour 2025 indexé sur l'évolution du cout} \\ & \quad \text{unitaire d'EDF SEI} \\ & \quad + \\ & \text{La PSI MO correspondant aux effectifs capexisés supplémentaires par rapport à 2025} \\ & \quad \text{[Confidentiel]} \end{aligned}$$

EDF SEI n'ayant pas expliqué la méthode de calcul du cout unitaire, nous avons envisagé deux hypothèses :

Hypothèse 1 : Cout unitaire EDF SEI = $\frac{\text{Charges des statutaires EDF SEI}}{\text{Effectifs statutaires EDF SEI}}$

Hypothèse 2 : Cout unitaire EDF SEI = $\frac{\text{Charges de personnel totales EDF SEI}}{\text{Effectifs statutaires EDF SEI}}$

Nous obtenons ainsi des trajectoires légèrement inférieures à celle demandée par EDF SEI. Ceci indique qu'EDF SEI n'a pas sous-évalué sa trajectoire au regard des effectifs capexisés et des autres hypothèses retenues par l'opérateur.



Tableau 206. Trajectoire 2026-2029 de PSI MO demandée par EDF SEI et trajectoire recalculée par Schwartz and Co

PSI MO (En M€ courant)	2026	2027	2028	2029	Total
Demandée par EDF SEI dans le dossier tarifaire	58,7	60,3	62,2	64,1	245,3
Calculée par Schwartz and Co – Hypothèse 1 : Cout unitaire = $\frac{\text{Charges des statutaires EDF SEI}}{\text{Effectifs statutaires EDF SEI}}$	58,5	60,1	62,2	64,3	245,2
Calculée par Schwartz and Co – Hypothèse 2 : Cout unitaire = $\frac{\text{Charges de personnel totales EDF SEI}}{\text{Effectifs statutaires EDF SEI}}$	58,5	60,1	62,2	64,3	245,0

5.10.3.2.4. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

5.10.3.2.4.1. Trajectoire avant contradictoire

Notre ajustement pré contradictoire de la rubrique « Charges de personnel » entraîne une baisse du coût unitaire de ces charges (€/EMP). Pour tenir compte de cet « effet prix », nous ajustons la trajectoire de PSI Main d'œuvre en la multipliant par le ratio suivant (ajustement mécanique) :

$$\frac{\text{Charges de personnel}_{\text{Schwartz and Co}}}{\text{EMP Statutaires}_{\text{Schwartz and Co}}} / \frac{\text{Charges de personnel}_{\text{EDF SEI}}}{\text{EMP Statutaires}_{\text{EDF SEI}}}$$

Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour le poste « PSI Main d'œuvre » avant contradictoire.

Tableau 207. Trajectoire pré contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « PSI Main d'œuvre »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)					Ecart 26-29 (S&Co – EDF SEI) (M€ courant)
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29	
PSI Main d'œuvre	39,8	49,5	56,8	57,1	58,7	60,3	62,2	64,0	245,2	-0,2

5.10.3.2.4.1. Trajectoire post contradictoire

Notre ajustement post contradictoire de la rubrique « Charges de personnel » entraîne une hausse du coût unitaire de ces charges (€/EMP). Pour tenir compte de cet « effet prix », nous ajustons la trajectoire de PSI Main d'œuvre en la multipliant par le ratio suivant (ajustement mécanique) :

$$\frac{\text{Charges de personnel}_{\text{Schwartz and Co}}}{\text{EMP Statutaires}_{\text{Schwartz and Co}}} / \frac{\text{Charges de personnel}_{\text{EDF SEI}}}{\text{EMP Statutaires}_{\text{EDF SEI}}}$$



Le tableau suivant présente la trajectoire que nous retenons pour le poste « PSI Main d'œuvre » après contradictoire.

Tableau 208. Trajectoire post contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « PSI Main d'œuvre »

Poste	Réalisé / Estimé (M€ courant)				Prévisionnel (M€ courant)					Ecart 26-29 (S&Co – EDF SEI) (M€ courant)
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 26-29	
PSI Main d'œuvre	39,8	49,5	56,8	57,1	58,7	60,4	62,2	64,1	245,4	+0,05

6. Etude des charges de capital et d'exploitation sur les postes SI, Informatique et Télécoms, Véhicules et Immobilier tertiaire

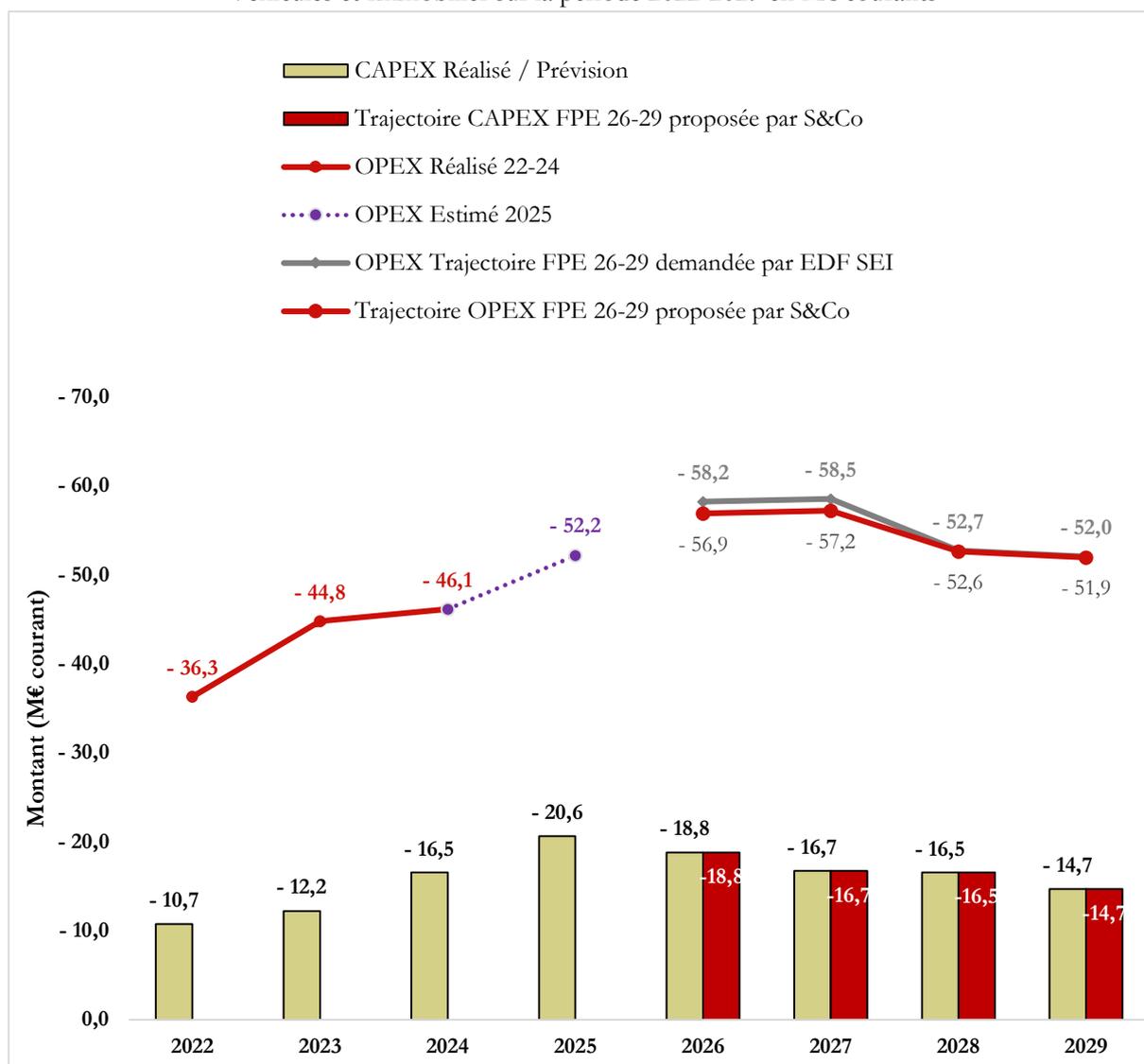
6.1. Contenu de la rubrique Totex SI, Informatique et Télécoms, Véhicules et Immobilier tertiaire

Nous analysons dans ce chapitre spécifiquement les trajectoires des postes SI, Informatique et Télécoms, Véhicules et Immobilier tertiaire aussi bien sur le périmètre des charges d'exploitation que sur le périmètre des charges de capital. L'objectif est de présenter les évolutions des charges d'exploitation, des investissements, des amortissements et de la rémunération du capital sur la période 2022-2029.

6.2. Evolution de la rubrique Totex SI, Informatique et Télécoms, Véhicules et Immobilier tertiaire



Figure 74. Evolution des charges d'exploitation et des investissements SI, Informatique et Télécoms, Véhicules et Immobilier sur la période 2022-2029 en M€ courants



6.3. Analyse poste par poste de la rubrique Totex SI, Informatique et Télécoms, Véhicules et Immobilier tertiaire

6.3.1. SI (Systèmes d'Information)

6.3.1.1. Contenu du poste SI

Mis à part les OPEX SI achats (en Consommations externes), les dépenses SI des Fonctions centrales et des DR sont réparties dans plusieurs protocoles différents : dans les protocoles A1 (SI et systèmes industriels, SI et systèmes industriels Enedis, PCN), les protocoles A2 (SI et système industriels) et les protocoles B+C (DSIT).



6.3.1.2. Evolution du poste SI

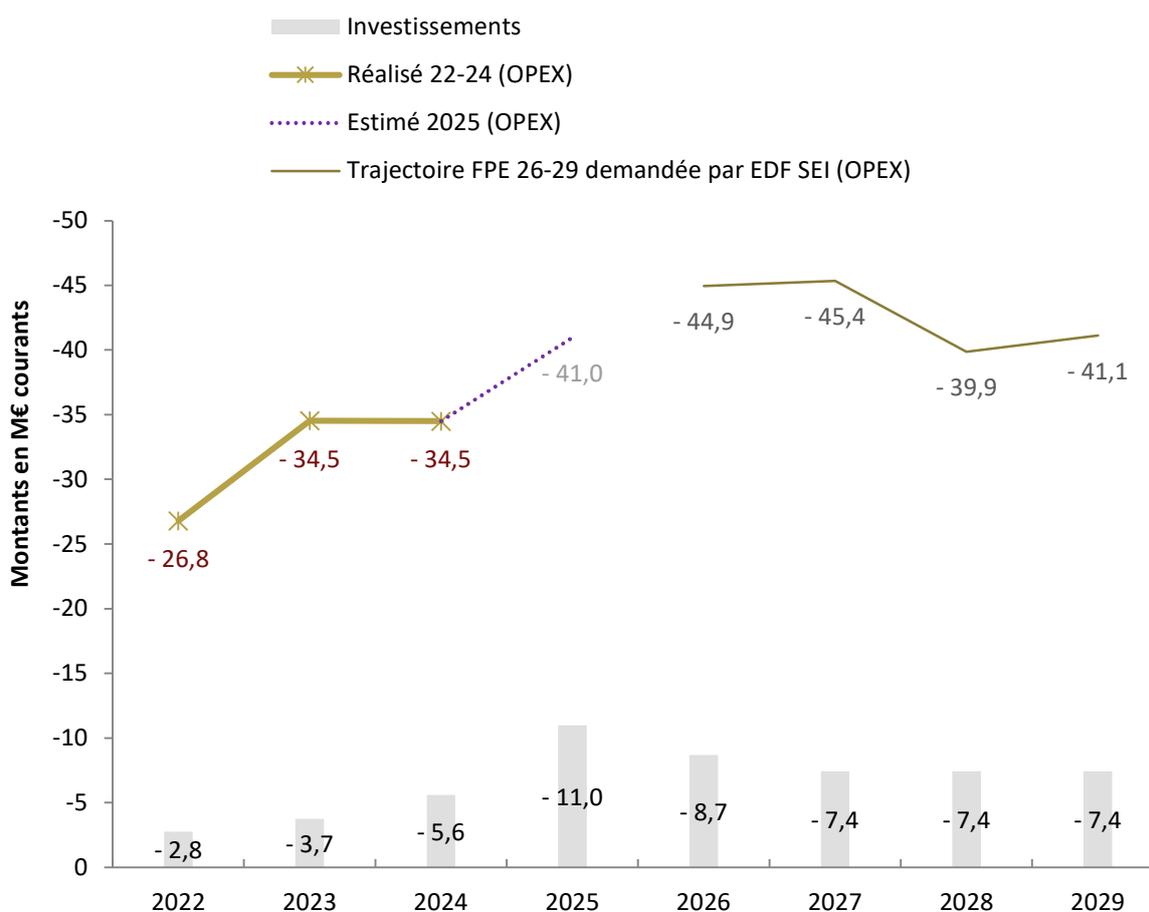
Sur la période 2022-2024, les CAPEX SI ont connu une forte augmentation (entre +35,7% et +49,6%).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle CAPEX 2026-2029 marque une hausse par rapport au dernier réalisé (+55,3%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une baisse sur 2027 (-14,5%) et d'une trajectoire constante sur toute la période 2027-2029.

Sur la période 2022-2024, les OPEX SI ont connu une forte augmentation en 2023 (+28,9%) puis une trajectoire constante jusqu'en 2024. L'augmentation globale des OPEX sur la période 2022-2024 (+28,7%) est donc plus faible que celle des CAPEX (+103,1%).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle OPEX 2026-2029 marque une hausse par rapport au dernier réalisé (+30,2%). La trajectoire prévisionnelle OPEX atteint son point culminant en 2027, avant connaître une baisse en 2028 (-12,1%).

Figure 75. Evolution des charges d'exploitation et des investissements SI sur la période 2022-2029 en M€ courants





6.3.1.3. Charges d'exploitation

L'analyse des charges d'exploitation SI a été réalisée dans les analyses OPEX des Consommations externes et des Protocoles.

EDF SEI a transmis une version corrigée du tableau de synthèse des trajectoires SI transmis dans sa réponse au questionnaire 6. EDF SEI tient à préciser que l'écart entre la 1ère version du tableau des SI et systèmes industriels et la 2ème version du tableau des SI et systèmes industriels est seulement lié à une erreur de calcul sur une ligne de synthèse, qui faussait le calcul total des dépenses SI et systèmes industriels du 1er tableau transmis.

Il ne s'agit donc pas d'une mise à jour du dossier tarifaire (les dépenses faisant l'objet de la somme des SI et systèmes industriels n'ont pas été mises à jour), mais bien de la correction d'une somme intermédiaire : l'erreur est donc une erreur de forme, mais ne remet pas en question le fond ni la demande d'EDF SEI sur les SI et systèmes industriels, qui reste inchangée.

Nous retenons les corrections apportées par EDF SEI pour la trajectoire des charges d'exploitation SI sur 2026-2029.

6.3.1.4. Investissements

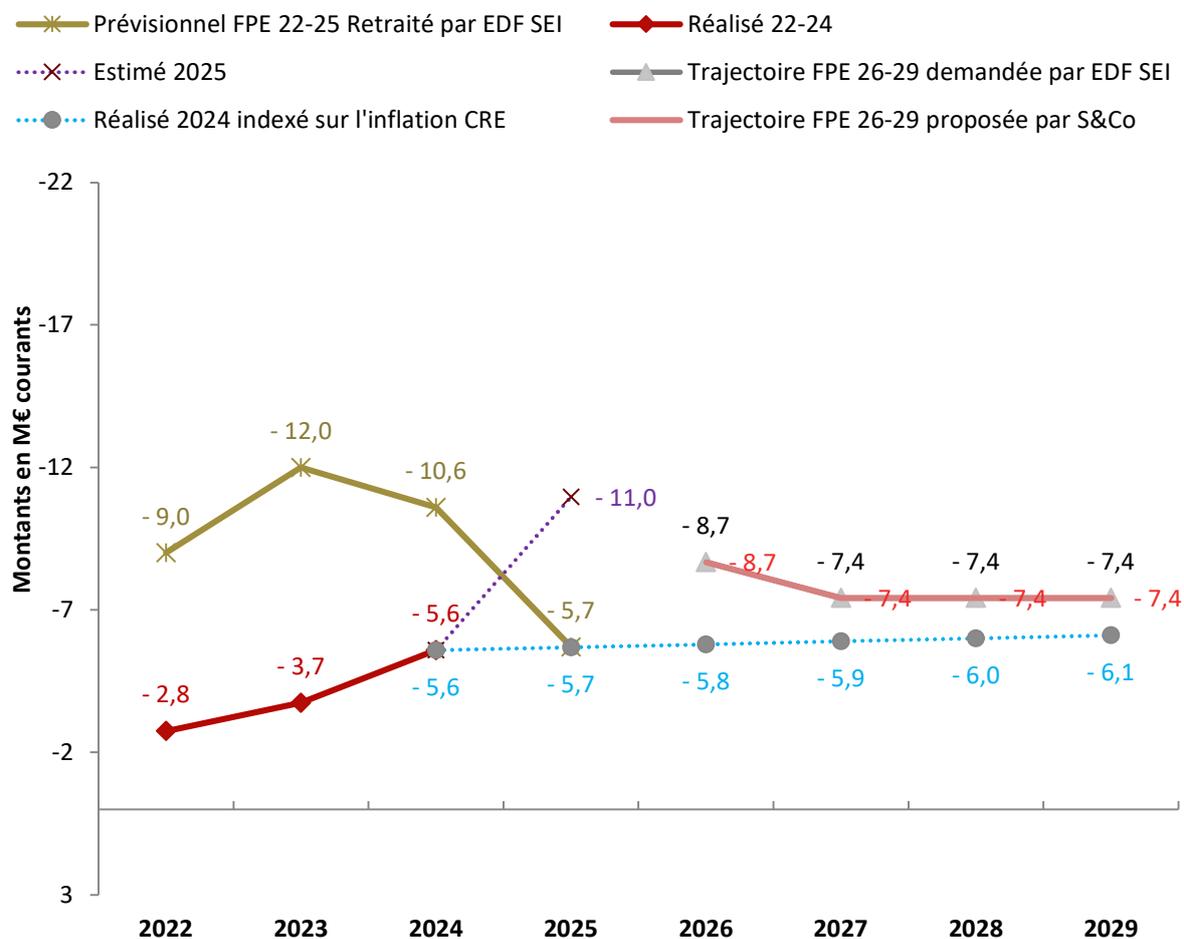
6.3.1.4.1. Evolution des investissements

Sur la période 2022-2024, le poste CAPEX SI a connu une forte augmentation (+35,7% en 2023 puis +49,6% en 2024). La trajectoire réalisée était inférieure à la trajectoire prévisionnelle retraitée de l'inflation. L'écart cumulé de ces trajectoires sur la période 2022-2024 est de +19,5 M€.

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 marque une forte hausse par rapport au dernier réalisé (+55,3%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une baisse en 2027 et d'une évolution stable en 2028 et 2029.



Figure 76. Trajectoires 2022-2029 de la rubrique « CAPEX SI » en M€ courants



6.3.1.4.2. Explication des écarts

Tableau 209. Explication des écarts pour les CAPEX SI sur la période 2022-2024

en M€ courants	2022	2023	2024	2025	Description qualitative de l'écart
Prévisionnel	-9	-12	-10,6	-5,7	
Réalisé	-2,8	-3,7	-5,6	-11	
Ecart	6,2	8,3	5	-5,3	



Décomposition de l'écart annuel par effet	P@RME : Report de grands Projets SI ENEDIS	[Confidentiel]	Le report des travaux liés à RACING et au nouvel ERP a entraîné une sous consommation estimée [Confidentiel] (interfaces avec le reste du SI)
	P@RME : Développements d'outils complémentaires non réalisés		Une enveloppe de [Confidentiel]M€ pour des développements complémentaires aux outils d'ENEDIS n'a pas été consommée. Cette enveloppe comprenait des éventuels besoins de développements pour des périmètres complémentaires aux applications d'ENEDIS (ex : gestion de crise).
	Portail Raccordement		Initialement budgété en CAPEX, le portail a été réalisé en Saas, donc très majoritairement en OPEX
	Comptage marché d'affaires		Décalage du projet de 2 ans lié à un changement de solution au moment du jalon B
	Exploitation des données issues du compteur numérique		SEI a pris la décision de changer de plateforme data en raison de l'obsolescence de la précédente. Les développements sur les données du CN seront réalisés sur la nouvelle plateforme, afin d'éviter les doubles développements.
	Autres		Manque de visibilité sur le financement du RUN au moment de la prise de décision : renoncements à des développements SI (HTB, réseaux...)

6.3.1.4.3. Méthode de construction de l'estimé 2025 et des trajectoires prévisionnelles 2026-2029



Tableau 210. Méthode de construction de la trajectoire CAPEX SI prévisionnelle et hypothèses sous-jacentes

Description	Méthodologie	Hypothèses sous-jacentes
<p>P@RME (programme d'adossement du SI de SEI à celui d'ENEDIS)</p>	<p>Sur la période 2026/2029, l'hypothèse majeure sur la partie P@RME a été la prolongation de l'adossement du SI de SEI à celui d'ENEDIS afin de bénéficier pleinement et de façon efficiente des applications déjà déployées sur la période précédente (plus de 50 applications ENEDIS déployées à fin 2025).</p>	<p>Ainsi, pour la période à venir (2026/2029), EDF SEI prévoit notamment le déploiement d'applications majeures telles que RACING (Gestion des Raccordements), les travaux de décommissionnement de l'application INFORESEAU (application en obsolescence technique permettant le suivi des coupures électriques du temps réel et du temps différé pour l'ensemble des clients) qui sera remplacée par une nouvelle brique SI, les travaux préparatoires au remplacement de l'outil d'ERP (obsolescence de la version SAP actuelle en 2030) et dans une moindre mesure, d'autres applications telles que OKOUME (analyse des événements du réseau vu des compteurs numériques), CARTOLINE (maintenance préventive HTB), Mapwood (Application web et mobile pour la gestion des prestations d'élagage).</p> <p>Comme précisé dans la convention qui encadre l'usage du SI d'ENEDIS par SEI, les évolutions spécifiques à SEI se veulent minimales (uniquement réalisées sur les sujets vitaux comme le réglementaire local ou la gestion des créneaux horaires).</p>
<p>Schéma directeur applicatif</p>	<p>Projection à horizon 2030 de la trajectoire applicative</p>	<p>Schéma s'appuyant sur les enjeux métier (Latitudes) et les obsolescences techniques et contractuelles des applications métier</p>

6.3.2. Informatique et Télécoms

6.3.2.1. Contenu du poste Informatique et Télécoms

Le sous-poste « Informatique et Télécom » du poste « CAPEX Supports » couvre les dépenses Informatiques et Télécom non imputables à un métier d'EDF SEI et répartis avec des quotes-parts.

La majeure partie des investissements concernent l'achat et le renouvellement de postes de travail, serveurs et moyens d'impressions.



L'évolution des montants réalisés 22-24 est liée principalement à l'accélération des travaux de renforcement sur les infrastructures et des projets non prévus dans les montants prévisionnels 22-24 :

[Confidentiel]

Les investissements prévisionnels sur la période 2026-2029 resteront élevés pour conduire les travaux résiduels sur l'obsolescence des réseaux cuivre qui s'étendent jusqu'en 2030 et accompagner plusieurs projets métiers via la mise en place d'une zone d'hébergement en data center EDF pour des SI industriels transverses à l'ensemble des DR (projet InSULaR). Ces projets métiers visent à sécuriser la conduite système dans un contexte de forte insertion d'ENR, avec des forts besoins télécoms et cyber.

6.3.2.2. Evolution du poste Informatique et Télécoms

Sur la période 2022-2024, les CAPEX Informatique et Télécoms ont connu une forte augmentation (entre +26,7% et +56,8%).

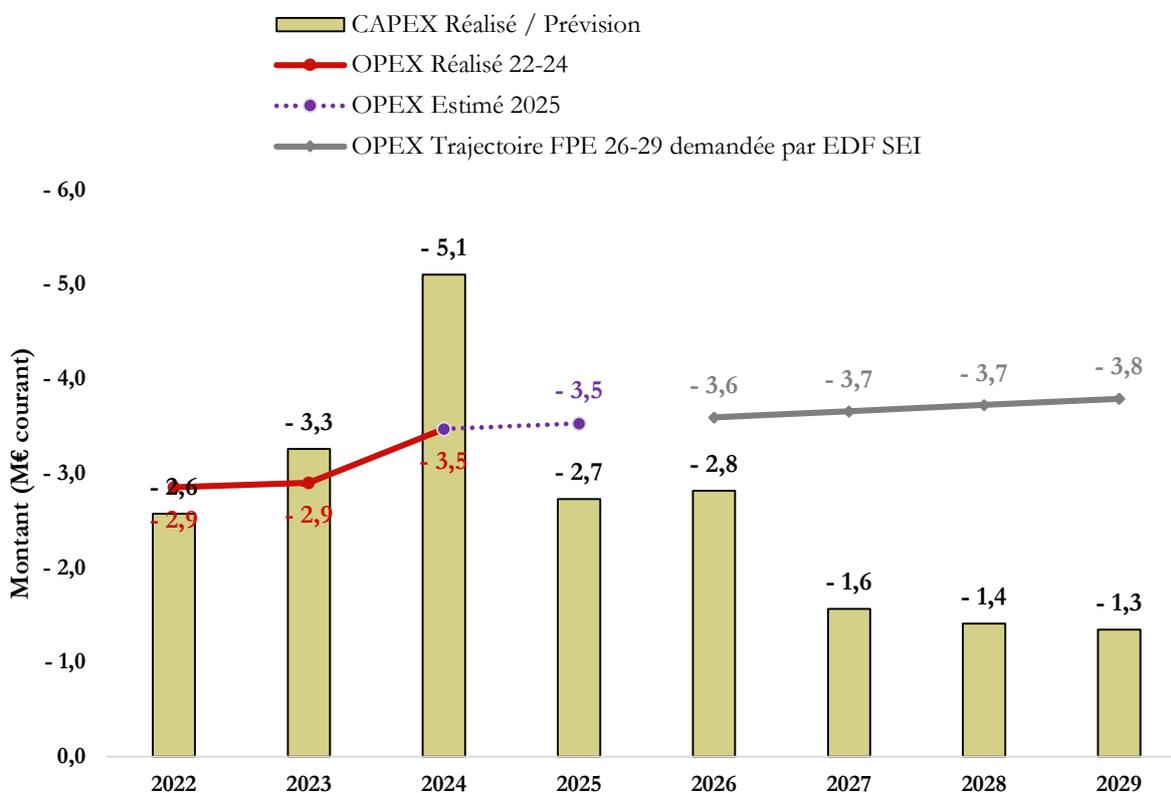
Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle CAPEX 2026-2029 marque une forte baisse par rapport au dernier réalisé (-44,9%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une forte baisse sur 2027 (-44,4%) et d'une baisse modérée sur toute la période 2028-2029.

Sur la période 2022-2024, les OPEX Informatique et Télécoms ont connu une trajectoire stable sur 2022-2023 puis une augmentation en 2024 (+19,7%). L'augmentation globale des OPEX sur la période 2022-2024 (+21,7%) est donc nettement plus faible que celle des CAPEX (+98,7%).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle OPEX 2026-2029 marque une hausse cohérente avec l'inflation par rapport au dernier réalisé. La trajectoire prévisionnelle OPEX sur 2026-2029 calquée sur la trajectoire d'inflation communiquée par la CRE (+1,8% par an).



Figure 77. Evolution des charges d'exploitation et des investissements Informatique et Télécoms sur la période 2022-2029 en M€ courants



6.3.2.3. Charges d'exploitation

L'analyse des charges d'exploitation Informatique et Télécoms a été réalisée dans les analyses OPEX des Consommations externes

6.3.2.4. Investissements

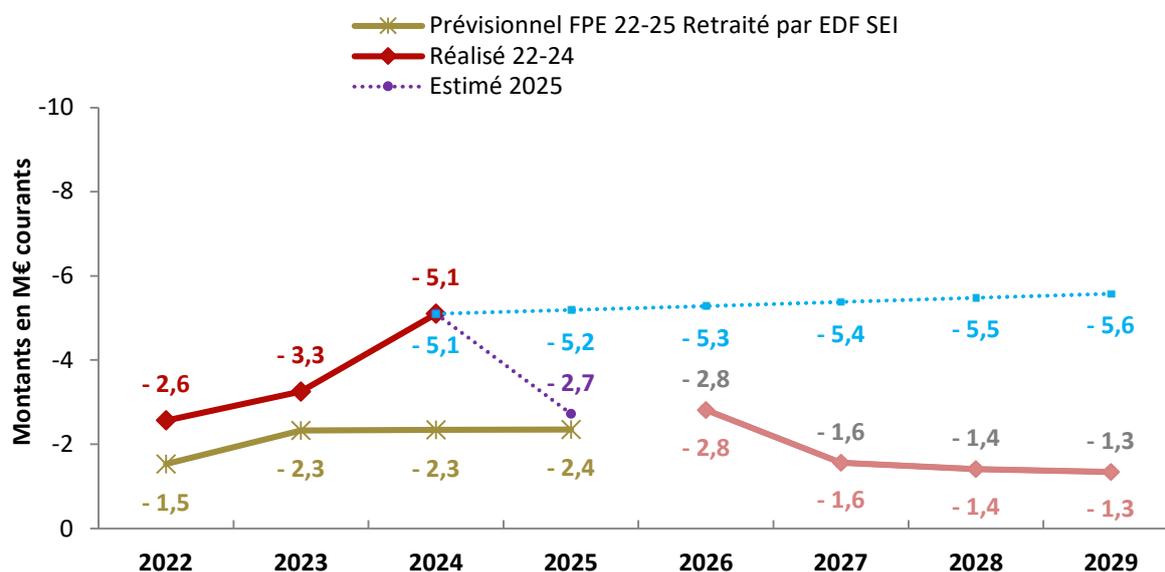
6.3.2.4.1. Evolution des investissements

Sur la période 2022-2024, les CAPEX Informatique et Télécoms ont connu une forte augmentation (entre +26,7% et +56,8%).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle CAPEX 2026-2029 marque une forte baisse par rapport au dernier réalisé (-44,9%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une forte baisse sur 2027 (-44,4%) et d'une baisse modérée sur toute la période 2028-2029.



Figure 78. Trajectoires 2022-2029 de la rubrique « CAPEX Informatique et Télécoms » en M€ courants



6.3.2.4.2. Explication des écarts

Tableau 211. Explication des écarts pour les CAPEX Informatique et Télécoms sur la période 2022-2024

en M€ courants		2022	2023	2024	Description qualitative de l'écart
Prévisionnel		-1,5	-2,3	-2,3	
Réalisé		-2,6	-3,3	-5,1	
Ecart		-1,0	-0,9	-2,8	
Décomposition de l'écart annuel par effet	Renforcement des réseaux industriels	[Confidentiel]			Accélération des travaux pour la pose de fibre optique propriétaire et faisceau hertzien
	Traitement de l'obsolescence du palier radio R11	[Confidentiel]			Renouvellement du cœur de réseau radio et des relais radio pour les DR concernés
	Renouvellement des réseaux locaux des sites tertiaires SEI	[Confidentiel]			Projet engagé en 2023 pour traiter l'obsolescence des matériels et renforcer les services (en premier lieu WiFi) pour un déploiement entre 2023 et 2028
	Divers	[Confidentiel]			Obsolescence de serveurs, accélération de renouvellement de postes...



6.3.2.4.3. Méthode de construction de l'estimé 2025 et des trajectoires prévisionnelles 2026-2029

Tableau 212. Méthode de construction de la trajectoire CAPEX Informatique et Télécoms prévisionnelle et hypothèses sous-jacentes

Description	Méthodologie	Hypothèses sous-jacentes
Projets réseaux et télécoms industriels transverses	Schéma directeur télécom pluriannuel et feuilles de routes Télécom (pour les projets transverses à l'ensemble des DR), dans une logique de maîtrise en propre des moyens télécoms stratégiques (conduite) et de résilience (crises cycloniques)	Hébergement et supervision des systèmes industriels (Insular) Rénovation des réseaux locaux Traitement des obsolescences (2G, liaisons cuivre, liaisons louées analogiques) Poursuite des axes du schéma directeur : <ul style="list-style-type: none">• Fibre optique propriétaire pour relier les postes sources au dispatching• Extension de la Radio numérique
Bureautique et téléphonie	Cadre national EDF (traitement des obsolescences serveurs / PC / réseaux, paliers techniques, cyber, ...)	Déclinaison au sein de SEI des projets nationaux du Groupe

6.3.3. Véhicules

6.3.3.1. Evolution du poste Véhicules

Sur la période 2022-2024, les CAPEX Véhicules ont connu une baisse en 2023 (-6,3%) et une forte augmentation en 2024 (+18,9%).

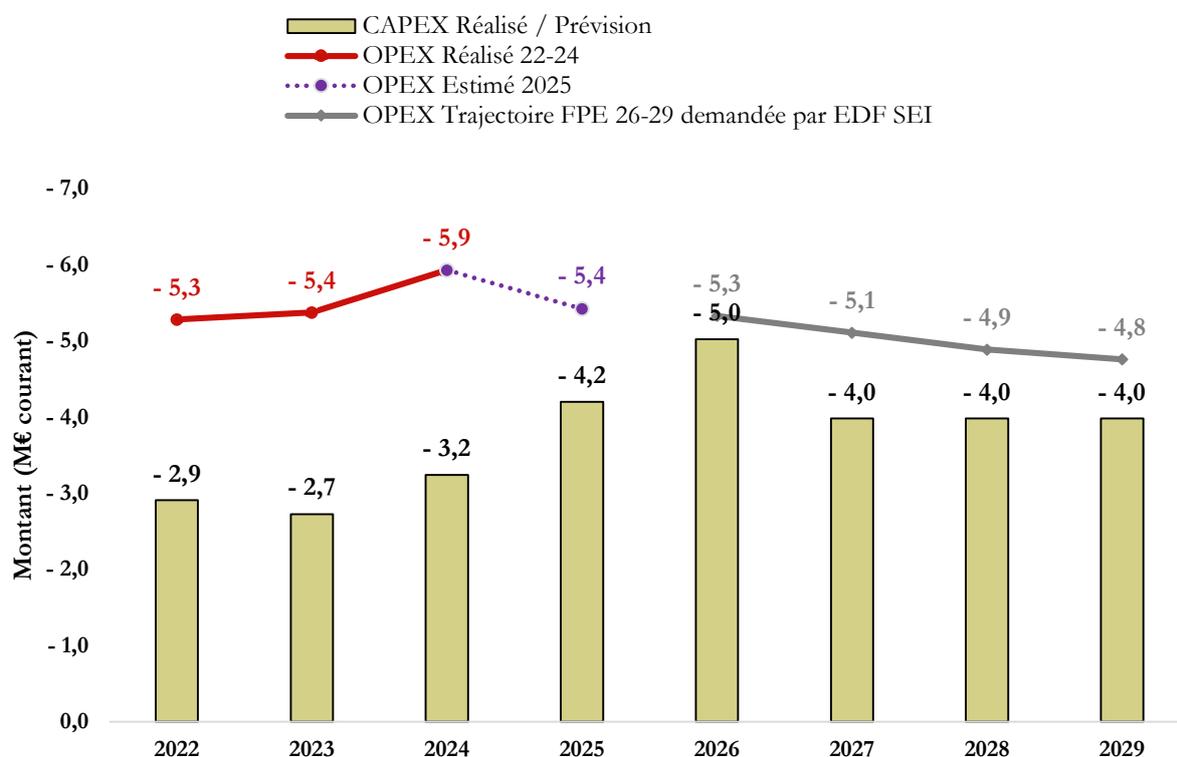
Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle CAPEX 2026-2029 marque une forte hausse par rapport au dernier réalisé (+54,9%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une forte baisse sur 2027 (-20,7%) et trajectoire constante sur toute la période 2027-2029.

Sur la période 2022-2024, les OPEX Véhicules ont connu une augmentation légère sur 2022-2023 (+1,7%) puis une augmentation en 2024 (+18,9%). L'augmentation globale des OPEX sur la période 2022-2024 (+12,3%) est cohérente avec celle des CAPEX (+11,5%).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle OPEX 2026-2029 marque une baisse par rapport au dernier réalisé. La trajectoire prévisionnelle OPEX proposée par EDF SEI connaît une baisse modérée sur 2026-2029 (entre -2,55% et -4,42%).



Figure 79. Evolution des charges d'exploitation et des investissements Véhicules sur la période 2022-2029 en M€ courants



6.3.3.2. Charges d'exploitation

L'analyse des charges d'exploitation Véhicules a été réalisée dans les analyses OPEX des Consommations externes

6.3.3.3. Investissements

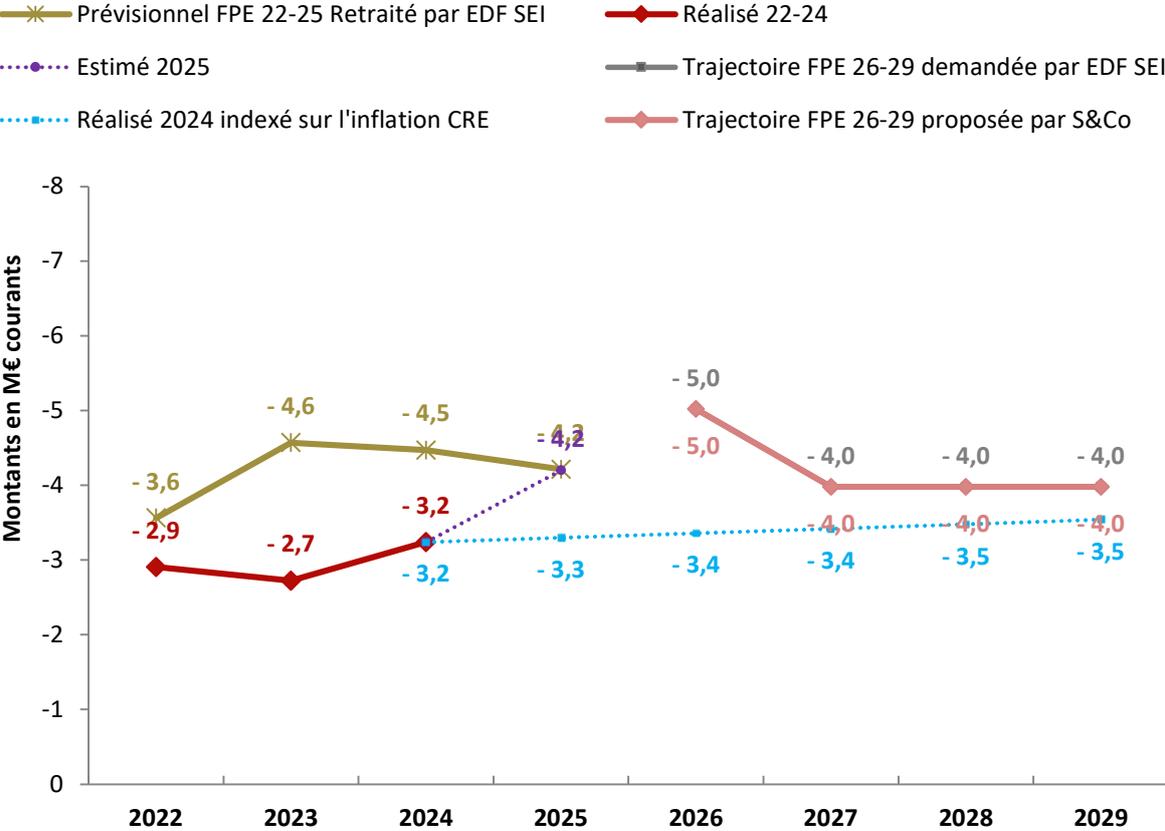
6.3.3.3.1. Evolution des investissements

Sur la période 2022-2024, les CAPEX Véhicules ont connu une baisse en 2023 (-6,3%) et une forte augmentation en 2024 (+18,9%).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle CAPEX 2026-2029 marque une forte hausse par rapport au dernier réalisé (+54,9%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une forte baisse sur 2027 (-20,7%) et trajectoire constante sur toute la période 2027-2029.



Figure 80. Trajectoires 2022-2029 de la rubrique « CAPEX Véhicules » en M€ courants





6.3.3.3.2. Explication des écarts

Tableau 213. Explication des écarts pour les CAPEX Véhicules sur la période 2022-2024

en M€ courants		2022	2023	2024	Description qualitative de l'écart
Prévisionnel		-3,6	-4,6	-4,5	
Réalisé		-2,9	-2,7	-3,2	
Ecart		0,7	1,8	1,2	
Décomposition de l'écart annuel par effet	Délais d'approvisionnement DROM + tension marché automobile (tension sur les composants électronique)	0,5	0,5	0,5	Les délais d'approvisionnement sont en général longs dans les DROM, encore plus longs sur cette période du fait des tensions sur les composants électroniques et de l'inadaptation des marchés groupes aux DROMs
		[Confidentiel]			

EDF SEI indique par ailleurs que la crise mondiale dans le domaine des véhicules (notamment sur les composants électroniques) sur la période 2022-2023 a généré un glissement sur les approvisionnements des véhicules. L'allongement des délais d'approvisionnement et la non-disponibilité de certains modèles au catalogue ainsi que [Confidentiel] ont eu pour conséquence un prolongement des Opex liés aux véhicules thermiques. EDF SEI indique ne pas être en mesure de quantifier ce prolongement.

6.3.3.3.3. Méthode de construction de l'estimé 2025 et des trajectoires prévisionnelles 2026-2029

Tableau 214. Méthode de construction de la trajectoire CAPEX Véhicules prévisionnelle et hypothèses sous-jacentes

Description	Méthodologie	Hypothèses sous-jacentes
Tout véhicule léger (<3,5t)	Une loi de roulage a été définie pour le renouvellement des véhicules pour les 5 DR : 7 ans et/ou 120 000 km	Lorsque les véhicules ont atteint ces limites, et qu'il n'y a pas d'offre constructeur pour un remplacement en véhicule électrique : remplacement par un véhicule thermique ou prolongation du véhicule



EDF SEI a pris l'engagement d'électrifier sa flotte de véhicule à hauteur de 70% à l'horizon 2030 dans le respect des engagements du Groupe EDF (EV 100), avec notamment l'électrification des véhicules d'intervention.

EDF SEI a été et reste confronté à des difficultés d'approvisionnement des véhicules électriques, avec des délais entre 2 et 3 ans avec le marché national actuel. EDF SEI a lancé un appel d'offres dédié pour ses différents territoires afin de réduire les délais d'approvisionnement des véhicules et de leurs équipements.

Le renouvellement de sa flotte véhicule avec son électrification va se poursuivre en prenant en compte les disponibilités des catalogues constructeurs. Compte tenu de l'offre actuelle, il est encore nécessaire de renouveler certains véhicules thermiques.

En s'appuyant sur les ambitions fixées sur le renouvellement de sa flotte de véhicules légers sur la période 26-29 telle que décrit ci-dessus, EDF SEI prévoit, pour l'activité réseau, un investissement d'environ 17 M€ sur la période 2026-2029 (voir tableau ci-dessous). Etant donné les grandes incertitudes sur les délais entre la commande et la livraison des véhicules cités ci-dessus, il est difficile de prévoir une trajectoire annuelle prévisionnelle d'investissement. EDF SEI a fait le choix de présenter une trajectoire financière lissée dans le temps.

Tableau 215. Investissements Véhicules pour le renouvellement de sa flotte de véhicules légers pour l'activité réseau sur la période 2026-2029 en M€ courants

Achat véhicules (M€)	2026	2027	2028	2029
Total	-5,0	-4,0	-4,0	-4,0
Dont véhicules électriques	-3,7	-3,0	-3,0	-3,0

6.3.4. Immobilier

6.3.4.1. Contenu du poste Immobilier

Les CAPEX Immobiliers de la période 2022-2025 correspondent aux investissements spécifiques métier réseau : dispatch et dispatch de repli, mise en conformité électrique, aménagement agence d'exploitation, vidéosurveillance, mobilier de bureaux, etc.

Sur la période 2026-2029, les augmentations prévues en 2027 et 2028 correspondent aux achats de fonciers et de bâtis pour le stockage des matériels stratégiques réseaux et groupes électrogènes.

EDF SEI n'a pas de vision de l'articulation Opex/Capex (GER) sur les surfaces dédiées aux activités réseaux. Un projet lancé en 2024 (2024-2029) en commun avec la Direction Immobilière Groupe (DIG) a entre autres objectifs, d'adapter le schéma de gestion immobilier du Groupe EDF aux bâtiments d'EDF SEI pour pouvoir mieux éclairer le pilotage des Capex immobiliers par le biais du compte GER.

6.3.4.2. Evolution du poste Immobilier



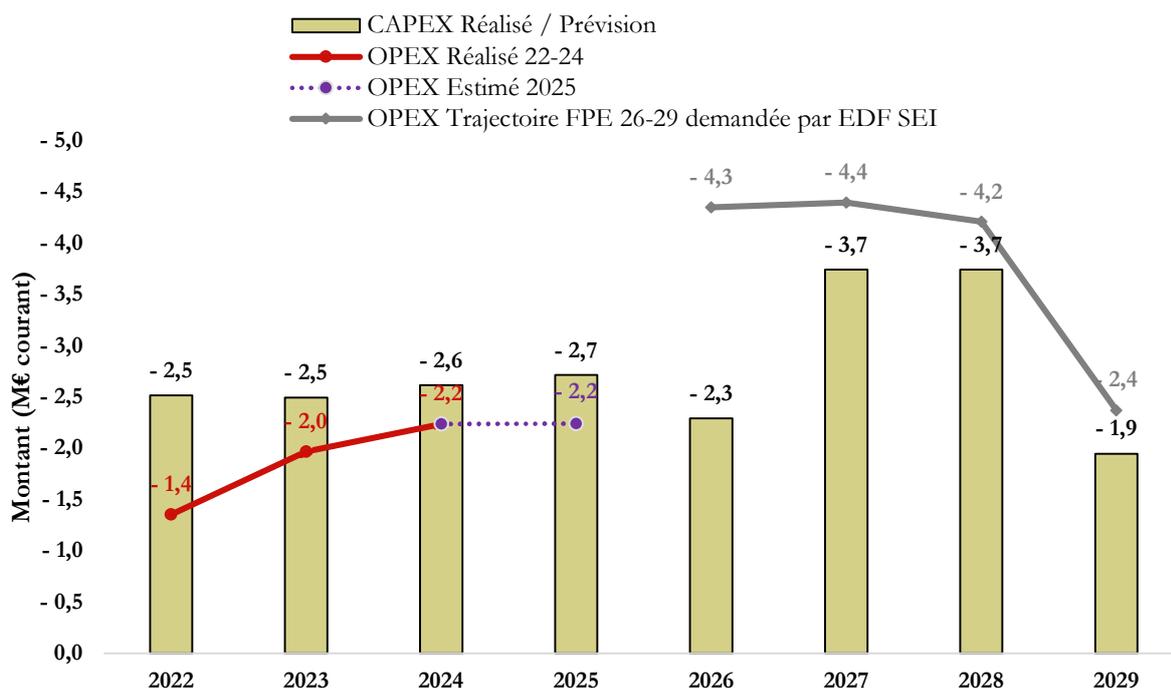
Sur la période 2022-2024, les CAPEX Immobilier ont connu une trajectoire relativement stable, avec une légère baisse en 2023 (-0,8%) et une augmentation modérée en 2024 (+4,8%).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle CAPEX 2026-2029 marque une baisse par rapport au dernier réalisé (+12,3%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une forte hausse sur 2027 (-63,3%), d'une trajectoire constante sur 2027-2028, suivie d'une forte baisse du 2029 (-48,0%).

Sur la période 2022-2024, les OPEX Immobilier ont connu une forte augmentation avec +45,2% en 2023 et +13,8% en 2024. L'augmentation globale des OPEX sur la période 2022-2024 (+65,2%) est bien supérieure à celle des CAPEX (+4,0%).

Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle OPEX 2026-2029 marque une très forte augmentation par rapport au dernier réalisé (+94,5%). La trajectoire prévisionnelle OPEX proposée par EDF SEI se maintient globalement sur 2027 et 2028 avant de connaître une forte baisse sur 2029 (-43,7%).

Figure 81. Evolution des charges d'exploitation et des investissements Immobilier sur la période 2022-2029 en M€ courants



6.3.4.3. Charges d'exploitation

L'analyse des charges d'exploitation Immobilières a été réalisée dans les analyses OPEX des Consommations externes

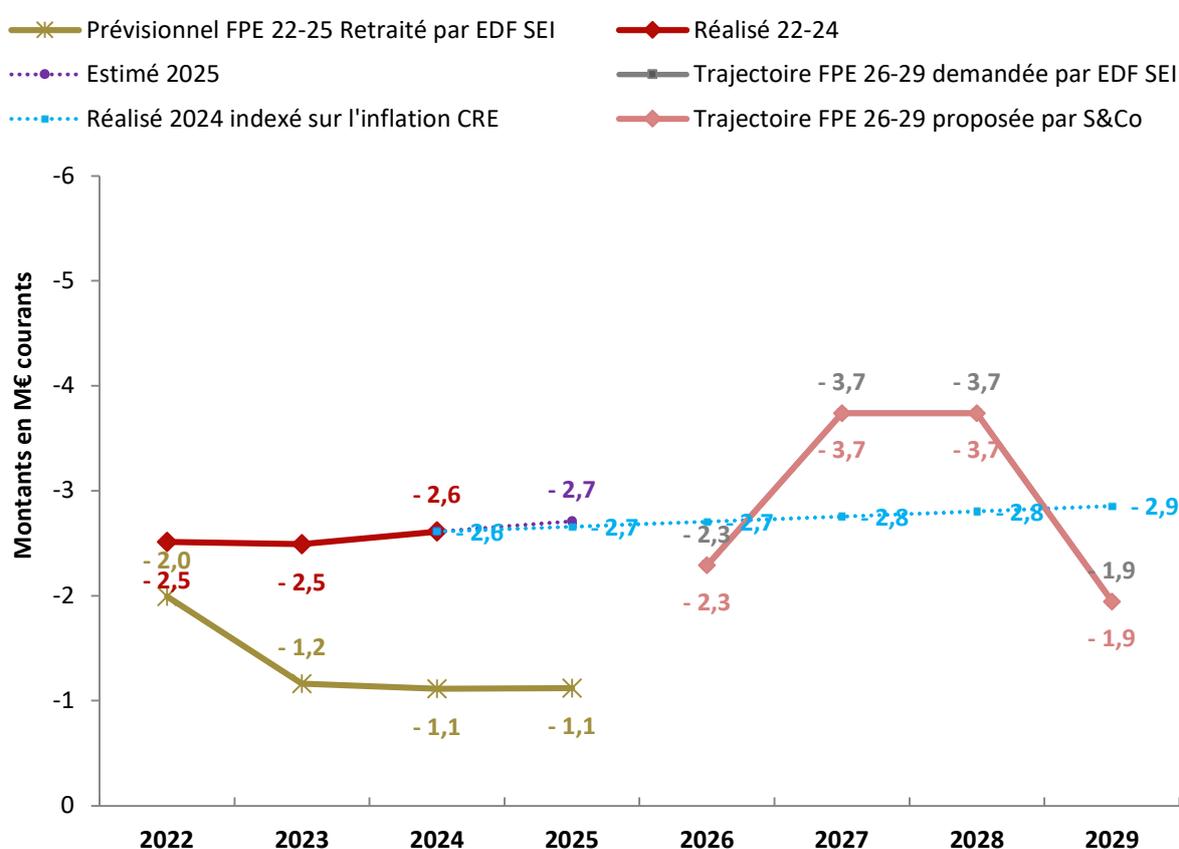


6.3.4.4. Investissements

6.3.4.4.1. Evolution des investissements

Sur la période 2022-2024, les CAPEX Immobilier ont connu une trajectoire relativement stable, avec une légère baisse en 2023 (-0,8%) et une augmentation modérée en 2024 (+4,8%). Le point de départ de la trajectoire prévisionnelle CAPEX 2026-2029 marque une baisse par rapport au dernier réalisé (+12,3%). Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une forte hausse sur 2027 (-63,3%), d'une trajectoire constante sur 2027-2028, suivie d'une forte baisse du 2029 (-48,0%).

Figure 82. Trajectoires 2022-2029 de la rubrique « CAPEX Immobilier » en M€ courants



6.3.4.4.2. Explication des écarts

Tableau 216. Explication des écarts pour les CAPEX Immobilier sur la période 2022-2024

en M€ courants	2022	2023	2024	Description qualitative de l'écart
Prévisionnel	-2,0	-1,2	-1,1	
Réalisé	-2,5	-2,5	-2,6	



Ecart	-0,5	-1,3	-1,5	
Décomposition de l'écart annuel par effet				Impact de la baisse de la maintenance (OPEX) sur la période Covid qui entraîne des besoins d'investissement supplémentaires sur la période. Reprise progressive Post-Covid des dépenses d'exploitation maintenance de l'ensemble des surfaces immobilières affectées au domaine réseau

6.3.4.4.3. Méthode de construction de l'estimé 2025 et des trajectoires prévisionnelles 2026-2029

EDF SEI indique que les investissements immobiliers sont en 2026 en légère baisse par rapport à la période précédente (rattrapage achevé) mais incluent une hausse sur 2027/2028 en raison de l'investissement dans les moyens de stockage pour le matériel stratégique. Une fois ces investissements réalisés, le montant diminue significativement en 2029.

Les montants correspondant à l'achat d'espace de stockage stratégique s'appuient sur les surfaces nécessaires définies pour les OPEX Immobilier ainsi que les hypothèses sous-jacentes suivantes : [Confidentiel]

Tableau 217. CAPEX Immobilier sur 2022-2029

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisé/prévision Immobilier (M€)	-2,5	-2,5	-2,6	-2,7	-2,3	-3,7	-3,7	-1,9
dont investissements courants	[Confidentiel]							
dont achat d'espaces de stockage stratégique	[Confidentiel]							

6.4. Appréciation du niveau de la trajectoire à retenir

Nous reprenons les ajustements réalisés sur les OPEX SI, I&T, Immobilier, Véhicules dans les rubriques protocoles et charges externes. La trajectoire « OPEX » est ajustée à la baisse de 2,9 M€ soit -1,7%.



Tableau 218. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029

Montants en M€ courants	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Ecart S&Co – EDF SEI (26-29)	Méthode d'ajustement
OPEX SI	-26,8	-34,4	-34,5	-40,0	-43,6	-44,0	-39,8	-41,0	2,9	Nous réalisons la somme des ajustements réalisés sur les OPEX SI dans les rubriques protocoles et charges externes.

Tableau 219. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « OPEX SI, I&T, Immobilier, Véhicules »

Synthèse de l'ajustement de S&Co	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2026-2029
Réalisé / Estimé 22-25 + Demande d'EDF SEI 26-29	-26,8	-34,5	-34,5	-41,0	-44,9	-45,4	-39,9	-41,1	-171,3
Proposition S&Co					-43,6	-44,0	-39,8	-41,0	-168,5
Ecart absolu (S&Co - EDF SEI)					1,3	1,3	0,1	0,1	2,9
Ecart relatif (S&Co - EDF SEI)					-3,0%	-2,9%	-0,3%	-0,2%	-1,7%

Nous n'ajustons pas la trajectoire « CAPEX ».

Tableau 220. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029

Poste	Ecart S&Co – EDF SEI 26-29	Méthode d'ajustement
CAPEX SI	-	Les investissements liés aux programmes « SI P@rme » (hors Enedis) et « SI autres » permettent bien de retrouver la trajectoire d'investissement EDF SEI. Nous conservons donc la trajectoire EDF SEI.
CAPEX Informatique et Télécoms	-	Nous constatons que EDF SEI construit sa trajectoire en se basant sur le réalisé 2024 indexé sur l'inflation. Nous conservons donc la trajectoire EDF SEI.
CAPEX Véhicules	-	EDF SEI a fourni les trajectoires réalisées et prévisionnelles du nombre de véhicules, de leurs coûts d'achat et a fourni la loi de roulage appliquée pour le renouvellement des véhicules. L'application brute (avec remplacement systématique des véhicules au bout de 7 ans ou 120 000 km) de la loi de roulage de EDF SEI pour le remplacement de sa flotte et des coûts unitaires d'achat de véhicules permet de calculer une trajectoire supérieure à celle de EDF SEI. Nous conservons donc la trajectoire du dossier tarifaire.



		La trajectoire EDF SEI est cohérente avec la méthode et les hypothèses fournies par EDF SEI.
CAPEX Immobilier	-	L'application des coûts unitaires de EDF SEI à la surface de [Confidentiel] de terrain, en prenant des hypothèses sur la taille des hangars [Confidentiel] en moyenne et occupant toute la surface des terrains achetés) permet de calculer un investissement global de [Confidentiel]€. Cela représente un surcoût de [Confidentiel] par an sur 2027 et 2028. La trajectoire de EDF SEI est bien cohérente avec ces résultats. Nous conservons donc la trajectoire EDF SEI.

6.5. Prise en compte des commentaires apportés par EDF SEI à l'issue de la période contradictoire

6.5.1. Commentaires d'EDF SEI

EDF SEI a formulé dans son mémoire de réponse les commentaires suivants :

Dans la 1^{ère} réponse apportée par EDF SEI le 15 juillet dans le document « Protocoles et TOTEX SI », EDF SEI ne retrouvait pas dans le projet de rapport les éléments présentés en slide 83 de la présentation du rapport d'audit, en s'attendant à les retrouver dans la partie 6.3.1.

EDF SEI retrouve bien ces éléments dans la partie 6.4 du projet de rapport d'audit.

A la lecture de ces éléments, EDF SEI comprend que l'auditeur retient en termes de trajectoire SI OPEX la somme des lignes présentées dans la 2^{ème} version envoyée du tableau du questionnaire 6 – Protocoles.

EDF SEI comprend que l'écart de 2,9M€ mentionné par l'auditeur entre la trajectoire S&Co et la trajectoire EDF SEI correspond à l'écart entre la 1^{ère} version du tableau des dépenses SI et systèmes industriels communiqué par EDF SEI dans le questionnaire 6 envoyé le 12 mai et la 2^{ème} version envoyée (le 27 mai) dans le questionnaire 6 – réponses aux questions complémentaires.

Tableau 214. Méthodologie appliquée par Schwartz and Co pour ajuster la trajectoire 2026-2029

Montants en M€ courants	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Ecart S&Co – EDF SEI (26-29)	Méthode d'ajustement
OPEX SI	-26,8	-34,4	-34,5	-40,0	-43,6	-44,0	-39,8	-41,0	2,9	Nous réalisons la somme des ajustements réalisés sur les OPEX SI dans les rubriques protocoles et charges externes.



L'auditeur semble avoir compris que la trajectoire demandée par EDF SEI était la trajectoire de la 1ère version du tableau, et il retient en trajectoire finale la 2ème version du tableau envoyé par EDF SEI.

Tableau 215. Trajectoire pré-contradictoire proposée par Schwartz and Co pour le poste « OPEX SI, I&T, Immobilier, Véhicules »

Synthèse de l'ajustement de S&Co	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2026-2029
Réalisé / Estimé 22-25 + Demande d'EDF SEI 26-29	-26,8	-34,5	-34,5	-41,0	-44,9	-45,4	-39,9	-41,1	-171,3
Proposition S&Co					-43,6	-44,0	-39,8	-41,0	-168,5
Ecart absolu (S&Co - EDF SEI)					1,3	1,3	0,1	0,1	2,9
Ecart relatif (S&Co - EDF SEI)					-3,0%	-2,9%	-0,3%	-0,2%	-1,7%

Comme expliqué dans son mémoire de réponse, EDF SEI tient à préciser que l'écart entre la 1ère version du tableau des SI et systèmes industriels et la 2ème version du tableau des SI et systèmes industriels est seulement lié à une erreur de calcul sur une ligne de synthèse (ligne 226, somme des SI et systèmes industriels Enedis), qui faussait le calcul total des dépenses SI et systèmes industriels du 1er tableau transmis.

Il ne s'agit donc pas d'une mise à jour du dossier tarifaire (les dépenses faisant l'objet de la somme des SI et systèmes industriels n'ont pas été mises à jour), mais bien de la correction d'une somme : l'erreur est donc une erreur de forme, mais ne remet pas en question le fond ni la demande d'EDF SEI sur les SI et systèmes industriels, qui reste inchangée.

La trajectoire des OPEX SI et systèmes industriels à retenir est donc bien la trajectoire du 2ème tableau des SI et systèmes industriels transmis par EDF SEI (et non le 1er tableau dont la somme totale des OPEX est fautive).

A ce titre EDF SEI partage la position de l'auditeur sur la trajectoire à retenir mais précise que **les 2,9M€ ne constituent pas une modification de la demande d'EDF SEI** et donc qu'**il ne s'agit pas d'un arbitrage**.

6.5.2. Réponse de Schwartz and Co

La version corrigée du tableau des OPEX SI, envoyée dans un 2nd temps par EDF SEI, a bien été prise en compte pour la trajectoire prévisionnelle 2026-2029 retenue par Schwartz and Co. **Nous confirmons n'avoir pas réalisé d'erreur et conservons les données d'entrée d'audit pour les autres trajectoires.**

7. Appréciation du niveau global des CNE



7.1. Evolution au périmètre des charges non liées au système électrique

En complément de l'analyse poste par poste, une évaluation de la productivité globale d'EDF SEI a été menée en examinant l'évolution de ses CNE entre 2022 et 2029. L'analyse distingue :

- les charges liées à des contraintes exogènes et imprévisibles,
- des charges à périmètre d'activité constant (appelées « CNE à périmètre constant »).

Les CNE à périmètre constant sont obtenues en excluant les charges et produits liés à des facteurs externes et non maîtrisables. Ces éléments sont les suivants :

- les contributions raccordement des utilisateurs
- les obligations légales de débroussaillage
- les redevances de concession
- les VNC démolies
- les aléas climatiques au-delà du plafond
- le financement du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (Facé)

Deux ratios ont été analysés :

- CNE à périmètre constant par km de lignes,
- CNE à périmètre constant par client.

L'analyse est réalisée en euros constants de 2024 afin de neutraliser l'impact de l'inflation entre les différentes années.

- **Evolution de la productivité globale sur la base de la demande d'EDF SEI**

Figure 83. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Demande d'EDF SEI) – en k€ 2024 / km

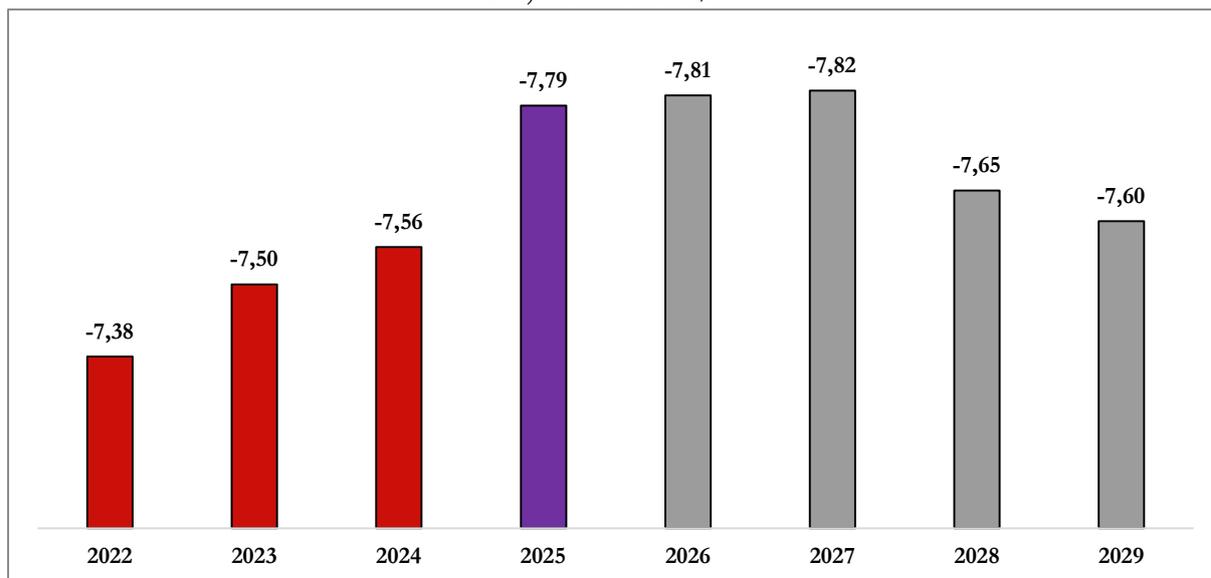
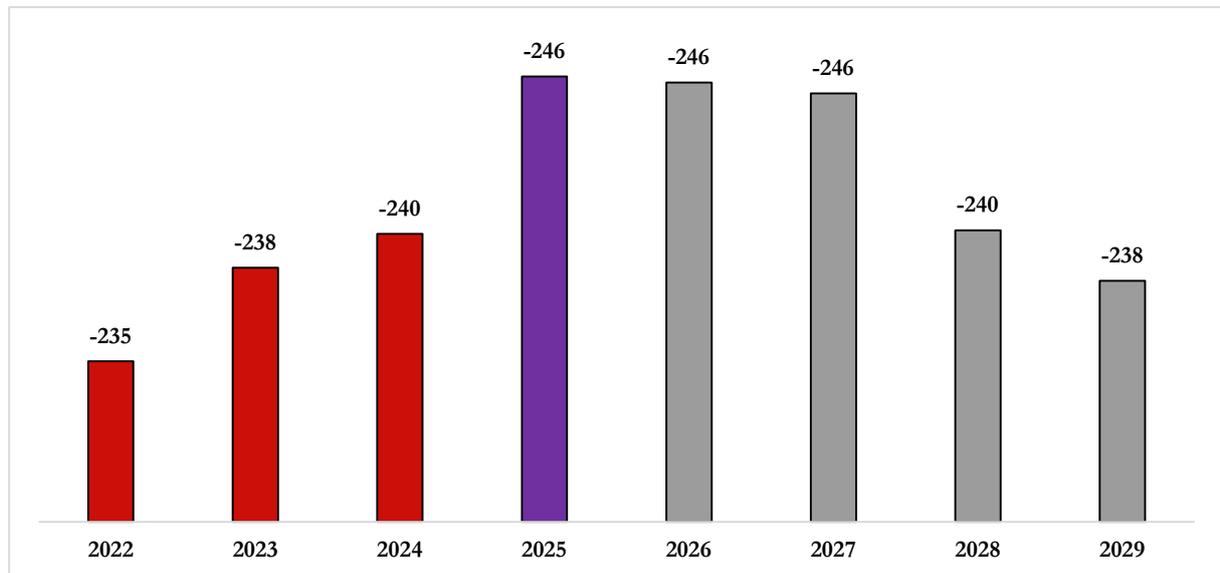




Figure 84. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Demande d'EDF SEI) – en € 2024 /client



Il ressort que les ratios connaissent une hausse entre 2022 et 2027, puis une baisse entre 2027 et 2029. La demande d'EDF SEI se traduit par une baisse de productivité en début de période prévisionnelle puis une amélioration pour retrouver à peu près le niveau du dernier réalisé sur les 2 ratios.

- **Evolution de la productivité globale sur la base de la proposition de Schwartz and Co – pré contradictoire**



Figure 85. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en k€ 2024 / km

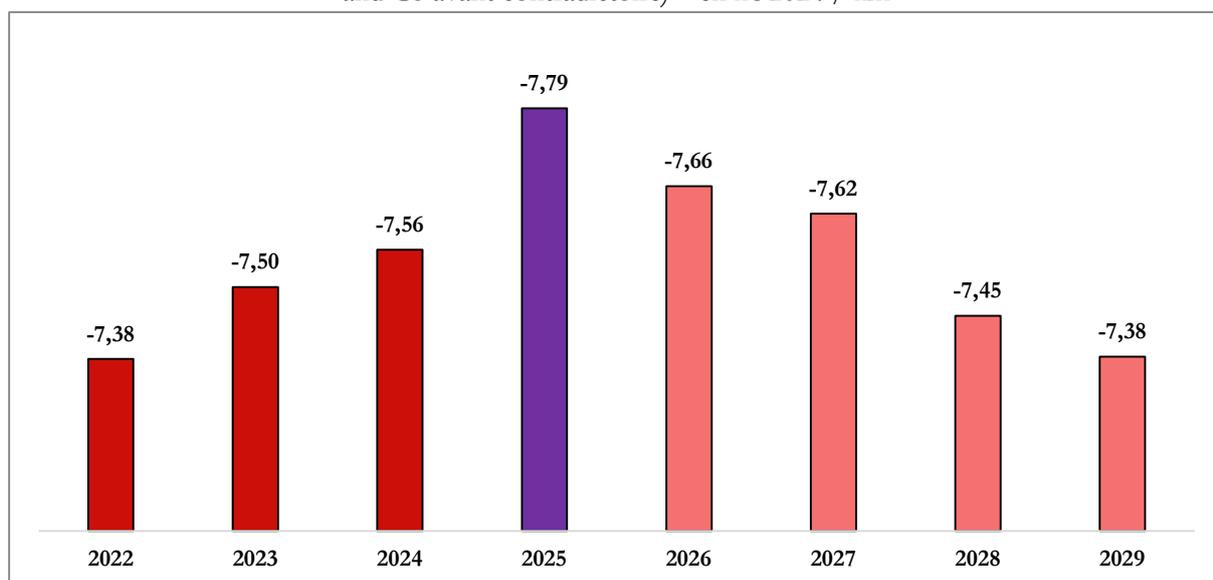
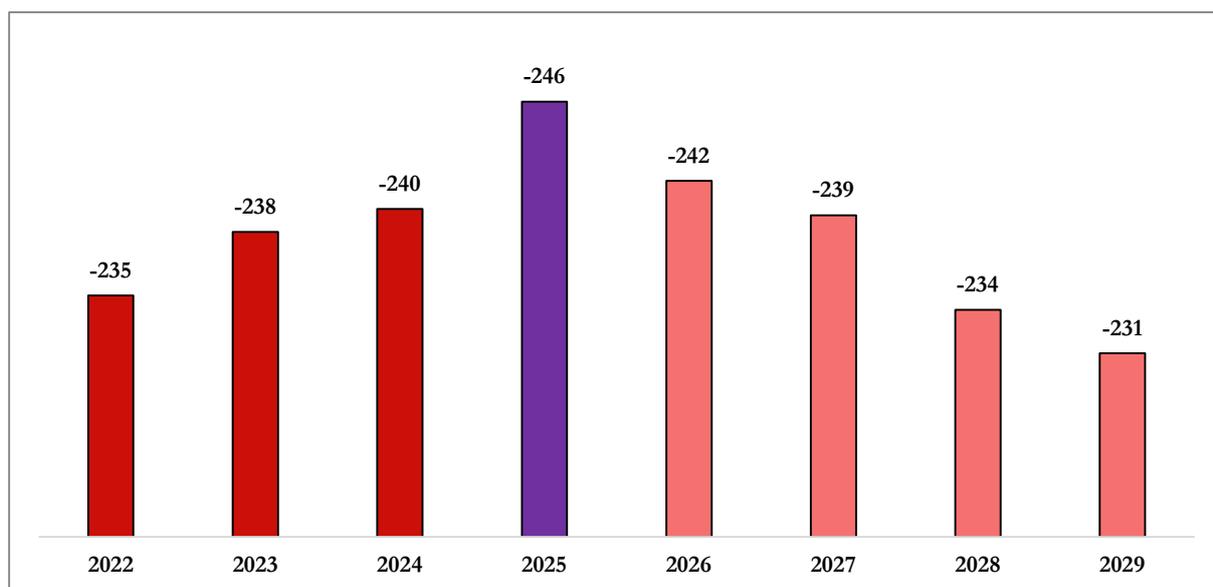


Figure 86. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en € 2024 / client



Selon la trajectoire prévisionnelle des CNE proposée par Schwartz and Co à l'issue de l'appréciation du niveau poste par poste avant contradictoire, il ressort que la productivité en 2026 est sensiblement proche du niveau de 2024. Entre 2026 et 2029, la productivité est améliorée. En 2029, la productivité est améliorée par rapport au niveau de 2024 à hauteur respectivement de -3,3 % pour le ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de lignes et -4,6 % pour le ratio CNE à périmètre constant par client.



Ainsi, la trajectoire de CNE à périmètre constant issue de l'analyse poste par poste traduit des gains d'efficacité progressifs sur toute la période FPE 2026-2029. Nous ne recommandons donc pas d'ajustements supplémentaires par rapport à la trajectoire proposée à l'issue de l'analyse poste par poste en pré contradictoire.

- Evolution de la productivité globale sur la base de la proposition de Schwartz and Co – post contradictoire

Figure 87. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en k€ 2024 / km

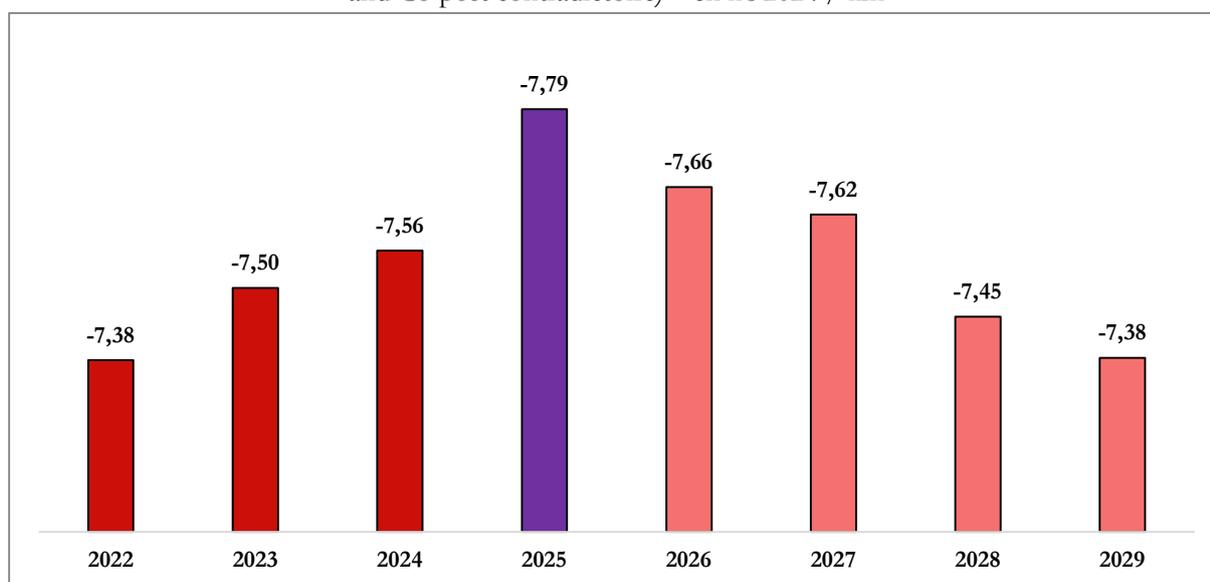
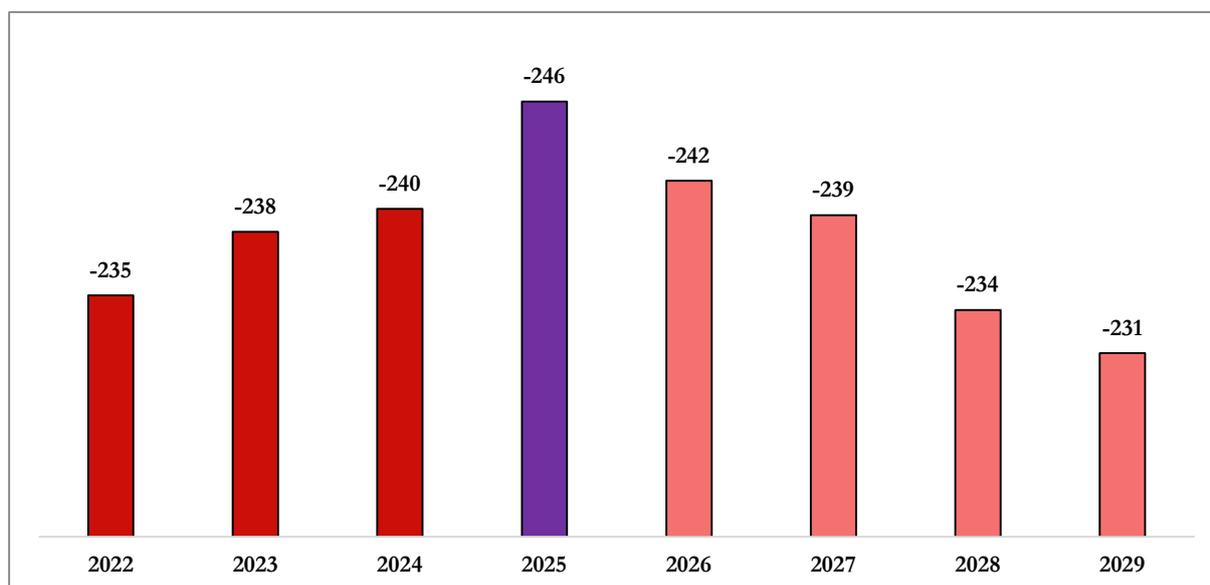




Figure 88. Evolution du ratio CNE à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en € 2024 / client



Post contradictoire, nous constatons que :

- Le ratio des CNE à périmètre constant par kilomètre de ligne de 2024 est inférieur au ratio Schwartz and Co issu de l'analyse poste par poste de 2026 et 2027, et inversement pour 2028 et 2029 ;
- Le ratio des CNE à périmètre constant par client de 2024 est inférieur au ratio Schwartz and Co issu de l'analyse poste par poste de 2026, et inversement pour 2027, 2028 et 2029.

En appliquant le ratio du réalisé 2024 à la trajectoire de la **longueur du réseau** sur 2026-2029, nous obtenons un total 2026-2029 de **1357,4 M€**. Ce montant est **supérieur de 6,1 M€** au total des charges à périmètre constant issu de l'analyse poste par poste (**1351,3 M€**) (voir tableau suivant **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Tableau 221. Comparaison entre les charges à périmètre constant issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant / km de réseau) de 2024 à la trajectoire de la longueur du réseau

	2026	2027	2028	2029	Total
Charges à périmètre constant de S&Co après analyse poste par poste (M€ courant)	-328,3	-336,5	-339,5	-347,0	-1351,3
Charges à périmètre constant en appliquant le ratio du réalisé 2024 à la longueur du réseau (M€ courant)	-323,8	-333,9	-344,4	-355,2	-1357,4
Ecart (Charges avec ratio de 2024 – Charges S&Co après analyse poste par poste) (M€ courant)	4,5	2,6	-4,9	-8,2	-6,1



En appliquant le ratio du réalisé 2024 à la trajectoire du **nombre de clients** sur 2026-2029, nous obtenons un total 2026-2029 de **1371,6 M€**. Ce montant est **supérieur de 20,3 M€** au total des charges à périmètre constant issu de l'analyse poste par poste (**1351,3 M€**). (Voir tableau suivant).

Tableau 222. Comparaison entre les charges à périmètre constant issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant / nombre de clients) de 2024 à la trajectoire du nombre de clients

	2026	2027	2028	2029	Total
Charges à périmètre constant de S&Co après analyse poste par poste (M€ courant)	-328,3	-336,5	-339,5	-347,0	-1351,3
Charges à périmètre constant en appliquant le ratio du réalisé 2024 à la longueur du réseau (M€ courant)	-326,0	-337,1	-348,4	-360,1	-1371,6
Ecart (Charges avec ratio de 2024 – Charges S&Co après analyse poste par poste) (M€ courant)	2,3	-0,6	-8,9	-13,1	-20,3

Conclusion :

La baisse d'efficacité dans les années 2026 et 2027 par rapport à 2024 est globalement compensée dans les années 2028 et 2029. Par conséquent, nous ne recommandons pas d'ajustement supplémentaire.

7.2. Evolution au périmètre des charges non liées au système électrique et hors CRCP

Pour compléter l'analyse précédente, nous avons également mesuré l'évolution de la productivité globale d'EDF SEI sur le périmètre des charges et produits d'exploitation **hors CRCP**.

Afin d'obtenir les CNE hors CRCP à « périmètre d'activité constant », nous avons déduit des CNE les éléments suivants :

- les contributions raccordement des utilisateurs (au CRCP)
- le commissionnement fournisseur (au CRCP)
- la part acheminement des impayés (au CRCP)
- les aléas climatiques au-delà du plafond (au CRCP)
- les obligations légales de débroussaillage
- les redevances de concession
- les VNC démolies
- le financement du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (Facé)

L'analyse est réalisée en euros constants de 2024 afin de neutraliser l'impact de l'inflation entre les différentes années.



- Evolution de la productivité globale sur la base de la demande d'EDF SEI

Figure 89. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Demande d'EDF SEI) – en k€ 2024 / km

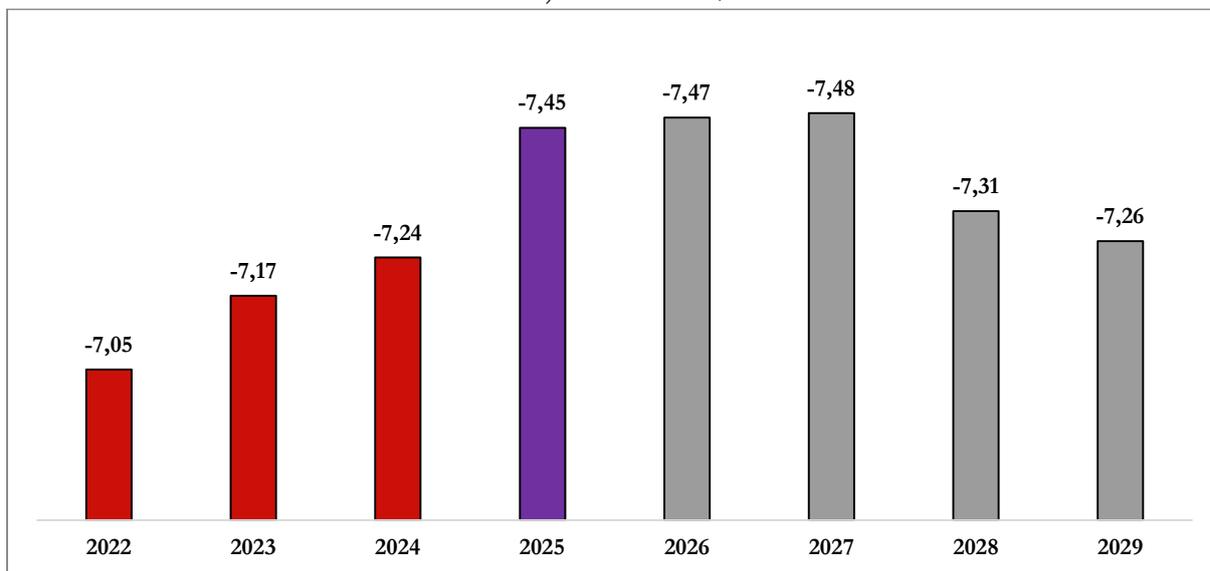
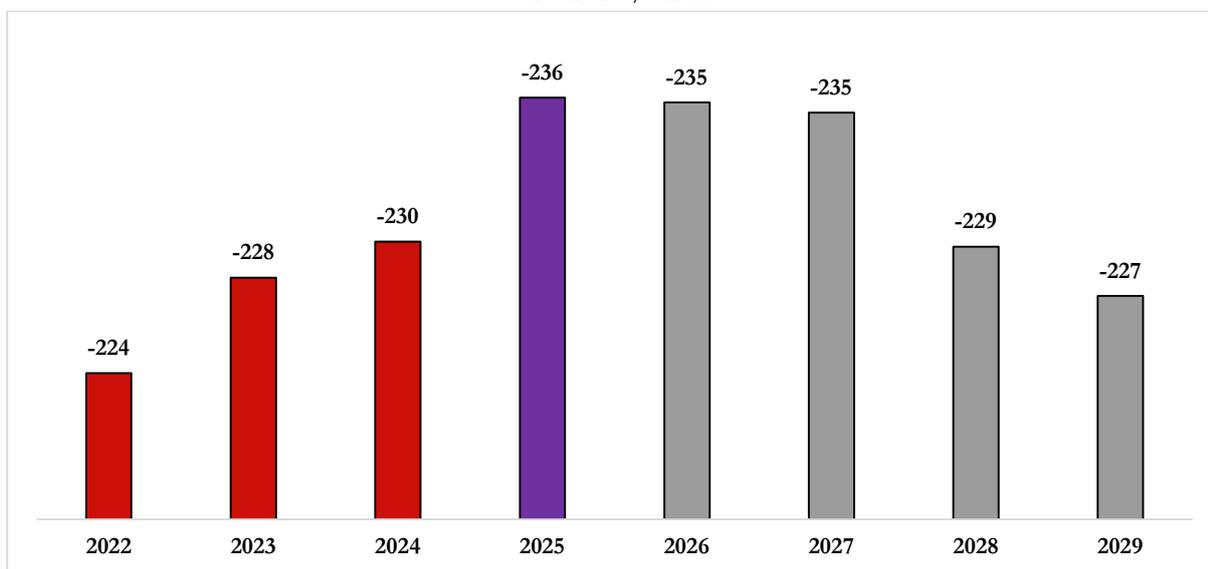


Figure 90. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Demande d'EDF SEI) – en € 2024 / client



Il ressort que les ratios connaissent une hausse de 2022 jusqu'à 2027, puis une baisse entre 2027 et 2029. La demande d'EDF SEI se traduit par une baisse de productivité en début de période



prévisionnelle puis une amélioration pour retrouver à peu près le niveau du dernier réalisé sur les 2 ratios.

- **Evolution de la productivité globale sur la base de la proposition de Schwartz and Co – pré contradictoire**

Figure 91. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en k€ 2024 / km

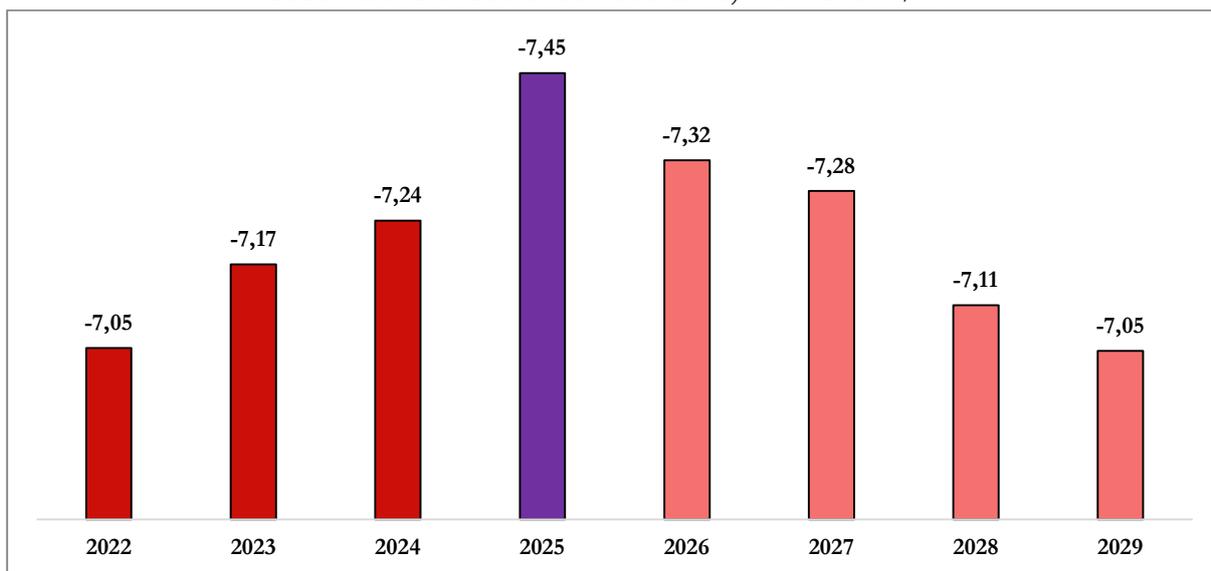
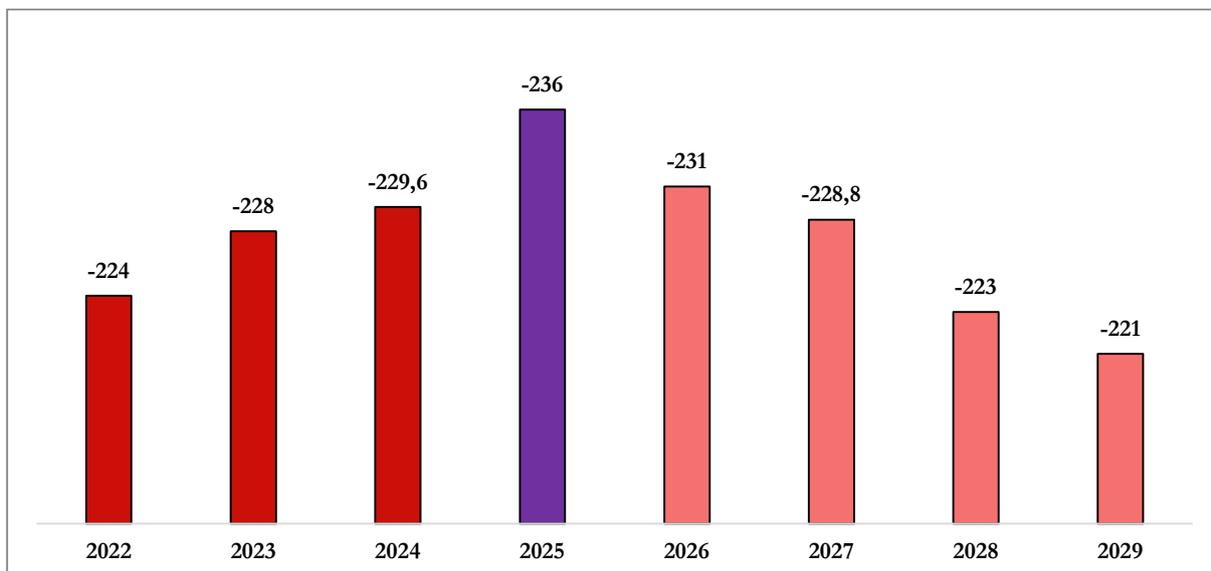


Figure 92. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co avant contradictoire) – en € 2024 / client



Selon la trajectoire prévisionnelle des CNE hors CRCP proposée par Schwartz and Co à l'issue de l'appréciation du niveau poste par poste avant contradictoire, il ressort que la productivité est



améliorée entre 2024 et 2026 : -0,17 % pour le ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de lignes et -0,82 % pour le ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client. Cette amélioration par rapport à 2024 se poursuit jusqu'en 2029. En 2029, la productivité est améliorée par rapport au niveau de 2024 à hauteur respectivement de -3,7 % pour le ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de lignes et -5 % pour le ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client.

Ainsi, la trajectoire de CNE hors CRCP à périmètre constant issue de l'analyse poste par poste traduit des gains d'efficacité progressifs dès 2026 sur toute la période FPE 2026-2029. Nous ne recommandons donc pas d'ajustements supplémentaires par rapport à la trajectoire proposée en pré contradictoire à l'issue de l'analyse poste par poste.

- **Evolution de la productivité globale sur la base de la proposition de Schwartz and Co – post contradictoire**

Figure 93. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en k€ 2024 / km

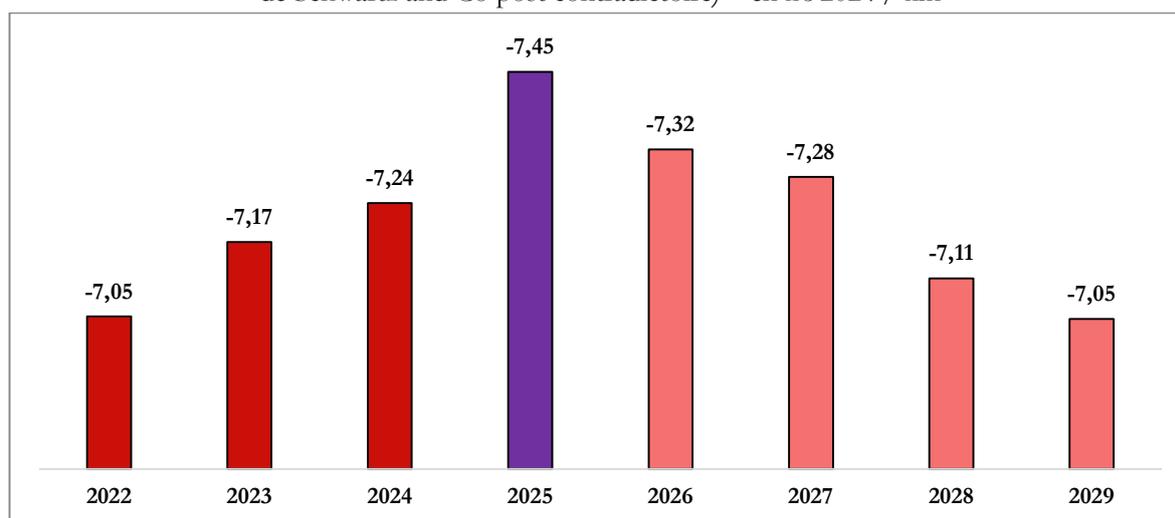
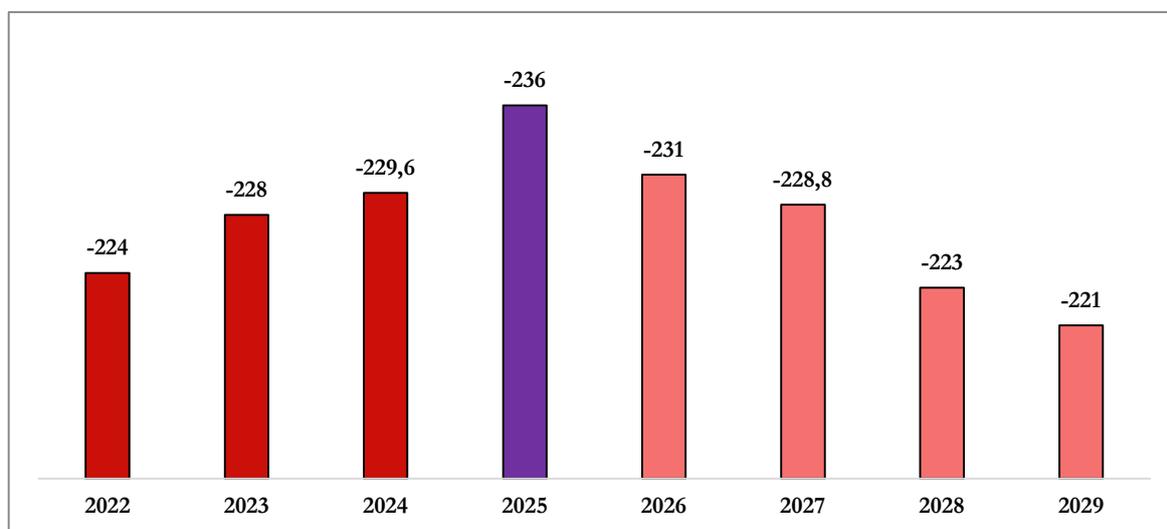




Figure 94. Evolution du ratio CNE hors CRCP à périmètre constant par client (Proposition de Schwartz and Co post contradictoire) – en € 2024 / client



Post contradictoire, nous constatons que :

- Le ratio des CNE hors CRCP à périmètre constant par kilomètre de ligne de 2024 est inférieur au ratio Schwartz and Co issu de l'analyse poste par poste de 2026 et 2027, et inversement pour 2028 et 2029 ;
- Le ratio des CNE hors CRCP à périmètre constant par client de 2024 est inférieur au ratio Schwartz and Co issu de l'analyse poste par poste de 2026, et inversement pour 2027, 2028 et 2029

En appliquant le ratio du réalisé 2024 à la trajectoire de la **longueur du réseau** sur 2026-2029, nous obtenons un total 2026-2029 de **1299,2 M€**. Ce montant est **supérieur de 8,8 M€** au total des charges à périmètre constant hors CRCP issu de l'analyse poste par poste (**1290,4 M€**). (Voir tableau suivant)

Tableau 223. Comparaison entre les charges à périmètre constant hors CRCP issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant hors CRCP / km de réseau) de 2024 à la trajectoire de la longueur du réseau

	2026	2027	2028	2029	Total
Charges à périmètre constant hors CRCP de S&Co après analyse poste par poste (M€ courant)	-313,8	-321,5	-324,1	-331,1	-1290,4
Charges à périmètre constant hors CRCP en appliquant le ratio 2024 à la longueur du réseau (M€ courant)	-310,0	-319,6	-329,7	-340,0	-1299,2
Ecart (Charges avec ratio de 2024 – Charges S&Co après analyse poste par poste) (M€ courant)	3,8	1,9	-5,6	-8,9	-8,8

En appliquant le ratio du réalisé 2024 à la trajectoire du **nombre de clients** sur 2026-2029, nous obtenons un total 2026-2029 de **1312,8 M€**. Ce montant est **supérieur de 22,4 M€** au total des



charges à périmètre constant hors CRCP issu de l'analyse poste par poste (**1290,4 M€**). (Voir tableau suivant **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)

Tableau 224. Comparaison entre les charges à périmètre constant hors CRCP issues de l'analyse poste par poste et les charges obtenues par application du ratio (Charges à périmètre constant hors CRCP / nombre de clients) de 2024 à la trajectoire du nombre de clients

	2026	2027	2028	2029	Total
Charges à périmètre constant hors CRCP de S&Co après analyse poste par poste (M€ courant)	-313,8	-321,5	-324,1	-331,1	-1290,4
Charges à périmètre constant hors CRCP en appliquant le ratio 2024 au nombre de clients (M€ courant)	-312,0	-322,6	-333,5	-344,7	-1312,8
Ecart (Charges avec ratio de 2024 – Charges S&Co après analyse poste par poste) (M€ courant)	1,7	-1,1	-9,4	-13,6	-22,4

Conclusion :

La baisse d'efficacité dans les années 2026 et 2027 par rapport à 2024 est globalement compensée dans les années 2028 et 2029. Par conséquent, nous ne recommandons pas d'ajustement supplémentaire.



8. Pilotage de la productivité

8.1. Politique de pilotage des efforts de productivité mise en place par EDF SEI

Comme indiqué dans son dossier tarifaire, EDF SEI a mis au cœur de son projet l'amélioration de sa performance. Le premier axe du projet Latitudes vise en effet à garantir un haut niveau de satisfaction de ses clients et parties prenantes, qu'ils soient utilisateurs du réseau, collectivités locales et autorités concédantes. L'atteinte de cet objectif passe par l'amélioration de la qualité de service pour les clients (s'adapter aux nouveaux usages, améliorer la prévenance client, faire bénéficier l'ensemble des clients des bénéfices du compteur numérique), la réduction des délais de raccordement au réseau des clients et des nombreux producteurs d'énergies renouvelables (EnR) la modernisation et l'entretien de l'outil industriel réseau (HTB, dispatching, chaînes communicantes, télécommandes, postes sources, transformateurs, HTA, BT....) ainsi que le renforcement de leur résilience aux aléas notamment climatiques. Les efforts doivent ainsi porter en priorité sur la résorption de la dette technique, dans un contexte où les exigences augmentent et se complexifient (réglementation, enjeux de transition énergétique, adaptation aux risques qui évoluent (résilience dont cyber), ...).

Dans ce contexte, et dans la perspective, à terme, d'une meilleure qualité de service (critère B notamment), EDF SEI prévoit de :

- Renforcer son programme de maintenance (interventions de maintenance programmée) afin de limiter à terme, le volume de dépannages. Cela passe par des politiques de maintenance plus ambitieuses, des efforts significatifs sur l'élagage, la mise en place de diagnostics sur les ouvrages aériens pour optimiser les programmes de maintenance. Un travail d'accompagnement des équipes pour la formation à ces actes de maintenance (mise en place de référents métiers sur la HTB notamment) et le début de résorption d'une dette technique a été initié et se poursuivra sur la période 2026-2029 ;
- Renforcer ses investissements délibérés pour restaurer la fiabilité du réseau HTA, moderniser les postes sources et plus globalement améliorer l'état du patrimoine réseau.

EDF SEI souhaite également travailler sur son écosystème opérationnel et industriel en :

- Mettant en œuvre une trajectoire SI et systèmes industriels structurée, permettant de soutenir les ambitions d'EDF SEI (voir Latitudes) en répondant aux besoins opérationnels des territoires et des clients. Pour cela, EDF SEI poursuit son adossement aux SI d'Enedis, afin de garantir un suivi plus fin et automatique de son activité (comme par exemple la génération automatique d'interventions dans Cinke Evolution sur la base des plans de maintenance renseignés dans les GMAO R et PS ou encore l'automatisation de la prévenance client grâce à la nouvelle chaîne prévenance/coupure) ; EDF SEI prévoit aussi



de développer les compétences permettant de maîtriser les nouvelles chaînes communicantes industrielles et de garantir leur cybersécurité ;

- Accompagnant les programmes d'investissement et les politiques techniques par une politique industrielle permettant de garantir l'atteinte des ambitions d'EDF SEI : cela passe par la sécurisation du panel fournisseur travaillant dans les territoires sur le domaine réseau, l'optimisation de leurs offres et donc des coûts, la systématisation du contract management ;
- Définissant de nouveaux cadres de collaboration avec les collectivités afin notamment de simplifier/optimiser les procédures. C'est le cas par exemple depuis cette année en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane où des accords ont été signés entre EDF SEI et les collectivités afin de pouvoir bénéficier d'autorisations de voirie permanentes et ainsi accélérer la réalisation des travaux de raccordement et d'enfouissement. Des discussions sont également en cours à la Réunion pour des expérimentations d'autorisations permanentes à venir.

Si EDF SEI considère que l'ensemble de ces actions permettront sur un horizon moyen/long terme de voir l'émergence de gains (dont notamment la réduction du dépannage et la stabilisation de la maintenance), l'enjeu prioritaire pour EDF SEI pour la période tarifaire 26-29 est avant tout de résorber la dette technique et de ne pas prendre de retard en en créant une nouvelle.

EDF SEI indique que des réussites sont d'ores et déjà visibles :

- EDF SEI est sur la bonne voie pour réduire ses délais de raccordement sur l'ensemble des segments ;
- EDF SEI a déjà commencé le déploiement de nouveaux outils métiers (cf. dossier tarifaire) pour atteindre un meilleur niveau de qualité. Par exemple, la centralisation des activités réseau dans Cinke Evolution permet un suivi plus facile et unifié de l'activité globale réseau et sera renforcé lors de l'intégration des activités clientèles, simplifiant ainsi la mobilité et la planification des interventions clientèles (en cohérence avec la convergence des activités réseau et technique clientèle) ;
- Le déploiement du compteur numérique a démontré la capacité d'EDF SEI à se mobiliser pour réussir efficacement des projets ambitieux avec des gains sur les activités de relève et les petites interventions (baisse des interventions chez les clients au profit des télé-opérations) ainsi que sur les pertes non techniques, permettant de redéployer les ressources et les équipes sur d'autres activités ;
- Le projet de modernisation du réseau HTA suit son cours : les investissements ont significativement augmenté, reflète des nombreux projets de modernisation du réseau et EDF SEI a renforcé sa maîtrise d'ouvrage, ses ressources internes et les appuis externes pour conduire l'ensemble de ces projets.

EDF SEI souligne que ces réussites traduisent l'engagement managérial sur des objectifs précis et témoignent de l'efficacité du suivi des différentes étapes.



8.2. Indicateurs en vigueur dans le cadre du FPE 2022-2025

Les indicateurs en vigueur sur la période FPE 2022-2025 sont les suivants :

- Qualité de service :
 - Durée moyenne coupure BT (B)
 - Durée moyenne de coupure en HTA (M)
 - Fréquence moyenne de coupure BT (F-BT)
- Raccordement :
 - Délais de la proposition de raccordement – dans le délais de la procédure ou le délai demandé
 - Délai de raccordement – entre l'accord client sur le devis et la mise en exploitation
- Clientèle – qualité de service :
 - Rendez-vous clients planifiés non respectés
 - Taux de réponse aux réclamations dans les 15 jours
 - Nombre de réclamations traitées dans un délai supérieur à 30 jours
 - Taux de compteurs avec au moins un relevé sur index réel dans l'année pour les BT ≤ 36 kVA
- Comptage numérique :
 - Taux de télérelevés réussies journaliers
 - Taux de compteur communicants sans index télé-relevé au cours des 2 derniers mois
 - Taux de publication des index réels mensuels
 - Taux de disponibilité du portail internet client
 - Taux de télé-opérations réalisées le jour J demandé par les fournisseurs
- RI des coûts unitaires :
 - Coûts unitaires des branchements secs consommateurs BT ≤ 36
- RI des pertes :
 - Taux de pertes réalisées

8.3. Résultats 2022-2025, objectifs FPE et évolution des indicateurs sur la période 2026-2029

EDF SEI ne mentionne pas de nouveaux indicateurs devant entrer en vigueur dans le cadre du FPE 2026-2029 et fournit dans son dossier tarifaire pour chaque indicateur le réalisé et l'objectif FPE sur 2022-2025, ainsi que sa proposition de trajectoire sur 2026-2029. EDF SEI fournit dans son dossier tarifaire une justification pour ses propositions de trajectoires 2026-2029.

Indicateurs de qualité de service :

- Durée moyenne coupure BT (B)



Tableau 225. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

En min.	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	220,2	220,2	220,2	220,2				
Résultats trajectoire /	216,2	276,6	264,3		250	250	245	245

- Durée moyenne de coupure en HTA (M)

Tableau 226. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

En min.	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	166	166	166	166				
Résultats trajectoire /	177,4	203	242,3		230	230	225	220

- Fréquence moyenne de coupure BT (F-BT)

Tableau 227. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

C. / an	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	3,8	3,8	3,8	3,8				
Résultats trajectoire /	3,4	4,3	3,5		3,7 (non incité)	3,7 (non incité)	Révision avec la CRE	Révision avec la CRE

Indicateurs raccordement :

- Délais de la proposition de raccordement – dans le délais de la procédure ou le délai demandé
 - Pour les utilisateurs BT <= 36kVA :

Tableau 228. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

%	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	92,0%	94,0%	96,0%	97,0%				
Résultats trajectoire /	93,0%	89,8%	97,1%		94,0%	94,5%	95,0%	96,0%

- Pour les utilisateurs BT > 36kVA :



Tableau 229. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

%	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%				
Résultats trajectoire /	91,2%	90,6%	88,5%		89,0%	89,0%	89,0%	89,0%

- Délai de raccordement – entre l'accord client sur le devis et la mise en exploitation
 - Pour les consommateurs BT <= 36kVA :

Tableau 230. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

jours	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	61	60	58	56				
Résultats trajectoire /	80	80	59		57	56	55	55

- Pour les consommateurs BT > 36kVA :

Tableau 231. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

jours	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	306	275	245	214				
Résultats trajectoire /	384	318	269		250	240	230	220

- Pour les producteurs BT > 36kVA et les producteurs HTA :

Tableau 232. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

jours	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	393	354	314	275				
Résultats trajectoire /	560	518	588		500	400	325	275

Indicateurs clientèle – qualité de service :

- Rendez-vous clients planifiés non respectés
 - EDF SEI propose de maintenir une trajectoire à 0 rendez-vous planifiés non respectés puisque l'objectif est bien de tenir l'ensemble des rendez-vous.
- Taux de réponse aux réclamations dans les 15 jours



Tableau 233. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

%	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	93,0%	93,0%	94,0%	94,0%				
Résultats trajectoire /	92,6%	94,5%	90,4%		94,0%	94,0%	94,0%	94,0%

- Nombre de réclamations traitées dans un délai supérieur à 30 jours
 - EDF SEI propose de maintenir une trajectoire à 0 pour les réclamations traitées dans un délai supérieur à 30 jours.
- Taux de compteurs avec au moins un relevé sur index réel dans l'année pour les BT \leq 36 kVA

Tableau 234. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

%	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	95,0%	95,0%	95,0%	95,0%				
Résultats trajectoire /	94,8%	94,7%	95,6%		95,0%	95,0%	95,0%	95,0%

Indicateurs comptage numérique :

- Taux de télérelevés réussies journaliers

Tableau 235. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

%	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	94,0%	94,0%	96,0%	96,0%				
Résultats trajectoire /	95,7%	96,5%	96,5%		97,0%	97,0%	97,5%	98,0%

- Taux de compteur communicants sans index télé-relevé au cours des 2 derniers mois

Tableau 236. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

%	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	1,3%	1,3%	1,0%	1,0%				
Résultats / trajectoire	1,3%	1,3%	1,3%		1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

- Taux de publication des index réels mensuels



Tableau 237. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

%	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	98,0%	98,0%	98,5%	98,5%				
Résultats trajectoire /	97,3%	98,0%	98,0%		98,5%	98,5%	98,5%	98,5%

- Taux de disponibilité du portail internet client

Tableau 238. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

%	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	99,0%	99,0%	99,0%	99,0%				
Résultats trajectoire /	94,4%	99,8%	99,8%		99,5%	99,5%	99,5%	99,5%

- Taux de télé-opérations réalisées le jour J demandé par les fournisseurs

Tableau 239. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

%	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE 22-25	90%	90%	92%	92%				
Résultats trajectoire /	93%	94%	94%		95%	95%	96%	96%

RI des coûts unitaires :

- Coûts unitaires des branchements secs consommateurs B'Tinf36
 - EDF SEI indique que les investissements concernés par le mécanisme de régulation incitative sont les investissements définis par la nature d'ouvrages branchements secs consommateurs ≤ 36 kVA. Les résultats atteints témoignent d'une difficulté à respecter les objectifs fixés par la régulation dans un contexte d'inflation sur la main d'œuvre, le matériel et de mise sous contrôle rapproché du travail des prestataires. EDF SEI souhaite réactualiser le point de départ via les résultats obtenus les dernières années.

Tableau 240. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 pour l'indicateur

K€	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE	1,77	1,86	1,93					
Résultats	1,66	1,97	2,45					



RI des pertes :

- Taux de pertes réalisées

Tableau 241. Réalisé et objectif FPE 2022-2025 et proposition de trajectoire prévisionnel EDF SEI pour l'indicateur

%	Réalisé / estimé				Proposition de trajectoire EDF SEI			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectifs FPE *	10,9%	11,0%	11,0%	11%				
Résultats	9,1%	10,0%	9,6%	10,1%	10,1%	10,0%	9,9%	10,0%



Schwartz and Co Paris
78 avenue Raymond Poincaré
F-75116 Paris
Tel : +33 (0)1 75 43 53 40
Fax : +33 (0)1 75 43 53 49

Schwartz and Co Bruxelles
Avenue Louise, 523
B-1050 Bruxelles
Tel : +32 2 669 07 13
Fax : +32 2 627 47 37

Schwartz and Co Luxembourg
3 Place d'Armes
L-1136 Luxembourg
Tel : +352 278 60 400
Fax : +352 278 61 237

Schwartz and Co Londres
167-169 Great Portland Street
5th Floor
London W1W 5PF
Tel : +44 (0)207 183 2742

Schwartz and Co Lausanne
Rue du Simplon 37
CH-1006 Lausanne
Tel : +41 (0)21 588 15 24

info@schwartz-and-co.com

www.schwartz-and-co.com